



n° 15
•
2018

LES ACTES DU CRESAT

*Revue du Centre de Recherche
sur les Économies, les Sociétés,
les Arts et les Techniques*

LES ACTES DU CRESAT

Les Actes du CRESAT, n°15
© Éditions du CRESAT 2018
ISSN 1766-4837

Couverture : Création Lalique.

Conception graphique :
www.special-coffre.fr

 **Spécial Coffre**
Studio graphique

CRESAT
 Centre de recherche sur les économies,
les sociétés, les arts et les techniques

UNIVERSITÉ DE HAUTE-ALSACE



LES ACTES DU CRESAT

REVUE DU **C**ENTRE DE **R**ECHERCHE
SUR LES **É**CONOMIES, LES **S**OCIÉTÉS,
LES **A**RTS ET LES **T**ECHNIQUES

I. LES SÉMINAIRES DU CRÉSAT

p. 9 **MARC JAHJAH**
L'ANNOTATION DANS LES « RÉSEAUX
SOCIAUX » DU LIVRE SUR
INTERNET : UNE TRANSFORMATION
DES PRATIQUES DU SAVOIR

p. 31 **IRÈNE DIETRICH-STROBBE**
SAUVER LES RICHES. LA CHARITÉ
À LILLE À LA FIN DU MOYEN ÂGE.
BREF RETOUR SUR LE PARCOURS
D'UNE RECHERCHE DOCTORALE

p. 45 **TEVA MEYER**
POUR UNE ANALYSE DES
POLITIQUES NUCLÉAIRES PAR
LA GÉOPOLITIQUE LOCALE :
UNE COMPARAISON DES CAS
ALLEMANDS, FRANÇAIS ET SUÉDOIS

p. 63 **ANTONIN PLARIER**
PROCESSUS DE DÉPOSSESSIONS
ET CONFLICTUALITÉS RURALES EN
ALGÉRIE PENDANT LA PÉRIODE
COLONIALE (1870-1920)

p. 79 **LAURIANE WITH**
LA LAUCH EN COLÈRE.
INONDATIONS ET PRÉVENTIONS
DES RISQUES

p. 101 **RENAUD MELTZ**
LES RÉVOLUTIONS DE 1830 :
L'AVÈNEMENT D'UNE DIPLOMATIE
DE LA PLACE PUBLIQUE ?

p. 125 **ELENI MITROPOULOU**
LE RÔLE DE LA SÉMIOTIQUE
AU SEIN DE PROBLÉMATIQUES
INTRA- ET INTER-DISCIPLINAIRES

p. 139 **ANNE RAUNER**
INFORMER LES VIVANTS
POUR SAUVER LES MORTS.
PREMIÈRES ESQUISSES DU
SYSTÈME DOCUMENTAIRE DE
LA COMMÉMORATION DES
DÉFUNTS À LA FIN DU MOYEN
ÂGE (DIOCÈSE DE STRASBOURG)

p. 153 **SILVIA FLAMINIO**
« STOP THE DAM AND SAVE
THE RIVER ». LES BARRAGES
ENTRE DISCOURS ET
REPRÉSENTATIONS (1945-2014)

II. LEÇONS DE CLÔTURE

p. 179 **PIERRE FLUCK**
LA DERNIÈRE LEÇON : UN FIL
ROUGE DES PROFONDEURS DE LA
TERRE À LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

III. CONTRIBUTIONS

p. 195 **BRICE MARTIN, CARINE HEITZ,
JULIETTE TRAUTMANN,
CYRIL VINCENT**
LES REPÈRES DE CRUES : RÉFLEXIONS
GÉOHISTORIQUES AUTOUR DU
PRINCIPAL OUTIL RÉGLEMENTAIRE
EN FAVEUR DE LA CULTURE
DU RISQUE D'INONDATION

IV. POSITIONS DE THÈSE

p. 221 **BENJAMIN FURST**
LA MONARCHIE ET
L'ENVIRONNEMENT EN ALSACE
ET AU CANADA SOUS L'ANCIEN
RÉGIME. L'EAU, POLITIQUES
ET REPRÉSENTATION

V. ACTIVITÉS ET PROJETS

1. COLLOQUES
ET JOURNÉES D'ÉTUDES
- p. 237 **OLIVIER THÉVENIN, CARSTEN WILHELM, TIMOTHÉE EUVRARD**
ÉCONOMIE DES
MÉDIAS NUMÉRIQUES
- p. 239 **MICHÈLE ARCHAMBAULT,
SABINE BOSLER,
CARSTEN WILHELM**
L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS
AU PRISME INTERNATIONAL
- p. 241 **FABIEN BONNET, MARC JAHJAH**
IDENTITÉS NUMÉRIQUES :
AU-DELÀ DU FORMATAGE ?
- p. 245 **ODILE KAMMERER, MARIANNE
COUDRY, BENJAMIN FURT**
CLIO EN CARTES 5 :
CARTOGRAPHIER LA FRONTIÈRE
HIER ET AUJOURD'HUI
- p. 253 **LUDOVIC LALOUX**
TECHNIQUES, STRATÉGIES
ET ALIMENTATION POUR
TEMPS DE GUERRE
- p. 259 **FABIEN BONNET**
COMMUNICATION EN
ORGANISATION — QUEL
PÉRIMÈTRE ET QUEL STATUT POUR
UNE FONCTION HYBRIDE ?
2. ACTIVITÉS
ET RECHERCHES EN COURS
- p. 267 **PIERRE FLUCK**
VOYAGE D'ÉTUDE SUR LE THÈME
DU PATRIMOINE INDUSTRIEL
DU CHARBON ET DE L'ACIER
- p. 277 **JOSEPH GAUTHIER, PIERRE
FLUCK, BERNARD BOHLY**
MINES ET MÉTALLURGIE DES
NON-FERREUX EN ALSACE DU
HAUT MOYEN ÂGE AU XVII^e SIÈCLE
- p. 283 **JOSEPH GAUTHIER, PIERRE FLUCK**
REGIO MINERALIA. BILAN
À MI-PARCOURS
- p. 287 **ALAIN J. LEMAITRE**
MODÈLES POLITIQUES,
TRANSFERTS, ÉCHANGES
- p. 291 **CARSTEN WILHELM**
PROJET CUMEN - CULTURE
DES MÉDIAS NUMÉRIQUES
- p. 299 3. NOS CHERCHEURS ONT
PUBLIÉ EN 2016 ET 2017
- p. 323 4. BRÈVES
-
- p. 329 **VI. L'ÉQUIPE DU CRÉSAT**

LES SÉMINAIRES DU CRESAT

18 janvier 2017

MARC JAHJAH

L'ANNOTATION DANS LES « RÉSEAUX SOCIAUX » DU LIVRE SUR
INTERNET : UNE TRANSFORMATION DES PRATIQUES DU SAVOIR

ATER à l'Université de Haute-Alsace lors de l'année universitaire 2016-2017, Marc Jahjah est désormais maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Nantes (laboratoire LS2N des Sciences du numérique).

Apparus dans les années 1990 (avec ZazieWeb¹ en France), les « réseaux sociaux » du livre sur le web offraient à l'origine la possibilité de suivre l'actualité littéraire ou de débattre d'une lecture dans des « forums ». Ils se sont peu à peu professionnalisés, après le lancement de Facebook en 2004, jusqu'à offrir la possibilité de constituer des bibliothèques personnelles et de documenter des « fiches » de livres, alimentées par un ensemble de métadonnées (couvertures, nom de l'auteur, etc.) et de formes éditoriales (critiques, votes, citations, extraits, etc.) produites par leurs usagers. En 2007, des réseaux d'un nouveau genre se sont multipliés avec le lancement de l'iPad en 2010. À partir d'une tablette, le lecteur surligne des passages de textes, les annote dans des espaces dits « sociaux » (les annotations sont visibles par d'autres lecteurs). Ces objets scripturaux peuvent faire l'objet d'exploitations diverses : intégration aux fiches de livres d'Amazon.com, revente des statistiques de lecture à des éditeurs partenaires, opérations marketing pour stimuler les ventes.

Cette exploitation interroge cependant. En effet, l'annotation est réputée personnelle et difficile à interpréter, au moins depuis le xvi^e siècle². Dès lors, comment

1. Lancé en 1996, ZazieWeb est le premier réseau français littéraire sur Internet. Fermé en 2008 pour absence de modèle économique, il a été archivé par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour que les chercheurs puissent mener des recherches sur les sociabilités qui s'y exprimaient.

2. CHÂTELAINE J.-M., « Humanisme et culture de la note », *Revue de la Bibliothèque nationale de France*, 2 (1999), p. 26-36.

peut-elle être comprise en dehors de son contexte initial de production ? En outre, elle est généralement exercée par les travailleurs ou les professionnels du savoir. Or, les réseaux « sociaux » d'annotation s'adressent à une large audience. Comment une activité circonscrite à quelques milieux ou à quelques circonstances particulières (l'étude studieuse) peut-elle faire l'objet d'une telle massification ?

À la suite de Milad Doueïhi, on peut d'abord faire l'hypothèse d'une « conversion » des publics et pratiques scripturales, voire d'une rupture « avec certaines de nos pratiques lettrées »³. On peut ensuite penser que les écrits des lecteurs (ou annotations) sont inscrits dans un « procès d'industrialisation »⁴ qui les rend communicables en dehors de leur contexte initial : de leur production à leur circulation, ils semblent cadrés et faire l'objet d'une standardisation.

Pour le vérifier, je me concentrerai principalement sur trois dispositifs (Kindle, Kobo, Readmill⁵), sur leurs logiciels de lecture et leurs sites internet, en m'auto-riant parfois quelques élargissements à d'autres réseaux afin de confirmer les analyses et ainsi les généraliser.

Convoquer

Avant d'être « convertis » aux logiques de ces dispositifs, encore faut-il que les usagers soient attirés. Les réseaux du livre ont ainsi tendance à convoquer⁶ un ensemble de signes familiers et de formes matérielles⁷, qui connotent la culture

3. DOUEIHI M., *Pour un humanisme numérique*, Paris, Seuil, 2011.

4. JEANNERET Y., *Critique de la trivialité*, Paris, Éditions Non Standard, 2014.

5. Kindle, Kobo ou Readmill sont des dispositifs qui proposent, en plus d'un logiciel de lecture-écriture, un réseau social et un espace marchand (achat de livres informatisés). Les deux premiers disposent également de supports spécifiques. Pour des raisons de coût, je me concentrerai principalement sur l'analyse de leurs logiciels sur tablette (iPad), ainsi que sur leur site Internet.

6. La convocation évoque « par le jeu des co-occurrences et des isotopies, des formes familières ». Voir CANDEL E., « Penser le web comme “social” : sur les lectures contemporaines des écrits de réseau », in ROJAS E., *Réseaux socionumériques et médiations humaines. Le social est-il soluble dans le web ?*, Hermès Lavoisier, 2013, p. 33-60.

7. On entend par là « les formes proposées à l'utilisateur » qui « font appel à la mémoire des matérialités de la culture ». Voir JEANNERET Y., « Écritures et médias informatisés », in CHRISTIN A.-M., *Histoire de l'écriture : de l'idéogramme au multimédia*, Paris, Flammarion, 2012, p. 398.

livresque et lettrée pour capter l'attention des internautes et leur signifier qu'ils sont dans des espaces reconnaissables, familiers.

Une convocation de la culture imprimée

La première manifestation de ces formes attendues concerne le livre. Les logos de Readmill, Kobo et Amazon sont en ce sens révélateurs (Fig. 1, 2 et 3). Le premier représente un signet, qui connote l'aspect ancien des livres ; le deuxième matérialise la pliure d'un livre ouvert et posé, surplombé du nom de l'entreprise ; le troisième met en scène un garçon qui lit un livre sous un arbre. Une même mémoire culturelle circule et se trouve représentée dans des signes stéréotypés. Ils relèvent de l'encyclopédie, qui rassemble des connaissances sur le monde⁸ (un livre a des pages, une pliure, peut se lire dehors, etc.).



Fig. 1 : Logo de Readmill⁹



Fig. 2 : Logo de Kobo¹⁰



Fig. 3 : Logo du logiciel d'annotation d'Amazon¹¹

Les signes connotatifs sont aussi présents dans un grand ensemble d'instruments qui renvoient bien aux pratiques lettrées ou à la culture du livre et de l'écriture. Kobo recourt à une icône (Fig. 4) qui connote l'écriture et les pratiques scripturales, aussi bien dans son application *Kobo by Fnac*, disponible sur le dispositif iPad, que sur une rubrique de son site Internet (« Writing Life ») qui se présente comme un encouragement à l'auto-publication (Fig. 5) :

8. Voir GROUPE μ , « Voir, percevoir, concevoir. Du sensoriel au catégoriel », in HÉNAULT A., BEYAERT A., *Ateliers de sémiotique visuelle*, Paris, PUF, 2004, p. 65-82.

9. Source : <https://readmill.com/>, le 1/1/2014.

10. Source : capture d'écran de l'application Kobo sur iPad, le 10/5/2012.

11. Source : capture d'écran de l'application Kindle sur iPad, le 10/8/2014.



Fig. 4 : Récompense « Lecteur Auteurisé » de l'application Kobo by Fnac¹²



Fig. 5 : Le logo de « Writing Life » de Kobo by Fnac¹³

On a affaire à un signe métonymique : la « plume » renvoie à une représentation lettrée de l'écriture, c'est un marqueur social qui indique une certaine culture (la plume est encore mobilisée au XIX^e siècle et finira par désigner le grand écrivain). Dans certains cas, les effets graphiques de la plume peuvent être sémiotisés, comme dans ce bandeau de Kobo (Fig. 6).



Fig. 6 : Le bandeau « Kobo writing life »¹⁴

À un instrument d'écriture sont ainsi associés un type d'écriture (cursive) et un acte (la signature¹⁵) dont le geste authentifie la pratique. Le dispositif marketing ramène ainsi le texte à sa part iconique pour consacrer et rendre visible un geste situé dans une culture anté-numérique dont il cherche manifestement à capter les valeurs que nous lui attribuons intuitivement.

Une articulation à la culture numérique

Le plus souvent, cependant, les dispositifs étudiés travaillent plutôt à une articulation de la culture imprimée avec les stéréotypes de la culture numérique, qui charrie tout un flot de signes attendus (téléphones, tablettes, etc.). Un tweet posté par Readmill le 1^{er} février 2013 (Fig. 7) illustre bien cette articulation qui traduit

12. Source : Capture d'écran de l'application Kobo by Fnac sur iPad, le 2/10/2013.

13. Source : <http://fr.kobo.com/writinglife>, le 5/7/2014.

14. Source : <http://fr.kobo.com/writinglife>, le 5/7/2014.

15. Voir le livre de référence de FRAENKEL B., *La Signature. Genèse d'un signe*, Paris, Gallimard, 1992.

un prolongement des techniques et des gestes : la culture numérique ne viendrait pas déstabiliser la culture imprimée ; au contraire, elle serait complémentaire. Le « smartphone » deviendrait ainsi le compagnon du bibliophile.



Fig. 7 : Le smartphone, « arme ultime » du bibliophile pour Readmill¹⁶

Avec *Kobo by Fnac* (Fig. 8), c'est au contraire la culture lettrée, classique — le texte proposé est une nouvelle d'Alphonse Daudet — qui sert de légitimation à la culture numérique.



Fig. 8 : Vieux livres et liseuse avec Kobo by Fnac¹⁷

16. Source : <https://twitter.com/Readmill/status/42960154406682625>, le 20/08/2014.

17. Source : <http://www4.fnac.com/Guides/High-tech/kobo/>, le 3/7/2014.

D'autres formes d'articulation existent : l'équivalence (écrire à partir d'une tablette ou avec un stylo reviendrait au même), la coordination (les icônes stéréotypées des deux cultures sont mises sur le même plan visuel), l'inversion (le smartphone inclut/englobe la culture imprimée).

Des lectures indicielles

Un autre type de captation des publics se fait à partir des écrits des lecteurs, disséminés sur un ensemble de réseaux externes. Sur Pinterest¹⁸, Readmill avait inauguré une page web « The Highlight Gallery »¹⁹ qui proposait une sélection de passages surlignés des lecteurs, adressés à des membres du réseau externe. De la même façon, dans son logiciel de lecture, Kobo récompense les lecteurs qui partageraient sur Facebook un extrait de livre. Les annotations apparaissent ainsi sous le régime des « lectures indicielles »²⁰, propres aux industries du Web dit « 2.0 » : elles ont pour fonction d'attirer l'attention du passant et de le rediriger vers un espace précis.

Convaincre

La convocation de la culture lettrée s'accompagne de discours, chargés de convaincre les lecteurs des vertus des dispositifs. Ils anticipent généralement les critiques sur l'utilisabilité des logiciels/supports (lenteur, complexité, étapes contraignantes de l'achat à la lecture) et font l'apologie de leurs gains supposés par rapport à la culture imprimée.

Une mythologie : le « cloud »

L'un des discours structurant ces dispositifs est lié à une métaphore : le « cloud ». Il s'agit, d'une part, de convaincre le lecteur de la fluidité des gestes engagés, dans des espaces qu'il ne connaît peut-être pas et, d'autre part, de le fidéliser, en lui assurant que l'ensemble de ses productions pourront être consultées dans une diversité d'écrans, sans qu'il n'ait, par conséquent, besoin de recourir

18. Apparue en 2010, Pinterest est un réseau social qui permet à ses utilisateurs de partager des images et de les rassembler dans des « albums ».

19. Source : <http://www.pinterest.com/readmill/the-highlight-gallery/>, le 23/08/2014.

20. BOULLIER D., « Les industries de l'attention : fidélisation, alerte ou immersion », *Réseaux*, 154 (2013), p. 42.

à un autre logiciel. Le « nuage » (*cloud*) est par exemple convoqué chez Readmill (Fig. 9), pour anticiper les problèmes générés par la multiplicité des supports. À cette métaphore sont associés des gestes iconiques (le « glisser-déposer »), qui traduisent une volonté de transparence et de fluidité : il suffit au lecteur de déplacer un fichier vers l'espace de Readmill pour le voir apparaître sur l'ensemble de ses appareils où le logiciel est installé.

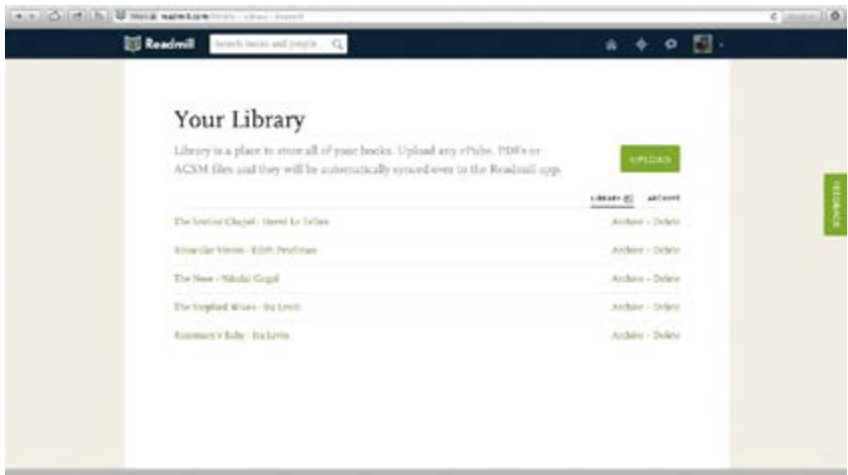


Fig. 9 : « Glisser-déposer » un fichier dans le « cloud » de Readmill²¹

La facilitation des gestes et des circulations s'incarne dans une image synoptique (Fig. 10, 11 et 12) qui rassemble les supports sur lesquels un utilisateur peut lire un même texte.

21. Source : <http://appadvice.com/appnn/2013/02/shelf-control-get-started-with-readmill-and-learn-how-to-add-books-to-your-library>, le 20/12/2015.

Discover how great reading can be

Readmill is a unique ebook reader for iPad and iPhone that lets you read, share and discover great books. Sign up and download today.

GET IT NOW ON THE APP STORE



Fig. 10 : Juxtaposition des écrans chez Readmill²²

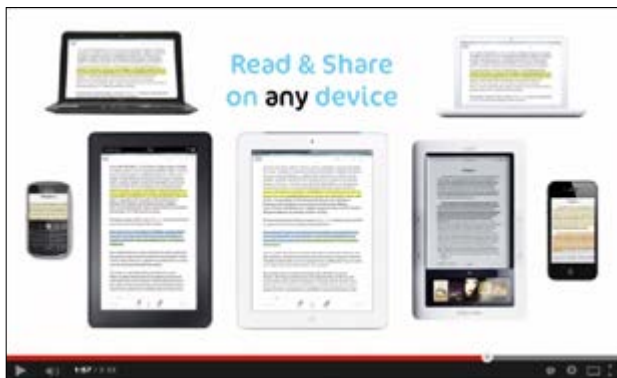


Fig. 11 : Juxtaposition des écrans chez RethinkBooks²³

22. Source : <http://readmill.com/>, le 5/12/2013.

23. Source : <https://www.youtube.com/watch?v=vWVjXlp7E4w>, le 25/08/2014.

Téléchargez l'application Kobo et lisez sur tous les supports

Téléchargez l'application de lecture Kobo gratuite sur votre ordinateur, tablette et smartphone et toutes vos lectures, y compris vos marques-pages, seront synchronisées pour que vous puissiez commencer à lire sur un appareil et continuer sur n'importe quel autre.

En savoir plus sur l'application gratuite Kobo >



Fig. 12 : Juxtaposition des écrans
chez Kobo by Fnac²⁴

Ces images ont un effet sidérant. Leur persuasion tient à une seule juxtaposition de signes iconiques, qui connote immédiatement la circulation facilitée. Le texte, lui, apparaît encore une fois comme une image : ce qui est important n'est pas de pouvoir le lire, mais de comprendre qu'il peut être lu sur tous ces supports. Dans la dernière image (Fig. 12), cette juxtaposition est accompagnée d'un jeu typographique qui mime l'enjambement et assure une continuité entre tous les supports. Ainsi, en dépit des réélaborations sémiotiques, graphiques et/ou énonciatives, lire sur une tablette ou un ordinateur n'aurait plus aucune incidence.

Comme nous l'apprend Gaston Bachelard, il n'y a cependant pas plus matériel qu'un nuage : « L'élément aérien dans la pensée alchimique n'est pas un élément évasif, inconsistant, superfétatoire : il matérialise des forces cachées, des forces invisibles, d'autant plus solides qu'elles sont invisibles »²⁵. C'est en effet toute une logistique technique, des espaces de stockage, bref, une matérialité numérique qui sous-tend la métaphore du nuage. Autrement dit, nous avons affaire à une mythologie, au sens de Roland Barthes, c'est-à-dire à un ensemble de valeurs cachées qui se présentent sous une apparence naturalisée, comme ne posant aucun problème. Avec Yves Jeanneret, on parlera de « fantasmagories »²⁶, soit un ensemble de signes, de discours, d'images déployés pour convaincre de l'intérêt des dispositifs utilisés. Les mots qui servent à désigner les lieux et les espaces dans lesquels évoluent les lecteurs sont parallèlement travaillés pour donner à leur épaisseur métaphorique un ancrage technique.

24. Source : <http://www4.fnac.com/Guides/High-tech/kobo/>, le 25/08/2014.

25. BACHELARD G., « Causeries », *Les grandes heures INA 1952-1954*, Radio France, 2004.

26. JEANNERET Y., *Critique de la trivialité*, Paris, Éditions Non Standard, 2014.

Mythologie participative et axiologie de la lecture dite « sociale »

Les moyens de la conversion passent également par des stratégies qui consistent à convaincre le lecteur des vertus du partage. C'est d'abord sur le mode impératif que se fait cette invitation ou plutôt cette injonction à la participation. Ainsi, chez Kobo (Fig. 13), quatre verbes (« Lisez. Découvrez. Organisez. Partagez ») indiquent les modes possibles d'utilisation de ses dispositifs à partir du mode impératif qui possède une valeur prescriptive. Un devoir est imposé : celui de lire, de découvrir, d'organiser et de partager. On trouve cette injonction jusque dans les interfaces de lecture de l'entreprise. L'application *Kobo by Fnac* comprend par exemple une page-écran (« Reading Life ») qui réunit un ensemble d'éléments censés rendre compte de l'« expérience » de lecture d'un individu. Elle comprend également une série de signes de gratification (des « badges ») que le lecteur peut acquérir, à condition d'exécuter un certain nombre d'actions. Or, l'activation d'un « badge » révèle une série d'instructions, formulées sur le même mode : « Ajoutez des eBooks », « Connectez-vous à votre compte ».

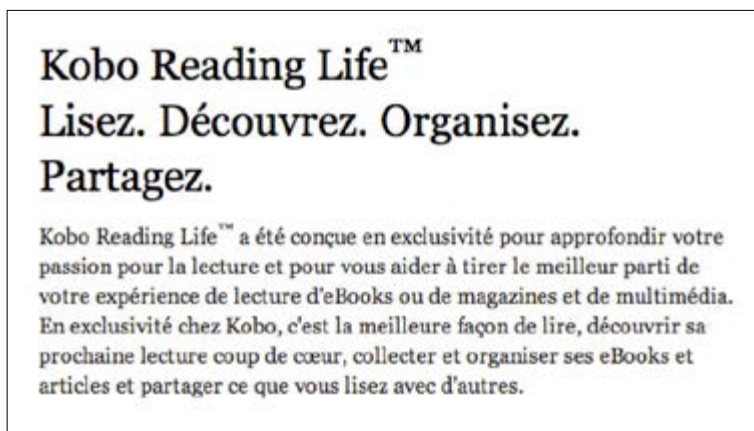


Fig. 13 : « Kobo Reading Life. Lisez. Découvrez. Organisez. Partagez »²⁷

La conversion semble dès lors reposer d'une part sur l'articulation entre des objets culturels connus et rendus reconnaissables par les signes iconiques (la bibliothèque, le livre, etc.) et des gestes propres à la culture numérique (appuyer,

27. Source : <http://fr.kobo.com/koboarc7hd#readinglife>, le 23/07/2014.

se connecter, etc.), et d'autre part sur des injonctions, formulées à l'impératif, elles-mêmes articulées à un système de gratifications.

Cette injonction, formulée sur le mode impératif, se double d'une axiologie de la lecture « en groupe » dont les vertus sont exhibées. Un autre dispositif (Subtext²⁸) écrit ainsi : « Reading together is better ».



Fig. 14 : « Reading together is better » avec SubText²⁹

L'adverbe (« better ») établit un comparatif implicite avec une lecture qui serait plus individuelle. Elle se voit ainsi disqualifiée parce qu'elle ne permettrait pas d'interagir avec ses « amis » ou les « auteurs ». L'axiologie de la lecture dite « sociale » est donc construite sur une fiction, celle d'une lecture qui pourrait être isolée et privée de contacts ; elle postule de plus que les lecteurs voudraient de ces contacts que la technologie permettrait d'assurer.

28. Lancé en 2011, Subtext est un dispositif de lecture-écriture dit « social » qui permet aux usagers d'annoter des textes et de partager le fruit de leurs lectures.

29. Source : <https://Web.subtext.com/>, le 3/8/2013.

On retrouvait dans un bandeau d'un autre dispositif (Copia³⁰) daté de 2013 la même axiologie (Fig. 15) : « read better together ». Elle confirme bien les observations menées à partir de SubText : « mieux lire », c'est supposément lire en « groupe », en matérialisant sa lecture par des écrits (« notes ») qui pourront faire l'objet d'un « partage », c'est-à-dire d'un accès à cette publication. Ces activités encouragées sont censées animer les marges et justifier le passage d'une culture, manifestement jugée morte, à une culture supposément vivifiante.



Fig. 15 : « read better together » avec Copia³¹

Une mise en scène de l'expression intime

Ce modèle de la conversation fait écho à des mises en scène de la pensée et de l'expression individuelle. Copia (Fig. 16) lie ainsi graphiquement les passages surlignés à des icônes d'individus « songeurs » (le phylactère typique des bandes dessinées prend alors la forme de « bulles » qui sémiotisent la pensée), en train de rire ou pris dans une activité de lecture. Associées à ces expressions faciales, les marginalia de lecture apparaissent comme leur matérialisation ; elles en seraient le miroir, l'indice métonymique d'un caractère.

30. Comme Subtext, Copia est un dispositif de lecture-écriture dit « social » qui s'est progressivement réorienté vers les milieux universitaires et scolaires.

31. Source : <http://www.thecopia.com>, le 3/09/2013.



Fig. 16 : Une sémiotisation de la pensée chez Copia³²

La mythologie participative oscille entre deux tendances : la massification, d'une part, qui doit amener un grand nombre de lecteurs à produire des contenus ; la démassification³³, d'autre part, qui introduit des médiations dans le but de favoriser une certaine intimité. Ces deux modèles sont au service de la participation, présentée comme une « nécessité pour l'épanouissement individuel [...] mythe dont ont besoin les acteurs économiques du Web collaboratif afin de générer de la valeur »³⁴.

Convertir

La conversion des utilisateurs et les moyens mobilisés pour les persuader des bienfaits de la culture numérique va de pair avec une conversion de l'annotation, de sa nature, de ses fonctions, ainsi que des acteurs qui, traditionnellement, recourent à cette pratique.

32. Source : <http://www.thecopia.com/home/index.html> en 2013. Capture d'écran le 23/04/2013.

33. MERZEAU L., « La médiation identitaire », *Revue Française des Sciences de l'information et de la communication*, 1 (2012) [En ligne : <http://rfsic.revues.org/193>, source consultée le 20/9/2014].

34. BOUQUILLION P., MATTHEWS J.T., *Le Web collaboratif : mutations des industries de la culture et de la communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010, p. 82.

Savoir et pouvoir

On peut le vérifier avec une forme bien connue de la culture imprimée :

Dans l'Antiquité, l'anthologie a représenté, dans le monde littéraire et philosophique, un effort pour réunir dans un format et un support unifiés une sélection de textes et de dits (*logia*) incarnant à la fois le meilleur et le plus essentiel. Cette pratique s'expliquait notamment par la difficulté d'accès aux textes, par le coût du support matériel et par la dimension réduite du public lettré. Ainsi, l'anthologie fonctionnait comme un abrégé raisonné et comme un premier guide vers une pensée ou un style. Puis la pratique a évolué pour accompagner les changements de nature des supports matériels de l'écriture dans le monde occidental. Elle a aussi marqué la première ère de l'imprimé, en rassemblant des bribes de textes dont la circulation désormais relativement facile a permis un premier accès à la tradition littéraire et philosophique, et surtout a démontré la nécessité d'un savoir-lire et d'un savoir-écrire (*literacy*)³⁵.

Or, « la culture anthologique, dans son déploiement numérique, met en place une nouvelle configuration épistémologique et formelle, capable de réorienter notre appréciation des liens entre savoir et pouvoir »³⁶. En effet, des logiques algorithmiques et statistiques déterminent la visibilité des marginalia de lecture et leur autorité dans nos dispositifs. Sur la page d'accueil d'Amazon Highlights, par exemple, les plus visibles sont celles qui sont liées aux profils les plus suivis (Fig. 17). De même, la section « most popular [highlights] » comprend les plus nombreuses par livre (Fig. 18). Enfin, même les marginalia de lecture présentes sur les fiches de livre d'Amazon ont été choisies à cause de leur popularité (nombre d'utilisateurs qui ont partagé le même passage). L'autorité des marginalia de lecture est investie par celle des algorithmes de classification.

35. DOUEIHI M., *Pour un humanisme numérique*, Paris, Seuil, 2011, p. 162.

36. *Ibid.*, p. 164.

Highly Followed People

 Timothy C. Ferriss 3463 Followers 7 Books with Public Notes	 “The family produced dissenters and nonconformists who were willing to defy authority, although not to the point of becoming zealots.”
 Amazon Customer 726 Followers 10 Books with Public Notes	 “We had a different form of chinging,” Eunice said. “An earlier type of virtual-reality technology, much more robust and completely unaffected by time lag. You may have heard of it. We called it “reading”.” Note: We had a different type of virtual reality called “reading” ;)
 Eric Franklin 66 Followers 68 Books with Public Notes	 “Blind effort without sufficient forethought, regardless of how strenuous, is the near-antithesis of perfection.”

Fig. 17 : « Highly Followed People »
sur Amazon Highlights³⁷

Most Highlighted of All Time	Most Highlighted Passages of All Time
Passages Books Heavily Highlighted Recently Passages Books Public Notes Books with the Most Public Notes	1.  Because sometimes things happen to people and they're not equipped to deal with them. highlighted by 11784 Kindle users Catching Fire (The Second Book of the Hunger Games) by Suzanne Collins See this book on Amazon.com 2.  It is a truth universally acknowledged, that a single man in possession of a good fortune, must be in want of a wife. highlighted by 6060 Kindle users Pride and Prejudice by Jane Austen See this book on Amazon.com

Fig. 18 : Des superlatifs absolus
abondants sur Amazon Highlights³⁸

Cette autorité s'incarne dans les paratextes. Ainsi, dans la première et la seconde image (Fig. 17 et 18), les superlatifs abondent (« Most », « Heavily », « All Time », « Highly »). Les garants institutionnels sont relégués à une seconde place, au profit d'un lexique qui consacre une sorte de « sagesse des foules ». Dans cette perspective, les marginalia et les annotateurs tirent leur légitimité

37. Source : <https://kindle.amazon.com>, le 20/08/2014.

38. Source : https://kindle.amazon.com/most_popular, le 20/08/2014.

d'une densification doxique lexicale et de chiffres sidérants qui viennent rompre toute forme de raisonnement critique en laissant parler leur « objectivité », supposée indiscutable.

L'anthologisation des annotations s'accompagne, dans la culture numérique, d'une transformation de leurs fonctions. Elles peuvent servir à capter l'attention de l'internaute, comme nous l'avons déjà vu, mais également à le rappeler. Readmill avait intégré un système de notifications, classique des réseaux généralistes, qui illustre le régime décrit par Dominique Boullier³⁹ (l'alerte). Dans le cas de Readmill, ce système couvre tous les supports et les possibilités d'alerter un utilisateur, que ce soit sur le Web, sur un téléphone ou par mail. Chaque fois qu'un « ami » de mon réseau effectue ainsi une annotation, je suis averti de son action. Les annotations deviennent alors le moyen de l'alerte et de la fidélisation. L'alerte se double en effet du rappel : le lecteur n'est seulement alerté de l'existence de nouveaux contenus, il est aussi rappelé vers le dispositif grâce à des liens qui l'invitent systématiquement à y retourner.

L'annotation : une « ressource » au sens informatique

L'annotation est ainsi traitée comme n'importe quel autre contenu des réseaux sociaux. C'est qu'ils ont la même nature. On peut le vérifier avec la documentation technique du logiciel de Readmill. Un paratexte éditorial, qui décrit l'objet des lignes de code présentées, l'accompagne (Fig. 19). Leur lecture est pleine d'enseignements. Elle révèle la traduction informatique que fait Readmill de plusieurs objets du monde matériel (« books », « highlight », « users », etc.) : ce sont des éléments mathématiques. Ainsi un « livre » est un « objet canonique » (*canonical object*), c'est-à-dire une expression mathématique ici réduite à des métadonnées.

Books

A book is the canonical object for something that can be read using Readmill. It however only represent metadatas and social data like readings and highlights, if you are looking for files check out Library.

Fig. 19 : « Books » sur la page

API de Readmill⁴⁰

39. BOULLIER D., « Les industries de l'attention : fidélisation, alerte ou immersion », *Réseaux*, 154 (2009), p. 231-246.

40. Source : www.developers.readmill.com/api/docs/v2/index.html, le 20/04/2014.

Ce type de paratexte éditorial s'accompagne généralement de requêtes : une série d'instructions qui permettent à un développeur de manipuler ou de récupérer les données d'un logiciel, lorsque ce dernier publie bien évidemment sa documentation technique. Le code pour manipuler les passages surlignés par les utilisateurs de Readmill est par exemple le suivant.

```

1  {
2    "pagination":{
3      "next":"https://api.readmill.com/v2/highlights?access_token=abc&offset=1&order=created_at&on=2013-05-04+10:1
4    },
5    "items":[
6      {
7        "highlight":{
8          "id":69000,
9          "position":0.25,
10         "content":"Simplicity is the ultimate sophistication",
11         "highlighted_at":"2012-08-12T16:03:10Z",
12         "permalink":"2ysmpa",
13         "permalink_url":"https://readmill.com/chdozner/reada/founders-at-work-what-ins-of-startups-early-days/hig
14       },
15       "user":{
16         "id":5709,
17         "username":"chdozner",
18         "firstname":"Christof",
19         "fullname":"Christof Dozner",
20         "avatar_url":"http://readmill.com/avatars/6d4357e2e7839a2701a25835b9fabc3-medium.png?1129794247",
21         "followers_count":36,
22         "following_count":54,
23         "permalink_url":"https://readmill.com/chdozner"
24       },
25       "lovestore":{
26         "mid":"Simplicity is the ultimate sophistication",
27         "position":0.25,
28         "pro": "",
29         "post": ""
30       },
31       "comments_count":0,
32       "likes_count":0,
33       "reading":{
34         "id":32900
35       }
36     }
37   ],
38   "status":200
39 }

```

Fig. 20 : Code de « Get Highlights »
sur la page API de Readmill⁴¹

Chaque passage surligné (« highlight », ligne 7) est accompagné d'un certain nombre d'informations. Il bénéficie d'abord d'une identité indivisible, qui ne permet pas de le confondre avec un autre (« id »⁴², ligne 8). Un « highlight » est par ailleurs défini spatialement (« position », ligne 9), ce qui va permettre

41. Source : <http://www.developers.readmill.com/api/docs/v2/get/highlights.html>, le 20/04/2013.

42. « Identifiant » en langage informatique.

de l'identifier dans un texte. Il est ensuite relié à un utilisateur (« id », ligne 15) dont l'identité est réduite à un nom/prénom, à un avatar (ligne 19), c'est-à-dire une icône servant de portrait, et à un ensemble de relations sociales (« followers »/« following », lignes 20 et 21). Enfin, le passage surligné apparaît dans une suite linguistique attestée, soit une phrase qualifiée de « content » (ligne 10). On a donc non seulement affaire à des unités, distinctes les unes des autres, mais à des relations entre des unités, qui peuvent par conséquent être combinées entre elles. Dans cette perspective, les annotations, qualifiées comme telles, ne sont rien d'autre que des relations mathématiques.

Plus précisément, ce sont des ressources, c'est-à-dire des identifiants dotés d'une identité stable (une URI). Or, elle peut avoir plusieurs représentations. Par exemple, une page web est dotée d'une URI (une URL), mais le webmaster peut choisir de la mettre à jour ou de lui donner une apparence différente selon les supports de lecture — ordinateur, smartphone, tablette. La ressource peut donc être affectée diachroniquement et synchroniquement⁴³. De la même façon, un surlignement, en tant que représentation, peut apparaître différemment dans le logiciel du Kindle sur iPad et le site Amazon.fr, où circulent automatiquement ces annotations pour devenir des citations (Fig. 21 et 22). Mais en tant que ressources, elles possèdent un identifiant stable, qui autorise ces transformations.



Fig. 21 : « x utilisateurs Kindle » ont surligné tel passage sur Amazon.fr⁴⁴

43. MONNIN A., « Les ressources, des ombres récalcitrantes », *SociologieS*, 25 juin 2013 [En ligne : <http://journals.openedition.org/sociologies/4334>].

44. Source : http://www.amazon.fr/Beginning-Was-Command-Line-ebook/dp/B001GA08E/ref=sr_1_1?ie=UTF8&qid=undefined&sr=8-1&keywords=command+line+beginning, le 26/08/2014.



Fig. 22 : Le « même » passage dans l'application Kindle sur iPad⁴⁵

Dans ces conditions, les productions discursives des lecteurs peuvent aussi bien servir à les rappeler au dispositif qu'à améliorer le référencement des pages d'Amazon.fr, qui multiplient des mots-clés et des citations susceptibles d'être recherchés par l'internaute. Ces petits textes alimentent ainsi des bases de données et nourrissent⁴⁶ ceux qui les consultent.

Une rhétorique du cadre

L'exploitation des annotations et leur transformation selon les intérêts différents des dispositifs sont facilitées par les cadres d'écriture dans lesquels écrivent les utilisateurs. Ces derniers empruntent manifestement à la rhétorique classique ses moyens de persuasion⁴⁷ : à l'*inventio* (trouver « quoi dire », comme le suggère Readmill : « comment on your highlight ») succèdent ainsi la *dispositio* (mettre en ordre ce qui a été trouvé : le logiciel s'en charge automatiquement avec ses cases de saisie), l'*elocutio* (ou « ornementation », qui correspond ici aux boutons de partage) et l'*actio* (la partie dite d'un discours ; ce sont tous les phylactères et les mises en scène de conversation). De la production à la circulation, les cadres d'écriture font l'économie de la force et du temps de travail ; c'est pourquoi ils industrialisent⁴⁸ les productions discursives. Une annotation, qui a circulé d'un

45. Source : capture d'écran le 10/08/2014.

46. Ce n'est pas un hasard si le terme qui sert à désigner, en anglais, les « flux » d'actualisation de l'information sur internet est tiré du vocabulaire de la nourriture : « feed ». Cette métaphore sert aujourd'hui d'illustration de la culture anthologique et de structure au système technique qui la sous-tend.

47. BÉGUIN-VERBRUGGE A., *Images en texte, Images du texte. Dispositifs graphiques et communication écrite*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, 2006.

48. MÆGLIN P., *Outils et médias éducatifs. Une approche communicationnelle*, Grenoble, Presses de l'Université de Grenoble, 2005, p. 252.

espace à l'autre (du logiciel du Kindle à la fiche sur Amazon dans notre cas), est sous le coup d'une fonction éditeur, au sens d'« *editor* (responsable de la mise en texte) et [de] *publisher* (garant de la circulation du texte) »⁴⁹. C'est pourquoi un acte individuel (un surlignement) peut automatiquement devenir une citation : les aléas de toute énonciation sont limités par les cadres d'écriture⁵⁰.



Fig. 23 : Cadre-document d'écriture dans le cadre-logiciel Readmill sur iPad

Conclusion

Avec les réseaux sociaux du livre, les annotations des lecteurs ont acquis de nouvelles fonctions et de nouvelles formes : si nous les voyons, à l'écran, sous leur revêtement sémiotique, ce ne sont rien d'autre que des objets mathématiques d'un point de vue informatique, qui peuvent se prêter par conséquent à de multiples transformations. Ces transformations sont assurées par une architecture sémiotique qui, en amont, cadre l'écriture des usagers et facilite la réexploitation

49. JEANNERET Y., *Critique de la trivialité*, op. cit., p. 35.

50. JAHJAH M., « Des énoncés sans énonciateurs ? Du surlignement à la citation dans le Kindle d'Amazon », *Semen*, 41 (2017) [En ligne : <http://journals.openedition.org/semen/10587>].

de leurs productions scripturales. Ces usagers sont eux-mêmes situés dans des espaces où sont articulés des discours laudatifs avec des images familières de la culture du livre qui créent un environnement familier alors que les gestes possibles sont bien nouveaux. Les productions finales des lecteurs semblent cependant résister à ces réexploitations marketing et économiques. Ainsi, la plupart des réseaux qui s'étaient développés sur l'utopie de la « lecture sociale » ont fini par réorienter leur ciblage vers les publics studieux, sans doute parce que les pratiques d'annotation échappent à la massification et à l'analyse statistique et qu'elles nécessitent une analyse contextuelle, située, ancrée, telle que peut la mener l'anthropologie matérielle des savoirs.

8 février 2017

IRÈNE DIETRICH-STROBBE

SAUVER LES RICHES. LA CHARITÉ À LILLE À LA FIN DU MOYEN ÂGE.
BREF RETOUR SUR LE PARCOURS D'UNE RECHERCHE DOCTORALE

Irène Dietrich-Strobbe est docteur en histoire médiévale (Université Paris-Sorbonne et Universiteit Gent) depuis novembre 2016. Professeur agrégé, elle exerce actuellement au lycée Johannes Gutenberg (Créteil), après avoir été, en 2016-2017, ATER en histoire médiévale et moderne à l'Université de Haute-Alsace. Elle est membre associé au CRÉSAT et au Centre Roland-Mousnier (UMR-8596).

Cette communication s'adressait au public du séminaire annuel du CRÉSAT, en partie composé d'étudiants. J'avais fait le choix, dans cette communication, de revenir sur mon parcours de doctorante afin de mettre en lumière, à destination de futurs jeunes chercheurs, les motivations et les aboutissements d'une recherche doctorale. J'ai soutenu, le 26 novembre 2016, ma thèse de doctorat à l'Université Paris-Sorbonne. Ma thèse, dirigée par le Professeur Élisabeth Crouzet-Pavan (Université Paris-Sorbonne), en co-tutelle avec le Professeur Marc Boone (Université de Gand), est intitulée *Sauver les riches. La charité à Lille à la fin du Moyen Âge*.

Comme l'a rappelé Henri-Irénée Marrou¹, l'historien doit élucider les raisons de sa curiosité. C'est donc par là que je commencerai. Je reviendrai ensuite sur la construction de mon objet de recherche, construction faite d'allers-retours incessants entre les sources et la bibliographie. Je terminerai enfin par l'exposé – extrêmement bref – du résultat final.

1. MARROU H.-I., *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, rééd. 1975, p. 240.

Le choix de mon sujet de thèse fut d'abord le choix d'une étude sur la ville dont, je ne le cacherai pas, je suis originaire. Lydéric et Phinaert, ces fiers géants qui ne sont en rien médiévaux, ont sans aucun doute pesé d'une manière ou d'une autre de tout leur poids d'osier dans ma décision. Les traces du Moyen Âge à Lille se trouvent surtout dans son sous-sol, que d'aucuns qualifieraient, sans tout à fait se tromper, d'humide. Pourtant, le promeneur attentif y repèrera quelques vestiges subsistant d'une époque où la ville était la capitale francophone du duc de Bourgogne, là où en 1386, Philippe le Hardi installa sa Chambre des Comptes pour ses Pays-Bas méridionaux. La chapelle du Palais Rihour se dresse toujours, bien qu'en partie dissimulée par le monument aux morts, qui rappelle les souffrances subies par les habitants de la ville, en particulier pendant la Première Guerre mondiale². Les pas du marcheur le mèneront aussi sans aucun doute devant l'Ermitage Gantois, un hôtel de luxe installé dans un hôpital bâti par un puissant bourgeois du xv^e siècle. Après avoir éventuellement pris un café dans l'ancienne chapelle de cet hôpital, le promeneur ira peut-être flâner dans le Vieux-Lille. Là se trouve l'hospice Comtesse – aujourd'hui musée d'histoire de la ville –, ancien hôpital fondé en février 1237 par la comtesse de Flandre Jeanne de Constantinople sur un terrain qui jouxtait alors son Palais de la Salle. L'ancienne institution charitable dispose d'un vaste fonds d'archives qui s'insère dans celui, plus vaste encore, des archives hospitalières³. Cependant, jusqu'à présent, hormis des mémoires de maîtrise et de DEA⁴ ainsi qu'une thèse portant sur tous les hôpitaux du nord de la France⁵, celles-ci ont été assez peu étudiées. Pour autant, le

2. DIETRICH-STROBBEL, « "Chacun doit gagner et prouffiter du prince" : Lille ou le laboratoire d'une politique monumentale bourguignonne à la fin du Moyen Âge », in CROUZET-PAVAN É., MAIRE-VIGUEUR J.-M., *L'art au service du Prince. La politique monumentale, artistique et culturelle des États princiers et seigneuriaux. Paradigme italien, expérience européenne (vers 1250 - vers 1550)*, Paris, Viella, Rome, 2015, p. 143.

3. Conservées aux Archives départementales du Nord (AD59).

4. SAINT-JEAN B., *L'hôpital Gantois de 1462 à 1730*, mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, Université de Lille-III, 1984 ; SEVIN L., *L'histoire de Notre-Dame de Lille, des origines à 1317*, mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, Université de Lille-III, 1997 ; SIMOULIN S., *Recherches sur l'histoire économique et sociale de l'hôpital Comtesse (1384-1482)*, mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, Université de Lille-III, 1997 ; LEPORCQ H., *La pauvreté et l'assistance à Lille à la fin du xv^e et au début du xvi^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire médiévale, Université de Lille-III, 1997 ; LEPORCQ H., *Recherches sur la pauvreté et l'assistance à Lille : la bourse commune des pauvres (v. 1505-v. 1540)*, mémoire de DEA d'histoire médiévale, Université de Lille-III, 1999.

5. Annie Saunier s'y est intéressée mais sa thèse ne portait pas seulement sur Lille : SAUNIER A., « *Le pauvre malade* » dans le cadre hospitalier médiéval, France du Nord, 1300-1500,

goût d'une ville et la rareté des études qui lui sont consacrées ne font pas le sujet d'une thèse. Peut-être est-ce davantage le cas d'un paradoxe apparent.

Si les hôpitaux et charités paroissiales s'occupent sans cesse des pauvres, les archives de ces institutions n'en parlent pratiquement jamais. Dès lors, choisir de travailler sur ces fonds impliquait de renoncer à écrire une histoire des pauvres dans leur individualité et d'accepter de ne pas toujours avoir de réponses définitives à fournir aux questions posées. Il devint clair à la lecture des sources que l'histoire de la charité à Lille ne serait pas une histoire de la pauvreté et que les pauvres n'étaient pas les seuls bénéficiaires de la charité, loin de là. Mes sources m'ont amenée à écrire une histoire des riches. Le titre de ma thèse vient le souligner : *Sauver les riches. La charité à Lille à la fin du Moyen Âge*. Pourtant, ce travail s'inscrit dans un champ de recherche ancien et dynamique.

Les recherches sur les institutions charitables ne sont pas récentes. Leur histoire, celle de leurs pieux fondateurs et, éventuellement, de leurs dévoués descendants fut d'abord rédigée pour édifier les fidèles à l'heure de la messe à l'aide d'*exempla* locaux⁶. Au XIX^e siècle, la constitution des archives hospitalières stimula les historiens qui y virent matière à écrire l'histoire des bâtiments hospitaliers, parfois anciens et spectaculaires⁷. L'étude de ces fonds devait également offrir des éléments de réflexion sur des questions sociétales alors très prégnantes, comme celle du paupérisme⁸. Aussi, en 1947, lorsque le juriste Jean Imbert publia son

Paris, Arguments, 1993.

6. Voir par exemple CHARLART D., *L'Hôtel Dieu où il est traité de l'antiquité et noblesse de l'hospitalité des premiers hôpitaux de l'Eglise et des plus fameux du Pays Bas*, Douai, Jacques Mairesse, 1649 ; BM Lille, ms. 528, n° 675, *Histoire abrégée de différentes fondations pieuses faites dans la ville de Lille et ses environs*, XVIII^e siècle. Voir également BnF, fr. 8522 (en grande partie une copie du manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Lille).

7. Armand Husson rédigea à la fois une *Étude sur les hôpitaux considérés sous le rapport de leur construction, de la distribution de leurs bâtiments, de l'ameublement, de l'hygiène et du service des salles de malades* (Paris, Dupont, 1862) et un *Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790. Hôtel-Dieu* (Paris, Dupont, 1866).

8. L'auteur de l'inventaire sommaire des archives de Lille cite ainsi La Valette qui se félicitait de la constitution et du classement de ces fonds : « J'ai remarqué dans ces mêmes collections des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que la défense des côtes maritimes à Rouen, au Havre, à Dieppe [...] l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création des manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des

*Histoire des hôpitaux en droit canonique, du décret de Gratien à la sécularisation de l'administration de l'Hôtel-Dieu à Paris en 1505*⁹, il n'était pas le premier à se pencher sur les archives hospitalières françaises¹⁰. Le travail de Jean Imbert ne prit pourtant toute son importance qu'à la fin des années 1960 et au début des années 1970, lorsque des chercheurs tentèrent d'écrire l'histoire médiévale des humbles à partir des archives des institutions charitables. Michel Mollat fut, en France, le principal instigateur de ces recherches¹¹. Dès lors, comme en synergie, en mêlant l'approche institutionnelle de Jean Imbert à celle, plus sociale, de Michel Mollat, des thèses d'histoire hospitalière, menées à différentes échelles, virent le jour¹². Très souvent, celles-ci reprirent ce qui, en France, était devenu un *leitmotiv* : la municipalisation et la laïcisation des hôpitaux. Quels étaient les paradigmes alors définis ? À la fin du Moyen Âge, les hôpitaux, majoritairement mal gérés par des clercs peu scrupuleux, seraient tombés en désuétude. Fort heureusement, des laïcs, bien souvent à la tête des échevinages et consulats, auraient entrepris de réformer les hôpitaux de façon à porter secours aux vrais pauvres, d'une manière d'autant plus efficace que ces laïcs auraient fait entrer, eux, la médecine et les onguents là où il n'y avait que prières et couvertures sales. La Société Française d'Histoire des Hôpitaux (SFHH) créée en 1958 par Jean Imbert

.....
 éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements », cité dans *Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790, Lille, département du Nord*, t.1 : *L'hôpital Comtesse*, Paris, P. Dupont / Lille, Le Bigot frères, 1865, s. p.

9. IMBERT J., *Les hôpitaux en droit canonique, du décret de Gratien à la sécularisation de l'administration de l'Hôtel-Dieu à Paris en 1505*, Paris, J. Vrin, 1947.

10. LE GRAND L., « Comment composer l'histoire d'un établissement hospitalier. Sources et méthodes », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 71 (1930), p. 161-235.

11. MOLLAT M., *Recherches sur les pauvres et la pauvreté* (Résumés des travaux présentés à la conférence de recherches de Michel Mollat, 11 cahiers dactylographiés), 1962-1977. La synthèse de ces recherches a été faite dans MOLLAT M., *Les pauvres au Moyen Âge, étude sociale*, Paris, Seuil, 2006.

12. La liste donnée ici ne peut être exhaustive. À l'échelle d'un hôpital : SAINT-DENIS A., *L'hôtel-Dieu de Laon, 1150-1300*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1983. À l'échelle d'une ville : POURRIÈRE J., *Les hôpitaux d'Aix-en-Provence au Moyen Âge*. XIII^e, XIV^e, XV^e siècle, Aix-en-Provence, P. Roubaud, 1969 ; CAILLE J., *Hôpitaux et charité publique à Narbonne au Moyen Âge*, Toulouse, Privat, Société Française d'Histoire des Hôpitaux, 1978 ; NOUGARET R., *Hôpitaux, léproseries et bodomies de Rodez. De la Grande Peste à l'Hôpital général (v. 1340-1676)*, Rodez, Subervie, 1986. À l'échelle d'une « région » : ADAM P., *Charité et assistance au Moyen Âge en Alsace*, Librairie Istra, Société savante d'Alsace et des régions de l'Est, 1982 ; SAUNIER A., « Le pauvre malade » dans le cadre hospitalier médiéval..., *op. cit.*

permet de développer les recherches autour des archives hospitalières. Le temps vint des grands colloques qui firent le point sur les avancées en matière d'assistance¹³. En 1982, sous la direction de Jean Imbert, une *Histoire des hôpitaux en France* parut chez Privat¹⁴. Michel Mollat en rédigea la partie médiévale. Tout avait-il été dit en 1982 ? Non, bien sûr. Mais qu'en était-il alors hors de France ?

En Allemagne, l'histoire des hôpitaux a également d'abord été institutionnelle. C'est d'ailleurs sur la réflexion de Siegfried Reicke¹⁵ et la sécularisation des hôpitaux que Jean Imbert s'était appuyé en 1947. En Belgique, Paul Bonenfant, qui lança l'histoire des hôpitaux dans son pays, avait lui-même retenu ce concept, lu chez Siegfried Reicke¹⁶. De Jean Imbert, Paul Bonenfant retint l'idée d'une société d'histoire des hôpitaux et créa en 1963 la Société Belge d'Histoire des Hôpitaux (ancêtre de l'actuelle société *Hospitium*). Cette société ne fut néanmoins pas aussi puissante que celle de son homologue français. Dès 1978, Griet Maréchal, qui travaillait sur l'assistance à Bruges, remit en cause l'existence de la « sécularisation » des hôpitaux¹⁷. Il faut dire aussi qu'en Belgique, l'histoire de l'assistance ne s'était pas limitée à celle des hôpitaux. Les tables des pauvres (ou charités paroissiales) firent l'objet de plusieurs travaux¹⁸. En Italie, l'idée

13. *Assistance et charité* [numéro spécial], *Cahiers de Fanjeaux*, 13 (1978) ; *Santé, Médecine et assistance au Moyen Âge, Actes du 110^e Congrès national des Sociétés savantes*, Montpellier, t. 1, Paris, 1987.

14. IMBERT J., *Histoire des hôpitaux en France*, Toulouse, Privat, 1982.

15. REICKE S., *Das deutsche Spital und sein Recht im Mittelalter, Erster Teil : Geschichte und Gestalt ; Zweiter Teil : Das deutsche Spitalrecht*, Stuttgart, Enke, 1932. Siegfried Reicke y développait le concept de « communalisation » (*Kommunalisierung*), sans aller jusqu'à parler de « sécularisation » (*Säkularisierung*).

16. BONENFANT P., « Reicke (Siegfried), *Das deutsche Spital und sein Recht im Mittelalter, Erster Teil : Geschichte und Gestalt ; Zweiter Teil : Das deutsche Spitalrecht* », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire-BTFG*, 12-3 (1933), p. 753-758 ; BONENFANT P., « Les hôpitaux en Belgique au Moyen Âge », *ASBHH*, 3 (1965), p. 3-44. Paul Bonenfant ne fut pas le premier à s'atteler à l'histoire des hôpitaux en Belgique : ALBERDINGK-THIJM P.-P.-M., *De Gestichten van Liefdadigheid in Belgie van Karel den Grote tot aan de XVIde eeuw*, Bruxelles, Hayez / Louvain, Fonteyn, 1883. Pourtant, selon Paul Bonenfant, « aucune de ses assertions ne peut être admise sans examen ». La virulence de l'attaque portée par Paul Bonenfant oblige à rappeler que l'opposition des deux hommes ne se fit pas seulement sur le champ de l'histoire des hôpitaux.

17. MARÉCHAL G., *De sociale en politieke gebondenheid van het brugse hospitaalwezen in de middeleeuwen*, Anciens pays et assemblées d'États, Standen en Landen LXXIII, Courtrai, Heul, 1978, p. 94.

18. La bibliographie ne peut être exhaustive ici : TITS-DIEUAIDE M.-J., « Les tables des pauvres

d'un *Centro italiano di storia ospitaliera* fit son chemin et, en 1960, eut lieu son premier congrès, auquel les dirigeants de la SFHH participèrent. L'idée, au-delà des Alpes, était proche du paradigme français. L'histoire des hôpitaux urbains médiévaux en Italie s'orienta dans le sens d'une concentration progressive des établissements en un hôpital général¹⁹, une idée aujourd'hui remise en cause. En Angleterre, le *terminus ad quem* fut double : la Réforme²⁰ et les *Poor Laws*²¹. Dans ce dernier cas, c'était encore un historien du droit qui avait indiqué le sens de l'histoire à écrire, donnant à la norme un rôle primordial. Ces deux idées se retrouvent chez les Anglo-Saxons y compris lorsqu'ils étudient d'autres espaces. La charité médiévale prend fin lorsqu'émerge une charité protestante, distincte de la charité des catholiques²².

Où en sommes-nous aujourd'hui ? En France, les dernières études sur l'assistance sont largement venues préciser et nuancer les paradigmes originels de la laïcisation et de la municipalisation²³. Il s'agit davantage, désormais, de comprendre comment les hôpitaux s'insérèrent dans la société médiévale²⁴. L'histoire

.....
dans les anciennes principautés belges au Moyen Âge », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 88 (1975), p. 562-583 ; MARÉCHAL G., « Het openbaar initiatief van de gemeenten op het vlak van de openbare onderstand in het noorden van het land tijdens het « Ancien Régime », in *L'initiative publique des communes en Belgique. Fondements historiques (Ancien Régime)*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1984, p. 513-527. Pour une synthèse récente des travaux sur les tables des pauvres, voir GUILARDIAN D., « Les tables des pauvres : une voie spécifique aux anciens Pays-Bas ? », in PAULY M., *Colloque Institutions de l'assistance sociale en Lotharingie médiévale*, 13^{es} Journées Lotharingiennes du 12 octobre au 15 octobre 2004, Luxembourg, Section historique de l'Institut Grand-Ducal, 2008, p. 257-276.

19. NASALLI-ROCCA E., *Il diritto ospedaliero nei suoi lineamenti storici*, Milan, Fondazione Sergio Mochi Onory per la Storia del Diritto Italiano, 1956.

20. CLAY R. M., *The Mediaeval Hospitals of England*, Londres, Methen end Co, 1909 ; ORME N., WEBSTER M., *The English Hospital, 1070-1570*, New Haven / Londres, Yale University Press, 1995.

21. TIERNEY B., *Medieval Poor Laws, A Sketch of Canonical Theory and its Applications in England*, Los Angeles / Berkeley, University of California Press, 1959.

22. TIERNEY B., « Catholics and the poor in Early Modern Europe », *Transaction of the Royal Historical Society*, 26, (1976), p. 15-34 ; BRODMAN J. W., *Charity and Welfare. Hospitals and the Poor in Medieval Catalonia*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1998, p. IX.

23. LE BLÉVEC D., *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XII^e siècle au milieu du XV^e siècle*, Rome, ÉFR, 2000.

24. Y compris d'un point de vue spatial ou archéologique : MONTAUBIN P., *Hôpitaux et maladreries au Moyen Âge : espace et environnement. Actes du colloque international d'Amiens-Beauvais*, 22, 23 et 24 novembre 2002, Amiens, Centre d'Archéologie et d'Histoire

étant fille de son temps, les réflexions les plus récentes se font autour de la notion de « service public », notamment en Belgique²⁵ et aux Pays-Bas²⁶. À l'heure où les États éprouvent des difficultés à financer leurs systèmes de soin, les chercheurs s'interrogent sur les financements des institutions charitables. En Italie, les hôpitaux sont analysés comme de véritables « entreprises de la charité publique »²⁷. Il faut cependant souligner que les approches nationales semblent dépassées tant se multiplient les recherches d'envergure internationale²⁸ et que l'histoire des hôpitaux s'inscrit désormais dans différents champs. L'économie urbaine et en particulier l'approvisionnement de la ville sont ainsi appréhendés au prisme des archives hospitalières²⁹. Ces dernières se prêtent également très bien aux études

.....
Médiévales des Établissements Religieux - CAHMER, 2004 ; TOUATI F.-O., *Archéologie et architectures hospitalières, de l'Antiquité tardive à l'aube des temps modernes*, Paris, Boutique de l'Histoire, 2004.

25. Défini comme « all public facilities provided by various (semi)governments, churches, religious organizations, and civic institutions » par BOONE M., VAN DER HEIJDEN M., « Urban Finances and Public Services in the Late Medieval and Early Modern Low Countries », in SANCHEZ A. G., CARRETERO ZAMORA J. M., *El alimento del estado y la salud de la res publica : orígenes, estructura y desarrollo del gasto público en Europa*, Universidad de Málaga - Red Arca Comunis, Instituto de Estudios Fiscales, 2013, p. 341-356. HAEMERS J., RYCKBOSCH W., « A targeted public : public services in fifteenth-century Ghent and Bruges », *Urban History*, 37 (2010/2), p. 203-225, voir notamment la partie « Health care and poor relief », p. 218-224.

26. TERVOORT A., « To the honour of God, for concord and the common Good. Developments in Social care and Education in Dutch Towns (1300-1625) » in VAN DER HEIJDEN M., VAN DERVEEN MEERKEERK E., VERMEERSCH G., VAN DER BURG M., *Serving the Urban Community. The Rise of Public Facilities in the Low Countries*, Amsterdam, Aksant, 2009, p. 89-106.

27. Voir notamment PICCINNI G., « El hospital como empresa de la caridad publica (Italia, siglos XIII-XV) », in SALAVADOR MIGUEL N., PINTO G., PICCINNI G., *Ricos y pobres : opulencia y desarraigo en el occidente medieval. Actas de la XXXVI Semana de Estudios Medievales de Estella. 20 a 24 de julio de 2009*, Pampelune, Gobierno de Navarra, 2010 p. 87-103 ; PICCINNI G., *Il banco dell'ospedale di Santa Maria della Scala e il mercardo del denaro nella Siena del trecento*, Pacini editore, 2012. L'histoire économique de ces établissements est également étudiée en Autriche : POHL-RESL B., *Rechnen mit Ewigkeit. Das Wiener Bürgerspital im Mittelalter*, Vienne-Munich, Oldenbourg, 1996.

28. DROSSBACH G., *Hospitler in Mittelalter und Frher Neuzeit : Frankreich, Deutschland und Italien : eine vergleichende Geschichte / Hpitaux au Moyen ge et aux Temps modernes : France, Allemagne et Italie : une histoire compare*, Munich, Oldenbourg, 2007.

29. JHANNO C., « Sustenter les povres malades ». *Alimentation et approvisionnement  la fin du Moyen ge : l'exemple de l'Htel-Dieu de Paris*, thse d'histoire mdivale, Universit Panthon-Sorbonne, 2000.

autour de la gestion des domaines ruraux par de grands propriétaires urbains³⁰. Cette thèse s'inscrit donc dans un champ d'étude ancien, marqué par des historiographies nationales, mais aussi dans de nouvelles dynamiques, nécessairement internationales, pour étudier une ville du comté de Flandre. Lille à la fin du Moyen Âge ne constitue pas l'arrière-plan statique et détaché de cette thèse. C'est au contraire de ce contexte particulier qu'est né ce projet de recherche sur les institutions charitables.

En effet, cette thèse s'ouvre au moment de la fondation de l'hôpital Notre-Dame de Lille par la comtesse de Flandre en 1237 et se referme à la fin des années 1520. On est alors, d'une part, à l'apogée économique et politique de cet établissement, et d'autre part, au moment où Charles-Quint décide de la centralisation des charités paroissiales sous l'égide de l'échevinage. Les histoires des institutions charitables lilloises et celles de leurs princes sont intrinsèquement liées. Des dates butoirs strictes n'auraient pas de sens ici. De même qu'un hôpital n'est pas fondé en un jour, *ex nihilo*, une réforme ne porte pas ses fruits du jour au lendemain.

Il faut d'abord se rappeler que Lille fut, tout au long des trois derniers siècles du Moyen Âge, dans une position stratégique, entre le royaume de France au sud, et la Flandre néerlandophone au nord. Cependant, on le lit dans toutes les histoires de la ville, avec plus ou moins de nuances : Lille est une ville fidèle et paisible³¹, tandis que du côté des villes néerlandophones, il y eut en moyenne une révolte tous les sept ans³². La tranquillité lilloise reçoit généralement deux grands types d'explication, l'une politique, l'autre économique. L'explication politique s'appuie en partie sur la charte octroyée aux Lillois par la comtesse de Flandre en 1235. Avec cette charte, le Magistrat était créé par le comte de Flandre à chaque

30. VERVAET L., *Goederenbeheer in een veranderende samenleving. Het Sint-Janshospitaal van Brugge, ca. 1275 - ca. 1575*, thèse d'histoire médiévale, Universiteit Gent, 2015.

31. BOONE M., « Les traditions de rébellions urbaines dans les anciens Pays-Bas. Construction d'une identité urbaine, gestation d'une culture politique », in BOONE M., *À la recherche d'une modernité civique. La société urbaine des anciens Pays-Bas au bas Moyen Âge*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010, p. 57-78.

32. BLOCKMANS W., « Alternative to monarchical centralisation : the great tradition of revolt in Flanders and Brabant », in KOENIGSBERGER H. G., *Republiken und Republikanismus im Europa der fruhen Neuzeit*, Munich, Oldenbourg, 1988, p. 157. Lille n'est pas évoquée dans cet article.

Toussaint et non élu³³. La chartre devait assurer une rotation rapide des magistratures et éviter que de grandes familles n'en viennent à accaparer le pouvoir³⁴. L'explication économique de la paix lilloise reposait sur le caractère « équilibré » de sa structure productive car « la prospérité de Lille ne dépend[ait] pas d'une seule activité »³⁵. Ainsi, dès le XIII^e siècle, le Magistrat était composé de sorte « qu'aucun groupe professionnel ne pouvait dominer la ville »³⁶. Selon Robert Duplessis, qui a examiné les fondements de la stabilité lilloise avant la révolte de 1566, l'absence de luttes partisans permit au Magistrat d'intégrer régulièrement du sang nouveau, ce qui fut gage de stabilité³⁷. Or, comment, d'un point de vue politique, s'attacher autant à la création du Magistrat lillois en 1235³⁸ et ignorer la fondation spectaculaire du puissant hôpital Notre-Dame dans les deux années qui suivirent ? Peut-on ignorer le rôle moteur que revêtirent les institutions charitables à Lille en tant qu'acteurs économiques ? Les coïncidences existent mais celles-ci sont des plus troublantes, d'autant que l'hôpital Notre-Dame, très vite surnommé Comtesse par les Lillois eux-mêmes, devint un puissant acteur religieux, économique et social. Sethina Watson a établi un lien entre la fondation d'un hôpital et l'octroi d'une chartre à une ville par son seigneur. Le moment où l'hôpital Comtesse fut fondé importe grandement : Jeanne de Constantinople devait à tout prix rétablir de bonnes relations avec ses sujets alors que l'affaire du Faux Baudouin les avaient mises à mal³⁹. C'est à Lille que la comtesse fit périr cet homme entre deux chiens noirs. C'est à Lille aussi qu'elle fonda *ex nihilo*, juste à côté de son palais, un hôpital, en le dotant très richement. Cependant, le geste

33. BECCHIA C., *Les bourgeois et le prince. Les sociétés politiques de Dijon et de Lille (1419-1477)*, thèse d'histoire médiévale, Université Paris Sorbonne / Universiteit Gent, 2015, p. 62-66.

34. TRÉNARD L., *Histoire de Lille*, Toulouse, Privat, 1970, p. 185-186.

35. *Ibid.*, p. 186.

36. *Ibid.*, p. 186.

37. DUPLESSIS R.S., *Lille and the Dutch Revolt. Urban Stability in an Era of Revolution, 1500-1582*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 31.

38. À propos des relations entre Jeanne de Constantinople et les villes de Flandre, on se reportera à DE PAERMENTIER E., « La politique de Jeanne de Constantinople à l'égard des villes (1212-1244). Une situation gagnant-gagnant ? », in DESSAUX N., *Jeanne de Constantinople, Comtesse de Flandre et de Hainaut*, Paris, Somogy éditions d'art, Lille, Ville de Lille, 2009, p. 54-64.

39. LECUPPRE G., « Jeanne de Constantinople face au fantôme du père », in DESSAUX N., *Jeanne de Constantinople..., op. cit.*, p. 33-41. Voir également LECUPPRE G., *L'imposture politique au Moyen Âge. La seconde vie des rois*, Paris, PUF, 2005.

de la comtesse, aussi religieux que politique, s'insérait dans un contexte général : celui de la « floraison des fondations hospitalières » décrite par Michel Mollat⁴⁰.

En effet, avant même la naissance de l'hôpital Comtesse, plusieurs hôpitaux existaient à Lille : la maison des Ladres bourgeois, l'hôpital Saint-Nicolas (depuis 1236 au moins), l'hôpital des Clercs (qui, au début du ^{xiii}^e siècle, n'accueillait déjà plus que les serviteurs des chanoines) et l'hôpital Saint-Sauveur, fondé une première fois par un chanoine du chapitre lillois en 1216 puis une seconde fois en 1226 par la comtesse Jeanne de Constantinople. Dix ans plus tard, celle-ci fonda son hôpital Notre-Dame de Lille (1237) et eut encore le temps de fonder un béguinage Sainte-Élisabeth (1239). L'hôpital Saint-Nicaise existait déjà en 1268 lorsqu'une bourgeoise, Helle Destailleurs, y fonda une chapellenie⁴¹. Mais la « floraison » ne cessa pas. Au ^{xiv}^e siècle, au cours de la période royale, des bourgeois fondèrent les hôpitaux Saint-Julien (1321), des Marthes (1343), des Grimaretz (1361). La période bourguignonne ne fut pas en reste puisque outre les maladreries pour les « ladres forains » en 1461 et à Anstaing en 1472 fondées sur ordre du duc, furent fondés par le bourgeois Jehan Gantois la maison des Filles Repenties (1444) et l'hôpital Saint-Jean-Baptiste dit Gantois (entre 1462 et 1466). Philippe le Bon et Isabelle de Portugal eux-mêmes fondèrent un hôpital Saint-Jacques (1431) pour accueillir « pèlerins, pèlerines et parturientes ». Enfin, en 1477-1478, les échevins louèrent des granges et des maisons pour loger les pauvres gens et surtout les orphelin.e.s des campagnes alentours qui fuyaient les violences des guerres menées par Louis XI. En 1496, Grard Le Drut, un bourgeois qui était par ailleurs au service du prince, fonda pour les pauvres orphelines, une maison des Bonnes Filles tandis que les garçons étaient toujours accueillis dans ce qui était désormais appelé les Granges. En plus de ces établissements charitables, la ville disposait, à la fin du ^{xiii}^e siècle, de sept charités paroissiales (cinq *intra muros*), soit une par paroisse. Ainsi, à Lille, au moment où se clôt cette étude, au tout début du ^{xvi}^e siècle, on dénombrait seize hôpitaux, sans compter les Granges et sept charités paroissiales pour une population estimée à 25 000 habitants (selon l'hypothèse la plus haute)⁴². De plus, comme ailleurs, les bourgeois créèrent des

40. MOLLAT M., in IMBERT J., *Histoire des hôpitaux en France... op. cit.*, p. 33.

41. AD59, AH 29 C1, 1268 ; AD59, 16 G 20, pièce 192.

42. Le nombre d'habitants à Lille a donné lieu à plusieurs estimations. Les historiens autour de Louis Trénard ont estimé la population à environ 15 000 habitants au ^{xv}^e siècle (TRÉNARD L., *Histoire de Lille, op. cit.*, p. 183). Denis Clauzel propose une estimation bien plus élevée, comprise entre 22 000 et 26 000 habitants (CLAUZEL D., *Finances et politique à Lille pendant*

distributions pour les pauvres à faire au cours ou à la suite de messes anniversonnaires. Cette thèse n'est donc pas uniquement une thèse d'histoire hospitalière. Elle porte sur l'ensemble des institutions charitables de la ville, mais sans se limiter aux aspects institutionnels de la charité et se trouve donc à la croisée des histoires religieuses, économiques, sociales et politiques. Il s'agit de comprendre le fonctionnement des institutions charitables médiévales d'une ville enchâssée dans un comté, un duché et un royaume. Pour cela, nous dépendons des sources et celles-ci posent plusieurs problèmes.

Commençons par les sources émanant des hôpitaux. L'hôpital Comtesse dispose du fonds d'archives le plus important. Il contient plus de neuf cents actes, en trois langues (latin, français et néerlandais) conservés depuis la fondation, sans compter les cartulaires, les brevets de rentes et de biens et quelques plans de l'époque moderne. Les comptes, qui nous sont parvenus à partir de 1467, constituent une série bien suivie. Les fonds des autres hôpitaux sont en revanche beaucoup plus lacunaires. Plusieurs hôpitaux ne disposent plus d'aucun livre de comptes pour les trois derniers siècles du Moyen Âge (Saint-Nicolas, Saint-Nicaise, la Trinité, les Marthes, les Grimaretz, Saint-Jacques) et d'autres séries de comptes sont incomplètes (Saint-Sauveur, Saint-Julien, Gantois, Bonnes Filles). Étudier tous les fonds dans leur globalité, sans ordre préétabli, présentait l'avantage indéniable de ne pas partir d'un quelconque *a priori* et d'éviter, peut-être, le mirage d'un hôpital Comtesse bien plus puissant qu'il ne l'était. Très rapidement toutefois, l'avantage s'est mué en handicap et la nécessité d'un fil directeur dans le labyrinthe de ces fonds riches mais touffus s'est faite sentir. Tout en ayant conscience que les maîtres de l'hôpital Comtesse excellaient dans l'art de manier la rhétorique pour présenter une situation comptable toujours flatteuse, c'est à partir des comptes de cet établissement qu'ont été étudiées les autres archives hospitalières. Une grande partie de cette thèse a donc été construite dans une optique comparative. Dans la limite des sources disponibles, les informations ont été recoupées. On a par exemple cherché les actes de propriété ou de procès liés aux revenus présentés dans les comptes. Pour cette raison, l'étude porte

.....
la période bourguignonne, Dunkerque, Les Éditions des Beffrois, 1982, p. 37). Peter Stabel propose, au contraire, une estimation beaucoup plus basse : environ 10 000 habitants (STABEL P., « Composition et recomposition des réseaux urbains des Pays-Bas au Moyen Âge », in CROUZET-PAVAN É., LECUPPRE-DESJARDIN É., *Villes de Flandre et d'Italie (XIII^e-XVI^e siècles)*, les enseignements d'une comparaison, Brepols, Turnhout, Brepols, 2008, p. 58).

d'abord sur la seconde moitié du ^{xv}^e siècle et le tout début du ^{xvi}^e siècle. C'est aussi en partant de ces sources qu'ont été étudiées celles très éparses des tables des pauvres, réparties entre les fonds paroissiaux du chapitre Saint-Pierre et le Fonds de Bienfaisance des Archives municipales de Lille. Les archives concernant les confréries (Notre-Dame de la Treille, Saint-Jacques en l'église Saint-Étienne) sont quant à elles conservées dans le fonds de Saint-Pierre. Il s'agit de quelques registres de comptes, très souvent lacunaires.

Certaines sources, attendues dans le cadre d'une étude sur la charité, ont manqué. C'est le cas des longues séries testamentaires qui ont permis ailleurs à des chercheurs de mener des recherches sur la charité⁴³. On trouve seulement onze testaments dans le fonds des archives hospitalières lilloises et une dizaine dans le fonds de Saint-Pierre. Comment, dès lors, tenter de reconstituer les mesures prises par les Lillois pour le salut de leur âme ? On a pour cela examiné les actes de fondation d'hôpitaux, de messes et de distributions aux pauvres lorsqu'ils existent. Ont surtout été utilisés les quelques obituaires qui nous sont parvenus, les relevés épigraphiques exécutés par les érudits du ^{xix}^e siècle ainsi que les inventaires de trésors de reliques.

Cependant, il n'est pas possible de comprendre le fonctionnement des institutions charitables lilloises de la fin du Moyen Âge sans s'attacher à retrouver, dans les fonds des autorités politiques, ce qui les concerne. Certes, les institutions charitables elles-mêmes conservèrent un grand nombre d'actes émanant des pouvoirs princiers (privileges, mandements, pièces de procédures diverses). On n'a souvent trouvé dans le fonds de la Chambre des comptes, notamment dans le Trésor des Chartes et aux Archives Nationales, que des doubles des actes conservés dans les archives hospitalières lilloises. Néanmoins, certaines pièces, comme les nominations des contrôleurs des hôpitaux, ne sont conservées que dans les registres aux chartes et non dans les archives hospitalières. Les ordonnances

43. La liste des travaux menés à partir de testaments ne peut être ici exhaustive : LORCIN M.-T., « La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne : typologie des legs aux pauvres en Lyonnais (xiv^e-xv^e siècles) », in *Lyon et l'Europe. Hommes et sociétés, Mélanges d'histoire offerts à Richard Gascon*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980, vol. 2, p. 65-82 ; HOWELL M., « Fixing Movables : Gifts by Testaments in Late Medieval Douai », *Past and Present*, 150 (1996/1), p. 3-45 ; COURTEMANCHE D., *Œuvrer pour la postérité. Les testaments parisiens des gens du roi au début du xv^e siècle*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 1997 ; DESPORTES P., *Testaments saint quentinois du xiv^e siècle*, Paris, CNRS, 2003 ; GAUDE-FERRAGU M., « Les dévotions princières à la fin du Moyen Âge : les testaments des ducs de Bourgogne et de leur famille (1386-1477) », *Revue du Nord*, 354 (2004), p. 7-23.

royales sur les institutions charitables du royaume ont été étudiées à partir des sources imprimées.

Le Magistrat lillois gérait directement plusieurs institutions charitables de la ville : les tables des pauvres, en lien avec les marguilliers, et les hôpitaux de fondation bourgeoise dont la gestion lui avait été confiée. Des dossiers ont été constitués et regroupés par carton et par hôpital dans le vaste fonds en cours de cotation des Archives Anciennes. Les décisions régulant les distributions de « prouendes » (prébendes) dans les hôpitaux municipaux sont consignées dans les registres aux mémoires et aux bans. Enfin, l'étude de la charité à Lille ne peut se faire sans examiner le *Registre aux stilz et métiers* (fin du xv^e siècle) et les quelques comptes des garde-orphènes qui nous sont parvenus (fin du xv^e siècle). Pour s'y retrouver parmi toutes ces archives éparpillées, on a procédé comme pour les hôpitaux. Les comptes de la ville, très bien conservés depuis 1318, ont guidé cette étude, dans la mesure où ils permettent de saisir rapidement et surtout systématiquement les mesures réelles (car coûteuses) prises en matière de charité par la ville.

Lille à la fin du Moyen Âge dépendait du diocèse de Tournai. L'examen des cartulaires des évêques permet de relativiser l'importance de l'évêque dans la gestion des affaires charitables. D'une part, la charité était gérée sur place, et d'autre part, l'évêque de Tournai était fréquemment à la solde du prince, tel un Wautier de Marvis auprès de Jeanne de Constantinople ou un Jean Chevrot aux côtés de Philippe le Bon.

Pour tenter de contrer l'aspect lacunaire des sources conservées, d'autres actes, *a priori*, plutôt utilisés pour travailler d'autres champs, ont été examinés. Un amortissement est ainsi abordé sous son angle fiscal mais aussi sous celui de la charité et de la mémoire. Les comptes ont aussi été étudiés sous l'angle mémoriel. Cette technique d'exploitation rappelle que toute affaire liée à la charité ne se cantonnait jamais à un seul domaine, fût-il spirituel, économique, social, politique. C'est en partant de ce constat que s'est imposée une question *a priori* simple mais en réalité complexe, et qui constitue le fil directeur de ce travail : à qui profitaient les nombreuses institutions charitables à Lille à la fin du Moyen Âge ?

Pour tenter de répondre à cette question, la démarche proposée est à la fois spatiale, diachronique et synchronique. Spatiale, car la charité est autant une

affaire de prières s'élevant vers le ciel que de pas accomplis dans la ville et dans le comté⁴⁴. Dans chaque chapitre, on a tenté de montrer qu'à Lille aussi, l'espace était d'abord construit par des pratiques⁴⁵, ici, charitables. Le plan suivi déroule le fil de l'argumentation, allant du plus évident au plus complexe.

Dans la première, intitulée « Œuvres de miséricorde et de mémoires », on montre comment les modalités de la charité définissaient le *pauper Christi*, un individu parfois bien différent de l'affamé. On y démonte les mécanismes de la charité envers les pauvres pour les relier à ceux de la construction mémorielle des riches. Si le salut n'avait pas de prix, il avait un coût. C'est pourquoi, dans une deuxième grande partie, « Le coût de la charité », on a étudié en deux temps les enjeux financiers et économiques des institutions charitables, la manière dont celles-ci, aussi bien productrices que consommatrices, inégalement privilégiées par le prince en matière d'approvisionnement, se comportaient sur les marchés, à différentes échelles. Enfin, dans une dernière grande partie intitulée « Retours politiques sur investissement charitable », on a montré comment la gestion des affaires des institutions charitables offrit à certaines familles d'importance moindre ou aux membres moindres de familles importantes la possibilité d'exister. Cette dernière partie permet *in fine* de répondre à la question centrale de la thèse : à qui profite les si nombreuses institutions charitables lilloises ? À la fin du ^{xv}^e siècle et au tout début du ^{xvi}^e siècle, la réponse ne surprendra pas les historiens des Pays-Bas bourguignons : elles profitaient aux princes. Charles Quint, en 1527, instaura une bourse commune des pauvres qui devait coiffer les charités paroissiales afin de les rendre plus efficaces. Il fut donc question de réformer pour, en pratique, ne rien changer, ou presque. Désormais, le prince contrôlait la charité à Lille, comme il contrôlait le reste : indirectement et toujours au bénéfice des Lillois.

44. CROUZET-PAVAN É., « Des traces invisibles : quand les sources parlent des pas et des mouvements dans la ville (Italie, fin du Moyen Âge) », in BOUCHERON P., GENET J.-P., *Marquer la ville. Signes, traces, empreintes du pouvoir (xii^e-xvi^e siècles)*, Actes de la conférence organisée à Rome en 2009 par le LAMOP en collaboration avec l'EFR, Paris/ Rome, Publications de la Sorbonne/EFR, 2013, p. 231-251.

45. La construction de l'espace par les pratiques (testamentaires, judiciaires, sociales...) a été analysée dans la thèse d'É. Crouzet-Pavan : *Id.*, « *Sopre le acque salse* » : espaces, pouvoir et société à Venise à la fin du Moyen Âge, Rome, EFR, 1992 ; *Id.*, *Le Moyen Âge de Venise*, Paris, Albin Michel, 2015.

8 février 2017

TEVA MEYER

POUR UNE ANALYSE DES POLITIQUES NUCLÉAIRES
 PAR LA GÉOPOLITIQUE LOCALE : UNE COMPARAISON
 DES CAS ALLEMANDS, FRANÇAIS ET SUÉDOIS

Teva Meyer est docteur en géographie de l'Université Paris 8. Il est actuellement post-doctorant à l'École Normale Supérieure de Lyon. Il a été ATER en géographie à l'Université de Haute-Alsace de 2015 à 2017 et est membre associé au CRÉSAT.

Militaires ou civiles, peu de techniques ont généré autant de controverses et de conflits que le nucléaire. L'explosion, le 11 mars 2011, des bâtiments des réacteurs 1, 2 et 3 de la centrale de Fukushima Daiichi dans le nord-est du Japon a attiré les regards des médias et des politiques sur l'énergie atomique. Mais, bien plus que les conséquences de la catastrophe en elle-même, ce sont les réactions différentes des pays nucléarisés qui ont alimenté les débats. En 2011, 449 réacteurs étaient en fonction dans 31 pays dans le monde. Le nucléaire représentait, en 2017, moins de 4,8 % de l'énergie consommée et à peine plus de 10,7 % de l'électricité produite globalement¹. L'accident de Fukushima a eu des répercussions politiques différentes dans le monde et, *a fortiori*, en Europe où se trouvent la moitié des pays nucléarisés. Trois pays européens, la Suisse, la Belgique et l'Allemagne, ont décidé d'accélérer la fermeture de leurs centrales nucléaires. On peut y rajouter l'Italie qui a réaffirmé par référendum en juin 2011 son opposition au programme atomique. Trois États, alors engagés dans une relance de leur programme atomique, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni, n'ont pas modifié leurs projets. S'y ajoutent la Biélorussie, qui planifiait la construction de sa première centrale depuis 2009, ainsi que la Pologne, alors engagée dans le renouveau de son

1. INTERNATIONAL ENERGY AGENCY, *World Energy Outlook 2017*, Paris, IEA, 2018.

programme atomique. Enfin, une dizaine d'autres pays européens, dont la France, n'ont pas remis en cause leurs stratégies électronucléaires. Ces différences de réactions à un même évènement ont interrogé dans les médias comme dans la classe politique. Comment peut-on expliquer que des pays ayant tous fait le choix du nucléaire à un moment de leur histoire aient pris des orientations si différentes dans un laps de temps très court ?

L'évolution des politiques nucléaires a fait l'objet de multiples études comparatives en économie², en sociologie³ et en science politique⁴, insistant successivement sur l'influence de facteurs endogènes ou exogènes. Ces travaux ont bien souvent souffert des mêmes biais méthodologiques. Tous s'attardent sur les mouvements antinucléaires et éclipsent presque entièrement le rôle des acteurs favorables à l'énergie atomique. De plus, ces études ont systématiquement essayé de formuler une théorie applicable à tous les pays, quitte à arranger la réalité pour y faire tenir des situations différentes. Les géographes n'ont, jusqu'à présent, pas participé à ce débat. Tandis que la géographie des énergies connaît aujourd'hui un regain d'intérêt⁵, nous avons choisi d'utiliser, dans nos travaux, les outils de l'analyse spatiale pour comprendre l'évolution des politiques nucléaires. De précédentes recherches ont montré que les difficultés qu'éprouvaient les sociétés modernes à se défaire de leur consommation d'hydrocarbures relevaient de l'existence de verrous spatiaux freinant les changements⁶. Si notre travail propose de questionner l'existence de ces verrous dans le cadre de l'énergie atomique, il s'applique surtout à analyser la lutte de certains acteurs pour s'en défaire. Pour ce faire, nous nous sommes appuyé, dans notre thèse rédigée sous la direction de Philippe Subra au sein du Centre de Recherches et d'Analyses Géopolitiques (EA-353) de l'Université Paris 8, sur la méthode de la géopolitique locale⁷.

2. CSEREKLYEI Z., « Measuring the impact of nuclear accidents on energy policy », *Ecological Economics*, 99 (2014), p. 121-129.

3. KITSCHOLT H., « Political Opportunity Structures and Political Protest: AntiNuclear Movements in Four Democracies », *British Journal of Political Science*, 16 (1986), p. 57-69.

4. LAWRENCE A., « Nuclear energy and path dependence in Europe's 'Energy union': coherence or continued divergence ? », *Climate Policy*, 16 (2016), p. 622-641.

5. CALVERT K., « From energy geography to energy geographies: Perspectives on a fertile academic borderland », *Progress in Human Geography*, 40 (2016), p. 105-125.

6. DRISCOLL A., « Breaking Carbon Lock-In: Path Dependencies in Large Scale Transportation Infrastructure Projects », *Planning practice & research*, 19 (2014), p. 317-330.

7. MEYER T., *Une analyse comparative des géopolitiques du nucléaire civil en Allemagne, en*

La géopolitique n'est pas une science, mais une méthodologie. Elle n'a pas vocation à édicter des lois, mais à proposer des concepts et des outils permettant de comprendre des situations conflictuelles. Elle s'appuie sur l'analyse des acteurs, de leurs stratégies, de leurs relations et de leurs rapports de forces. Son originalité est de considérer les conflits comme l'expression d'intérêts contradictoires qui s'accompagnent de représentations concurrentes du territoire⁸. Ce territoire est en même temps l'enjeu, le cadre et le support du conflit. Développée par Philippe Subra, la géopolitique locale propose d'utiliser la même « boîte à outils du raisonnement géopolitique »⁹ mobilisée pour les conflits internationaux afin d'étudier les rivalités internes : conflits d'aménagement du territoire, rivalités pour la réorganisation des collectivités locales, luttes de pouvoir électorales, etc.¹⁰. La géopolitique locale paraît pertinente pour comprendre l'évolution des politiques nucléaires. Les politiques énergétiques sont indubitablement des choix d'aménagement du territoire et leur application est le résultat des conflits entre leurs opposants et leurs soutiens.

L'objectif de nos recherches est de comprendre en quoi l'évolution des politiques énergétiques après l'accident de Fukushima témoigne des rapports de force géopolitique entre les différents acteurs du conflit dans chacun des pays. La géopolitique repose sur un travail de terrain à plusieurs échelles permettant l'identification des acteurs, de leurs relations, de leurs stratégies et de leurs représentations. Trois pays (l'Allemagne, la France et la Suède) ont été singularisés en raison de leurs orientations différentes à la suite de la catastrophe de Fukushima. Tandis que l'Allemagne décidait d'accélérer la sortie du nucléaire amorcée dix ans auparavant, la Suède abrogeait le moratoire introduit en 1981 sur la construction de nouveaux réacteurs et la France ne s'engageait qu'à diminuer marginalement la part du nucléaire dans son mix électrique.

.....
France et en Suède, thèse de doctorat en géographie mention Géopolitique, Université Paris 8, 2017.

8. LACOSTE Y., *La géopolitique et le géographe*, Paris, Choiseul, 2010.

9. *Ibid.*

10. SUBRA P., *Géopolitique locale - Territoires, acteurs, conflits*, Paris, Armand Colin, 2016.

Les transitions énergétiques comme processus de réaménagement conflictuel des territoires du nucléaire

La première partie de nos recherches s'intéresse aux conflits déclenchés localement par la fermeture des centrales. La réaction des élus et des populations des territoires du nucléaire face à la perspective d'une disparition des centrales a été différente. En France, l'optique d'un arrêt de la centrale de Fessenheim, annoncé lors de la campagne des élections présidentielles de 2012, a structuré un mouvement d'opposition porté par les collectivités territoriales ainsi que par les agents de la centrale dont nombre sont par ailleurs des élus locaux. En Allemagne, malgré l'existence d'associations qui auraient pu prendre en charge la contestation, il n'y a pas eu de mobilisations significatives dans les communes du nucléaire. En Suède, les projets de reconstruction d'une partie du parc nucléaire n'ont soulevé aucune contestation. Les raisons de ces différences se trouvent dans les conditions de l'intégration territoriale du nucléaire dans chaque pays. Pour comprendre les ressorts de l'implantation d'une centrale, il faut alors décentrer son regard et oublier l'aspect atomique pour considérer ces infrastructures comme de très grandes usines au profil socio-économique unique.

L'implantation des centrales nucléaires s'est faite dans des conditions géographiques différentes dans les trois pays. Leur construction en France et en Suède a entraîné de profondes mutations pour les communes, souvent rurales, qui les ont accueillies. En déclin démographique, elles y ont trouvé une nouvelle source de dynamisme. La population, souvent vieillissante, a été bousculée par l'arrivée des agents et de leurs familles, plus diplômés et mieux payés. Ces transformations sont particulièrement visibles en France où les centrales sont construites dans de très petites communes rurales et où la résidence des employés est prise en charge par EDF. Le parallèle est frappant avec les dynamiques industrielles locales. En France comme en Suède, le nucléaire est resté le principal, et parfois l'unique, employeur de ces territoires, malgré des tentatives de diversification. L'implantation des centrales en Allemagne est bien différente. Par choix politique, mais aussi à cause des caractéristiques démographiques du pays, les centrales sont implantées dans des régions bien plus peuplées où elles se dissolvent dans les dynamiques économiques, démographiques et politiques. Outre-Rhin, les centrales se sont intégrées dans des tissus industriels denses dans lesquelles elles ne représentent que des infrastructures socio-économiquement banales. Ainsi, la centrale de Neckarwestheim près d'Heilbronn (Bade-Wurtemberg), qui emploie moins de 800 personnes, est implantée au cœur du cluster badois de

l'industrie automobile qui rassemble 65 entreprises pour approximativement 20 000 employés.

Graduellement, la centrale et son exploitant ont organisé la vie quotidienne des territoires du nucléaire en France et en Suède. En France, la fiscalité locale a permis aux communes et aux intercommunalités de percevoir, chaque année, d'imposantes recettes payées par les centrales au titre des taxes foncières et professionnelles. Cette manne a financé des infrastructures et des services ordinairement inaccessibles à des collectivités de cette taille. La richesse ostentatoire de ces communes leur a valu le surnom de « Koweït sur Rhône » (Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme) ou encore « Petit Koweït d'Indre-et-Loire » (Avoine) dans les villages avoisinants. Mais, outre les signes extérieurs de richesse, c'est leur modèle économique qui rapproche les communes du nucléaire des pétromonarchies. Leurs économies reposent sur une rente de situation fondée sur la présence d'une source d'énergie dont elles tirent profit. Si le modèle de développement des économies pétromonarchiques est remis en cause par le tarissement des gisements d'hydrocarbures, la sortie de l'énergie atomique interroge sur l'avenir des communes du nucléaire. Alors que l'amélioration des conditions de vie doit beaucoup aux choix des élus locaux, les exploitants des centrales ont rapidement compris l'intérêt d'élaborer des stratégies proactives envers ces territoires. En France et en Suède, les exploitants des centrales ont systématiquement organisé leur intégration dans le quotidien des communes d'accueil, en aidant financièrement ou matériellement les associations ainsi qu'en finançant la construction d'infrastructures, structurant ainsi la vie sportive et culturelle des territoires¹¹. Ces stratégies montrent toute l'intelligence géographique, voire géopolitique, des entreprises du nucléaire. Si les partenariats sont systématisés à l'échelle nationale, les directions locales des centrales adaptent leurs pratiques à la réalité de leur territoire. En France comme en Suède, les entreprises ont ainsi pris en charge et scénarisé le patrimoine naturel et historique à proximité des centrales. Cette stratégie a permis autant de matérialiser et de communiquer un discours sur l'innocuité de l'activité, que de prouver l'attachement de l'exploitant à son territoire. La Suède constitue une situation unique dans les relations entre les exploitants des centrales et les collectivités locales. La législation suédoise donne aux communes un droit de veto sur tout projet d'aménagement concernant leur territoire. Cette épée de Damoclès suspendue au-dessus des futurs potentiels

11. MEYER T., « Du pays perdu du Blayais à l'émirat de Saint-Vulbas : les territoires de dépendance au nucléaire en France », *Hérodote*, 155 (2014), p. 153-169.

plans d'extension des centrales a mené leurs exploitants à soigner leurs politiques vis-à-vis des communes d'implantation, multipliant les subventions directes et autres avantages en nature. Le cas allemand est à nouveau bien éloigné. Les communes d'accueil ne bénéficient pas des largesses financières du nucléaire. Le système de fiscalité locale, fondé non sur la présence de l'infrastructure, mais sur sa production effective d'électricité qui peut fluctuer, entraîne d'importantes incertitudes d'une année à l'autre sur les montants perçus par les collectivités locales¹². Il est alors difficile pour les élus locaux d'engager des dépenses de prestige, à l'exception des très petites municipalités.

La comparaison des cas français, allemand et suédois apporte une nouvelle compréhension des logiques des conflits de désaménagement du territoire. Des acteurs sont d'autant plus susceptibles de contester le départ d'une infrastructure quand les capacités de résilience économique du territoire paraissent minces. En structurant tous les référents collectifs des communes d'implantation en France et en Suède, le nucléaire a occulté toute trajectoire économique alternative. Ne percevant d'autres alternatives, les acteurs locaux sont entrés en conflit contre la disparition de l'infrastructure qu'ils considèrent comme une menace pour leur existence même. En Allemagne, les centrales sont restées des usines socio-économiquement banales, noyées dans de grandes communes et diluées dans des systèmes industriels dynamiques. La perception des capacités de résilience y est beaucoup plus solide.

Les rôles de l'énergie : une analyse géopolitique des systèmes énergétiques par l'outil des représentations

Les systèmes énergétiques ne servent pas qu'à fournir de l'énergie aux populations ou aux industries. L'énergie est un système techno-politique, dans le sens où des acteurs l'utilisent pour atteindre des objectifs politiques¹³. Les rôles donnés à l'énergie sont conditionnés par un ensemble de représentations spatiales propres à chaque pays. Une représentation s'entend comme une conception de l'espace, floue ou précise, déformée ou exacte, qui influence nos actions. Les

12. Les arrêts programmés pour remplacement du combustible ou pour inspection des réacteurs peuvent durer plusieurs mois pour les plus longs pendant lesquels les centrales ne produisent pas. Viennent également s'ajouter les arrêts inopinés causés par des pannes.

13. HECHT G., *The Radiance of France: Nuclear Power and National Identity after World War II*, Cambridge, MIT Press, 1988.

acteurs soutiennent alors la source d'énergie qu'ils considèrent comme la plus apte à remplir le rôle qui lui est attribué. En France et en Suède, l'électricité nucléaire est perçue comme le vecteur le plus à même de répondre aux multiples objectifs (géo)politiques qui sont attribués aux systèmes énergétiques. En Allemagne, ce sont les énergies renouvelables et les énergies carbonées – gaz et charbons – qui sont mobilisées dans des stratégies techno-politiques, le nucléaire étant au contraire perçu comme un frein dans leur réalisation. La deuxième partie de nos recherches s'attache ainsi à déconstruire ces systèmes techno-politiques ainsi que leurs représentations. Trois principaux registres ont été identifiés.

Le premier registre de système techno-politique renvoie à l'usage de l'énergie dans des stratégies traditionnelles de relations internationales. En France, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les systèmes énergétiques doivent assurer l'indépendance de la Nation. Cet objectif d'indépendance énergétique, propre au cas français, transcende presque entièrement les clivages politiques et n'a été remis en cause que très tardivement avec l'entrée des écologistes à l'Assemblée nationale en 1997. En Allemagne, au contraire, l'énergie est promue comme un outil permettant de consolider les liens d'interdépendance avec la Russie afin de favoriser la résolution de conflits perçus comme menaçants pour la sécurité du pays. La question de l'indépendance énergétique n'a été soulevée qu'à de rares occasions, principalement lors des conflits gaziers entre la Russie et l'Ukraine, soit par des *think tanks* conservateurs, soit par des entreprises productrices de charbon en Allemagne. En Suède, l'objectif est de contester l'influence de la Russie dans son voisinage proche, et en particulier dans les pays baltes, en y exportant de l'électricité, en renforçant le *Soft Power* suédois et en limitant la pénétration du gaz russe dans le marché national. Chacune de ces techno-géopolitiques est le produit de représentations territoriales propres aux contextes nationaux. En France, la stratégie d'indépendance découle de la perception, toujours actuelle, d'un handicap géographique en ressources énergétiques. Outre-Rhin, les contrats gaziers entre l'Allemagne et la Russie sont associés à l'*Ostpolitik* et à la réunification du territoire national. Enfin, il persiste en Suède la représentation d'un rôle particulier que le pays devrait jouer dans la région baltique en tant qu'ancienne grande puissance régionale¹⁴. À celle-ci se rajoute une crainte toujours présente du voisin russe, parfois renforcée par l'utilisation stratégique de cette peur par certains acteurs politiques suédois. C'est particulièrement le cas du Parti

14. ESCACH N., *Réseaux de villes et recompositions interterritoriales dans l'espace baltique*, thèse de doctorat en géographie, École Normale Supérieure de Lyon, 2014.

Liberal suédois, formation historiquement la plus critique vis-à-vis de Moscou, qui re-mobilise fréquemment le discours sur le risque posé par les importations de gaz russe (alors même que celles-ci sont aujourd'hui inexistantes en Suède) pour soutenir le développement de l'énergie atomique¹⁵.

Dans ce système, les acteurs ont attribué à certaines sources d'énergie des valeurs lui permettant de répondre à ces objectifs géopolitiques. Un temps fondé sur l'exploitation de gisements français, le nucléaire a été conceptualisé en France comme une énergie a-territoriale, seule apte à répondre aux handicaps en ressources qui pèseraient sur le pays. La répartition large des gisements d'uranium dans le monde, la faible part du minerai dans le coût de production et la possibilité de constituer des stocks d'uranium a mené les gouvernements français à considérer l'électricité nucléaire comme dissociée des contraintes spatiales. Plus encore, le développement des réacteurs de nouvelles générations permettrait au pays de s'affranchir entièrement de tout approvisionnement en combustible naturel¹⁶. En Allemagne, pour des raisons historiques, c'est le gaz qui sert de vecteur aux stratégies d'interdépendance avec la Russie. Enfin, en Suède, le nucléaire est perçu comme la seule source capable de surproduire des volumes exportables d'électricité et de soutenir la stratégie de *Soft Power* du pays dans la région.

Le deuxième registre de système techno-politique renvoie à la construction de la Nation. Alors que de nombreux travaux ont montré que les discours sur la Nation influençaient les pratiques d'aménagement du territoire, ceux-ci imprègnent également les politiques énergétiques¹⁷. Il n'est ici en aucun cas question d'expliquer les politiques énergétiques par l'existence supposée de prédispositions culturelles, mais bien de souligner que l'idée de Nation, propre à chaque pays, a été mobilisée dans le conflit pour soutenir ou s'opposer à certaines sources d'énergie.

15. MEYER T., « La Suède et la coopération énergétique baltique : discours partisans et représentations concurrentes », *Revue Nordiques*, 34 (2017), p. 67-91.

16. Après un premier chargement en combustibles, les réacteurs nucléaires de nouvelle génération, dits surgénérateurs, pourraient, théoriquement, se passer d'uranium naturel pour consommer des isotopes fissiles (américium, neptunium, etc.) qu'ils produiraient eux-mêmes lors de leur fonctionnement.

17. CAVIN J., *La ville mal-aimée : représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse*, Lausanne, Presses Polytechnique, 2005.

Les choix de politiques énergétiques outre-Rhin s'inscrivent dans des dynamiques de reconstruction du récit national au sein desquelles le nucléaire est rejeté. La critique du nucléaire comme énergie trop centralisatrice, voire potentiellement totalisatrice, s'épanouit plus facilement en Allemagne qu'en France, en raison de l'expérience du fascisme. Face à cela, l'environnementalisme, dont l'antinucléarisme est un des avatars, a constitué « une identité collective sûre »¹⁸. En France, l'énergie a été utilisée comme un outil de cohésion nationale. La centralisation du secteur au sein d'une entreprise nationalisée après la Seconde Guerre mondiale a permis d'asseoir le pouvoir de l'État face aux initiatives locales. Alors que l'action d'EDF a été identifiée à la Nation plus qu'à l'État, toute remise en cause de l'entreprise est considérée comme une attaque contre la cohésion du pays. Ces relations symboliques ont été stratégiquement mobilisées par les promoteurs du nucléaire depuis les années 1970 tant dans la sphère politique qu'économique. Toutefois, cette liaison forte créée entre l'énergie atomique, la centralisation de l'État et le discours sur la Nation a fait émerger en France un antinucléarisme construit autour d'identités locales et porté par les partis autonomistes et régionalistes. Si on le retrouve en Bretagne, en Occitanie ou en Savoie, c'est en Alsace que l'antinucléarisme régionaliste s'est le plus épanoui. En Suède, peut-être plus que dans d'autres pays, la question climatique a renforcé les soutiens à l'énergie atomique. Alors que la Suède n'est pas directement menacée par les changements climatiques, son militantisme témoigne de la construction contemporaine de l'idée de Nation. Les travaux sur l'identité suédoise ont montré qu'elle se nourrissait de l'idée d'être le pays le plus équitable et internationaliste au monde¹⁹. La lutte contre les changements climatiques est alors érigée au niveau de devoir moral. Cette vision universaliste du rôle de la Suède s'exprime en particulier dans l'espace baltique où les exportations d'électricité sont promues comme un moyen de décarboner les mix énergétiques des pays riverains. Si la liaison entre justice climatique et énergie atomique est mobilisée stratégiquement par les partisans traditionnels du nucléaire, elle a également favorisé le développement de débats au sein des partis politiques historiquement les plus opposés à cette source.

18. UEKÖTTER F., *The Greenest Nation ? : A New History of German Environmentalism*, Cambridge, MIT Press, 2014.

19. RUTH A., « The second new nation: the mythology of Modern Sweden », *Daedalus*, 113 (1984), p. 53-96.

Finalement, dans les trois pays étudiés, l'énergie est perçue comme un outil devant permettre d'atteindre des objectifs d'aménagement du territoire qui découlent de représentations propres à chacun d'entre eux. En Suède, l'aménagement du territoire est influencé par trois représentations structurantes auxquelles les politiques énergétiques doivent apporter une réponse. Premièrement, alors que la population suédoise se concentre pour moitié dans les trois principales agglomérations du pays (Stockholm, Malmö et Göteborg) situées au sud, les barrages hydroélectriques, qui produisent 50 % de l'électricité, sont implantés au nord. Dans cette configuration, l'énergie nucléaire est présentée comme un moyen de contrebalancer cette géographie vécue comme handicapante, l'ensemble des centrales nucléaires se trouvant dans le sud du pays. Deuxièmement, alors que les régions rurales du nord de la Suède perdent de la population au profit des aires urbaines, les politiques énergétiques sont considérées comme des outils de cohésion territoriale. Le nord du pays a été principalement peuplé grâce à l'implantation d'industries fortement consommatrices d'énergie (mines, métallurgie, bois). Leur fermeture potentielle est perçue comme une menace pour le peuplement de ces territoires. L'énergie nucléaire est alors considérée comme la source la plus à même de fournir assez d'électricité en continu et à un tarif compétitif afin de maintenir ces industries écono-intensives. Enfin, le système énergétique suédois est considéré comme climatiquement vulnérable. La « nordicité »²⁰ du pays joue fortement sur la variabilité saisonnière de la demande électrique qui est très forte en hiver. Or, alors que la moitié de l'électricité est produite par des barrages, c'est en hiver que leur disponibilité est la plus faible. Le nucléaire, dont l'exploitation n'est que marginalement influencée par le climat, est alors présenté comme une nécessité.

En Allemagne, le discours aménagiste reste très fortement marqué par les objectifs de réduction des inégalités spatiales entre les anciens et les nouveaux *Länder*. Les buts de l'*Energiewende* (tournant énergétique) sont interprétés de multiples manières, en partie à cause de l'ambiguïté des textes légaux ne définissant eux-mêmes pas clairement ses objectifs²¹. Toutefois, l'*Energiewende*, en tant que politique industrielle, a été perçue comme un outil de développement pour les régions économiquement défavorisées de l'est. La transition énergétique

20. HAMELIN L.-E., « Le québécoisisme nordicité : de la néologie à la lexicalisation », *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, 8 (1995), p. 51-65.

21. JOAS F., « Which goals are driving the Energiewende? Making sense of the German Energy Transformation », *Energy Policy*, 95 (2016), p. 42-51.

allemande doit en effet être envisagée comme une transformation spatiale, tant horizontale que verticale. Depuis la réunification, l'énergie nucléaire n'est plus un enjeu économique pour les *Länder* de l'est diminuant l'intérêt que leurs élus ont porté à cette source. Alors que l'ensemble des centrales est-allemandes a été fermé après 1990, tant pour des raisons de sûreté que d'économie, la totalité de la filière industrielle atomique est désormais implantée à l'ouest, majoritairement en Bavière. Au contraire, les nouveaux *Länder* ont largement profité du déploiement des énergies renouvelables, grâce aux arrangements fiscaux consentis par l'État fédéral, mais aussi pour des raisons structurelles : disponibilité de grands terrains militaires, taille des parcelles agricoles, tradition industrielle, exposition au vent, etc. *L'Energiewende* a alors été perçue comme une opportunité pour le rattrapage économique de ces territoires, menant leurs élus à s'engager en faveur de la sortie du nucléaire, autant du côté des conservateurs que de la gauche.

En France, l'énergie s'est inscrite dans le discours sur l'égalité des territoires, une représentation qui, malgré ses multiples interprétations, est devenue consubstantielle au récit républicain. Cette liaison s'est matérialisée dans divers mécanismes de péréquation tarifaire, dont celui concernant le tarif de l'électricité qui, malgré sa relative jeunesse, tient une place particulière dans l'imaginaire politique français. La péréquation tarifaire est une opération qui consiste à appliquer un tarif commun indépendamment des coûts de revient propres au territoire sur lequel ils se trouvent. Il s'agit de garantir le même prix afin d'assurer l'égalité de traitement et d'accès de tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence. Dans le cas de l'électricité, la péréquation repose sur une tarification de l'acheminement de l'électricité identique sur tout le territoire français indépendamment de la distance entre le lieu de consommation et le lieu de production. Dans les débats sur la transition énergétique, la décentralisation de la production a été perçue par certains acteurs comme une menace pour la péréquation. Face à des énergies renouvelables qui favoriseraient l'émergence de systèmes locaux profitant de leurs potentiels géographiques, l'énergie nucléaire est considérée comme le garant de la péréquation tarifaire.

Ainsi, afin de comprendre la fabrique des politiques énergétiques, il faut déconstruire les rôles politiques donnés aux énergies à de multiples échelles. L'approche géographique et la méthodologie géopolitique montrent alors toute leur pertinence. Les rôles sont le produit de représentations territoriales, socialement et historiquement constituées et propres à chacun des États. La comparaison des cas allemands, français et suédois laisse apparaître un modèle de

construction des stratégies techno-politiques. Un acteur projette sur un territoire une représentation. Celle-ci va structurer le rôle qu'il donne au système énergétique. Celui-ci influence sa position dans les choix de politique énergétique. Une même source d'énergie s'inscrit donc dans des systèmes de représentations totalement différents en fonction des pays qui favorisent ou au contraire freinent son déploiement. Après avoir identifié et déconstruit ces représentations et ces systèmes techno-politiques, la troisième partie de nos recherches propose d'étudier les systèmes d'acteurs qui les portent en analysant les dynamiques qui les structurent.

Dynamiques des systèmes d'acteurs : émergence et inefficacité d'un antinucléarisme protéiforme

En appliquant la méthodologie géopolitique, on prend le parti de considérer les choix énergétiques comme le résultat de rapports de force entre acteurs. Pour faciliter leur comparaison entre les pays, nous avons décidé d'isoler quatre types d'acteurs : les acteurs du marché de l'électricité, les milieux économiques et industriels, les partis politiques et enfin les organisations associatives. Cette partie vise à répondre à deux questions principales. D'une part, peut-on trouver une explication aux différences de politique nucléaire entre ces trois pays dans la structure des systèmes d'acteurs et dans leurs équilibres ? D'autre part, peut-on imputer le changement de politique nucléaire à une reconfiguration des systèmes d'acteurs ?

De la comparaison des trois pays, on peut retenir que la sortie du nucléaire en Allemagne repose sur la construction d'une coalition d'intérêts antinucléaires qui intègre un très large spectre de la société civile. Cette décision apparaît comme l'aboutissement d'une restructuration verticale et horizontale de la géographie des énergies qui a fait entrer dans le marché de l'électricité des acteurs dont les intérêts allaient à l'encontre du nucléaire. En effet, l'engagement historique et continu des municipalités allemandes dans le marché de l'électricité comme producteurs, distributeurs et vendeurs a permis le développement d'intérêts antinucléaires, principalement portés par de très grandes villes allemandes, dont les motivations sont autant idéologiques que pragmatiquement économiques. Si certaines d'entre elles sont dirigées par des élus antinucléaires, comme à Fribourg-en-Brisgau, d'autres ont vu dans la vente d'électricité produite par leur propre centrale à gaz une activité fortement lucrative permettant de subventionner des activités

déficitaires structurellement. Ces collectivités locales, dont un grand nombre était dirigé par l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU), ont influencé le choix du gouvernement allemand en 2011²². De plus, grâce à un cadre législatif singulier, les opposants au nucléaire se sont servis stratégiquement du marché de l'électricité en multipliant les initiatives de remunicipalisation des anciennes régies communales. Enfin, la structure de l'actionnariat des grands énergéticiens producteurs d'électricité nucléaire a joué en défaveur de l'énergie atomique. Exemple parmi d'autres, la société *EnBW* qui exploitait les centrales nucléaires du Bade-Wurtemberg appartient pour moitié au gouvernement du *Land* qui est passé en 2011 sous contrôle du Parti écologiste allemand. Une telle dynamique est entièrement absente dans les deux autres pays. En Suède, le marché de l'électricité s'est concentré et internationalisé sous l'effet de la libéralisation, autour d'acteurs actifs dans la filière nucléaire. Qui plus est, la régionalisation du marché a renforcé les arguments en faveur de l'énergie atomique. En France, la libéralisation freinée par le législateur n'a pas permis à des acteurs dont les intérêts iraient à l'encontre du nucléaire de se développer dans le marché. Les quelques entreprises qui auraient pu contester la place de l'entreprise publique ne l'ont pas fait. Plus encore, une part des opposants au nucléaire se refuse totalement à utiliser la libéralisation comme arme en raison de leurs convictions politiques. Le marché de l'électricité est bel et bien devenu un nouvel espace d'expression du conflit sur le nucléaire en Allemagne. Si l'objectif est de gagner des parts de marché, ce conflit n'est pas pour autant immatériel. Il se concrétise par une lutte pour gagner les contrats d'approvisionnement des foyers, des sites industriels et pour contrôler la distribution d'électricité dans l'objectif de diminuer les recettes des producteurs d'électricité nucléaire. Il repose sur des territoires tangibles et bien délimités que l'on cherche à contrôler.

Ce qui est vrai pour le marché de l'électricité l'est tout autant pour les acteurs économiques et industriels dans leur ensemble. Le développement des énergies renouvelables en Allemagne a entraîné dans l'antinucléarisme de puissants représentants de l'industrie, bien aidés par les avantages fiscaux accordés stratégiquement par le gouvernement. Ainsi, en 2011, la *Bundesverband der Deutschen Industrie* (Fédération allemande des industries - BDI) ne s'est pas opposée à la sortie du nucléaire, en partie sous l'action de la *Verband Deutscher Maschinen und Anlagenbau* (Fédération allemande d'ingénierie - VDMA) pour

22. MEYER T., « L'Energiewende comme recomposition géographique en Allemagne », *Les Actes du CRESAT*, 13 (2016), p. 69-96.

qui le déploiement mondial des énergies renouvelables constituait une heureuse opportunité. De plus, l'industrie atomique allemande s'était tournée vers les marchés de l'après-nucléaire bien avant 2011 (gestion des déchets, accompagnement des démantèlements, etc.). En Suède, au contraire, les grandes entreprises énérgo-intensives, provenant des secteurs de la mine, de la métallurgie, de la chimie et de l'industrie papetière, ont réinvesti la production d'électricité en œuvrant en faveur de l'énergie atomique. D'un côté, alors qu'elles ont tôt internalisé la production d'électricité nécessaire à leurs activités, certaines de ces industries se sont regroupées afin de financer la construction de nouveaux moyens de production nucléaire. De l'autre, les quatre secteurs énérgo-intensifs ont constitué ensemble une association de lobbying chargée d'appuyer leurs revendications concernant les choix de politiques énergétiques. En France, l'industrie électronucléaire se démarque par la dispersion géographique de son système productif constitué de près de 500 entreprises, dont nombre de PME et TPE, répartis dans 64 départements. En maillant finement le territoire, elle étend son influence politique en dehors des espaces traditionnels de l'énergie atomique et concerne un nombre important d'élus locaux et nationaux dans un contexte de forte politisation de la question de la désindustrialisation.

Les partis politiques ont agi comme des réceptacles pour toutes ces dynamiques. Le développement des énergies renouvelables et leurs dynamiques spatiales ont fait lentement bouger les lignes en Allemagne jusqu'à mener les conservateurs à soutenir l'arrêt des centrales avec les socio-démocrates, les Verts et le Parti de Gauche. C'est tout particulièrement le cas des conservateurs bavarois qui ont soutenu la sortie du nucléaire sous l'influence politique et électorale des agriculteurs pour lesquels le déploiement des énergies renouvelables constitue une nouvelle source de revenus. Dans le reste du pays, la conversion des milieux industriels à l'*Energiewende* a permis aux courants « économiquement antinucléaires » des partis de droite de prendre le dessus en interne sur les partisans historiques de l'énergie atomique. Seule l'*Alternativ für Deutschland*, formation populiste d'extrême droite, s'oppose à la transition énergétique outre-Rhin. La dynamique est bien différente en Suède. La position du parti historiquement le plus antinucléaire et responsable du moratoire de 1980, le Parti centriste, s'est modérée sous l'effet combiné de la baisse de son poids dans la coalition de centre droit et de la montée de la préoccupation climatique. Alors que l'énergie atomique avait fait chuter le premier gouvernement de coalition non socialiste de l'après-guerre incapable de formuler une position commune, les différences entre les partis de centre droit

ont été nivelées en 2006 pour obtenir un consensus permettant la relance de l'électronucléaire. La poussée de l'extrême droite en 2014 a obligé les partis de gauche revenus au pouvoir à négocier la politique énergétique du pays avec la coalition de centre droit, empêchant toute remise en cause de la relance du nucléaire. Enfin, en France, le consensus politique sur l'électronucléaire n'est contesté qu'à la marge. Le parti écologiste, dont les divisions internes n'ont jamais été réglées, au contraire de son pendant allemand, a souffert de barrières institutionnelles limitant très fortement son influence. La politique de réduction de la part du nucléaire est le produit des rapports de forces internes au Parti socialiste. De plus, l'énergie atomique est devenue, depuis les élections présidentielles de 2012, un marqueur identitaire pour une partie de la droite.

En dehors de leur objectif antinucléaire, tout semble opposer les systèmes d'acteurs associatifs des trois pays étudiés. Premièrement, leurs dynamiques sont divergentes. En France, les associations antinucléaires ont abordé l'accident de Fukushima dans une situation de crise interne sans précédent, déclenchée à l'occasion du sommet de la terre de Copenhague en 2009, menant les différentes composantes du mouvement au bord de l'implosion²³. Si ces ruptures reposent sur des conflits de personnes, elles témoignent également de divergences d'ordre stratégique et idéologique qui existent depuis les débuts des années 1970. Faut-il unifier le mouvement sous la bannière d'une seule association ou faut-il privilégier les organisations locales ? Faut-il se battre pour la fermeture des centrales individuellement ou contre le nucléaire au niveau national ? Peut-on accepter une promesse de sortie du nucléaire dans un délai de plusieurs années ou faut-il exiger un arrêt immédiat ? En Suède, le mouvement antinucléaire connaît un déclin continu depuis les années 1980. Alors que la principale association antinucléaire du pays, *Folkkampanjen mot Kärnkraft* (la Campagne populaire contre le nucléaire), comptait plus de 50 000 militants en 1981, elle ne compte plus que 4 150 membres aujourd'hui. Face à un vivier militant qui ne se renouvelle pas et au départ des cadres historiques du mouvement, l'association tombe peu à peu dans un état léthargique.

Deuxièmement, leurs structures et relations internes sont entièrement différentes. En Suède, l'antinuclearisme est centralisé autour d'une association nationale historiquement dominante qui ne dispose que de peu de relais au niveau

23. MEYER T., « Nucléaire et question climatique : construction et conséquences d'un discours géopolitique en France et en Suède », *Hérodote*, 165 (2017), p. 67-90.

local. La construction d'une centrale nucléaire en Finlande sur les rives du golfe de Botnie a toutefois fait émerger une nouvelle dynamique dans le nord de la Suède. Ce territoire demeure marqué par l'opposition à l'énergie atomique, autant en raison des conséquences toujours visibles des retombées du passage du nuage de Tchernobyl, que des précédentes tentatives du gouvernement suédois pour y implanter un site de stockage des déchets nucléaires. Les mouvements antinucléaires français, dont l'hétérogénéité est une caractéristique consubstantielle, apparaissent dans un cycle perpétuel de destruction/restructuration à l'échelle nationale. Ils se composent d'une multitude d'associations gravitant autour du réseau « Sortir du nucléaire » dont le leadership est contesté avec une telle violence que le retour à la normale entre ses membres semble peu probable. Enfin, en Allemagne, l'antinuclearisme se caractérise par sa double souplesse structurelle, tant dans les relations entre les différentes associations qui n'ont jamais été centralisées et ont toujours entretenu des liens informels, que dans les modalités de l'engagement, qui ont permis de réunir dans un même mouvement des militants aux profils sociologiques très différents au sein des *Bürgerinitiativen*.

Troisièmement, ces mouvements antinucléaires ne connaissent pas le même niveau de contestation. Alors que le nucléaire est un combat partagé par toutes les associations environnementalistes en Allemagne et en France, ce n'est pas le cas en Suède où le préservationnisme trouve encore un écho. L'opposition à l'énergie atomique doit faire face à la concurrence constituée par les mouvements de protection des rivières du Norrland contestant la construction de barrages hydroélectriques. Dans les trois pays, les associations pronucléaires, qu'elles soient issues de l'industrie ou d'initiatives populaires, demeurent faibles et peu organisées.

Si la dimension spatiale de la géopolitique est incontestable, sa dimension temporelle reste moins évidente. En Allemagne et en Suède, le système d'acteurs a évolué jusqu'à atteindre un point de rupture permettant au conflit de basculer. Dans ces deux pays, l'accident de Fukushima a constitué un moment géopolitique, c'est-à-dire un basculement dans le conflit entraîné par l'évolution du système d'acteurs. *A contrario*, la continuité de la politique nucléaire française traduit la stabilité de son système d'acteurs.

Conclusion : l'énergie, le territoire et le conflit

La comparaison des cas français, allemand et suédois a montré que les politiques énergétiques étaient le produit d'un système d'interactions entre acteurs,

territoires et représentations géopolitiques. Les acteurs sont en rivalité pour l'usage du territoire afin d'y déterminer le choix d'une forme d'énergie. Ces acteurs, leurs positions, leurs stratégies, leurs relations sont tous influencés par un ensemble de représentations, conscientes ou inconscientes, qu'ils projettent sur le territoire et mobilisent afin de convaincre. Dans le même temps, la modification des territoires par l'implantation des systèmes énergétiques vient renforcer ou modifier cet ensemble de représentations. Les politiques énergétiques sont le produit du rapport de forces issu de ces interactions. D'autres études de géopolitique locale sur les pays nucléarisés, ou en voie de l'être, permettraient de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

Comme l'ont bien analysé les géographes allemands, les transitions énergétiques remettent l'espace au cœur des systèmes énergétiques²⁴. En plus des minéraux rares, du cuivre ou du béton, le territoire est la première ressource consommée par les énergies renouvelables. Le territoire devient donc l'enjeu central de la transition énergétique. Il est alors impératif d'analyser les représentations qu'il véhicule et le système d'acteurs qui cherche à en contrôler l'usage. La démarche géopolitique donne les outils pour comprendre pourquoi les transitions énergétiques ne pourront être identiques partout.

En intimant une modification des mix électriques, les transitions énergétiques entraînent la fermeture et la construction d'infrastructures. Aucun de ces projets n'est consensuel et le cas de Fessenheim ne constitue qu'un petit échantillon des conflits que les transitions énergétiques pourraient causer. Face à des entreprises avides de solutions facilitant le déploiement des sources renouvelables, il est nécessaire de s'interroger sur la place du géographe. L'accompagnement des projets, s'il est nécessaire, ne doit pas s'enfermer dans les travers d'une ingénierie sociale cherchant à faire accepter une infrastructure aux populations. Le déploiement des énergies renouvelables va nécessiter une compréhension fine des dynamiques politiques des territoires concernés avant la mise en œuvre des projets. La géopolitique locale peut alors fournir les outils nécessaires à l'analyse préalable des territoires afin d'éviter au mieux l'émergence de conflits menaçant le nécessaire changement de système énergétique.

24. GAILING L., *Conceptualizing Germany's Energy Transition: Institutions, Materiality, Power, Space*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2016.

22 mars 2017

ANTONIN PLARIERPROCESSUS DE DÉPOSSESSIONS ET CONFLICTUALITÉS RURALES
EN ALGÉRIE PENDANT LA PÉRIODE COLONIALE (1870 - 1920)

Antonin Plarier est doctorant à l'Université Paris Panthéon Sorbonne. Il travaille, sous la direction de Sylvie Thénault, sur « le banditisme rural en Algérie pendant la période coloniale ». Actuellement ATER à l'IEP de Grenoble, il a été ATER en histoire contemporaine à l'Université de Haute-Alsace en 2016-2017.

Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'une thèse de doctorat en cours portant sur le banditisme rural en Algérie pendant la période coloniale. Le banditisme est un phénomène permanent mais évolutif sur la période coloniale. Vingt-sept individus sont jugés dans des affaires de brigandage entraînant au moins une condamnation à mort lors de la décennie 1860 et ce chiffre culmine lors de la décennie 1890 au cours de laquelle quatre-vingt-cinq individus sont jugés dans des affaires du même type¹. L'autorité judiciaire est toutefois prompte à considérer comme « brigandage » un large panel d'actes et de comportements délictuels ou criminels. Sans entrer plus avant dans la définition d'un terme polysémique qui ferait l'objet d'un autre article, constatons que ce phénomène, dans sa diversité, s'exprime dans le cadre d'un processus de dépossession. À la dépossession foncière, s'adjoint une autre forme de dépossession concernant l'usage qui est fait des forêts par les ruraux algériens. Les forêts d'Algérie constituent une ressource prisée dont l'appropriation ou l'usage est contesté pendant la période coloniale. Ainsi, les futaies de chênes-liège, s'étendant sur une superficie dix fois supérieure à celles existant en France métropolitaine, font rapidement l'objet des convoitises coloniales. La gestion de cette ressource par l'administration forestière se heurte

1. Archives nationales, série BB 24, Grâces demandées et accordées ou refusées entre 1861 et 1900.

pourtant à l'usage qui en est fait par les ruraux algériens². Ceux-ci en tirent en effet une partie non négligeable de leurs ressources économiques. Dans le département de Constantine qui concentre les plus grandes superficies de forêts, André Nouschi estime que la paysannerie tire, au moment de la conquête en 1830, plus d'un tiers de ses ressources de la forêt³. Théoriquement propriété du dey d'Alger avant la conquête, les forêts sont de fait laissées à l'usage de la paysannerie riveraine. Les droits d'usage résultent ainsi de pratiques anciennes mais sujettes aux variations de rapports de force entre les utilisateurs de ces ressources forestières communes⁴. Concrètement, ils comprennent la cueillette de fruits, le ramassage du bois pour des activités variées (construction du logis, artisanat, matériel de cuisine ou combustible pour le chauffage ou la cuisson des aliments) mais surtout le pâturage, activité centrale pour la perpétuation du bétail. Cette activité occupe une place variable dans les sociétés rurales de l'Algérie mais elle est toujours significative. Le même espace fait ainsi l'objet d'utilisations divergentes et guère compatibles, l'exploitation commerciale des futaies s'accommodant mal par exemple du pâturage des troupeaux. Ces droits d'usage font ainsi l'objet d'une progressive remise en cause par l'autorité coloniale une fois passées les premières années de la conquête. La gestion forestière inaugurée dans les années 1860 se heurte aux pratiques des ruraux qui ne se laissent pas dessaisir de ce qu'ils considèrent comme un droit ancestral⁵. Cette contribution se propose d'étudier ce processus conflictuel de son émergence dans la décennie 1860 jusqu'aux lendemains de la Première Guerre mondiale, cette dernière marquant une acmé provisoire dans cette conflictualité.

2. Sur d'autres terrains forestiers voir CHALVET M., *L'Invention de la Forêt méditerranéenne du XVIII^e aux années 1960*, thèse de doctorat en histoire, Université de Provence, 2000 ; GUHA R., *Unquiet woods, Ecological change and peasant resistance in the Himalaya*, Oxford, Oxford University Press, 1989 ; PUVO J.-Y., « Les Suberaies marocaines sous le protectorat français au Maroc (1912-1956) », *Forêt méditerranéenne*, 23 (2014/1), p. 139-142 ; THOMAS F., « Protection des forêts et environnementalisme colonial : Indochine, 1860-1945 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56 (2009/4), p. 104-136.

3. NOUSCHI A., *Enquête sur le niveau de vie des populations constantinoises*, Alger, PUF/ Sedia, 2010, p. 102.

4. THOMPSON E. P., *La Guerre des forêts*, Paris, La Découverte, 2014.

5. Cette remise en cause n'est pas le propre de sociétés colonisées. Le même phénomène s'observe en France métropolitaine dans un cadre chronologie similaire. Voir par exemple SAHLINS P., *Forest rites, The war of the Demoiselles in nineteenth-century France*, Cambridge, Harvard University Press, 1994.

Pour traiter ce sujet, les fonds des Eaux et Forêts répartis entre les Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM) et les Archives nationales d'Algérie (DZAN) sont incontournables. Le fonds disponible à Alger est particulièrement riche et détaillé. Par ailleurs, les sources imprimées du XIX^e siècle sont relativement prolixes. Les revues forestières ou les ouvrages des conservateurs des Eaux et Forêts fournissent de nombreuses données générales exploitables.

Les enjeux économiques que représentent les forêts algériennes aux yeux de l'autorité coloniale seront brièvement présentés. De ces enjeux, découle une politique forestière d'appropriation et de répression d'usages dorénavant condamnés. Cette politique ne se réalise que dans un contexte particulier, caractérisé par une relative sous-administration propice à l'existence de résistances ou de conflits qu'expriment les ruraux en proie à la dépossession.

Les enjeux environnementaux et économiques des forêts algériennes du point de vue colonial

Lorsque « ses montagnes étaient recouvertes de forêts, l'Algérie n'avait que des vallées fertiles »⁶ déclarait sur un ton convaincu Albert Grévy, gouverneur général de l'Algérie entre 1879 et 1881. L'histoire des forêts algériennes a été présentée dans la littérature coloniale comme l'histoire d'un long dépérissement depuis le paradis perdu de la conquête romaine⁷. Ce dépérissement serait le fait des conquêtes arabes puis de la dent des troupes. Le corollaire de l'affirmation d'Albert Grévy est ainsi une accusation contre les paysans algériens et leurs pratiques, rendus responsables de la disparition des forêts. C'est ce processus de disparition, véritable topos du discours colonial, que l'administration se propose d'enrayer. Pour ce faire, un service des Eaux et Forêts est créé en 1838 sur le territoire algérien. Réduit à la portion congrue durant les deux premières décennies de son existence, ce service n'a une intervention effective qu'à partir des années 1860. Il se fixe entre autres tâches de modifier les pratiques de la paysannerie algérienne en matière de culture et d'élevage afin de densifier et d'étendre les surfaces forestières en Algérie. D'un point de vue climatique et environnemental,

6. GRÉVY A., *Discours prononcé par le gouverneur général à la séance d'ouverture du conseil supérieur*, 6 décembre 1880, Alger, Imprimerie de l'association ouvrière, p. 13.

7. DAVIS D. K., *Resurrecting the granary of Rome, Environmental history and French colonial expansion in North Africa*, Athens, Ohio University Press, 2007.

cette reforestation est dotée de vertus presque magiques par ses promoteurs des Eaux et Forêts.

L'imaginaire colonial attribue ainsi aux forêts un rôle moteur, central et incontournable dans l'élaboration de toute politique de développement colonial. Cet imaginaire a d'ailleurs une généalogie européenne et n'est qu'une application dans un milieu particulier d'une croyance plus largement répandue selon laquelle « les bois ne sont plus en aussi grande quantité qu'autrefois »⁸. La modernisation et la marchandisation des forêts favorise l'émergence d'un regard nostalgique sur les forêts refuges, conception que le courant romantique par ses contributions dans le domaine des arts ne manque pas d'alimenter⁹. Dès 1843, le capitaine Léo Lamarque se fait l'écho de cette conception dans un ouvrage consacré à l'Algérie.

Ces forêts, aussi inviolablement conservées que les bois sacrés des anciens, jetteront un jour leur ombrage sur toute l'Algérie, elles maintiendront la fraîcheur par une surabondance de sources ; elles offriront plus tard à l'agriculteur un engrais liquide, précieux, se rendant lui-même sur les lieux, ne coûtant rien, et d'autant plus puissant que le soleil est lui-même plus ardent ; à l'industriel, les charbons nécessaires aux travaux métallurgiques, et les moteurs indispensables ; à tous les colons, les bois exigés par la construction de leur bâtiment ; et enfin à la marine, l'approvisionnement de ses chantiers¹⁰.

Quelques décennies plus tard, cet imaginaire faisant des forêts l'alpha et l'oméga de tout succès de l'économie coloniale est entretenu par la puissante ligue pour le reboisement de l'Algérie. Créée en 1881, au temps du « triomphe des forts »¹¹ pour reprendre l'expression d'André Nouschi pour désigner cette période de fort développement colonial, cette ligue comprend de nombreux dignitaires de la colonie : parlementaires, hauts-fonctionnaires, grands propriétaires fonciers, colons, concessionnaires, etc. En 1905, le gouverneur général Jonnart y adhère également. Dans le premier bulletin de cette ligue publié en 1882, le docteur Trolard identifie l'ennemi principal du reboisement de l'Algérie en ces termes sentencieux :

8. ACHARD, *Dictionnaire géographique de la Provence et du Comtat Venaissin*, 1777. Cité in CHALVET M., *Une Histoire de la forêt*, Paris, Éditions du Seuil, 2011, p. 132.

9. CORVOL A., *L'Homme aux bois, Histoire des relations de l'homme et de la forêt (xvii^e-xx^e siècle)*, Paris, Fayard, 1987, p. 278sq.

10. LAMARQUE L., *De la conquête et de la colonisation de l'Algérie*, Paris, Ancelin, 1841, p. 78.

11. NOUSCHI A., *Enquête sur le niveau de vie... op. cit.*, p. 379.

Tout pays déboisé est un pays condamné à mort. Ce n'est plus une vérité à démontrer ; la science l'a aujourd'hui établie sur des preuves irréfutables. Or, l'Algérie est un pays déboisé. Le peu de forêts que la dent de ses troupeaux a épargné, l'Arabe incendiaire menace de nous l'enlever en quelques heures¹².

La conservation des forêts assume ainsi une fonction que l'on pourrait qualifier de pré-environnementaliste, mais ces forêts présentent surtout un intérêt économique. Dès la conquête, les forêts sont indispensables à l'armée qui y trouve le matériau premier de ses infrastructures militaires ainsi qu'un bien indispensable à son fonctionnement quotidien : « Les besoins de l'armée sont formidables et à chacun des 70 000 hommes qui occupent le pays, il faut assurer un kilo de bois par jour, soit au total 70 000 stères par an »¹³. À partir de la décennie 1860, une partie de l'activité des colons se porte sur les forêts de chênes-liège qui couvrent certains territoires d'est en ouest de Philippeville à l'Oranie en passant par la Kabylie, même si les plus beaux massifs se concentrent essentiellement à l'est dans le département de Constantine. Les massifs de chênes-liège représentent 400 000 hectares de boisement et l'intérêt économique de ces boisements est signalé dès le début des années 1840 par les premiers inspecteurs des Eaux et Forêts¹⁴. Les propriétés physiques du chêne-liège, sa légèreté, son imperméabilité en font un bois recherché servant à la fabrication de bouchons, d'isolants thermiques ou de divers matériaux de pêche. La France étant faiblement dotée en la matière comparativement à ses voisins espagnols ou portugais, les forêts algériennes lui offrent une ressource rapidement prisée. Le chêne-liège est donc une ressource rapidement exploitée et exportée dès les années 1860. De grandes concessions dépassant régulièrement la superficie de 5000 hectares sont accordées à de grandes fortunes ou à de hauts-dignitaires du Second Empire¹⁵. Ces superficies situées en terrain rural habité sont utilisées par la paysannerie pour d'autres usages. Ces derniers sont susceptibles d'être interdits de fait ou de droit par le concessionnaire. À la fin du XIX^e siècle, le chêne-liège devient l'un des principaux produits exportés d'Algérie. En 1906, d'après le bilan annuel de la colonie

12. « Appel aux Algériens », *Bulletin de la Ligue pour le reboisement de l'Algérie*, 1 (1882), p. 2.

13. LAPIE G., *La Sylviculture française dans la région méditerranéenne*, 1927, cité in CHALVET M., *L'invention de la Forêt méditerranéenne du XVIII^e aux années 1960*, thèse de doctorat en histoire, Université de Provence, 2000, vol. 1, p. 26.

14. MARC H., *Notes sur les forêts d'Algérie*, Alger, Adolphe Jourdan, 1916, p. 60.

15. PLARIER A., « "Bandits" recherchés aux confins algéro-tunisiens (1878-1881) », *Revue d'Histoire du 19^e siècle*, 56 (2018) [publication en cours].

fourni par le gouvernement général, l'exploitation du chêne-liège aurait permis la réalisation d'un bénéfice de 3 525 000 francs soit 54 % des produits forestiers de cette même année¹⁶.

L'alfa est une autre ressource forestière prisée par les colons. Cette petite plante arbustive est utilisée par les ruraux algériens pour la confection d'ouvrages artisanaux mais elle est surtout considérée par les colons comme une matière première pour la fabrication de pâte à papier. Dans les zones plus arides de l'Algérie, telles que le Sud Oranais ou le versant sud de l'Aurès, elle représente une richesse convoitée, y compris par la grande colonisation. L'Algérie offre en effet la particularité de mêler à une colonisation de peuplement souvent modeste et à très faibles capitaux de grandes sociétés capitalistes s'appropriant plusieurs milliers d'hectares à des fins d'exploitation industrielle¹⁷. Au début des années 1870, la récolte d'alfa prend une certaine ampleur. Les 4 000 tonnes récoltées en 1869 s'élèvent à 32 000 en 1870 puis atteignent 60 000 en 1874. Pour cette dernière année, elles représentent 8 millions de francs de bénéfices¹⁸. Les grandes sociétés convoitent la ressource que l'État accorde généreusement. La Société franco-algérienne reçoit ainsi en 1874 300 000 hectares de terres d'alfa à exploiter, à sa charge de développer en échange quelques routes et ouvrages d'art nécessaires par ailleurs à la commercialisation du produit¹⁹. Au-delà du liège et de l'alfa, certaines essences de bois servent aux ouvrages de construction et sont recherchées à ce titre par la colonisation. De même, le charbon de bois indispensable tant en cuisine que pour le chauffage des maisons (en particulier dans les régions montagnardes) fait l'objet d'usages et d'exploitations concomitantes dans les forêts algériennes.

L'apparition d'un discours environnemental ne doit pas ainsi masquer la mise en exploitation des forêts dès les premiers moments de la conquête pour les besoins de l'armée puis à partir des années 1860 pour la colonisation privée. Cette mise en exploitation des ressources forestières s'accompagne de la mise en œuvre d'une législation répressive, élaborée en conformité avec les intérêts

16. *Gouvernement général de l'Algérie, Exposé de la situation de l'Algérie*, Alger, Imprimerie Juillet Saint-Lager, 1906, p. 276.

17. PASSERON R., *Les grandes sociétés de colonisation dans l'Afrique du Nord*, thèse de doctorat, Alger, Imprimerie La Typo-Litho, 1925.

18. *Gouvernement général de l'Algérie, Exposé de la situation de l'Algérie*, Alger, Imprimerie Juillet Saint-Lager, 1875, p. 37.

19. *Ibid.*

économiques coloniaux, et appliquée à ces vastes territoires forestiers estimés à plus de deux millions d'hectares²⁰.

Appropriation des forêts et mise en place d'une législation forestière

L'Algérie fait partie intégrante du territoire français dès 1830 et à ce titre, le code forestier adopté en 1827 pour la métropole peut s'y appliquer. Ce code est surtout le seul dont dispose l'État colonial pour intervenir dans les forêts algériennes. Son application nécessite l'appropriation des forêts par l'administration coloniale (forêts communales ou domaniales) ou par des intérêts privés (forêts particulières). Sous la Régence d'Alger (1515-1830), les forêts n'étaient pas considérées comme une propriété mais comme un bien abondant dont les ruraux pouvaient user en fonction de leurs besoins, qui y étaient toutefois limités par ceux du beylik²¹ qui y trouvait l'approvisionnement nécessaire au fonctionnement de ses chantiers navals²². Dans l'ensemble, il ne s'agit donc pas d'expropriation à proprement parler, mais plutôt d'appropriation d'un bien commun.

Cette appropriation passe par la loi du 16 juin 1851 qui considère les terres vacantes et libres comme propriété de l'État. Il s'agit ici d'une utilisation du droit dit musulman qui répute vacantes les terres mortes, non vivifiées pouvant être appropriées par le beylik. Cette interprétation du droit musulman est évidemment proposée dans l'intérêt bien compris de l'administration coloniale. Sous le régime ottoman, l'État est un usager parmi d'autres des forêts dont il a besoin notamment pour ses chantiers navals. Mais l'État ne restreint pas l'usage que les ruraux font des forêts situées sur leur territoire²³.

Dans cette opération d'appropriation des forêts par l'État, les droits d'usage existants sont théoriquement reconnus : « Le domaine de l'État se compose des bois et forêts sous la réserve des droits de propriété et d'usage régulièrement

20. PUVO J.-Y., « Grandeurs et vicissitudes de l'aménagement des suberaies algériennes pendant la période coloniale française (1830 – 1962) », *Forêts Méditerranéennes*, 34 (2013/2), p. 129-142.

21. Province de la Régence d'Alger administrée par un bey vassal d'Alger. KADDACHE M., *L'Algérie des Algériens de la préhistoire à 1954*, Alger, EDIF, 2000, p. 447-482.

22. SAINTE MARIE A., « L'application du sénatus-consulte de 1863 dans la province d'Alger », *Cahiers de la Méditerranée*, 3 (1972/1), p. 15-34.

23. *Ibid.*

acquis avant la promulgation de la présente loi »²⁴. Mais cette disposition est en pratique soumise à l'apport d'une preuve écrite qui est tout simplement inexistante en ce qui concerne les usages forestiers et fort rare pour les propriétés. Le service des Eaux et Forêts estime les surfaces forestières à 2 000 000 d'hectares dont 1 700 000 sont reconnus propriétés domaniales à la fin du XIX^e siècle. Ces chiffres englobent des superficies de végétations basses voire inexistantes au prétexte qu'elles devaient constituer d'anciennes forêts disparues en proie aux mauvaises pratiques rurales. Le service forestier s'accapare ainsi des terres de pâtures afin d'étendre son territoire de juridiction²⁵.

L'application du code forestier sur ces surfaces ne signifie pas la disparition brutale, du jour au lendemain, des droits d'usage. C'est un processus tâtonnant, témoignant des difficultés rencontrées par les acteurs pour parvenir à leurs fins. L'enjeu de cette législation est de garantir les forêts contre ce que l'administration estime être les « déprédations indigènes ». Contre ces dernières, les colons ayant des intérêts à l'exploitation des ressources forestières forment un puissant lobby qui obtient des parlementaires plusieurs lois renforçant le contrôle de l'administration sur les forêts. La dépossession des ruraux est souvent la résultante de cette législation. Ainsi, la loi relative aux incendies forestiers adoptée en 1874 interdit le pâturage en forêt incendiée durant les sept années suivant l'incendie²⁶. La loi forestière du 9 décembre 1885 laisse quant à elle la possibilité aux propriétaires forestiers de s'affranchir des droits d'usage à la seule condition que ces droits ne soient pas « d'une absolue nécessité pour les habitants » (art. 1). Elle permet également de supprimer les enclaves par voie d'expropriation (art. 2)²⁷. À travers ces deux articles de loi, les pratiques agricoles des ruraux vivant en forêts ou en bordure de forêts sont sévèrement remises en cause notamment en ce qui concerne le parcours des troupeaux en forêt. Cette législation, dont l'application est épineuse pour l'autorité, constitue l'arsenal législatif avec lequel l'administration coloniale entend combattre les droits d'usages des populations algériennes. Son objectif est clairement explicité par Eugène Étienne, homme d'affaire, rapporteur de la loi et par ailleurs figure centrale du « parti colonial » : « sans retrait des droits d'usage

24. Loi du 16 juin 1851, in BOUTILLY M., *Recueil de la législation forestière algérienne*, Paris, Berger-Levrault Éditeurs, 1904, p. 87.

25. AGERON C. R., *Les Algériens musulmans et la France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968, p. 106.

26. DZAN, 12 E-1126, Art. 6-3 de la loi du 17 juillet 1874.

27. BOUTILLY M., *Recueil de la législation...*, op. cit.

et suppression des enclaves (cultivées), il n'y aura pas d'exploitation industrielle des forêts »²⁸. Il s'agit de mettre au pas le paysan algérien qui doit céder la place devant la conservation et l'exploitation coloniale des forêts. Tel est, en tout cas, l'objectif du législateur.

La législation forestière est finalement complétée et achevée par l'adoption d'un code forestier spécifique au territoire algérien en 1903, l'Algérie étant la seule colonie dotée de son code spécifique. Ce dernier intègre les lois forestières précédentes ainsi que celles en lien avec la répression des incendies. Il renforce ainsi la loi de 1885 en multipliant les possibilités légales de procéder à l'expropriation de terres au bénéfice de périmètres de reboisement jugés d'utilité publique. L'application de ces dispositions législatives dépend toutefois du maillage administratif déployé par le service forestier. Ce déploiement du service forestier est très inégal et généralement très inférieur à son homologue métropolitain.

	ALGÉRIE	FRANCE
PAR INSPECTION	80 050 hectares	16 400 hectares
PAR BRIGADE	15 000 hectares	2 670 hectares
PAR TRIAGE	3 400 hectares	645 hectares

Tableau comparatif des périmètres couverts par les différentes unités des Eaux et Forêts en France métropolitaine et en Algérie²⁹

La superficie surveillée à l'échelle du triage est ainsi plus de cinq fois supérieure en Algérie. Le caractère plus lâche du maillage forestier algérien induit nécessairement des effets sur l'applicabilité de la législation forestière évoquée plus haut. L'administration forestière concentre ainsi ses efforts et ses effectifs sur les peuplements les plus profitables. Les peuplements de chênes-liège font ainsi l'objet de toutes ses attentions. En 1891, si 275 000 hectares sont surveillés par 275 gardes-forestiers, soit un pour mille hectares, ils sont 740 pour 1 479 000 hectares d'autres boisements soit un pour 2 000 hectares. Le déploiement de l'administration forestière est ainsi décalée dans l'espace mais aussi dans le temps. La progression de la colonisation et l'intérêt pour telles essences d'arbres déterminent un développement inégal de l'administration sur le territoire algérien.

28. Cité in DAVIS D. K., *Les Mythes environnementaux du Maghreb*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2012, p. 145.

29. Extrait de PLARIER A., « La paysannerie face aux gardes-forestiers dans les montagnes de l'Aurès », in LIGNEREUX A. (dir.), *Ordre, sécurité et secours en montagne*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2016, p. 191-205.

L'apparition de ce cadre législatif restrictif des droits d'usage appliqué par un service forestier en construction bouleverse les structures économiques des ruraux mais suivant des rythmes variables. Pour comprendre cette situation, il convient d'adopter une focale plus fine et d'étudier les interactions entre l'administration forestière et les ruraux algériens à des niveaux locaux. Parmi ces interactions, celles relatives aux droits de parcours sont particulièrement conflictuelles en raison du décalage fondamental existant entre intérêts de gestion étatique et intérêts d'usages locaux de ces terrains forestiers.

Défendre les droits de parcours

Pour la paysannerie algérienne, l'élevage des troupeaux d'ovins, bovins ou caprins est une activité centrale de la vie économique. Dans les régions plus arides en particulier, l'entretien d'un cheptel pour son lait, sa viande et ses peaux assure une richesse indispensable. Dans le Constantinois, André Nouschi relève l'importance numérique des troupeaux au début de la conquête. La tribu nomade Nemenchas aurait possédé 32 000 moutons, 7 000 chevaux, 2 000 mulets, 1 000 chèvres, 1 000 bovins et surtout le nombre impressionnant de 80 000 chameaux pour une population approximative de 20 000 personnes. Les régions littorales, où les populations sont davantage sédentaires, sont également impliquées dans les activités d'élevage³⁰. Sur l'ensemble de l'Algérie, le cheptel ovin possédé par les seuls Algériens s'élève en 1900 à un total de 6 351 306 têtes de bétail tandis que le cheptel caprin s'élève quant à lui à 3 482 215³¹, et ce, malgré une baisse sensible liée à la sécheresse des dernières années du XIX^e siècle. Malgré cette diminution, les troupeaux représentent toujours une part considérable rapportée à la population totale algérienne composée de 4 071 000 individus en 1901³².

L'élevage, parfois principale activité économique de la paysannerie, nécessite des terres de parcours considérables pour satisfaire les besoins des troupeaux. Ces pratiques entrent en conflit avec la volonté de l'administration qui s'approprie ce bien commun que « les habitants [paysans algériens] considèrent [...] comme leur

30. NOUSCHI, A., *Enquête sur le niveau de vie... op. cit.*, p. 98.

31. *Gouvernement général de l'Algérie, Exposé de la situation de l'Algérie*, Alger, Imprimerie Juillet Saint-Lager, 1900, p. 283.

32. KATEB K., « *Européens, « Indigènes » et Juifs en Algérie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p. 120.

propriété »³³. L'ancienneté de l'occupation est alors l'argument central des ruraux tâchant de se défendre pour maintenir leurs droits de parcours tel ce paysan de Mila, à l'ouest de Constantine, faisant remarquer au garde-forestier alors qu'il fait paître son bétail le long d'un chemin protégé que celui-ci est utilisé « depuis plus de cent ans »³⁴.

Les restrictions dans l'exercice du droit de parcours favorisent l'explosion des conflits en la matière. En 1899, 61 % des délits constatés par les gardes-forestiers sont des délits de pacage, proportion relativement stable sur toute la période³⁵. La verbalisation de cette pratique suscite une opposition dans la paysannerie les subissant. L'hostilité passive aux gardes-forestiers ou la conspiration du silence les entourant sont les formes les plus communes de cette réaction. Occasionnellement, cette hostilité éclate en conflits ouverts comme le raconte ici un garde forestier de l'Aurès.

Nous avons surpris un troupeau d'environ deux cents chèvres sous la garde de 3 bergers, dont le plus grand, paraissant âgé de 16 à 17 ans, coupait à l'aide d'une hache des branchages de chêne et de genévrier que broutaient les dites chèvres. Nous étant approchés à environ trente mètres du groupe, [...] ils ont pris la fuite dans la direction de la mechta de Macka³⁶.

Le garde-forestier constate d'abord l'impuissance de son autorité pour empêcher la fuite des trois jeunes bergers malgré sa tentative de se rapprocher subrepticement à une distance réduite avant de les interpellé verbalement.

Nous avons essayé d'amener environ une soixantaine de chèvres lorsqu'un de ces bergers le plus audacieux et le plus âgé vêtu d'une tunique à parements rouges est revenu sur ses pas, nous sommant de lui rendre les chèvres que nous voulions conduire à la mechta. Lui ayant demandé son nom, ce berger s'est mis à nous injurier et franchissant un passage à travers les rochers, il nous envoyait un instant après du haut d'une falaise de 40 mètres de hauteur, une grêle de gros cailloux qui nous auraient mis en danger si nous n'avions pu nous abriter contre un gros genévrier touffu. En même temps, cet

33. DZAN, 12 E-834, Administrateur de la commune mixte de Boghari, juillet 1901.

34. ANOM, 93-1H-219, Rapport du garde-forestier à Milia, 14 août 1922.

35. Gouvernement général de l'Algérie, *Exposé de la situation de l'Algérie*, Alger, Imprimerie Juillet Saint-Lager, 1900, p. 306.

36. DZAN, 12E-932, Rapport du garde Solers, canton Tizouit de Merouana, février 1911.

indigène excitait contre nous un gros chien arabe duquel nous nous sommes débarrassés d'un coup de fusil³⁷.

Dans ce passage, on peut constater la gradation dans la violence employée à l'encontre du garde assisté d'un garde-indigène. Ce tandem associant un garde-forestier européen à un garde-indigène est la forme usuelle prise par le service forestier au niveau des triages, premier échelon de son administration. Ce fonctionnement se retrouve d'ailleurs dans d'autres structures de l'administration coloniale telle que l'organisation des communes. Le garde-indigène sert essentiellement de traducteur en raison du faible niveau général des gardes européens en arabe, chaoui ou kabyle. Les échanges ou altercations avec les ruraux passent ainsi par l'intermédiaire de sa traduction. Les insultes proférées ici sont probablement traduites par le garde-indigène ou tout simplement comprises par le garde européen par l'attitude de son interlocuteur. Quoi qu'il en soit, elles visent à humilier et piétiner son autorité. Par la suite, les gardes sont également menacés physiquement par l'usage de cailloux et de pierres lancés d'une hauteur où ces projectiles sont potentiellement mortels.

Les pierres continuaient à tomber autour de nous et dans l'impossibilité de pouvoir nous déplacer, de défense, avons tiré un coup de fusil dans la direction de l'indigène. C'est par ce moyen que nous avons pu sortir de cet endroit dangereux abandonnant les chèvres que nous conduisions et nous dirigeant sur le chemin menant à la mechta nous avons été assailli à coups de pierres, mais ces indigènes n'ont rien voulu dire prétendant n'avoir rien entendu, rien vu³⁸.

Cet extrait témoigne de la violence des altercations sur cette question des droits de parcours, d'autant que le dommage ici constaté est relativement peu élevé. Le garde-forestier estime à 7,5 francs les dégâts commis par les coupes d'arbustes effectuées. Le silence qui répond aux questions du garde révèle une forme de solidarité entre paysans face à l'autorité coloniale personnifiée par le garde-forestier.

Cette lutte entre droit d'usage et respect d'une propriété récemment sacralisée est une lutte permanente dont le degré d'intensité dépend également des moyens dont dispose l'administration des Eaux et Forêts en sus d'une législation forestière répressive étoffée. De ce point de vue, le service des Eaux et Forêts,

37. *Ibid.*

38. *Ibid.*

lorsqu'il tâche de s'installer et de s'imposer face aux populations paysannes ren-contre une multitude d'obstacles qui sont autant d'atouts ou d'interstices utilisés par la paysannerie. Premièrement, les rythmes de développement du maillage administratif forestier sont discontinus tant dans l'espace algérien que dans la chronologie de la colonisation. L'intérêt économique détermine l'installation des Eaux et Forêts. Il est d'ailleurs déterminé par les paramètres d'accessibilité. Des zones de peuplement de chênes-lièges sont reconnues dès les années 1860 mais ne sont parfois pas exploitées avant la fin du siècle en raison du manque de développement des moyens de communication. Le peuplement relativement dense de chênes-liège dans la forêt des Beni Ghobri en Kabylie est déjà signalé lors de l'apposition du séquestre du 5 janvier 1871³⁹. Mais son exploitation, par l'installation d'un centre de colonisation⁴⁰, ne commence pas avant la réalisation d'une route reliant Alger à Béjaïa et d'un chemin connectant le village de Yakouren à ladite route. Celle-ci ne s'achevant qu'en 1888, l'exploitation de la ressource en est d'autant retardée⁴¹ et avec elle la mise en place d'un service forestier conséquent. À la fin du XIX^e siècle, certains territoires de l'Aurès ne sont pas encore soumis à une surveillance forestière. Le diaire des pères blancs d'Arris, situés au cœur de ce massif forestier, en date du 27 juin 1905, relève ainsi le ressentiment suscité par la décision d'installer trois gardes-forestiers dans la région : « les indigènes voient d'un mauvais œil ces installations »⁴². Il ne faut guère attendre plus de trois mois pour voir le garde-forestier d'Arris et sa cousine quitter la maison forestière, « déjà dégoûtés de l'Aurès »⁴³. L'hostilité et la conflictualité rencontrées lors de leur installation expliquent probablement ce dégoût et ce départ précoce. L'installation de l'administration forestière n'est donc pas homogène tant spatialement que chronologiquement. Au début du XX^e siècle, l'installation de l'administration forestière au cœur des montagnes aurasiennes est encore très précaire. L'éloignement du massif des grandes villes côtières et les difficultés de

39. ANOM, 26L87, Note sur Yakouren, Alger, 26 octobre 1885.

40. Les centres de colonisation sont les villages créés par le gouvernement colonial sous la III^e République pour y installer des européens d'Algérie ou des immigrants venus de France, d'Espagne ou d'Italie. Le gouvernement fournissait des lots de terrains, à charge pour leurs acquéreurs de les faire fructifier pour en devenir propriétaires. PEYERHIMOFF H. de, *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1896*, Alger, Imprimerie Torrent, 1906.

41. ANOM, 26 L 87, Lettre du gouverneur général au préfet d'Alger, 18 septembre 1888.

42. Diaire des pères blancs d'Arris, cité in MORIZOT J., *L'Aurès ou le mythe de la montagne rebelle*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 102.

43. *Ibid.*

communication expliquent l'important décalage chronologique avec les forêts côtières de chênes-liège de l'est algérien où l'installation de cette administration est entreprise un demi-siècle plus tôt.

Par ailleurs, les Eaux et Forêts sont également limitées par les moyens dont elles disposent pour identifier lesdits « délinquants forestiers ». Dans nombre d'altercations, les gardes ne peuvent vérifier avec certitude l'identité des contrevenants à la loi. La mise en place de l'état civil par l'administration coloniale est en effet fort tardive et n'est engagée qu'en 1885 sans que de réels efforts d'enregistrement ne commencent avant les années 1890⁴⁴. Nombre d'Algériens voient ces opérations d'un mauvais œil. Un administrateur de commune mixte du département d'Oran en explique ainsi les raisons et les difficultés qu'elles font naître pour sa réalisation : « ils se méfient de cette classification qui leur paraît le préliminaire de l'établissement d'un nouvel impôt ou du service militaire obligatoire »⁴⁵.

Malgré une forte avancée dans la réalisation de l'état civil pour les Algériens avant la Première Guerre mondiale, celui-ci n'est toujours pas achevé dans la période qui nous concerne. Par ailleurs, la possession de papiers d'identité ne va pas de soi, loin s'en faut, en Algérie comme en métropole d'ailleurs⁴⁶. Pour reconnaître l'identité des bergers pratiquant de manière illicite le droit de parcours, le concours des adjoints-indigènes est indispensable mais pas nécessairement acquis. Ces derniers sont nommés par l'administrateur de la commune mixte parmi les notables du douar (premier échelon de l'administration communale) et sont les relais de l'autorité coloniale parmi la population du douar⁴⁷.

Quand bien même l'adjoint-indigène accepte de jouer le rôle qui lui est attribué par l'autorité coloniale, l'identification des contrevenants n'est pas évidente pour autant. Le 19 avril 1922, le garde Lespolet est en tournée dans la circonscription

44. THÉNAULT S., « 1881-1918 : "l'apogée" de l'Algérie française et les débuts de l'Algérie algérienne », in BOUCHENE A. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Alger/Paris, Barzakh/La Découverte, p. 170.

45. PENSEA H., *L'Algérie : organisation politique et administrative, justice, sécurité, instruction publique, travaux publics, colonisation française et européenne, agriculture et forêts, propriété et état civil chez les indigènes. Voyage de la délégation de la commission sénatoriale d'études des questions algériennes, présidée par Jules Ferry*, Paris, J. Rotschild, 1894, p. 60.

46. GUTTON J.-P., *Établir l'identité. L'identification des Français du Moyen Âge à nos jours*, Lyon, PUL, 2010.

47. BOUCHENE A. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale... op. cit.*, p. 176.

de Batna dans le département de Constantine. Il constate le pacage de 150 chèvres à moins d'un kilomètre de la lisière de la forêt domaniale ce qui constitue un délit. Cette distance des 1 000 mètres n'est d'ailleurs pas matérialisée ce qui laisse une marge d'appréciation aux gardes-forestiers. Quoi qu'il en soit, si l'on suit le récit du garde-forestier, ce berger est sommé de décliner son identité et lieu de résidence. Le berger, âgé de 28 ans, dit s'appeler Hallandi Kellauchi et résider au douar Tilatou. Le garde ne le connaît pas, et lui demande de le suivre pour l'emmener auprès de l'adjoint du douar, ce que le berger refuse. Après une heure de négociation, il finit par accepter mais s'enfuit 700 mètres plus loin. Aucun Hallandi Kellauchi n'existe au douar Tilatou, et c'est seulement après enquête que le garde finit par établir l'identité du délinquant. Il fait ainsi appeler Ali Harzallah, identité civile du berger, à la commune mixte, mais celui-ci envoie son frère pour confondre le garde. Démasqué, il finit enfin par se rendre à la commune mixte le 9 mai pour une confrontation avec le garde-forestier⁴⁸. Trois semaines ont ainsi été nécessaires au garde pour établir l'identité du berger pris sur le fait et lui adresser un procès-verbal. Il est condamné à 60 francs d'amende, ce qui correspond à l'amende minimale prévue pour ce type d'infraction à savoir 40 centimes par chèvre pacageant sur un terrain mis en défens. L'auteur de l'infraction est donc condamné exclusivement pour un délit de pacage. Le délit de fuite ainsi que la tentative de confondre le garde en envoyant son frère à sa place à la commune mixte ne sont pas poursuivis. Est-ce à dire que ces pratiques sont suffisamment répandues pour constituer une « routine » aux yeux de l'administration coloniale qui s'habitue à ne pas les sanctionner ? L'absence de sanctions pourraient aussi s'expliquer par l'état de misère qui règne dans les campagnes après la terrible sécheresse de 1920-1921 et l'insolvabilité de nombre de ruraux. Quoi qu'il en soit, à la fin de la période étudiée, des interstices subsistent dans les forêts algériennes par lesquels les ruraux continuent à exercer leurs droits d'usage. L'inadéquation des moyens alloués à l'administration coloniale pour appliquer une législation répressive sévère, la crainte d'une insurrection que ne manquerait pas de produire une répression immodérée et tout simplement la persistance des structures agraires algériennes concourent à expliquer pourquoi plus d'un demi siècle après l'élaboration d'une législation réduisant drastiquement les usages en forêts, ces derniers continuent à s'exercer.

La multiplication et la répétition des textes légaux restreignant ou supprimant les droits d'usage ne signifient pas autre chose qu'un maintien de l'activité ciblée

48. ANOM, 93-1H-218, Rapport de Carrière Lespolet, Mai 1922.

par cette législation. Ce renforcement de la répression traduit un maintien réel et vivant aussi bien des droits de pacage que d'autres droits d'usage qui n'ont pas été évoqués ici mais qui comptent également dans l'économie rurale tels le charbonnage, l'utilisation de bois pour l'artisanat, les cultures illicites en forêts. La législation est ainsi autant un outil de répression qu'un révélateur d'une certaine faiblesse de l'État colonial quant à ses objectifs. Les rapports des fonctionnaires coloniaux ne cessent alors de se plaindre de la sous-administration dont ils pâtissent en comparaison de la situation métropolitaine⁴⁹. Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, la multiplication des interdictions ne suffit pas à arrêter les conflits se rapportant à la propriété foncière et à l'usage qui en est fait. La Première Guerre mondiale a même l'effet inverse puisque la mobilisation affaiblit l'appareil des Eaux et Forêts. Cette période se traduit par une explosion de ces pratiques, que les conservateurs déplorent, impuissants à enrayer le cours des événements. Les évolutions législatives doivent ainsi être analysées à l'aune des pratiques réelles que ces dernières visent. Une histoire rurale par le bas, à une échelle plus fine, permet d'appréhender plus précisément les répercussions, les limites et les résistances à ces grands mouvements fonciers. On observe alors un décalage entre le temps des textes et le temps des pratiques, ces dernières subsistant et étant même vivaces bien au-delà des interdictions. Cette approche implique de changer l'échelle des sources consultées. Dans le cas présent, il n'est guère possible de faire l'histoire sociale des forêts sans se passer des archives des conservations correspondant aux territoires étendus des départements d'Alger, d'Oran et de Constantine, à ceux des triages où s'observe le préposé dans son contact quotidien avec les populations rurales dont il contribue à documenter les pratiques. Les ruraux algériens ne laissent en effet guère de traces dans les archives. Pour aller au-delà la déconstruction des représentations qui se laissent voir dans les sources produites aux échelons centraux du gouvernement général de l'Algérie et des administrations qui en dépendent, il convient de scruter les faits et les gestes qui surgissent de la plume des préposés locaux. C'est à ce prix et à cette échelle que les rapports sociaux des populations rurales et forestières en situation coloniale peuvent se comprendre.

49. THENAULT S., « L'État colonial, une question de domination », in SINGARAVELOU P. (dir.), *Les Empires coloniaux*, Paris, Seuil, 2013, p. 215-256.

24 janvier 2018

LAURIANE WITH

LA LAUCH EN COLÈRE. INONDATIONS
ET PRÉVENTIONS DES RISQUES

Lauriane With est docteur en histoire de l'Université de Haute-Alsace et chercheur associé au CRÉSAT. Elle occupe actuellement le poste d'« historienne des risques naturels » au service Rivières et Barrages du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Les séminaires organisés chaque année par le CRÉSAT représentent une formidable opportunité de faire connaître des travaux originaux, innovants et très approfondis sur des questions diverses (histoire, industrie, sociétés, techniques, etc.). Aussi, lorsqu'il me fut proposé d'être de « l'autre côté du bureau » pour animer ma propre séance de séminaire, l'émotion fut si grande que je ne pouvais que dire oui à une telle opportunité. L'objectif de ce séminaire fut de présenter l'ouvrage¹ *La Lauch en colère. Inondations et préventions des risques*², extrait de ma thèse de doctorat en histoire.

Originaire du Sundgau, j'ai grandi à proximité de la Largue, rivière dont j'ai eu l'occasion de vivre bon nombre de débordements. Mon intérêt pour les cours

1. Je tiens à remercier chaleureusement la Société Savante d'Alsace qui a financé la publication de cet ouvrage ainsi que le CRÉSAT pour sa participation. Merci à Nicolas Stoskopf pour son soutien, à Benoît Jordan et Bernadette Schnitzler pour l'énorme travail de fond qu'ils ont réalisé. J'adresse également mes plus profonds remerciements à Odile Kammerer pour les nombreuses heures passées à la relecture du manuscrit, son dévouement et ses précieux conseils.

2. WITH L., *La Lauch en colère. Inondations et préventions des risques*, Strasbourg, Valblor, 2017 [publication du manuscrit de thèse]. Voir également WITH L., « Approche géohistorique de la gestion et de la prévention du risque d'inondation : le cas de la vallée de la Lauch (Haut-Rhin) de 1778 à nos jours », *Les Actes du Cresat*, 12 (2015), p. 127-142 [position de thèse].

d'eau s'est renforcé à chaque nouvelle manifestation et c'est au cours de mes études d'histoire à l'Université de Haute-Alsace que j'eus l'idée de faire des inondations de la Largue le sujet de mon mémoire de Master³. En menant ces premières recherches, j'ai été interpellée par la violence des crues des rivières de moyenne montagne. Cela m'a alors décidée à engager de nouvelles recherches dans le cadre d'un doctorat d'histoire à l'Université de Haute-Alsace sous la direction de Nicolas Stoskopf et Brice Martin⁴.

J'ai soutenu ma thèse en février 2014 et obtenu ma qualification aux fonctions de maître de conférences en 22^e section. En attendant d'obtenir un poste dans l'enseignement supérieur, j'ai décidé de mettre mon expérience des archives, mes connaissances des inondations et l'ensemble de mes compétences à disposition du service Rivières et Barrages du Conseil Départemental du Haut-Rhin, une belle opportunité de mettre en adéquation la théorie et la pratique.

Mais pourquoi avoir choisi la Lauch ? Comparativement à l'importance des travaux consacrés à l'Ill et au Rhin, peu de travaux sont dédiés aux cours d'eau secondaires, pourtant responsables de nombreuses inondations. Mon choix s'est alors porté sur la Lauch parce qu'elle demeurait parmi les rivières vosgiennes les plus mal connues. En effet, aucune recherche historique n'avait véritablement été menée de manière approfondie sur les inondations en Alsace ni sur celles de la Lauch en particulier. Théâtre des dernières grandes inondations survenues en février 1990, cette rivière de moyenne montagne constituait donc un sujet d'étude particulièrement intéressant d'un point de vue géo-historique.

Cours d'eau non navigable ni flottable, la Lauch prend sa source dans les Vosges méridionales (1 200 m) et parcourt plus de 40 km avant de rejoindre l'Ill à Colmar (185 m). Traversant plusieurs ensembles naturels, la Lauch est dotée d'un écoulement mixte qui lui confère un caractère original, à la fois torrent de montagne et rivière de plaine. Étroite, encaissée et très urbanisée en raison de son passé industriel, la haute vallée présente des enjeux économiques et humains importants rendant le risque difficile à maîtriser. Ce territoire contrasté offre de

3. WITH L., *Gestion et prévention du risque d'inondation : l'exemple du Plan de Prévention des Risques de la vallée de la Largue*, mémoire de Master en histoire, Université de Haute-Alsace, 2006.

4. WITH L., *Approche géohistorique de la gestion et de la prévention du risque d'inondation : le cas de la vallée de la Lauch (Haut-Rhin) de 1778 à nos jours*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Haute-Alsace, 2014.

multiples possibilités de comparaisons, notamment la confrontation plaine-montagne et l'opposition ville-campagne.

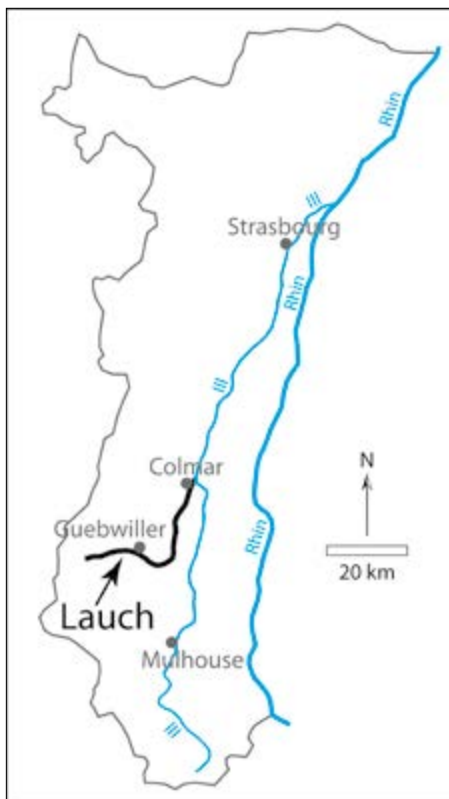


Fig. 1 : Carte de situation

Pour ce qui est de la fenêtre temporelle de l'étude, l'année 1778 a été retenue comme borne inférieure parce qu'elle constitue à la fois un événement de référence mais aussi le point de départ des premières grandes mesures d'aménagement et de protection destinées à lutter contre les eaux dans cette vallée. L'inondation d'octobre 1778 a en effet causé de nombreux dommages à la Lauch et à ses ouvrages. L'inventaire des dégâts⁵ mentionne des tronçons de routes et de

5. AM Guebwiller, DD 4, Procès verbal d'estimation des dégâts commis par les eaux d'octobre 1778 à Guebwiller, Buhl, Lautenbach, Linthal et Lautenbach-Zell, le 29 novembre 1778.

chemins dégradés et emportés, des champs ravagés, des ponts arrachés, des rives endommagées ainsi que plusieurs usines, maisons d'habitation, granges et jardins détruits totalement ou en partie. Alors que les travaux de réparation sont en cours d'exécution, une nouvelle crue intervient en décembre 1779 anéantissant tous les efforts accomplis. Au vu de tels évènements, les Ponts et Chaussées, conscients des problèmes, élaborent la première campagne de travaux de redressement du lit de la Lauch à Lautenbach en 1783.



Fig. 2 : Plan de redressement du lit de la Lauch à Lautenbach en 1783⁶

S'échelonnant sur 235 années, cette thèse s'est inscrite dans le temps long et court jusqu'à nos jours, soit jusqu'à la prise en compte des dernières dispositions prévues au niveau européen.

Les inondations survenues dans le Grand Est, mais également en Isère et en Dordogne au début du mois de janvier 2018, ont montré, une fois de plus, à quel point les risques naturels peuvent perturber le fonctionnement des territoires et ce malgré les efforts réalisés dans la gestion pré- et post-crise. Les 4 et 5 janvier 2018, la Lauch a connu une crue comprise entre 20 à 50 ans de retour à Litnhal et une crue de fréquence décennale à Guebwiller avec 35 m³/s. C'est la plus forte crue enregistrée depuis janvier 2004.

Si le risque d'inondation est le plus fréquent et le plus dommageable en France avec près de 50 % des communes exposées⁷, dans le département du Haut-Rhin, 80 % des communes ont déjà fait l'objet d'un ou de plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle à la suite d'un phénomène d'inondation⁸.

6. Archives départementales du Haut-Rhin (AD68), C 1257.

7. Selon le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), *DPPR*, février 2008.

8. *La lettre de l'État dans le Haut-Rhin*, numéro spécial PPRT-PPRI, n° 5, septembre 2010, p. 4 ; Préfecture du Haut-Rhin, Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC),

À défaut de pouvoir éradiquer le risque d'inondation, l'homme a, au fil des siècles, engagé des actions pour s'en prémunir ou, du moins, tenter d'en réduire les effets. En s'interrogeant sur la manière et la proportion selon laquelle les événements historiques ont été pris en considération dans les politiques de gestion et de prévention du risque d'inondation mises en place dans la vallée de la Lauch, durant plus de deux siècles, cette recherche pose la question de la place du « détour historique »⁹.

Pour répondre à une telle problématique, j'ai eu recours à une approche diachronique, avec pour point de départ les dernières inondations funestes qui ont touché l'Alsace en février 1990, et fait appel à une démarche pluridisciplinaire. L'étude se veut ainsi originale et novatrice. Abordant le risque à plusieurs niveaux institutionnels (local, national, supranational), la démarche se veut également multi-scalaire.

Le plan de la thèse s'organise de ce fait autour de trois parties. Une première partie descriptive s'attache à la reconstitution de l'évènement central de 1990 ainsi qu'à l'exposé des méthode et démarche de travail employées. La deuxième partie est consacrée à la manière dont s'est progressivement construite la gestion du risque entre 1778 et 1990 et ce au moyen d'une étude portant sur l'évolution de la vulnérabilité mais également d'une étude transversale de l'évolution des acteurs et des politiques de gestion. Enfin, la troisième partie fait le point sur la prise en compte de l'expérience de 1990 dans la gestion locale du risque et rend compte des derniers progrès de la législation nationale et plus récemment de l'investissement de l'Union Européenne en faveur d'une gestion globale du risque.

Le format de la thèse étant trop volumineux pour une publication intégrale, j'ai fait le choix de « l'histoire ». J'ai décidé de conserver dans l'ouvrage qui en est issu les passages les plus représentatifs du comportement dévastateur de la Lauch ainsi que les grands tournants opérés en matière d'aménagement, de gestion et de

.....
Dossier départemental des risques majeurs, 2013.

9. Cela revient à s'interroger sur l'intérêt que représente le recours à l'histoire pour la gestion et la prévention du risque d'inondation, sur les apports de cette discipline à la thématique du risque et sur la manière dont l'histoire et les historiens participent à l'élaboration d'un véritable savoir sur les inondations. Très apprécié pour ses qualités d'analyste des archives, on reconnaît généralement à l'historien une certaine capacité de recul. Ainsi, en procédant à une étude sur plusieurs siècles, l'historien peut cerner les grandes phases, les ruptures, les moments tournants des politiques de gestion et de prévention des inondations mais également ceux où le rapport des populations avec le risque a changé.

prévention du risque d'inondation. Plusieurs chapitres ou parties de chapitre ont été résumés, permettant ainsi de conserver le fil du récit. Par ailleurs, les ultimes développements administratifs et réglementaires postérieurs aux inondations de 1990, contenus dans la troisième partie de la thèse, ont volontairement été écartés puisque, du point de vue historique, ils ne constituent pas, un objet primordial. L'ouvrage s'arrête donc en 1990. Le nombre de pages étant limité, les graphiques, tableaux, photographies ainsi que l'ensemble de la chronologie des événements ont été placés sur un CD-Rom joint à l'ouvrage¹⁰.

Nombre d'entre vous côtoient la Lauch mais êtes-vous vraiment sûrs de bien la connaître ? En parcourant cet ouvrage, vous pourrez vous rendre compte que sous ses airs paisibles et bucoliques, c'est aussi une rivière aux crues violentes, dévastatrices et parfois même meurtrières.

La présente contribution s'organise en 3 parties avec, en premier lieu, un retour sur l'événement de février 1990 qui a fondé la recherche. En deuxième lieu, il m'a semblé opportun d'évoquer la démarche méthodologique employée à la reconstitution de la trame des inondations survenues dans la vallée de la Lauch depuis 1778, démarche que j'ai sacrifiée dans cet ouvrage au profit de l'histoire. Enfin, j'aborderai, de manière très concise, les principaux résultats et apports de cette étude à la thématique du risque.

Retour sur l'évènement de février 1990

En février 1990, de terribles inondations se produisent et touchent une grande partie de la France. Au total, 20 départements sont concernés et 1 086 communes sont déclarées sinistrées par arrêté de catastrophe naturelle¹¹. En Alsace, le bilan est lourd : 6 personnes¹² ont perdu la vie, 223 communes sont sinistrées, dont 111 dans le Haut-Rhin.

10. La version originale de la thèse est disponible à la bibliothèque universitaire de l'Université de Haute-Alsace.

11. Arrêté interministériel du 16 mars 1990 relatif à la constatation de l'état de catastrophe naturelle, publié au *Journal Officiel de la République Française* le 23 mars 1990.

12. Quatre personnes ont péri dans le Haut-Rhin : dans le Bourbach, un affluent de la Doller ; dans la Thur ; dans les eaux de la Fecht et de l'Ill. Deux personnes sont décédées dans le Bas-Rhin en tombant dans la Rothaire et dans la Bruche.

Les 14, 15 et 16 février 1990, l'Alsace vit une catastrophe naturelle comme elle n'en a pas connu depuis plus de 30 ans. Des pluies torrentielles d'une rare intensité, de l'ordre centennal en deux jours (avec 242,6 mm au poste de Linthal-Lac de la Lauch¹³), accompagnées d'un important redoux (11° C en plaine et 2 à 5° C en montagne), ont raison du manteau neigeux (50 cm dès 600 m d'altitude) accumulé sur le massif vosgien. La moitié de la région est sous les flots, « du jamais vu » selon les *Dernières Nouvelles d'Alsace*¹⁴. Dans la vallée de la Lauch, la crue paraît « extraordinaire » par bien des aspects, notamment parce qu'elle atteint une période de retour supérieure à 50 ans¹⁵ dans la partie amont et comprise entre 20 et 50 ans de retour dans la partie aval¹⁶.

En seulement quelques heures, cette vallée offre un véritable spectacle de désolation : plusieurs villages sont inondés (on relève 1 m à 1,30 m d'eau dans les rues de Buhl et de Merxheim), les maisons sont dégradées voire détruites, les prés submergés, les entreprises et établissements industriels sinistrés, d'importantes pertes d'animaux et de récoltes sont signalées. Les dommages à la voirie sont considérables, quantité de routes sont coupées voire arrachées comme par exemple la « pénétrante » (RD 430) sur 2 km en amont de Buhl. Ce sont ainsi quatre années de travaux et 19,3 millions de francs qui sont balayés par les eaux de la Lauch en seulement quelques heures. Les ouvrages hydrauliques ont aussi énormément souffert : digues submergées, ponts endommagés, seuils arrachés, murs de soutènement et berges emportés. L'armée est appelée en renfort pour prêter main forte aux sapeurs-pompiers et aux particuliers. L'hélicoptère de la protection civile intervient pour sauver des personnes prises au piège dans une maison¹⁷.

13. DREAL Alsace, SRAE, *Rapport sur la crue des 15 et 16 février 1990*, juillet 1990. Ce rapport précise que 337,4 mm de pluie sont tombés au poste de Linthal-lac de la Lauch entre le 10 et le 16 février, soit une fréquence de retour comprise entre 50 et 100 ans.

14. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 16 février 1990.

15. DREAL Alsace, SRAE, *Rapport...op.cit.* Débit estimé à 72 m³/s, soit 2 m de hauteur d'eau à Guebwiller.

16. *Ibid.* ; DDT-DDAF 68.

17. *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 16 février 1990.



Fig. 3 : La crue de février 1990 :
un spectacle de désolation¹⁸

Les dégâts occasionnés aux équipements publics sont considérables et s'élèvent, pour l'ensemble du département, à 108 millions de francs¹⁹ dont 31,2 millions de francs estimés²⁰ pour les seules communes riveraines de la Lauch entre Linthal et Merxheim. Équivalent à 11 % du territoire haut-rhinois, le bassin versant de la Lauch concentre à lui seul près du tiers des dommages occasionnés lors de cet événement. En l'absence du déclenchement du Plan Orsec²¹, des moyens d'envergure (soit 80 millions de francs) sont mis en place par le Conseil général du Haut-Rhin. Aussi, l'estimation des dégâts, l'importance des sommes allouées aux réparations²², la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de calamités agricoles pour les communes sinistrées²³, ainsi que la durée des

18. À gauche : AM Guebwiller, 13 W 10. À droite : photographie, C. Beil.

19. Estimation réalisée par la préfecture et le Conseil général du Haut-Rhin.

20. En l'absence des déclarations de dommages émanant des particuliers, dont le caractère confidentiel est soumis à un délai légal de communication de 50 ans, il est impossible de chiffrer avec plus de précisions le coût de la crue de février 1990.

21. Créé en 1952, le dispositif Orsec est un système polyvalent de gestion de la crise. L'acronyme Orsec désignait initialement Organisation des Secours. En 2006, il évolue et devient Organisation de la réponse de la Sécurité Civile. En cas d'inondations importantes, le préfet peut, s'il l'estime nécessaire, déclencher le plan Orsec. Il prend alors la direction des opérations de secours, alerte la population, gère les aspects administratifs d'un événement majeur et veille au retour à la normale (après-crise).

22. D'après le Conseil général du Haut-Rhin, le coût total des travaux de réparation effectués dans le département s'élève à plus de 116,6 millions de francs dont plus de 30 millions de francs pour la région de Guebwiller.

23. Publié au *Journal Officiel de la République Française* le 23 mars 1990, l'arrêté interministériel du 16 mars 1990, relatif à la constatation de l'état de catastrophe naturelle reconnaît

travaux de réparation qui, tenant compte des leçons livrées par l'expérience de 1990, s'échelonnent jusqu'en 1999, témoignent de l'ampleur et de la gravité de l'évènement. Considérée comme la plus célèbre et la plus dévastatrice que la Lauch ait connu, cette crue n'est pourtant pas, au regard des évènements relatés dans les archives, un phénomène unique.

Une démarche méthodologique conditionnée par les sources

Le recours aux archives est indispensable pour parvenir à une bonne connaissance du risque. Ainsi, mon travail de recherche avait pour but premier de reconstituer, par le biais d'une méthode régressive²⁴, la trame des inondations survenues dans la vallée de la Lauch, de 1778 à nos jours, à partir de sources hétéroclites.

Une fois la chronologie restituée il est apparu qu'elle constituait en réalité le fil conducteur, sinon l'élément clé, de ma recherche puisqu'elle permet de suivre simultanément :

- l'évolution des évènements hydrologiques (causes, déroulement, conséquences),
- l'évolution des acteurs du risque,
- l'évolution de la vulnérabilité.

Cette chronologie permet aussi d'identifier les grands tournants opérés dans les politiques de gestion et de prévention du risque d'inondation.

Mais comme toujours en histoire, ma recherche a été tributaire des sources, de leur qualité, de leur quantité, de leur fiabilité. Aussi, il incombe à l'historien de procéder à la contextualisation, à la confrontation et au croisement des sources sur lesquelles il travaille pour approcher au plus près la réalité des faits. Seuls les évènements ayant eu une incidence sur des enjeux quelconques ont laissé une trace dans les archives. Par conséquent, ma démarche a été conditionnée par des sources non exhaustives constituant, de fait, une limite à ma recherche. Très dispersées, ces sources ont été longues et difficiles à réunir. J'ai, de plus, été confrontée à deux difficultés supplémentaires lors de la phase de collecte

comme « zones sinistrées », les communes suivantes : Linthal, Lautenbach-Zell, Lautenbach, Buhl, Guebwiller, Issenheim, Merxheim, Rouffach, Colmar.

24. La méthode régressive permet de remonter dans le temps en se fondant sur les références aux évènements antérieurs.

des données : des documents rédigés en allemand, dont la lecture et la compréhension sont délicates, et la discontinuité des sources en général, liée à l'histoire même de l'Alsace-Moselle. N'existant pas de fonds spécifiques aux inondations dans les archives, une des priorités de ce travail a donc été de constituer mon propre corpus, à partir de sources indirectes pour l'essentiel.

Première étape : la consultation de la presse

Sachant que l'Alsace avait été malmenée par les eaux en février 1990, la consultation et le dépouillement de la presse de cette même année ont constitué le point de départ de ma recherche. Faisant sans cesse référence à des catastrophes passées pour comparaison, la presse locale et régionale²⁵ a permis de reconstituer une partie des événements survenus dans cette vallée au cours des ^{xix}^e, ^{xx}^e et ^{xxi}^e siècles. Certains articles évoquent même des événements bien plus anciens²⁶. La presse constitue une source intéressante en termes d'information sur les inondations et leurs dégâts (détail des pertes, nombre de victimes, estimation du montant des dommages, pertes agricoles, dommages aux ouvrages d'art, routes, habitations, etc.) Toutefois, très emprunte de catastrophisme et d'exagération, son utilisation requiert beaucoup de prudence et de réserves. Néanmoins, les informations livrées par la presse concernant l'importance des crues (hauteurs d'eau, débits, etc.) sont à prendre en considération et peuvent, le cas échéant, être réutilisées après vérification.

25. Voici quelques exemples d'articles de presse consultés pour ma recherche : « Lautenbach-Zell » (*Gebweiler Kreisbaltt*, 31 décembre 1882) ; « Ueberschwemmungen im Elsass » (*Elsässer Kurier*, 27 décembre 1919) ; « Hochwasser im Elsass » (*Elsässer Kurier*, 13 janvier 1920) ; « Les ravages causés par la Lauch » (*L'Alsace*, 30 décembre 1947) ; « Les rivières en crue causent d'importants dégâts dans toute la région » (*L'Alsace*, 1^{er} janvier 1955) ; « Les eaux ont atteint à Colmar une cote jamais enregistrée de mémoire d'homme » (*L'Alsace*, 16/17 janvier 1955) ; « L'Alsace sous l'eau » (*L'Alsace*, 27 mai 1983) ; « La Lauch en folie » et « Florival : l'armée mobilisée » (*L'Alsace*, 16 février 1990) ; « Les crues meurtrières, Florival : une vision de bataille » et « La région de Guebwiller : zone sinistrée » (*L'Alsace*, 17 février 1990) ; « La crue du siècle, Guebwiller : des dégâts par millions » (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 17 février 1990).

26. *L'Industriel Alsacien* du 14 mars 1944 fait par exemple référence aux inondations de septembre 1852. « Les inondations de 1947 » est le titre d'un article paru dans *L'Alsace* du 17 février 1990. Les *Dernières Nouvelles d'Alsace* du 23 février 1990 relatent les crues de décembre 1919. « Le lac du Ballon en 1740 », paru dans *L'Alsace* du 17 février 1990, fait référence à la rupture de la digue du lac du ballon le 12 décembre 1740 qui causa la mort de plusieurs personnes et d'importants dommages, notamment à Issenheim.

*Deuxième étape : les Archives départementales du Haut-Rhin,
une mine d'informations inestimable*

L'enquête en archives proprement dite a débuté aux Archives départementales par l'exploration des archives modernes, notamment de la série S consacrée aux « Travaux publics et transports ». La documentation issue du service des Ponts et Chaussées y est colossale et consiste en une pléthore de dossiers techniques avec plans et devis, rapports d'ingénieur et projets consécutifs aux inondations, plaintes et conflits sur l'eau, etc. Tous ces documents livrent énormément de renseignements sur les cours d'eau et leur configuration, les phénomènes d'inondation (causes, pertes, dégâts), sur les mesures à prendre pour y faire face (réglementations, travaux de défense), ainsi que sur les établissements hydrauliques et syndicats usiniers.

D'autres séries ont également été indispensables à la réalisation de cette recherche, telles que :

- la série M relative à « l'Administration générale du département » et notamment les liasses « Sinistres et calamités » ;
- la série P relative aux « Finances, cadastre, postes, forêts » contenant les dossiers de secours sur fonds ministériels, les dossiers de remise ou de modération des contributions directes pour les pertes éprouvées par l'agriculture à la suite de grêles, inondations et orages ;
- la série X « Assistance et prévoyance sociale » concernant les secours réguliers ou exceptionnels accordés aux communes et aux victimes de cataclysmes ;
- la série Z « Sous-préfectures et fonds divers » contenant les états détaillés de pertes dressés par les maires.

Par ailleurs, j'ai consulté la série « Alsace-Lorraine » (AL) pour la période 1870-1945, notamment les fonds des *Kreisdirektionen* de Colmar et de Guebwiller (sous-préfectures), le fonds du *Bezirkpräsidium Ober Elsass* (préfecture du Haut-Rhin), ainsi que le fonds de la *Meliorationsbauverwaltung* (service des constructions et des améliorations agricoles de 1872 à 1918) qui deviendra le Génie rural de 1918 à 1940 puis le *Wasserwirtschaftsverwaltung* (service d'aménagement des eaux ou service hydraulique de 1940 à 1945).

Mes investigations aux Archives départementales du Haut-Rhin se sont poursuivies par le dépouillement des archives administratives contemporaines, postérieures à 1945 (série W). Les apports de cette série sont indispensables pour savoir comment le risque d'inondation a été géré au sortir de la Seconde Guerre mondiale mais aussi par la suite, jusqu'à en arriver aux politiques de gestion et de prévention actuellement en vigueur.

L'enquête dans les archives s'est poursuivie par la consultation des archives anciennes pour la période pré-révolutionnaire, notamment de la série C, contenant, entre autres, les fonds de l'Intendance d'Alsace (1648-1790) et de la Commission intermédiaire de l'assemblée provinciale (1787-1789). Cette série a fourni de nombreux éclairages à la fois sur certains événements et sur l'occupation du sol au XVIII^e siècle, notamment via les plans de finage de l'Intendance.

Troisième étape : d'autres sources disponibles à ne pas négliger

La collecte d'informations s'est encore enrichie par la consultation des archives municipales²⁷, nationales, d'administrations diverses²⁸, mais aussi de sources narratives de nature religieuse, des chroniques, des annales et des références bibliographiques d'une grande richesse. Des documents figurés, cartes et plans issus des différents centres d'archives et des administrations ont également complété mon corpus documentaire.

Parallèlement, des entretiens ont été menés avec les techniciens et les politiques, et des témoignages ont été recueillis auprès de la population. Enfin, de nombreuses sorties sur le terrain ont été effectuées en vue de procéder à des repérages (traces et indices paysagers) mais aussi pour mieux comprendre et analyser la logique des inondations de la Lauch.

Au-delà de la recherche académique, cette recherche constitue donc à plusieurs égards un guide méthodologique utile à toute personne ou institution souhaitant effectuer une recherche de même nature, afin de gérer au mieux le présent des catastrophes.

27. Principalement de Colmar, Guebwiller, Buhl, Linthal et Strasbourg.

28. Conseil général du Haut-Rhin ; Génie rural puis Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) puis Direction départementale des territoires (DDT) ; Service régional de l'aménagement des eaux (SRAE) puis Direction régionale de l'environnement (DIREN) puis Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ; etc.

Les résultats, apports et enseignements de la recherche

À l'issue de cette recherche, trois grandes catégories d'apports peuvent être mises en exergue.

L'amélioration de la connaissance du risque inondation

Une première catégorie d'apports concerne l'information sur le risque avec notamment la création d'outils et la réalisation d'une étude spécifique sur la vulnérabilité. La chronologie reconstituée des inondations a permis d'améliorer l'information sur les phénomènes et de constituer un socle de connaissances historiques documentées, inédit à ce jour, pour une meilleure maîtrise du risque. Au terme de l'enquête archivistique, 107 événements ont été recensés entre 1778 et 2013.

Siècles	Nb. crues N-1	Nb. crues N1	Nb. crues N2	Nb. crues N3	Nb. crues N4	TOTAL
XVIII ^e	4	1			2	7
XIX ^e	11	4	10	8	4	37
XX ^e	27	11	6	6	6	56
XXI ^e	5	1	1			7
TOTAL Crues/niveau	47	17	17	14	12	107

Fig. 4 : Répartition des crues de la Lauch par niveau d'intensité et par siècle (1778-2013)²⁹

Pour valoriser ces données et hiérarchiser les événements, une classification, inspirée de modèles existants³⁰, a été élaborée à partir des dommages occasionnés. La classification détaille 4 niveaux d'intensité, correspondant aux événements faibles, moyens, forts et exceptionnels, et à l'intérieur desquels apparaissent 3 catégories de dommages (dommages agricoles, dommages aux ouvrages hydrauliques et infrastructures, dommages aux hommes et biens). Une variable négative « niveau N-1 » rassemble les événements avérés pour lesquels aucune précision n'est disponible (durée de submersion, dommages occasionnés, lieux sinistrés,

29. La chronologie va au-delà de la période étudiée car j'avais décidé de poursuivre les pistes en archives jusqu'à épuisement. Au total, 142 événements ont été répertoriés entre 1012 et 2013.

30. Cf. les travaux de M. Barriendos, D. Cœur, E. Garnier, P. Dostal, R. Glaser et Ch. Pfister.

etc.). Cela permet de conserver l'information sans pour autant fausser le reste du classement. La répartition des 107 crues entre les différents niveaux d'intensité a été faite scrupuleusement en fonction du dommage le plus grave.

Douze événements extrêmes ont ainsi été identifiés sur la période : octobre 1778, décembre 1779, nivôse an X (décembre 1801/janvier 1802), mars 1876, février 1877, décembre 1882/janvier 1883, janvier 1910, décembre 1919, janvier 1920, décembre 1947, janvier 1955 et février 1990.

La représentation graphique de la chronologie a révélé l'existence de six phases d'activité intense de la Lauch (cf. fig. 4, Ph. 1 à 6) : 1778-1788 ; 1829-1836 ; 1859-1864 ; 1876-1883 ; 1947-1958 et 1977-2007.

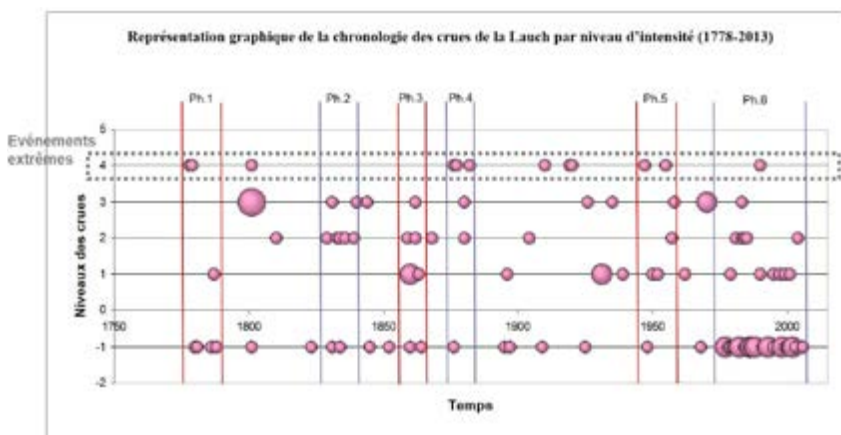


Fig. 5 : Représentation graphique de la chronologie des crues de la Lauch par niveau d'intensité (1778-2013)

Il convient néanmoins de rester prudent quant à la lecture de ce graphique :

- Les grandes sphères représentent plusieurs événements qui ont eu lieu au cours de la même année et non des événements plus importants en intensité.
- L'accumulation des événements N-1 en phase 6 s'explique par la mise en place de stations relevant les anomalies de débit. Il n'y a pas plus de crues lors de la phase 6 par rapport aux phases précédentes, bien que cela soit en théorie possible, il y a tout simplement plus de sources d'information disponibles. Le constat est le même d'un siècle à l'autre.

En rétablissant la chronologie des évènements inondants et en analysant la gestion passée des risques, l'historien dit le risque, donc il le prédit en rendant possible le retour d'expérience. Il s'agit de prendre en compte les expériences passées pour une meilleure connaissance de l'aléa, dans un but d'anticipation, de prévention et pour une gestion efficace du risque. À travers les archives, l'historien peut entrevoir la mémoire des inondations, sa transmission et vient combler les lacunes de celle-ci. L'information historique participe ainsi à l'appropriation du risque.

Je suis également parvenue à produire un savoir scientifique en reconstituant spatialement les grandes inondations historiques (janvier 1910, décembre 1947, février 1990), en vue de faciliter la connaissance des principaux évènements dévastateurs.



Fig. 6 : Emprise de la crue de février 1990 à Issenheim³¹

Loin d'être évidentes à réaliser, ces cartes synthétiques ont pour finalité de retracer l'itinéraire emprunté par les eaux de crue et de localiser avec précision les lieux sensibles. Elles confèrent, de ce fait, une pertinence sans pareille aux informations extraites des archives, permettent au lecteur une meilleure compréhension des événements et participent à la création ou re-création d'une mémoire des inondations.

31. Fond de carte : IGN 3719 OT Guebwiller-Grand Ballon, 1/25 000.

Une étude comparative de l'occupation du sol et plus précisément de l'urbanisation entre 1760 et 1990 a également été menée. Elle a révélé un accroissement significatif de la vulnérabilité des personnes et des biens dans la vallée de la Lauch en raison de l'amputation des zones inondables. En effet, l'étude de cartes de différentes périodes (1760, 1840, 1884, 1957) montre que la vulnérabilité face au risque s'est considérablement accrue avec l'industrialisation de la haute vallée au XIX^e siècle et avec le développement de l'habitat résidentiel au siècle suivant. C'est par exemple le cas à Buhl, où l'urbanisation de la zone submergée en décembre 1947 se densifie profondément après 1957 jusqu'à être, de nos jours, entièrement bâtie.

Les photos ci-dessous témoignent de l'aggravation évidente de la vulnérabilité de Buhl en 70 ans. Entre l'ancienne usine NSC et la maison repère, le lit majeur du cours d'eau a été investi par des lotissements et bâtiments de toutes sortes. À noter également l'implantation récente du collège du Hugstein dans le champ d'inondation de la rivière.

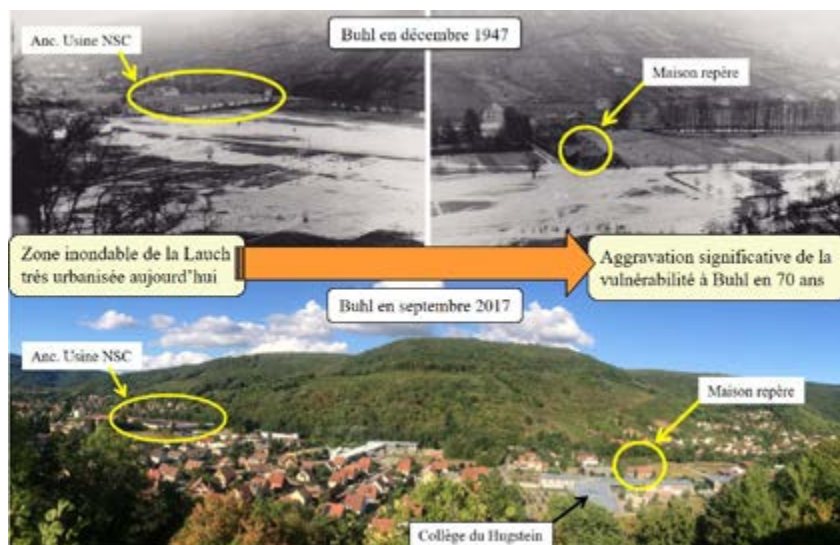


Fig. 7 : Illustration de l'aggravation de la vulnérabilité dans la plaine en aval de Buhl entre 1947 et 2017³²

32. Photographies : Werey-Weniger, 1947 et S. Byot, 2017.

Dans la plaine, la hausse de la vulnérabilité résulte du développement de l'habitat résidentiel, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, dans les zones exposées aux risques. À Colmar, l'extension de l'habitat à l'arrière d'une digue a conduit à l'apparition d'un « sur-risque »³³, c'est-à-dire à l'apparition d'un risque supplémentaire, lié à la présence même de l'ouvrage de protection et à la fausse impression de sécurité qu'il procure. Il résulte de cela un recul de la vigilance, conduisant à l'oubli du risque chez les locaux et à son ignorance chez les nouveaux habitants.

J'ai matérialisé, sur un fond de carte actuel, le scénario de la surverse de la digue survenue lors des inondations de janvier 1955. On relevait alors dans certains quartiers jusqu'à 2 m d'eau. Si une telle inondation se produisait de nos jours, les dommages constatés seraient très largement supérieurs à ceux recensés en 1955 en raison de l'important développement urbain à l'arrière de la digue. Cette recherche met de fait en exergue, par le biais d'exemples précis, un appauvrissement de la culture du risque, une perte de la mémoire des événements et parfois même une perte du lien homme-territoire conduisant à une réelle aggravation de la vulnérabilité.

Par ailleurs, en raison des guerres successives, nombre de ponts ont été détruits en Alsace et avec eux les repères de crues qui s'y trouvaient matérialisés. Par chance, il en reste encore quelques beaux spécimens qu'il faut à tout prix entretenir et conserver puisqu'ils contribuent à la mémoire des événements.

En se promenant le long de la Lauch, on peut apercevoir des repères de crues parmi les plus rares :

- celui de 1831 à Issenheim est le plus ancien recensé à ce jour dans le département ;
- ceux de 1876, 1919 et 1920 dans la forêt du Neuland à Colmar sont tout à fait remarquables ;
- ceux de 1910 à Colmar Neuland et Dachsbühl sont les uniques témoins permettant d'attester que le Haut-Rhin a, comme la ville de Paris, été victime des eaux cette année-là.

33. Les aménagements tels que les digues constituent un facteur de « sur-risque » en cas de rupture. Cela signifie que le risque engendré par une rupture est bien plus grand que le risque initial, en raison de la libération d'une importante masse d'eau (vague) très dommageable.

À la suite des crues de 1983, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a procédé à la pose systématique de repères sur les ponts des différents cours d'eau du département. Certains repères de 1983 sont en très mauvais état, comme par exemple celui de Gundolsheim sur la Lauch ou celui d'Horbourg sur l'Ill. D'autres ont complètement disparu comme à Guebwiller sur la Lauch ou encore à Biltzheim sur l'Ill à la suite du remplacement de l'ouvrage d'art.



Fig. 8 : Les repères de crues de la Lauch :
des témoins silencieux du risque d'inondation³⁴

Ces témoins constituant jusqu'alors une « mémoire dormante » du risque méritent d'être mis davantage en valeur. Aujourd'hui, une chance m'est offerte par l'intermédiaire de cet ouvrage de diffuser plus largement l'information sur le risque en vue de faire naître, renaître ou perdurer, la mémoire des inondations.

D'autres actions pourraient également permettre de réintroduire cette mémoire et d'optimiser la circulation de l'information sur le risque comme par exemple :

- réaliser des campagnes de sensibilisation aux risques d'inondation dans les établissements scolaires et les établissements sensibles ;
- réaliser des campagnes de communication auprès du grand public et des entreprises ;
- valoriser les connaissances disponibles notamment par la production de cartes des champs d'expansion des crues et leur diffusion à chaque propriétaire

34. Photographie : L. With, 2014.

concerné (fascicules), surtout dans les zones non couvertes par un plan de prévention du risque d'inondation.

L'identification des acteurs du risque

Le deuxième grand apport de cette recherche concerne l'identification des acteurs du risque et la précision du rôle de chacun dans le processus de lutte contre les inondations tout au long de la période.

L'examen de la chronologie a révélé dès 1778 deux groupes de protagonistes. L'intendant, auquel succédera le préfet, et les maires forment le premier groupe et sont dotés de compétences administratives et organisationnelles ; le second groupe se compose des acteurs dits « de terrain », à savoir l'ingénieur des Ponts et Chaussées (concepteur de projet, détenteur du savoir scientifique et de la connaissance technique) et les riverains, exécutants, directement concernés par le phénomène d'inondation. Le nombre des acteurs va se multiplier au fil du temps et leur mission évoluer, eu égard aux événements catastrophiques et aux bouleversements politiques.

Les statuts particuliers de l'Alsace au cours de l'histoire lui valent d'avoir une organisation et des acteurs pour le moins originaux, la distinguant ainsi du reste de la France. Au XVIII^e siècle, les Ponts et Chaussées d'Alsace sont « déconcentrés » et relèvent du secrétaire d'État de la Guerre tandis que, dans le reste du royaume, ils sont « décentralisés » et relèvent de l'intendant des finances. Le régime alsacien est donc plus ou moins autonome.

Aux XIX^e et XX^e siècles, son statut de « province annexée » confère une nouvelle fois à l'Alsace une organisation spécifique avec la création des *Flussbauverbände*³⁵, premiers syndicats fluviaux, dont l'objectif est d'assurer une gestion cohérente des cours d'eau et un meilleur suivi des ouvrages. Le *Flussbauverband* de la Lauch a été créé par ordonnance ministérielle le 23 avril 1908. Ces structures constituent un héritage des plus intéressants pour nos rivières.

Ces acquis vont permettre au Conseil général du Haut-Rhin de s'imposer, dès les années 1970, comme l'acteur incontournable de la gestion des inondations et plus généralement des rivières, une fois encore une position originale et unique en France puisque relevant de sa propre initiative. Reposant sur des méthodes

35. Celui de la Fecht a été créé en 1890, celui de l'Ill en 1895, celui de la Thur en 1898 et celui de la Doller en 1899.

douces, son action volontariste est efficace du point de vue de la réduction des conséquences des inondations et pourrait très largement inspirer d'autres départements surexposés aux risques. Ce système fonctionne très bien, d'où la création en 1999 d'un service spécialisé dans l'aménagement des cours d'eau qui œuvre, aujourd'hui encore, aux côtés des syndicats mixtes de rivières hérités du système allemand.

L'identification des grands tournants de la politique de gestion

Enfin, une troisième catégorie d'apports réside dans la détermination des grands tournants opérés en matière de gestion et de prévention du risque d'inondation. L'étude de la chronologie montre une corrélation évidente entre les grands événements destructeurs et la prise de mesures et de lois témoignant à la fois d'une réelle préoccupation de l'État à l'égard du problème du risque mais aussi d'une absence certaine d'anticipation.

Une approche diachronique était donc nécessaire pour reconstituer la généalogie des acteurs et celle de l'action publique. En schématisant à l'extrême, l'évolution de la politique publique est marquée par trois grandes phases :

- une volonté « d'éradiquer le risque » via une politique structurelle de réparation, des aménagements lourds et ponctuels réalisés à la suite d'inondations dévastatrices (xviii^e - mi-xix^e siècle) ;
- une prise de conscience par Napoléon III, au lendemain des terribles inondations qui ravagent la France en 1856, de l'importance de la prévention et d'une gestion globale, mais dont la mise en place s'avère longue et difficile ;
- depuis les années 1970-1980, une volonté de gérer le risque et les zones exposées en mettant l'accent sur la prévention et sur des mesures plus respectueuses de l'environnement, en vue de parvenir à une gestion raisonnée du risque et surtout plus cohérente.

Une véritable politique de prévention voit le jour en France et en Alsace au cours de la décennie 1980, avec notamment la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, créant les Plans d'Exposition aux Risques (PER). Cette même politique sera relancée et renforcée par la suite avec l'adoption de la loi Barnier en 1995 (créant les Plans de Prévention des Risques d'Inondation – PPRI), l'adoption de la loi Bachelot en 2003 (prônant

l'amélioration de la prévision, le droit à l'information et le devoir de mémoire) et la transposition dans le droit français du « volet inondation » de la Directive Européenne d'octobre 2007.

Conclusion

L'information, la prévention et la protection des populations contre le risque d'inondation passent nécessairement par une bonne connaissance de celui-ci. Pour ce faire, il incombe à l'historien d'intervenir et d'entreprendre une véritable enquête dans les archives et auprès des différents acteurs du risque pour reconstituer l'histoire des événements passés, permettant ainsi de s'approprier le risque. En effet, ayant beaucoup à apporter à la thématique, l'histoire doit être davantage sollicitée pour améliorer la connaissance des inondations, ne pas réitérer les erreurs passées et pouvoir imaginer, grâce aux retours d'expériences, de nouvelles solutions pour faire face au risque. L'histoire tient donc une place déterminante dans la prévention du risque puisqu'elle contribue à l'élaboration d'une véritable culture du risque.



Fig. 9 : Crue de la Lauch
à Guebwiller, 13 janvier 1920³⁶

36. AM Guebwiller, 8 Fi 462, 1920.

14 mars 2018

RENAUD MELTZ

LES RÉVOLUTIONS DE 1830 : L'AVÈNEMENT D'UNE
DIPLOMATIE DE LA PLACE PUBLIQUE ?

Renaud Meltz est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Haute-Alsace depuis septembre 2017, et directeur du CRÉSAT depuis février 2018. Le titre de son habilitation à diriger des recherches, « Pour une histoire culturelle des relations internationales. Acteurs, pratiques, circulations, XIX^e-XX^e siècles », délimite le champ de ses travaux actuels. Cette présentation revient sur certaines conclusions de son mémoire inédit d'HDR.

Après une première spécialisation sur l'entre-deux-guerres et une thèse consacrée à Alexis Léger, écrivain (Saint-John Perse) et diplomate (secrétaire général du Quai d'Orsay de 1933 à 1940), soutenue à l'université Paris-Sorbonne en 2005, je suis remonté dans le temps pour mon habilitation à diriger des recherches, soutenue à Sciences Po en 2015 avec un mémoire inédit consacré à la « diplomatie des peuples » sous la Monarchie de Juillet.

Ma thèse, devenue livre¹, ouvrait au moins deux nouvelles pistes de recherche :

– Une histoire sociale de l'écrivain diplomate comme héritier d'un double pouvoir : le magistère spirituel du clerc et le représentant du pouvoir royal. J'ai repris mon cas biographique avec cette grille de lecture : « Paul Claudel et Alexis Léger : comment peut-on être à la fois ambassadeur de France et poète ? »² ; « Entre deux rives : Alexis Léger et Saint-John Perse, de France et

1. MELTZ R., *Alexis Léger, dit Saint-John Perse*, Flammarion, 2008. Ouvrage distingué par l'Institut, prix Maurice Baumont 2008

2. MELTZ R., « Paul Claudel et Alexis Léger : comment peut-on être à la fois ambassadeur de France et poète ? », in LÉCROART P. (éd.), *Claudel politique*, Lons-le-Saunier, Aréopage, 2009, p. 417-436.

d'Amérique »³. J'ai surtout initié un passage de la biographie à la prosopographie, ce qui a donné la matière d'un ouvrage, *Écrivains et diplomates. L'invention d'une tradition, XIX^e-XX^e siècles*⁴ et en son sein, d'un gros chapitre (« Âge d'or ou naissance d'une tradition ? Les écrivains-diplomates français dans l'entre-deux-guerres »⁵) qui aurait pu faire la matrice d'un mémoire inédit d'HDR.

J'ai préféré, finalement, creuser l'autre piste :

– Une histoire diplomatique renouvelée par l'attention aux forces profondes qui pèsent dans le processus de décision politique et notamment l'opinion publique. J'en ai fait la matière de plusieurs articles. Sur la période de l'entre-deux-guerres, d'abord : « Lorsque le Quai d'Orsay dictait des articles : la fabrication de l'opinion dans l'entre-deux-guerres »⁶ ; « Les diplomates français et l'opinion publique dans l'entre-deux-guerres : le cas de la non-intervention dans la guerre civile espagnole »⁷ ; « Les Français et les Anglais ont-ils voulu la guerre ? L'opinion publique en France et en Angleterre dans la crise de juillet 1914 »⁸. J'ai voulu remonter à la première révolution médiatique, qui voit le développement d'une presse touchant plusieurs centaines de milliers de lecteurs sous la Monarchie de Juillet, d'où des articles théorisant l'émergence de l'opinion publique comme actrice des relations internationales dans l'Europe du premier XIX^e siècle : « Vers une diplomatie des peuples ? L'opinion

3. MELTZ R., « Entre deux rives : Alexis Léger et Saint-John Perse, de France et d'Amérique », in DULPHY A., FRANK R. et al., *Les relations culturelles internationales au XX^e siècle*, Bruxelles, Peter Lang, 2010, p. 453-470.

4. BADEL L., FERRAGU G., JEANNESSON S., MELTZ R. (dir.), *Écrivains et diplomates. L'invention d'une tradition, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2012.

5. MELTZ R., « Âge d'or ou naissance d'une tradition ? Les écrivains-diplomates français dans l'entre-deux-guerres », in *Ibid.*, p. 70-95.

6. MELTZ R., « Lorsque le Quai d'Orsay dictait des articles : la fabrication de l'opinion dans l'entre-deux-guerres », *Relations internationales*, 154 (2013), p. 33-50.

7. MELTZ R., « Les diplomates français et l'opinion publique dans l'entre-deux-guerres : le cas de la non-intervention dans la guerre civile espagnole », in GENIN V., OSMONT M., RAINEAU T. (dir.), *Réinventer la diplomatie. Sociabilités, réseaux et pratiques diplomatiques en Europe depuis 1919*, Bruxelles, Peter Lang, 2016.

8. MELTZ R., « Les Français et les Anglais ont-ils voulu la guerre ? L'opinion publique en France et en Angleterre dans la crise de juillet 1914 », in BLEU J.-P., *La crise de juillet 1914 et l'Europe*, Paris, SPM, 2016.

publique et les crises franco-anglaises des années 1840 »⁹; « Naissance de la germanophobie française? L'opinion publique et la crise de 1840 »¹⁰; « Quel espace public européen pour une opinion publique internationale dans le premier XIX^e siècle? »¹¹.

C'est sur cela que je choisis de centrer ma séance de séminaire.

Les révolutions de 1830 peuvent se lire à travers une question qui appartient à une tradition intellectuelle de leur temps, formalisée depuis par les politistes comme la « théorie de la paix démocratique »¹². Cette conception, qui reste au fondement des systèmes de sécurité européen et américain, plonge ses racines théoriques au crépuscule des Lumières. Kant en a formulé l'axiome : « Quand on exige l'assentiment des citoyens pour décider si une guerre doit avoir lieu ou non, il n'y a rien de plus naturel que, étant donné qu'il leur faudrait décider de supporter toutes les horreurs de la guerre [...], ils réfléchissent beaucoup avant de commencer un jeu aussi néfaste »¹³.

Les années 1830 ne sont pas une mauvaise période pour prendre au sérieux cette théorie : elles correspondent à un tournant dans la réflexion et la pratique des libertés publiques en Europe occidentale. La mise en place des monarchies constitutionnelles, sur fond de démocratie sociale, est travaillée par la requête d'un suffrage élargi et une riche réflexion sur le rôle d'arbitre de l'opinion publique. La capacité de cette opinion publique à se déployer par-delà les frontières est essentielle dans le raisonnement kantien. Sa théorie trouve de nouvelles

9. MELTZ R., « Vers une diplomatie des peuples? L'opinion publique et les crises franco-anglaises des années 1840 », *Histoire, Économie, Société*, 33 (2014/2), p. 58-78.

10. MELTZ R., « Naissance de la germanophobie française? L'opinion publique et la crise de 1840 », in DUBOIS M., MELTZ R., *De part et d'autre du Danube. L'Allemagne, l'Autriche et les Balkans de 1815 à nos jours. Mélanges offerts au Professeur Jean-Paul Bled*, Paris, PUPS, 2015.

11. MELTZ R., « Quel espace public européen pour une opinion publique internationale dans le premier XIX^e siècle? », in RAULET G. (dir.), *L'espace public européen : histoire et méthodologie*, Bruxelles, Peter Lang, 2016.

12. Cette notion est au cœur de l'interrogation du mémoire inédit de mon habilitation à diriger des recherches, soutenue en 2015 à Sciences Po : *Vers une diplomatie des peuples? L'opinion publique et les crises internationales sous la monarchie de Juillet : France et Grande-Bretagne*, à paraître chez Vendémiaire.

13. KANT E., *Vers la paix perpétuelle*, Paris, Garnier-Flammarion, rééd. 2006 (1795).

possibilités d'application grâce aux progrès de la presse et la circulation d'une information internationale.

Les révolutions de 1830 peuvent-elles prétendre ouvrir une ère de paix en généralisant des régimes fondés sur des institutions représentatives, la délibération publique et l'arbitrage de l'opinion ? La Révolution française a remis en question l'optimisme républicain des Lumières. Les acteurs de 1830 se souviennent de la guerre civile et des conflits européens, et même d'un quart de siècle de *French wars*. Pourtant, les révolutionnaires de 1830, à Paris ou à Bruxelles, considèrent qu'ils sont ouvriers de paix ; en propageant la révolution par leurs textes ou leurs armes, ils prétendent refonder l'Europe sur des régimes constitutionnels qui garantiront la paix. Pour la plupart d'entre eux, une diplomatie ouverte, publique, constitue le meilleur moyen de garantir la paix internationale.

Cette contribution entend participer au renouvellement de l'historiographie traditionnelle de la période : en prenant au sérieux la dimension continentale des révolutions de 1830 ; en proposant de sortir ce moment de l'angle mort qui le laisse dans l'ombre lorsque l'on s'intéresse à la notion d'un espace public transnational. Coïncée entre le moment habermasien de l'Europe des Lumières et la grande poussée de mondialisation de la fin du XIX^e siècle, la monarchie de Juillet mérite une attention particulière dans la quête d'un espace public européen.

L'existence de discours et de pratiques atteste de l'existence d'un espace public européen dans le premier XIX^e siècle et permet d'étudier les révolutions de 1830 comme un phénomène international. La révolution belge, par excellence, a prétendu mettre en pratique la démocratisation des relations internationales, conçue comme la condition d'une diplomatie juste et pacifique.

Un espace public européen pour des révolutions connectées

*L'opinion publique, fondement de l'autorité,
est-elle fauteuse de paix ou de guerre ?*

L'opinion publique, nouveau fondement de l'autorité ? Cette idée libérale – la notion est née dans la plupart des langues européennes au milieu du XVIII^e siècle –, rayonne en Europe depuis la Grande-Bretagne : « Les journaux et les chemins de fer sont en train de résoudre le problème qui consiste à amener la démocratie anglaise, comme celle d'Athènes, à voter simultanément sur une seule agora »¹⁴.

14. MILL J. S., *De Tocqueville on Democracy in America*, 1840.

La formule de John Stuart Mill est partagée bien au-delà des cercles libéraux de Londres. Un contre-révolutionnaire comme Metternich admet ce nouveau règne : « L'opinion publique est le plus puissant des moyens, un moyen qui, comme la religion, pénètre dans les recoins les plus cachés, et où les mesures administratives perdent leur influence ; mépriser l'opinion publique est aussi dangereux que mépriser les principes moraux ».

En France, le constat est partagé depuis les libéraux conservateurs jusqu'aux socialistes utopiques, tous baignés d'idéalisme kantien. Guizot, libéral conservateur, théorise la souveraineté de l'opinion publique en blâmant la peine de mort en matière politique (*De la peine de mort en matière politique*, 1822). Le socialiste Étienne Cabet renchérit : « Quand on dit que l'opinion est la reine du monde, ce n'est pas un de ces mots menteurs qui trompent si souvent les hommes ; car le triomphe du Christianisme atteste que les bourreaux mêmes et leurs tortures sont impuissants contre les idées et les croyances »¹⁵.

Reste à savoir si les opinions publiques sont capables de se saisir des questions internationales sans favoriser la guerre par un patriotisme étroit. Les responsables se méfient de cet arbitre puissant et inconstant. L'opinion est fragmentaire, selon Guizot : « Le journalisme, c'est la diversité ; le bien incontestable que les journaux peuvent faire ne va pas jusqu'à mettre les hommes d'accord et les conduire, parce que cent journaux représentent cent opinions, cent prétentions, cent ambitions »¹⁶. Thiers signale la discontinuité du temps médiatique : « Il importe de se garder des impressions du jour ; et lorsqu'on voit celles du lendemain différer à ce point de celles de la veille, il ne faut pas les subir aveuglément et en faire dépendre le sort de l'État »¹⁷. Surtout, les opinions publiques sont nationales ; partant, on les soupçonne généralement d'être fauteuses de guerre. Un libéral comme Rémusat, par exemple, ne voit pas cet arbitrage comme un progrès dans les questions internationales : « Je suis forcé d'avouer que là où l'opinion publique entre au Conseil, dans les pays libres, le danger d'être ainsi mené à ériger les petites affaires en grandes affaires et de s'engager dans l'action

15. CABET É., *Voyage en Icarie*, 2^e éd. 1845.

16. *Le Globe*, 31 mars 1843.

17. Discours parlementaire, cité par GUIRAL P., *Adolphe Thiers ou de la nécessité en politique*, Paris, Fayard, 1986, p. 86.

pour une parole, est une suite de la nécessité de tout discuter avec une publicité et une solennité égales »¹⁸.

Les élites britanniques sont les premières à penser que le chauvinisme en France empêche l'opinion de raisonner froidement en matière d'affaires étrangères. La réflexion de la fraction rationnelle du pays est balayée par les émotions du plus grand nombre, ruinant la possibilité d'une discussion transnationale : « Les opinions de l'étroite portion de la collectivité qui réfléchit n'est que de peu de poids parmi le Peuple, que la vanité nationale rend très sensible à toute apparence de dépréciation de son influence et de son importance dans les affaires de l'Europe ; qui possède une confiance abusive et le sentiment de sa supériorité sur les autres pays ; qui nourrit une perpétuelle idolâtrie de la Gloire militaire ; qui chante les souvenirs de ses exploits militaires et cherche à oublier les revers qui ont suivi. Tous ces sentiments ont été flattés au plus haut point par la Presse »¹⁹.

Pourtant, les penseurs libéraux ne doutent pas de l'existence d'un espace public transnational et l'envisagent comme un facteur de progrès. Ils croient que l'avenir de la paix passe par l'arbitrage d'une opinion publique européenne. Dès la fin du XVIII^e siècle, le philosophe anglais Jeremy Bentham (1748-1832) a formalisé cette idée (*Plan d'une paix universelle et perpétuelle*, 1789, traduction française en 1839). En dernier recours, c'est l'opinion publique qui fonderait l'autorité du Tribunal de la paix. Ses « opinions » prendraient force de loi par leur seule publicité, pourvu, précisait le penseur anglais, que la liberté de la presse fût garantie dans l'ensemble des États²⁰. Claude-Henri de Saint-Simon (1760-1825) propose un gouvernement général de l'Europe voué au bien commun, dont l'autorité repose sur la puissance de l'opinion publique. Pour éclairer les négociateurs du Congrès de Vienne, il publie en 1814 *De la réorganisation de la société européenne ou De la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique en conservant à chacun son indépendance nationale*. Il prétend qu'on peut organiser l'Europe et assurer la paix en unifiant les formes de gouvernement (des États constitutionnels et des régimes parlementaires). Il

18. RÉMUSAT C. de, *Mémoires de ma vie*, Plon, t. 4, 1962, p. 54.

19. National Archives (Londres, NA), PRO, FO/27 604, Le comte Granville au *Foreign Office*, Paris, 5 octobre 1840.

20. CAZALA J., « Jeremy Bentham et le droit international », *Revue générale de droit international public*, 2 (2005), p. 363-387 et GUILLOT A., « Bentham et le droit international », in Bozzo-REV M., TUSSEAU G., *Bentham juriste, l'utilitarisme juridique en question*, Paris, Economica, 2011.

espère des Puissances réunies par Metternich qu'elles se dotent d'un gouvernement fédéral, dit « général », « entièrement indépendant des gouvernements nationaux », voué à la défense du bien commun. De quelle autorité disposerait ce gouvernement général ? « Cette puissance est l'opinion publique » répondent Saint-Simon et Augustin Thierry.

Les ventriloques : la presse dit l'opinion, le gouvernement la contrôle, mais cet arbitre de la politique étrangère échappe à ses ventriloques

Cette pétition de principe posée, reste à savoir qui dit cette opinion publique internationale, comment elle se manifeste. Les auteurs français ont tendance à croire qu'ils sont l'opinion publique internationale. Forme de compensation au déclin de l'Europe française, lors que le principe de souveraineté nationale ne circule plus avec les livres et les armées de la Grande Nation ? Représentation exagérée d'une internationale libérale comme une sorte d'écho à ce qui se pense et se veut en France ? Les raisons sont nombreuses pour expliquer ce lieu commun, résumé par Victor Hugo lorsqu'il entre à l'Académie : « Pendant vingt-cinq ans la France a imposé ses armes à l'Europe ; depuis vingt-cinq ans elle lui impose ses idées. Par sa presse, elle gouverne les peuples ; par ses livres, elle gouverne les esprits ». Et de conclure, superbe : « C'est la France qui rédige l'ordre du jour de la pensée universelle. Ce qu'elle propose est à l'instant même mis en discussion par l'humanité toute entière ; ce qu'elle conclut fait loi »²¹. La grandiloquence de Victor Hugo ne le sépare pas des socialistes de son temps : toute utopie de « Fédération européenne » pensée par un Français passe par la conception du pouvoir de la presse parisienne. Le fouriériste Victor Considerant renchérit dans la confusion entre la notion d'opinion européenne et la volonté de Paris : « C'est une vérité, c'est une chose certaine, que le sort de l'Europe est entre les mains des directeurs des dix principaux Journaux de la capitale, et que, si ces dix hommes le voulaient pendant trois mois, cette Politique qui appartient à tous les Partis parce qu'elle est française, qui appartient même à tous les Peuples parce qu'elle est humaine, cette Politique se verrait prochainement et infailliblement instaurée en Europe »²².

Il n'est pas simple de rapporter à une réalité sociale ces représentations d'une opinion publique capable d'arbitrer des relations internationales. Certes, la

21. HUGO V., *Discours de réception à l'Académie française*, 2 juin 1841.

22. CONSIDERANT V., *De la politique générale et du rôle que la France joue en Europe*, Paris, Bureau de « La Phalange », 1840, p. 107.

révolution médiatique des années 1830 donne à la presse une extension nouvelle. Les progrès juridiques (liberté d'expression reconnue par la Charte de 1830) et techniques (innovations et baisse des prix du papier) permettent d'arriver à 100 000 abonnés à des journaux en France. Les lecteurs sont autrement plus nombreux, multipliés par de nombreux circuits de diffusion. Telle publicité d'un journal de petites annonces décrit la diversité des lieux où on peut le trouver : « Il est distribué dans tous les cafés, restaurants, hôtels, cabinets de lecture, cercles de commerce et autres, bains publics, bateaux à vapeur partant de tous les points de France, imprimeries, librairies, séminaires, études de notaires, d'avoués, de commissaires-priseurs et d'huissiers (à Paris seulement pour ces derniers) et dans les salons des principaux coiffeurs de Paris ».

La révolution médiatique se caractérise par la naissance d'une presse d'information moins chère, financée par la publicité. Émile de Girardin, l'acteur le plus fameux de ces innovations, promet aux lecteurs de *La Presse* d'être au courant avec son seul quotidien « des opinions émises par les dix ou douze journaux qui occupent une place importante dans la presse ». Son titre passe de 10 000 à 35 000 exemplaires vendus de 1836 à 1848. Il est incontestable que cette révolution médiatique et l'émergence d'un marché du livre européen favorisent la dilatation d'un espace public européen. Numériquement loin de ce que nous connaissons, il compense son étroitesse par son degré d'intégration. Quelques dizaines de milliers de lecteurs de journaux, en France et en Angleterre, consomment une actualité internationale très fouillée, faite de citations, de revues de presse, de correspondants étrangers et de dépêches d'agences soucieuses de ce qui se passe en Europe et au-delà. Cette actualité internationale, servie par ces outils neufs, suscite une discussion continuelle entre France et Grande-Bretagne. Les Parisiens trouvent dans la presse des informations auxquelles ils n'ont pas accès sur les lointains Océaniens où se jouent des rivalités franco-britanniques : « Il faut que la publicité inspire une grande frayeur au gouvernement, et qu'il ait beaucoup de choses à cacher. Presque toutes les nouvelles qui intéressent la France nous arrivent par l'étranger, ou par les correspondances ordinaires »²³.

Les usages de la modernité politique fondée sur la délibération parlementaire et la liberté d'expression se diffusent dans les pratiques médiatiques internationales, entre les journaux britanniques et français. Les opinions s'informent, s'injectent, débattent... N'importe quelle « une » du *Temps* ou du *Constitutionnel*

23. *Le Constitutionnel*, 8 septembre 1844.

montre la place privilégiée de l'actualité étrangère : plusieurs colonnes sont consacrées à la rubrique « Extérieur », les nouvelles domestiques occupant une portion congrue.

La corrélation entre l'actualité internationale et la hausse des ventes des journaux montrent la consistance sociale d'une opinion se saisissant des questions internationales. La préfecture de police observe la connexion. Pendant la crise d'Orient qui oppose à l'été 1840 la France aux autres Puissances qui se sont accordées sans elle sur la défense de l'Empire ottoman contre les appétits du vice-roi d'Égypte, le préfet observe : « La classe ouvrière est mal disposée et hargneuse ; tous les moyens propres à l'agiter sont employés par le parti républicain qui redouble d'activité pour fomenter des désordres ; les écrits de ce parti deviennent de plus en plus incendiaires ; le grand mal est dans les journaux, lesquels, sauf deux, les *Débats* et la *Presse*, sont tous hostiles au gouvernement »²⁴.

Le gouvernement cherche à résorber la tension entre l'opinion comme fondement de l'autorité légitime, et l'opinion comme facteur de contestation de l'ordre civil et international, en s'employant à connaître « l'état des esprits » et à les modeler via la presse. Guizot ne cache pas à Madame de Gasparin qu'il tient à connaître ses avis politiques à titre d'information sur un milieu privilégié : « Dites-moi toujours tout ce que vous pensez. Outre l'importance que j'attache à votre opinion, à vous, vous êtes pour moi un miroir du très bon public, de celui qui est gouverné par les bons sentiments. Il n'a pas toujours raison et il ne faut pas toujours le suivre : mais il ne faut pas non plus se séparer de lui ». Il est consterné par le patriotisme de sa correspondante qui coagule gauches et droites, classes laborieuses et bourgeoises, sur un point d'honneur : « Chère amie, votre dernière lettre m'a affligé. Si c'est là l'idée que vous vous formez de la situation, vous espritez si éclairé, si indépendant, que doit être le public ? »²⁵.

De l'étude de l'opinion publique, l'État doit-il passer à sa prise en charge contre l'émiettement et les rumeurs ? Pour le légitimiste Jean-Antoine Massabiau (*La liberté des journaux impossible avec le système représentatif praticable... avec le gouvernement de l'opinion*²⁶), l'adjectif « publique » est à prendre au sens

24. AN, F7 3890, Rapport du jour du préfet de police, 31 octobre 1840.

25. GAYOT A., *François Guizot et Mme Laure de Gasparin : documents inédits (1830-1864)*, Grasset, 1934, p. 207, Lettre de Guizot, 2 octobre 1840.

26. MASSABIAU J.-A. F., *La liberté des journaux impossible avec le système représentatif praticable... avec le gouvernement de l'opinion*, Paris, Impr. de Plassan, 1818.

littéral d'institution étatique, constituée par un Conseil chargé d'établir la bonne opinion qu'il faut se faire de l'exécutif : « Avec une telle autorité, il y aura toujours une opinion générale et bien dirigée ». Pour les républicains, l'opinion publique doit s'opposer aux opinions de l'individu : « La liberté d'exprimer son Opinion, voilà le droit de l'individu. La liberté de juger les Opinions individuelles, voilà le droit de la société. Ces deux droits, au lieu d'être hostiles, sont au contraire inséparables ; et qui blesse l'un, blesse l'autre. La question est maintenant de savoir quel est le meilleur moyen de mettre en pratique ce double droit : d'assurer la liberté des Opinions individuelles et de faire prévaloir la souveraineté de l'Opinion publique »²⁷.

L'opinion publique échappe aux ventriloques officiels et médiatiques ; elle les déborde et se manifeste dans ses prises des positions sur les affaires étrangères dans la chanson, dont les mélodies et les paroles sont partagées par des milieux qui s'ignorent par ailleurs. La culture de l'image se généralise, notamment à travers les caricatures de la presse. L'hugolâtre Augustin Challamel se souvient de sa jeunesse au quartier latin : « Une caricature par jour ! Une caricature de mœurs ou politique ! ... Il fallait se bousculer, presque s'étouffer devant la boutique du marchand de gravure Aubert, située au coin de la rue du Bouloi et du passage Véro-Dodat. Petits et grands, hommes ou femmes, personne ne manquait de s'y arrêter, pour regarder en riant la satire dessinée, nouvellement éclosée au cerveau d'un artiste habile »²⁸.

Les banquets, dont on connaît le rôle dans la politisation de la société française dans les affaires domestiques, jouent le même rôle dans les Affaires étrangères. Le 1^{er} septembre 1840, dans son compte rendu du banquet des 6 000 qui s'est tenu à Châtillon, le *National* explique à ses lecteurs que la manifestation a incarné l'opinion publique, suppléant la représentation nationale : « C'était un beau, un grand spectacle, que cette réunion de six mille citoyens, venant, dans un paisible banquet, émettre des vœux qu'ils ne peuvent faire entendre au pays officiel, parce qu'aucune tribune ne leur est permise encore ». Les funérailles des opposants politiques sont l'occasion d'exprimer des opinions réprimées par le détour de vêtements (bonnets phrygiens, crêpes tricolores), de gestes (le cortège s'organise

27. *Dictionnaire politique. Encyclopédie du langage et de la science politiques, rédigé par une réunion de députés, de publicistes et de journalistes*, avec une introduction par Garnier-Pagès, Paris, Pagnerre, 1843, article « Opinion », signé E. D.

28. CHALLAMEL A., *Souvenirs d'un hugolâtre : la génération de 1830*, Paris, J. Lévy, 1885, p. 93-94.

par sociétés et groupes professionnels portant des oriflammes) ou d'attributs (drapeaux tricolores, bannières et inscriptions)²⁹.

La Bourse enfin fonctionne comme une chambre d'échos, où circulent des rumeurs internationales, les marchés étant connectés entre eux par la mondialisation des intérêts économiques. Les cours de la Bourse constituent une forme de sondage, de manifestation de l'opinion, en ce qu'ils donnent à voir le moral de la bourgeoisie et son anticipation de l'avenir : « Rien n'égale l'instinct d'une pièce de 5 francs : elle sait toujours où elle doit se placer, et ne s'égare pas sur le choix de son dépositaire ; ennemie des déceptions, amie des réalités, de la vérité, de la stabilité, fuyant au bruit des clairs guerriers comme aux hurlements des émeutes et comme identifiée avec la pensée intime des peuples qui placent le repos au premier rang de leurs jouissances, et qui préfèrent les fruits solides de l'abondance à la fumée stérile de la gloire militaire, de toutes la plus variable, la plus chère et la plus décevante »³⁰.

Les bibelots donnent à voir cette incarnation sociale : « Il vient de paraître chez les marchands de curiosités une caricature politique en plâtre, à laquelle les circonstances assurent un grand succès. Une espèce de géant à quatre têtes : anglaise, autrichienne, cosaque et prussienne, recule avec effroi devant un petit fantassin qui croise énergiquement sa baïonnette contre le monstre quadricéphale en criant : à moi France ! Ce groupe est composé avec infiniment d'esprit et attire la foule qui, dans ses commentaires, n'épargne pas les signataires du traité de Londres »³¹. La rue elle-même est une scène pour les opinions politiques. Le jeune Chopin, de ses fenêtres sur les Grands boulevards, décode les signes politiques émis par les vêtements de la jeunesse parisienne qui manifeste son exigence d'une intervention en faveur de la Pologne le 25 décembre 1831 :

Un millier de jeunes gens peu gouvernementaux, groupés derrière un drapeau tricolore, ont traversé toute la ville pour aller saluer Ramorino. Il y avait l'École de médecine, les « Jeune-France » (ceux-ci portent une courte barbe et nouent leur foulard suivant certaines prescriptions). En France, en effet, chaque parti politique (je parle des plus avancés) s'habille d'une façon particulière. Les Carlistes ont des filets verts. Les Républicains

29. FUREIX E., *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ Vallon, 2009.

30. *Le Temps*, 10 avril 1831.

31. *Le National*, 2 septembre 1840.

et les Bonapartistes (ce sont eux qui forment la « Jeune-France ») sont vêtus de bleu, ainsi que les Saint-simoniens³².

Les lieux de loisir sont aussi des lieux de manifestation d'une opinion se saisissant des questions internationales. C'est la raison pour laquelle la police surveille de près les salles de spectacles. Le théâtre, par excellence, devient ce lieu démocratique où le suffrage du public ne subit pas la distorsion de la représentation parlementaire. Là où se donne le *Chevalier de Maison-Rouge* de Dumas par exemple, le peuple parisien ne délègue pas sa présence : il investit massivement le théâtre pour départager deux conceptions de la France, patriote ou contre-révolutionnaire. Deux-cents mille spectateurs viennent voir la pièce, soit un Parisien sur cinq ! Entre 1830 et 1835 (retour de la censure théâtrale), Paris joue des drames anticléricaux (*La Papesse Jeanne*), bonapartistes (*L'Écolier de Brie*, parmi une quarantaine d'autres titres), voire franchement anarchistes (*Robert Macaire*). Le public ne reçoit pas passivement ces pièces politiques. La police surveille les salles comme des lieux de manifestation de l'opinion publique voulant arbitrer la politique étrangère française : « Hier, on a demandé à plusieurs reprises la Marseillaise dans tous les théâtres, et le parterre et le paradis de répéter l'air exécuté par l'orchestre ; ce soir encore on remarquait dans les rues de nombreux groupes d'ouvriers et d'étudiants chantant le même air et tenant de mauvais propos »³³. De quoi faire du théâtre le foyer de révoltes et révolutions.

La révolution belge commence le 25 août 1830 au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles. La représentation de *La Muette De Portici*, récit par Eugène Scribe et Eugène Delavigne de la révolte du peuple napolitain contre la domination espagnole, sert de détonateur : « À mon pays je dois la vie / Il me devra sa liberté ». Dans ses débuts, elle n'est pas prise au sérieux par les Français habitués à la fonction contestataire des salles de spectacle.

Le miroir médiatique reste nécessaire pour faire connaître cette manifestation de l'opinion publique incarnée, sortant de l'espace public abstrait. La presse française rapporte les récits des journaux belges. Dès le 27 août, le *Temps* fait connaître la mise en scène médiatique de l'événement :

Le Belge donne les détails suivants sur les troubles des Pays-Bas :

32. *Correspondance de Frédéric Chopin, L'Aube, 1816-1831*, Paris, Richard-Masse, 1953, p. 57, Lettre n° 100, Chopin à Titus Woyciechowski, Paris, 25 décembre 1831.

33. AN, F7 3890, Rapport du préfet de police, 19 octobre 1840.

BRUXELLES, 26 août. Hier une foule immense encombra la salle du théâtre où l'on représentait *La Muette*, et presque tous les passages ont provoqué les plus bruyants applaudissements. À la fin du spectacle, un peuple nombreux s'est transporté au bureau du *National* dont on a brisé tous les carreaux : de là, on s'est transporté à la demeure de Libri-Bagnano [le sulfureux directeur du *National*, principal titre ministériel belge] : en un instant les portes et les fenêtres ont été enfoncées : meubles, livres, tout a été jeté dans la rue, brisé et lacéré par le peuple.

Les Trois glorieuses : événement médiatique européen et occasion de promouvoir la diplomatie publique

L'influence des Trois glorieuses dans le déclenchement de la révolution belge est une question encore débattue par l'historiographie, mais il n'est pas douteux que la révolution de Juillet soit un événement européen... au moins pour l'opinion libérale européenne. La nouvelle des journées des 27-29 juillet se répand dans toute l'Europe par la lecture à haute voix des journaux parisiens qui arrivent dans les cercles bourgeois. Le poète Heinrich Heine, qui se veut un « fils de la révolution », apprend la nouvelle des Trois glorieuses le 6 août 1830, avec l'arrivée d'un « gros paquet de journaux du continent » : « Mes yeux rencontrèrent des rayons de soleil dont ils furent éblouis et qui allumèrent dans mon âme un enthousiasme sauvage, une joie délirante »³⁴.

La nouvelle de la révolution parisienne prend un sens différent selon ceux qui la reçoivent. Heine, à un correspondant, le 10 août 1830 : « En vain je plonge ma tête dans la mer ; nulle onde ne peut éteindre ce feu grégeois. Les autres baigneurs éprouvent la même influence. Ce coup de soleil parisien les a tous frappés – surtout les Berlinoises, qui, cette saison, se trouvent ici en grand nombre. Même les pauvres pêcheurs de Heliogoland poussent des cris de joie, bien qu'ils ne comprennent que par instinct les événements qui se passent. Le batelier qui m'a conduit hier à la petite île de sable où l'on prend les bains, m'a dit en souriant : "Oui, les pauvres gens sont vainqueurs ! Avec son instinct, le peuple comprend peut-être mieux les événements que vous avec votre science" »³⁵.

À Cuxhaven (Basse-Saxe), de retour sur le continent, Heine continue de projeter son propre enthousiasme sur le public allemand : « Les Hambourgeois boivent

34. HEINE H., *Œuvres complètes de Henri Heine*, 1-2. De l'Allemagne, Paris, Michel-Lévy frères, 1855.

35. *Ibid.*, p. 32, Lettre, 10 août 1830.

du grog passablement fort, en poussant des cris d'allégresse à l'occasion des trois journées de Juillet. Dans tous les idiomes on porte des toasts aux Français. Les Anglais laconiques leur donnent des louanges avec autant de loquacité que ce Portugais bavard qui regrettait devant moi de ne pouvoir conduire directement à Paris sa cargaison d'oranges, pour rafraîchir le peuple qui avait dû souffrir de la chaleur pendant le combat ».

Heine veut croire que les banquiers hambourgeois, « qui perdent beaucoup d'argent dans les spéculations de la bourse se contentent de dire : C'est bien, c'est bien ! cela ne fait rien du tout ».

Heine a-t-il raison de croire que la révolution parisienne est une révolution européenne ? « La grande œuvre des Français parle si clairement à tous les peuples et à toutes les intelligences, au plus fort comme au plus faible, que dans les steppes des Skires les âmes en seront aussi profondément remuées que dans les montagnes de l'Andalousie. Je vois déjà le macaroni s'arrêter dans la bouche du Napolitain, comme la pomme de terre dans celle de l'Irlandais, quand cette bonne nouvelle leur parviendra »³⁶.

« Le fils de la révolution » n'est pas le seul à le penser. Les forces conservatrices identifient la France au foyer des révolutions qui troublent les espaces germanique, italien, polonais. Le prussien von Stein enrage : « Encore une fois, le peuple malfaisant troublera l'Europe ! ». En septembre 1830, l'autrichien Metternich : « Quand Paris éternue, l'Europe s'enrhume ». En mars 1831, à la Chambre des pairs, le duc de Wellington s'agace que la question de la réforme électorale britannique soit dictée par les événements parisiens : « Bientôt arriva la révolution de Juillet, elle fut suivie de celle de Belgique, et comme les événements de Naples et de l'Espagne, ces deux révolutions excitèrent ici la plus vive sensation. Le désir de la Réforme parlementaire s'en accrût ».

La France libérale voit les révolutions européennes comme des révolutions françaises. Le 4 août 1830, le *Journal des débats* proclame avec fierté : « Tout ce qui se fait en France est un événement européen ». La Fayette trouve une consolation à l'abstention de France en Pologne insurgée dans la fierté d'être le foyer cet embrasement révolutionnaire. Il s'écrie à la Chambre, le 15 août 1831, avec une

36. *Ibid.*, p. 38, Lettre, 9 août 1830.

image qui emprunte à la modernité technique : « La commotion électrique de la révolution de Juillet s'est fait sentir dans le monde entier »³⁷.

Que penser de la propagation de la révolution des Trois Glorieuses à la Belgique par-delà les vantardises des acteurs de la révolution en France ? S'agit-il d'une révolution européenne née à Paris ? La révolution belge procède-t-elle des Trois Glorieuses ? Le 10 août, deux semaines avant le déclenchement de la révolution belge, la *Quotidienne*, journal légitimiste de Paris, blâme un journal libéral pour sa prophétie auto-réalisatrice : « Les habitants de Bruxelles ne savent pas sans doute qu'ils sont en pleine insurrection. C'est un journal de Paris qui est venu nous l'apprendre ». Le « résultat de tous ces faux bruits », gronde le quotidien royaliste, « c'est la floraison de drapeaux tricolores, de légions d'honneur et le départ de volontaires belges pour seconder les Parisiens ». Le *Temps* du 25 août : « Le Belge donne les détails suivants sur les troubles des Pays-Bas. Bruxelles, 26 août [...] Le cri : imitons les Parisiens, s'est fait entendre »

Certains acteurs de la révolution belge s'inscrivent dans la filiation française : « Que veulent les Belges ? », la proclamation adressée par Louis de Potter à la presse française reconnaît une filiation à l'égard de la Puissance amie dont on espère un secours : « Excités par le noble exemple de la France, les Belges aussi se sont enfin décidés à recourir à la force ! [...] Qu'en ce moment même le roi des Pays-Bas ouvre les yeux à la vive lumière que jette sur toute l'Europe l'admirable révolution française. Elle éclaire les peuples sur leurs droits, sur leurs vrais intérêts, et surtout sur la manière de faire valoir les premiers et de défendre les autres : gare aux rois qui s'opiniâtreraient à ne pas la voir ! ».

Après avoir douté de l'ampleur puis de l'originalité de la révolution belge, les journalistes français finissent par lui restituer sa personnalité propre grâce aux correspondants de presse. La presse propage, unifie, mais distingue également. Le correspondant à Bruxelles du *National* démarque la révolution belge du modèle français, connu pour son anti-jésuitisme, en soulignant le rôle qu'y joue le catholicisme contre le protestantisme de la maison d'Orange : « Chose inouïe pour vous autres Parisiens ! savez-vous quels ont été les meilleurs patriotes, les républicains les plus zélés ? Nos vicaires et nos curés de campagne, enfin tout le jeune clergé, qui vaut si peu de chose en France ».

37. LA FAYETTE G., *Mémoires, correspondance et manuscrits*, Paris, Fournier, 1838, t. VI, p. 597.

À l'inverse, la Belgique finit par reconnaître une filiation. Plus la révolution belge dépend de la diplomatie française pour décider de son sort (existence nationale, souverain, frontières), plus elle s'inscrit dans la filiation des Trois Glorieuses : « Cette France qui nous a donné le signal de l'émancipation », qui « seule a empêché les Prussiens de nous écraser », vaut bien, au dire d'un membre du congrès national, qu'on ne l'embarrasse pas par le choix d'un souverain qui lui déplaît (Auguste de Leuchtenberg, 1810-1835, fils adoptif de Napoléon). Les révolutionnaires belges ont conscience que l'opinion publique française est leur premier allié, qui fait pression sur Louis-Philippe et leur offre un levier dans leurs négociations avec Londres. L'arbitrage de l'opinion publique est instrumentalisé par la diplomatie française : une guerre révolutionnaire sortira des Trois Glorieuses si la diplomatie britannique ne fait pas de concessions sur la question belge ; Talleyrand reçoit pour instruction de faire savoir au *Foreign Office* que le trône de Louis-Philippe est en jeu : « Les affaires de la Belgique tourmentent le Roi. Il n'aperçoit pas une solution qui puisse obtenir un certain assentiment de l'opinion publique, ou qui ne conduise à la guerre ».

La révolution belge de 1830 : une tentative de diplomatie de la place publique

L'opinion franco-britannique défend la cause belge et obtient son indépendance

Les opinions en Europe délibèrent de la proposition diplomatique franco-britannique d'une non-intervention dans la révolution ce qui revient à laisser la Belgique se séparer des Pays-Bas contrairement à ce que voudrait l'ordre européen (principe de légitimité du Congrès de Vienne).

L'opinion française se voit dans le miroir de la presse britannique plus libérale que les Anglais : « La révolution belge fait toujours ombrage en Angleterre. [...] On voit d'un œil mécontent que ces mouvements populaires révèlent la force d'un peuple qui fut adjugé malgré lui ; et l'on craint que, retenu aujourd'hui par politique et par nécessité dans des liens qui lui pèsent, il ne fasse plus tard un acte plus expressif de nationalité. Le temps seul décidera si ces craintes sont fondées »³⁸.

L'opinion britannique est clivée entre libéraux favorables à l'émancipation belge et conservateurs inquiets du modèle français. Une discussion se noue par

38. *Le Temps*, 6 décembre 1830, revue de la presse britannique synthétique.

confrontation et discussion avec les opinions étrangères et au sein d'un espace public national. La discussion s'établit d'abord dans l'espace public britannique sur l'opportunité de laisser la Belgique s'émanciper. Le *Globe* balaie la légitimité dynastique : la volonté d'émancipation du peuple belge, mal gouverné par le souverain des Pays-Bas, justifie d'abattre cet édifice. Le *London Evening Standard* répond longuement au *Globe*, qu'il cite exactement, pour contester le principe du soulèvement belge : « Si la doctrine du droit de se rebeller sans cause est absurde, même dans le cas du soulèvement unanime d'une nation, combien davantage le serait le soulèvement d'une partie de la nation. Si une province, ou une ville, se rebelle, et proclame son indépendance, pourquoi pas une paroisse ou un village ? »³⁹. Le *Morning Chronicle* du redoutable Palmerston, à la fois libéral et farouche défenseur des intérêts britanniques, renie la participation de la Grande-Bretagne à l'ordre européen né à Vienne : « Que nous importent les arrangements de lord Castlereagh ? Quel avantage y a-t-il pour les Anglais, que les Belges soient unis aux Hollandais ? ». Le *Morning Post*, à l'inverse : « Plus personne ne peut ignorer, à moins d'être complètement aveugle, que les révolutions française et belge ne sont rien d'autres que le premier et le deuxième acte d'une terrible tragédie, dont l'intrigue a été longtemps réfléchie, et qui vise à se terminer par le renversement de toute autorité légale, et le triomphe des principes républicains ».

Reste à savoir ce que pense et veut l'opinion publique belge : quelle est-elle, qui la fait parler ? L'opinion belge devient une actrice légitime en Europe, contre l'esprit du Congrès de Vienne, mais chaque diplomatie la fait parler à son gré. Une compétition inédite s'installe entre les réseaux diplomatiques français et anglais pour formuler les attentes de l'opinion belge, notamment face au choix d'un roi, qui pèsera lourd dans l'orientation diplomatique de la future Belgique. Pour faire parler l'opinion belge, le gouvernement anglais dispose d'un représentant officiel à Bruxelles, en la personne de lord Ponsonby. Palmerston rapporte régulièrement ses rapports optimistes. Le 17 janvier 1831, par exemple, Paris est informé que le prince d'Orange (fils du roi des Pays-Bas, Guillaume 1^{er}) gagne en popularité au point d'apparaître désormais comme « un candidat aussi bon que ses compétiteurs ». Ce qui est la preuve de la mauvaise foi ou de l'incompétence de Ponsonby...

Les canaux d'information français sont de meilleures qualités. Paris accueille un chargé d'affaires belge, le baron de Celles, francophile. Les Français envoient

39. *The London Evening Standard*, 1^{er} octobre 1830.

un émissaire officieux, le général de La Woestine, libéral patenté. Ces sources d'information permettent au ministre des Affaires étrangères français, le maréchal Sébastiani, de répondre aux arguments de Ponsonby : « Monsieur de Celles a pleinement confirmé le jugement que je vous ai formulé à de nombreuses reprises, l'insignifiance du nombre de partisans du Prince d'Orange. Sur les quelques 3,6 millions d'Habitants des provinces belges, on n'en compte pas deux mille qui soient favorables à la cause de ce Prince »⁴⁰.

*Une tentative sans postérité : la diplomatie
de la place publique des révolutionnaires belges*

Les révolutions de 1830 consacrent la revendication croissante d'une publicité de la conduite des politiques étrangères dans chaque pays de l'Europe occidentale. Même un journal très modéré comme le *Journal des Débats*, contrôlé par Louis-Philippe, défend le principe de publicité dans les questions de politique étrangère et lie ce besoin à la naissance de la Belgique qui démantèle l'ordre viennois : « La liberté de la presse, toute indiscreète et toute gênante qu'elle paraît être, est plus utile à la diplomatie que le demi-silence des Gazettes d'État »⁴¹.

Les milieux les plus radicaux considèrent que ce principe de publicité doit conduire à une diplomatie de la place publique. Eusèbe de Salverte, député français, propose une loi ainsi conçue en septembre 1831 : « Je propose que M. le Ministre des Affaires étrangères soit invité à communiquer à la chambre les pièces diplomatiques des négociations relatives aux affaires de Pologne, d'Italie et de Belgique, et spécialement les notes remises par les ministres étrangers à nos ambassadeurs, et les lettres par lesquelles le ministre les a provoquées ou y a répondu »⁴². Le rejet de ce projet de loi par sept bureaux de la Chambre des députés, dont le 9^e, présidé par le démocrate Laffitte, montre la réticence généralisée des autorités à s'engager vers une diplomatie des peuples.

Les élites politiques rejettent très majoritairement la perspective d'une diplomatie de la place publique. En janvier-février 1831, plusieurs incidents révèlent

40. NA, FO 27/426, Dépêche n° 18 de Granville au *Foreign Office* (Palmerston), Paris, 17 janvier 1831.

41. *Journal des débats politiques et littéraires*, 13 février 1831.

42. AN, C 752, Propositions de loi par les députés, 22 septembre 1831.

l'écart entre les usages diplomatiques traditionnels et la volonté, dans la Belgique révolutionnée, de pratiquer une diplomatie publique.

C'est d'abord la lecture au Congrès belge d'une lettre de Firmin Rogier (1791-1875) représentant belge à Paris. Rogier relate sa conversation avec le ministre Sébastiani au sujet du refus par Louis-Philippe d'accepter le trône de Belgique pour son fils, le duc de Nemours. La diplomatie et la presse britanniques s'of-fusquent : « D'étranges documents ont été communiqués au Congrès belge par le Comité diplomatique, concernant le choix d'un souverain » lit-on dans le *Morning Chronicle* tout dévoué à Palmerston⁴³. Le 14 janvier, Sébastiani écrit à Rogier pour dénoncer le procédé qui trahit sa confiance et sa pensée. Il fait insérer dans le *Moniteur* sa lettre qui se termine par cette insinuation insultante sur la rupture du contrat de confiance entre diplomates : « Je me plais à croire, Monsieur, que la lettre dont il s'agit n'est pas votre ouvrage : s'il en était autrement, je me ver-rais obligé de n'avoir plus de relations avec vous que par écrit »⁴⁴. Le même jour, Sébastiani affiche devant l'ambassadeur anglais Lord Granville son « intention de rompre toute communication orale avec les envoyés belges »⁴⁵.

Puis c'est la lecture en public, le 3 février 1831, devant le Congrès belge, d'une lettre de Sébastiani à Bresson. Le ministre français y expose à son représentant ses réserves sur le protocole de la conférence de Londres du 27 janvier statuant sur les frontières du nouvel État belge. L'opinion européenne est avertie que la France résiste à la pression britannique. En diplomate soucieux de démontrer sa maîtrise des usages de la Carrière, Palmerston recourt à l'euphémisation pour blâmer le procédé : « Il ne m'a pas semblé particulièrement avisé de dévoiler à la conférence un document qui, s'il est authentique, sera nécessairement considéré par les plénipotentiaires des Quatre autres puissances comme inconvenant à l'égard de leurs cours respectives, pour être en rupture avec les formes habituelles et la courtoisie des usages diplomatiques ».

Talleyrand, ambassadeur français à Londres, blâme son propre ministre des Affaires étrangères pour faire corps avec les usages de la diplomatie traditionnelle qui requiert le secret : « On s'étonne, avec raisons, ce me semble, que le cabinet français, qui voulait manifester sa désapprobation des derniers protocoles de la

43. *The Morning Chronicle*, 13 janvier 1831, p. 2.

44. NA, FO 27/426, Dépêche n° 11 de Granville au Foreign Office, Paris, 14 janvier 1831.

45. *Ibid.*

conférence, ne se soit pas adressé uniquement à cette Conférence, et non pas aux Belges, auxquels le dernier protocole même ne devait pas être communiqué »⁴⁶.

Pour se défendre, Sébastiani en vient à rappeler l'adhésion des Puissances libérales au principe de publicité des décisions qui vient de la Grande-Bretagne parlementaire : « On a dit à Londres, et non de bonne foi, qu'en montrant nos craintes pour l'opinion publique, nous montrions notre faiblesse. Je concevais de tels reproches à Saint-Pétersbourg, mais il me semble que la politique de tous les ministères anglais a toujours été de marcher avec l'opinion ». Même Talleyrand peut dire froidement des Belges, « Ils deviendront sans doute plus faciles à diriger, lorsqu'ils sauront que leurs folies ne peuvent plus retomber que sur eux-mêmes »⁴⁷, avant de fonder l'Entente cordiale sur l'identité de principes politiques et une inclination convergente des opinions des deux pays : « Les autres puissances reconnaissent un droit divin quelconque ; la France et l'Angleterre seules n'attachent plus là leur origine. Le principe de non-intervention est adopté également par les deux pays ; j'ajouterai, et je le compte pour quelque chose, qu'il y a aujourd'hui une sorte de sympathie entre les deux peuples »⁴⁸.

Pour autant, la diplomatie française ne veut pas se laisser emporter par trop de concessions à la diplomatie des peuples. À l'usage, Sébastiani constate une sorte d'acculturation des représentants belges qui intègrent plus vite les pratiques diplomatiques traditionnelles que les Puissances ne s'habituent à tenir compte des opinions publiques. Sébastiani finit par admettre la possibilité de travailler avec le chargé d'affaires venu représenter à Paris le gouvernement provisoire belge⁴⁹ : « Le langage de Monsieur de Celles est satisfaisant en ce qui concerne la disposition des Belges de se conformer à la Conférence [de Londres], en dépit de violents discours au Congrès »⁵⁰.

46. MAE, Correspondance Politique, Angleterre 632, fol. 117, Talleyrand à Sébastiani, 6 février 1831.

47. *Ibid.*, fol. 68, Talleyrand à Sébastiani, 21 janvier 1831.

48. WARESQUIEL E. de (éd.), *Mémoires et correspondances du prince de Talleyrand*, Robert Laffont, 2007, p. 813, Talleyrand à Sébastiani, Londres, 27 novembre 1830.

49. Philippe de Celles (1779-1841), belge, serviteur de l'Empire, puis ambassadeur de Guillaume I^{er} des Pays-Bas près du Saint-Siège, favorable à l'émancipation de la Belgique, député au congrès national, fut choisi pour présider le comté diplomatique et représenter la Belgique, comme chargé d'affaires, à Paris.

50. NA, FO/27 426, Dépêche n° 20 de Granville à Palmerston, Paris, 19 janvier 1831.

Plus inattendu, la presse française, même la plus libérale, fut loin de sanctionner l'exigence de diplomatie de la place publique.

*L'opinion libérale désavoue la diplomatie
de la place publique, fauteuse de guerre*

Le *Constitutionnel* résume bien le sentiment majoritaire de la presse parisienne, avec ce jugement balancé : « Entre le tout dire comme la tribune belge, et le tout taire, comme le cabinet d'Autriche, n'y aurait-il pas un juste milieu ? »⁵¹. Même le *Globe* n'apporte aucun commentaire approubatif (ni aucun blâme, d'ailleurs), aux pratiques et discours belges si proches, parfois, de la doctrine saint-simonienne dont il est devenu le porte-parole.

Au dire de l'ambassadeur Granville, l'opinion française n'apprécie pas ces épisodes, qui ne grandissaient pas son gouvernement : « La récente publication à Bruxelles de la conversation du général Sébastiani avec les envoyés belges, et la correspondance qui en a suivi, a eu plutôt tendance à abaisser ce ministre dans l'opinion publique »⁵².

Seule la frange la plus avancée de l'opinion libérale blâme la vocation au secret de la diplomatie traditionnelle, au mépris des institutions représentatives. Le communiste Cabet, plus ou moins bien informé des cafouillages de Sébastiani et de l'autonomie prise par Talleyrand à Londres, s'en donne à cœur joie pour dénoncer le gouvernement occulte des diplomates les plus conservateurs, assistés par la technologie la plus moderne : « L'un envoie un courrier à Bruxelles pour annoncer le refus du duc de Nemours, et [...] l'autre expédie secrètement par le télégraphe l'ordre d'arrêter ce courrier et de temporiser, tandis que Talleyrand notifie lui-même le refus au nom de la conférence de Londres »⁵³.

Mais il est bien seul, en France, pour louer la Belgique « pure, encore, du contact de la diplomatie » et blâmer l'intervention hypocrite des puissances. Œuvrant sous couvert de non-intervention au moyen de « l'intrigue et la

51. *Le Constitutionnel*, 23 janvier 1831.

52. NA, FO/27 426, Dépêche n° 16 de Granville, Paris, 17 janvier 1831.

53. CABET É., 14 octobre 1831. *Compte à mes commettants*, Paris, 1831, t. 8 : *Les révolutions du XIX^e siècle*, p. 18.

diplomatie », elles jettent « dans la désorganisation et le chaos ce peuple malheureux et trop confiant »⁵⁴.

Même un révolutionnaire comme Louis de Potter demande à ses compatriotes de se manifester dans des limites qui ne permettront pas à ses adversaires de trouver un prétexte pour négliger l'opinion belge au nom de ses outrances démocratiques : « Que les intrigants de salon ne puissent arguer ni de votre indifférence, pour prouver qu'il est facile de vous réduire, ni de votre violence, pour prouver qu'il est nécessaire de vous enchaîner »⁵⁵.

Du côté britannique, *Bell's Life in London*, modérément libéral, exprime la crainte que la diplomatie de la place publique des Belges, plus sincère, mais moins habile que celle des spécialistes, ruine les chances de la paix européenne. Le correspondant du journal anglais blâme le procédé et l'esprit d'émancipation qui prévaut à Bruxelles au détriment de l'arbitrage d'un concert européen maîtrisé par les puissances libérales : « Le Congrès a commencé à reprocher aux Grandes Puissances d'intervenir dans les affaires belges, et certains de ses membres ont parlé de ne pas tenir compte de leurs suggestions. On voudrait croire que le Congrès a assez de problèmes à régler avec ses propres affaires pour ne pas avoir à se quereller avec la France et l'Angleterre. Le choix du roi n'est pas arrêté. La diplomatie belge, avec l'ignorance des jeunes débutants dans la carrière du mensonge, a trop publié de ce que le général Sébastiani, le ministre des Affaires étrangères français, leur a communiqué »⁵⁶.

Le même jour, alors que la presse française étouffe l'incident de la publication du refus de Louis-Philippe d'accepter la couronne belge pour son fils, le correspondant radical du *Political Examiner* en Belgique est assez audacieux pour présenter cette pratique comme une preuve d'inexpérience vertueuse face aux pratiques immorales de la diplomatie traditionnelle, défendue par les notables du *Times* :

Ramer dans un sens et regarder dans un autre, telle est la façon de faire des diplomates comme des marins et le prince Metternich a toujours suscité l'envie de cette espèce, par son aisance inimitable à lâcher un mensonge de ses lèvres bien éduquées. [...] Quand

54. *Ibid.*, p. 37-39.

55. *Le National*, 3 novembre 1830, citant la « Profession de foi » de Louis de Potter dans *L'Union belge*.

56. *Bell's Life in London*, 23 janvier 1831, en Une.

M. Rogier a rempli sa dernière mission à Paris, et présenté simplement son objet au diplomate Sébastiani, et rapporté loyalement les résultats à son gouvernement, le Times se plaint que le jeune Belge n'a pas d'éducation diplomatique. Mentir ne s'apprend pas en un jour⁵⁷.

Le *Political Examiner* reste isolé pour donner raison à la jeune nation de rénover les pratiques diplomatiques : « La Belgique, qui a entrepris la Diplomatie de la Révolution, a été la dupe des Diplomates traditionnels [*the old-established Diplomats*] de la Sainte Alliance ; [...] et maintenant M. Rogier a reçu une lettre grossière et inconvenante de M. Sébastiani, le traitant ouvertement de menteur ! ».

Le journal radical regrette qu'on chicane sur la forme, pour mieux détourner le regard du fond : les Belges substituent au principe de légitimité dynastique le principe de la souveraineté du peuple, ce qui permet de défaire l'ordre de Vienne sans en passer par la guerre :

Les Belges ne sont pas libres de se déclarer en faveur d'une réunion à la France !!

Pour quelle raison ? Parce que l'Angleterre le désapprouverait. Parce que cela provoquerait une guerre ! Parce que le nouveau gouvernement français n'irait pas à la guerre pour la Belgique ! Et parce que cette réunion pourrait blesser la cause de la révolution française !! Ce sont les raisons que l'on donne. La vraie raison est que la réunion de la Belgique à la France s'opposerait à la doctrine de la souveraineté des Rois et donnerait trop de crédit au principe de « la Souveraineté du Peuple » et que cela briserait le système de Vienne et de la Sainte Alliance qui ont alloué les peuples et les pays, comme les hommes vendent leur terres ou divisent leurs troupeaux⁵⁸.

Pour finir, la diplomatie des Puissances libérales a le sentiment de triompher de la diplomatie publique du Congrès national belge lorsqu'en juillet 1831, contre ses préventions affichées et ses déclarations répétées, les députés de la nation émancipée finissent par admettre les 18 articles proposés par la conférence de Londres en guise de compromis entre Belges et Hollandais. La France y trouve une base légale pour une intervention défensive en cas d'invasion hollandaise de

57. « Nul ne devient mauvais en un seul jour », citation des *Satires* de Juvénal.

58. *The Political Examiner*, 23 janvier 1831.

la Belgique. Granville observe la satisfaction de Sébastiani, qui reçoit cette issue comme un succès personnel « obtenu contre les factions bellicistes de Belgique et de France »⁵⁹. Symétriquement, l'opinion radicale a le sentiment que la diplomatie traditionnelle l'a emporté sur le vœu des peuples, comme l'illustre une fameuse caricature de Daumier (*La conférence de Londres*), où l'animalisation des Puissances obéit à une symbolique transparente : la ruse de la Grande-Bretagne, représentée en renard ; l'opulence coupable et la couardise de la France de Louis-Philippe, incarnée par un lièvre repu ; la férocité de la Russie, ours polaire assujettissant la Pologne ; l'agressivité du chien hollandais, qui a voulu croquer la Belgique attachée à un piquet appelé liberté, laquelle se trouve représentée en dindon de la farce diplomatique.

Quelle postérité pour l'exigence de la diplomatie de la place publique manifestée par les révolutionnaires belges ? L'idéal d'une diplomatie publique est remisé par le fonctionnement du Concert européen, qui maintient l'Europe en paix depuis 1815 malgré l'écart grandissant entre les Puissances libérales, qui font droit à l'autorité de l'opinion, et les Puissances d'Europe centrale et orientale. Saint-Simon lui-même, avant sa mort, se contente de ce succédané à une Europe fédérale. La fragmentation de ce Concert européen à partir des années 1860 sous l'effet des alliances secrètes promues par le système bismarckien relance une idée à laquelle la ruine complète du vieux continent, sous l'effet d'une guerre généralisée, donne une nouvelle actualité. De sorte qu'au premier de ses quatorze points dégagés pour fonder la paix, en 1918, le président Wilson place l'exigence des révolutionnaires belges de 1830 : « Il n'y aura plus d'accords secrets entre les nations, mais une diplomatie qui procédera toujours franchement et ouvertement, à la vue de tous ».

59. NA, FO 27/430, n° 300, Granville à Palmerston, Paris, 11 juillet 1831.

28 mars 2018

ELENI MITROPOULOU

LE RÔLE DE LA SÉMIOTIQUE AU SEIN

DE PROBLÉMATIQUES INTRA ET INTER-DISCIPLINAIRES

Depuis septembre 2017, Eleni Mitropoulou est professeur en sémiotique de la communication à l'Université de Haute-Alsace et chercheur au CRÉSAT. Qualifiée en Sciences de l'Information et de la Communication ainsi qu'en sciences du langage, elle a été maître de conférences à l'Université de Franche-Comté (2000-2012), puis professeur au Centre de Recherches Sémiotiques à l'Université de Limoges (2012-2017).

Lors de ce, premier pour nous, séminaire du CRÉSAT où il est d'usage de présenter son parcours académique, nous avons réalisé un exposé sur le dialogue entre communication et sémiotique. Ce dialogue est ce qui caractérise notre recherche, celle que nous apportons et souhaitons développer au sein de l'équipe du CRÉSAT. Nous insisterons alors sur l'actualité de nos orientations scientifiques, issues d'une approche critique de la communication médiatée commencée il y a 25 ans. Cette critique est opérée par la sémiotique, car force est de constater que la sémiotique a la particularité heuristique de créer une dynamique interdisciplinaire.

Notre exposé sera consacré à ce rôle que la sémiotique assure (qu'elle peut assurer en tous cas) dans le dialogue disciplinaire en sciences humaines et d'ailleurs pas uniquement en sciences humaines mais nous ne traiterons pas de cela ici¹.

1. Nous ne traiterons pas non plus de la question de la sémiotique comme discipline ou non.

Après avoir soutenu une thèse de doctorat sur la problématique de la médiation culturelle en fonction de documentaires d'art télévisuels² suivie, 10 ans après, d'une habilitation à diriger des recherches sur la problématique sémiotique de l'interactivité à la lumière d'une posture post-structurale³, nous nous intéressons aux cultures médiatiques – dont les cultures numériques – comme phénomènes de médiation. Il s'agit de penser les discours des médias par la communication médiatée elle-même.

Cette macro-approche des médias et de leur fonction au sein de la culture vise à cerner les enjeux axiologiques de la communication dans notre monde contemporain caractérisé par la multiplication, la propagation et le partage des media de communication⁴. Puisque la sémiotique est une méthode qui étudie les phénomènes (sociaux et culturels) en synchronie (ou en diachronie dite courte), il ne s'agit pas d'aborder les valeurs de la communication dans les longues durées de temps mais de saisir et d'expliquer les effets axiologiques dans la co-habitation et l'enchaînement des processus de communication selon des espaces/temps « significatifs ».

L'ancrage par le sondage sémiotique porte ce que l'on pourrait appeler sa propre valeur « historique », il a son importance dans l'événement que constitue la communication (ses processus, ses moyens, ses contenus, ses acteurs, ses situations, ses contrats) à un moment donné de son devenir. Il fait état d'un *avant* et d'un *après*, car même quand les formes de communication co-existent, une forme de communication en place n'a plus la même valeur de communication aussitôt qu'une autre forme apparaît et s'installe dans les pratiques. Pour ce qui est de la communication interpersonnelle par téléphone par exemple, si le téléphone portable fait son entrée en société au milieu des années 1970, actuellement, on utilise à la fois le téléphone fixe et le téléphone portable, même si évidemment (justement) autant l'un que l'autre (et surtout l'un par rapport à l'autre) a évolué dans sa technologie et son usage.

2. MITROPOULOU E., *Discours télévisuels et médiation culturelle (le cas de « Palettes »)*, quels textes, quels savoirs?, thèse sélectionnée par *Le Monde de l'Éducation*, 245 (février 1997).

3. Id., *Médias, multimédia et interactivité : jeux de rôles et enjeux sémiotiques*, texte original publié dans les *Actes Sémiotiques* (2007) [En ligne : <http://epublications.unilim.fr/revues/as/4540>].

4. MITROPOULOU E. (dir.), « Vers une sémiotique du medium : Outil, objet, pratique », dossier de *Semiotica*, 191, 1/4 (2012), p. 1-102.

Penser ainsi la communication et les médias s'est nourri et a nourri nos travaux lesquels, entre autres, ont traité :

- du statut de l'information dans les médias numériques⁵,
- du SMS vu depuis l'angle de l'écriture fragmentaire⁶,
- du net art⁷ en tant qu'expérience de communication esthétique⁸,
- du design vu par les médias⁹,
- du support numérique en fonction de sa morphologie dite innovante¹⁰,
- du rapport Internet/mémoire sociale¹¹,
- du problème épineux de l'éducation par l'image et par les médias numériques¹²,
- du medium de communication et du processus de médiation par les médias¹³, etc.

5. MITROPOULOU E., « Les Organisations interactives : quelle innovation pour la communication ? », *Communication & Organisations*, 39 (2012), p. 37-58.

6. ID., « Pratiques numériques de la communication interpersonnelle. Nouveau langage ? Nouvelle écriture ? », in SALEH I., MASSOU L., LELEU-MERVEL S. et al. (dir.), *Hypermédias et pratiques numériques*, Paris, Hermès-Lavoisier, 2012, p. 273-299.

7. Le net art est une création artistique interactive conçue par, pour et avec Internet.

8. MITROPOULOU E., « Le Net art : adaptation, transformation ou conversion des pratiques liées à l'art ? », in PIGNIER N. (dir.), *De l'expérience multimédia, usages et pratiques culturelles*, Paris, Hermès Lavoisier, 2009, p. 77-91.

9. ID., « Le Design, trace sémio-communicationnelle d'une épreuve médiatique et culturelle », *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 113 (2010) [En ligne : <http://epublications.unilim.fr/revues/as/1737>].

10. ID., « Écrans interactifs, promesses d'interaction », *Interfaces numériques*, 1 (2012), p. 71-89.

11. ID., « De la pratique médiatique comme topographie d'une mémoire collective », *Médiation et Information - MEI*, 32 (2010), p. 87-97.

12. ID., « Eduquer aux médias à l'école : quelles compétences pour quelles performances ? », in MITROPOULOU E., PIGNIER N. (dir.), *Former ou formater ? Les enjeux de l'éducation aux médias*, Solilang, 2014, p. 15-38.

13. ID., « Une sémiotique du medium pour explorer le communicationnel », *Semiotica*, 191, 1/4 (2012), p. 77-102.

tout en prolongeant la réflexion sur le pouvoir des industries médiatiques dans la construction et surtout la propagation des idéologies que ce soit par le photo-journalisme, par les catalogues d'exposition de musées, ou encore par les sites internet d'information.

Notre approche pense les contenus médiatiques en tant que formes d'expression propres à une technologie qui les rend accessibles en configurant une situation d'échange, que celui-ci soit effectif, souhaité, supposé ou peut-être raté. Cette approche s'est élaborée à partir du principe « tout processus culturel est un processus de communication »¹⁴ – et inversement – que nous investissons en fonction d'une conception personnelle de la relation entre sémiotique et communication.

Pour commencer, rappelons que, si la sémiotique n'a pas le monopole du sens car plusieurs disciplines en sciences humaines étudient la question du sens, il faut néanmoins souligner que la sémiotique est celle qui étudie les conditions de sa production d'un point de vue structurant et social : *structurant* car le sens a une forme mais également une direction¹⁵ ; *social* car il est orienté par des pratiques, des usages, des situations et des valeurs partagés.

Cette façon de penser « ouvre » au dialogue épistémologique et méthodologique, car il ne s'agit pas de proposer *un* mode d'interprétation d'une forme d'expression (un article, une photographie, un tableau,...) par rapport à l'interprétation de l'historien de l'art ou du sociologue de l'art, par exemple, mais d'expliquer *le* mode d'organisation du sens, cette organisation étant à la base de telle ou telle interprétation que celle-ci soit courante ou disciplinaire.

Tout compte fait, on pourrait penser le sens et la sémiotique de la même façon que la communication et les Sciences de l'Information et de la Communication : si plusieurs disciplines traitent de la communication, seules les Sciences de l'Information et de la Communication en font leur objet d'étude.

Par conséquent, si des sémioticien.ne.s sont membres de plusieurs disciplines (selon le système français de sections CNU), nous nous intéressons au rôle et au statut de la sémiotique dans les Sciences de l'Information et de la Communication notamment par rapport aux Sciences du Langage, section de référence à la fois pour la sémiotique structurale, les langages de communication et les discours de l'énonciation médiatique.

14. Eco U., *La Structure absente*, Paris, Mercure, 1972, p. 30.

15. BERGSON H., *La pensée et le mouvant*, Paris, F. Alcan, 1934.

En effet, notre démarche introduit un paradigme¹⁶ pour penser la communication (ses discours, ses supports, ses pratiques) au sein de ce dialogue en fonction d'un certain nombre de conditions « disciplinaires » de part et d'autre et de la problématique de la médiation que nous revisitons pour cadrer les relations entre les discours médiatiques et les pratiques du public. Ceux-là imposent une orientation à celles-ci et des grandeurs médiatiques, comme le processus de communication, le support, le faire-savoir des dispositifs, le pouvoir-faire mais également le savoir-faire avec les applications mobiles, etc. sont les vecteurs de ces orientations.

Vu depuis l'angle d'une sémiotique de la communication, l'ensemble signifiant qu'est le discours est pris en charge par les pratiques (propres aux technologies numériques pour ce qui est de notre actualité) lesquelles nous signifient – lors des scènes de communication – que le discours comme contenu est subsumé par le discours comme objet en circulation via tel ou tel medium de communication. Effectivement, c'est ce que la scène de communication de la pratique « modèle »¹⁷ avec les dispositifs de communication actuels¹⁸ donne à voir au sémioticien : la valeur de communication du discours est déterminée voire augmentée par celle du medium de sa communication et en fonction des modalités de son utilisation. Dans cette situation configurée et impulsée par les industries médiatiques, le medium et son usage constituent la valeur la plus partagée par tous.

Étant donné cette situation, pour éviter la réduction d'une étude des médias à celle de leurs discours mais également pour pouvoir expliquer la valeur des médias dans la vie sociale (objectif principal d'une recherche en communication), nous proposons une sémiotique qui interroge le discours comme force, comme dynamique de la communication médiatée.

Pour cela nous introduisons deux préalables en interdépendance :

16. MITROPOULOU E., « Valeur et sémiotique de la communication médiatée : pour une approche inférentielle et transversale », in BIGLARI A.(dir.), *Valeurs, aux fondements de la sémiotique*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 579-608.

17. Par référence à la théorie homonyme de Umberto Eco.

18. MITROPOULOU E., « La communication écrite par téléphone : fragments, formes, actions, expériences, médiations », *Document Numérique*, 14 (2011/3), p. 35-56.

- celui d’une sémiotique de la communication, en dispersion dans la production scientifique en France malgré quelques initiatives éditoriales en sémiotique et communication¹⁹,
- celui d’une sémiotique de la médiation pour penser les médias.

Postuler qu’une sémiotique de la communication est nécessaire pour développer une sémiotique de la médiation qui, à son tour, ne peut s’élaborer aux marges d’une sémiotique de la communication, engage premièrement à circonscrire une sémiotique de la communication : identifier ses objets et ses limites. Il s’agit, ensuite, de propulser une réflexion sémiotique sur la médiation ; celle-ci constitue un champ de référence pour les Sciences de l’Information et de la Communication²⁰. En effet, autant le domaine qui réunit la sémiotique et la communication que celui de la médiation sont reconnus en Sciences de l’Information et de la Communication en raison de plusieurs travaux porteurs d’une identité disciplinaire pour ces problématiques. Ce n’est pas le cas d’autres disciplines, censées pourtant les interroger, telle les Sciences du Langage. Comme notre approche touche aux ramifications potentielles d’une problématique en vue d’un « tenir-ensemble »²¹, nous avons revisité les liens entre sémiotique et communication.

Si, en France, la communication est une discipline CNU au nom des Sciences de l’Information et de la Communication, contrairement à la sémiotique²², pour ce qui est de l’attribution de la sémiotique aux Sciences du Langage, ce n’est pas reconnu par plusieurs sémioticiens (et non-sémioticiens). Nous concernant, puisque ce qui nous intéresse c’est ce qui spécifie la relation entre sémiotique et communication, nous nous interrogeons sur la valeur de chacune (sémiotique/

19. BOUTAUD J. J., *Sémiotique et communication : du signe au sens*, Paris, L’Harmattan, 1998 ; ID., « Sémiotique et Communication, un malentendu qui a bien tourné », *Hermès*, 38 (2004), p. 96-102 ; BOUTAUD J. J., VERON E., *Sémiotique ouverte : itinéraires sémiotiques en communication*, Paris, Hermès Lavoisier, 2007 ; MITROPOULOU E., « Sémiotique et communication en nouvelles technologies », *Semen*, 23 (2007), p. 107-120.

20. Tels les travaux de Jean-Jacques Boutaud, Jean Davallon, Régis Debray, Yves Jeanneret, Bernard Lamizet, Emmanuel Souchier.

21. RICŒUR P., « Entre herméneutique et sémiotique », *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 7 (1990), p. 6.

22. JEANNERET Y., « La prétention sémiotique dans la communication, du stigmatisme au paradoxe », *Semen*, 23 (2007), p. 79-92.

communication) au profit d'une communication, à la fois sens (direction) et signification (relation).

La recherche en communication implique l'observation des conditions de production du sens et de la signification via les modalités selon lesquelles cette production est « communiquée » ; aussi la désignation sémiotique « de la » communication ne serait-elle pas celle d'une sémiotique comme angle possible pour la communication mais celle d'une sémiotique comme angle nécessaire pour la communication. Cette position, qui interpelle la distinction signification/communication, ne situe pas la rupture au niveau de l'intention de communiquer mais au sein d'une relation hiérarchique entre sémiotique et communication : la sémiotique est indispensable pour étudier, pour expliquer la communication.

Par conséquent, s'intéresser à la sémiotique dans les Sciences de l'Information et de la Communication veut dire s'intéresser à la sémiotique de la communication, focalisant sur les jeux d'équilibre, lors de l'analyse, entre communication, information et signification. Notre approche post-structurale se revendique féconde et non radicale pour penser cet équilibre. La sémiotique de la culture des médias que nous pratiquons au nom d'une sémiotique de la communication est une sémiotique qui explique le sens de l'échange²³ dans ce qu'il a de programmé et de manipulé.

C'est dans ce cadre que nous distinguons deux méthodologies possibles : une méthodologie en sémiotique et communication, et une méthodologie en sémiotique de la communication.

La première est la dénomination générique d'une démarche qui applique le savoir-être et le savoir-faire de la sémiotique aux processus de la communication. Il s'agit d'une relation telle une interface heuristique pour observer le communicationnel au sein d'un projet sémiotique qui lui est consacré. Cette méthodologie consiste en une analyse spécifique (puisque sémiotique) pour le discours par rapport aux autres formes d'analyse possible (analyse sociologique, psychologique, historique, esthétique, etc.). Cela implique d'une part la mise en abîme de la communication par la sémiotique comme cadre théorique de référence (d'où la nécessité des apports des Sciences du Langage), d'autre part la mobilisation de la sémiotique pour expliquer la communication comme cadre culturel de l'échange.

23. MITROPOULOU E., « Le sens de l'échange », *Semiotica*, 214 (2017) [En ligne : <https://doi.org/10.1515/sem-2016-0178>].

Toutefois, une telle approche esquivait la nature du lien entre sémiotique et communication dont l'interface est déterminante pour le rôle du discours dans le processus de sa communication. Aussi une sémiotique et communication rime-t-elle avec une étude des discours médiatiques, quand une sémiotique de la communication explore la communication comme phénomène – la communication comme une intentionnalité perçue – dont les discours sont des forces culturelles « en circulation ». Par conséquent, il s'agit de construire une analyse spécifique (puisque sémiotique) pour étudier la propagation des discours en fonction de processus de leur médiatisation : les discours empruntent des technologies, des supports, des dispositifs.

Selon cette méthodologie,

- le discours est le protagoniste d'un processus de médiatisation propre à un médium de communication ;
- le discours est questionné en termes de comment il signifie en circulant (car le même discours peut être sur différents dispositifs et selon des synchronies variées), orienté par la question de valeurs médiatiques ou valeurs de communication.

Aussi une sémiotique de la communication est-elle attentive non seulement aux enjeux axiologiques d'un discours comme contenu (et plus globalement comme ensemble signifiant) mais aux enjeux axiologiques du processus médiatique de sa circulation comme enjeux communicationnels et donc culturels « pour » le discours. Cette sémiotique de la communication est attentive aux performances idéologiques du discours comme objet médiatique soumis aux modalités de la mise en circulation par des technologies variables.

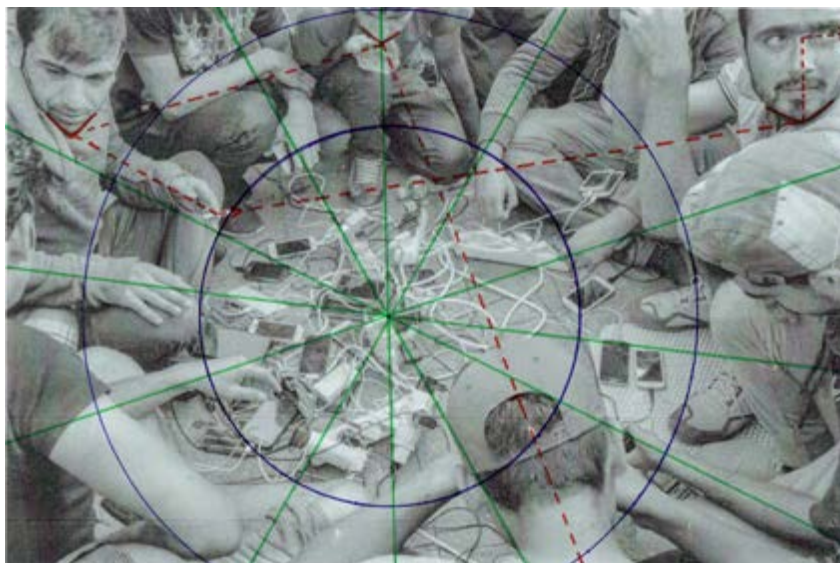
La communication devient alors ce qui encadre axiologiquement le discours quand la sémiotique fait de la production médiatique (les discours, les supports, les dispositifs) son signal culturel. Un tel rapport entre la sémiotique et la communication considère le processus de communication comme échange de niveau virtuel, antérieur à toute structuration discursive et médiatique ; c'est par la pratique et les usages que le processus de communication prend forme et valeur comme échange, l'usage étant le plan d'expression de la pratique médiatique.



Si nous prenons l'exemple de cette image (disponible dans Google Images), une approche en sémiotique et communication pose la question du comment cette photographie en tant que média organise du sens. Il s'agit, notamment, de se concentrer sur le discours photographique en tant qu'unité culturelle (signifié/ contenu) sans mettre en relation la question du processus d'organisation du sens avec les enjeux de circulation de la photographie (ici en l'occurrence dans les banques d'images). Cette relation est ce qu'une sémiotique de la communication soulève. Car si la photographie en tant que contenu ne subit pas de modification en fonction de sa circulation, la circulation du contenu photographique dans Google Images (ou même sur Internet) n'a pas la même valeur médiatique : la disponibilité, l'accessibilité, la possibilité de téléchargement et de modification de la photographie, le partage, etc. constituent des paramètres sémiotiquement déterminants car ils orientent le sens de la photographie comme sens communiqué. Le discours photographique n'est donc pas séparable des modalités de sa circulation.

Par conséquent, si les deux approches focalisent sur la production du sens en tant que production de valeurs, une sémiotique de la communication procède par étapes de signification propres au projet de communication de la photographie. La première étape est celle du processus de communication : si au cœur de la

conception médiatique se trouve la question de « quel message veut-on passer ? », à l'origine de tout projet de communication se trouve le principe de la sélection/élimination de valeurs. Au départ, il y a un vouloir-faire/vouloir-dire qui, pour ce qui concerne l'image en question, est celui de signifier la communication au sens étymologique et donc originel de ce terme : mettre ensemble, mettre en commun. La signification de cette image est celle du « mettre ensemble la communication » dans une scène où les acteurs ne communiquent que de façon isolée entre eux ; leur attention est ailleurs.



C'est l'émergence du centre de l'image d'un ensemble de rayons qui vont porter le sens et construire la signification de l'image. Ces rayons portent les figures des bras et des mains qui orientent notre regard sur les figures des chargeurs branchés aux multiprises, ainsi que deux cercles concentriques : un premier avec les appareils branchés, un second avec les mains – les outils physiques de l'utilisation du téléphone – entourés des figures de visages et autres têtes, variablement orientées : tout rayonne autour de la figure des multiprises électriques.

Quant aux traits pointillés, ils rendent compte d'un cheminement essentiel pour notre regard : il « entre » dans l'image pour « se heurter » à la pointe d'un visage avant de « bifurquer » à gauche sur un autre visage, « rebondir » sur le bras

et la cigarette qui, à son tour, nous « renvoie » à gauche sur une autre pointe avant de nous « faire sortir » de l'image par le regard d'un autre visage.

Dans ce rayonnement, on passe du matériel aux mains et aux visages, on bascule de l'utilisation à l'usage.



Dans cette direction qu'est le sens, la signification de l'image (sémiotiquement parlant) est issue d'une forme d'escargot qui déploie les relations visuelles selon un mouvement excentrique distributeur des tranches d'espace, plus ou moins épaisses, réunissant moyen de communication et corps communiquant, en attente voire en urgence de communiquer ; en tous cas, c'est à partir de ces relations qu'on accède, ensuite, aux interprétations possibles de l'image.

Selon cette sémiotique visuelle, rapidement et indicativement activée, une sémiotique de la communication va interroger un deuxième processus : le processus de diffusion qui va engager pour cette signification globale un mode d'acquisition par le destinataire en attribuant le « mettre ensemble » selon un medium de communication, en l'occurrence le medium photographique ; la scène du « mettre ensemble la communication » transite par la photographie.

Ce choix implique aussitôt un troisième processus, le processus de médiatisation auquel nous adossons la question de l'appropriation. La médiatisation est ce qui configure le mode d'appropriation de cette signification par le public²⁴ : ce mode étant une image, on y accède par les propriétés qui sont à la fois visuelles, car iconiques, nous les avons évoquées précédemment, mais également sociales. Propriétés sociales car le choix de la photographie implique une histoire racontée par une image (donc puissante socialement par son récit visuel), une seule image fixe (le récit se réalise en une seule unité narrative) et surtout une image-témoin (donc « vraie ») selon la valeur sociale de la photographie : la photographie favorise l'appropriation du « mettre en commun la communication sans communiquer » en fonction de certaines caractéristiques médiatiques qui pré-existent à cette photographie-là.

Enfin, selon les valeurs sélectionnées lors du processus de communication, selon le mode de diffusion et celui de la médiatisation, une image constitue (ou non) un processus de médiation. Pour que ce soit le cas, il faut que la médiation, par extension à sa définition, confronte les valeurs portées par l'image aux idéologies du moment. Cette image bouscule-t-elle, modifie-t-elle notre vision du monde de la communication ou la conforte-t-elle ? Selon la réponse, il y a ou non processus de médiation à l'issue des trois autres processus précédemment exposés.

Nous avons choisi, car il fallait choisir, une image contemporaine mais fixe, hors dispositifs d'animation numériques (c'est-à-dire une image qui serait fonctionnalisée, performante visuellement) car nous souhaitions insister sur le fait que toute image, et non seulement une image performante technologiquement, doit être pensée dans la dynamique de sa circulation²⁵.

Cette vision de la communication participe du travail que nous menons au nom des Sciences de l'Information et de la Communication au CRÉSAT, car elle ouvre des portes à d'autres travaux, que ceux-ci soient investis dans :

- l'identification des typologies d'usages et leur caractéristiques,

24. Nous envisageons la médiatisation comme une opération au statut plus complexe que celui d'une médiation technologique.

25. Nous l'avons notamment souligné dans : MITROPOULOU E., « Vêtement, corps et mode/monde d'existence numérique », *Actes Sémiotiques*, 117 (2014) [En ligne : <http://epublications.unilim.fr/revues/as/4997>].

- les enjeux culturels et sociaux des industries numériques,
 - le potentiel et les limites de l'écriture numérique,
 - les compétences impliquées dans les processus de communication, professionnels ou non,
 - les forces culturelles car symboliques de la communication et de la circulation des valeurs,
- tout en bénéficiant, à son tour, de l'ouverture que ces travaux lui apportent.

Les interactions entre ces travaux sont justement ce qui comble les manques d'une sémiotique de la communication. Si elle apporte un cadre de méthodologie globale, pour que sa méthodologie fonctionne, elle a besoin d'autres compétences, notamment méthodologiques en Sciences de l'Information et de la Communication, qui font qu'on peut dépasser l'analyse des médias au profit d'une analyse de la communication.

Par ailleurs, étudier les médias de la communication numérique n'est pas indépendant d'une certaine histoire des médias, puisque celle-ci elle apporte l'éclairage diachronique pour penser la valeur de communication. Puisque la sémiotique est une discipline qui étudie les événements dans leur synchronie/diachronie courte, quand on vise une sémiotique de la communication, il nous faut délimiter pertinemment cette diachronie.

Enfin, et pour compléter l'exposé de notre approche, enseigner les médias numériques ne peut se faire sans montrer le fonctionnement des médias dont les discours ne circulent pas par cette technologie. Penser la communication avec la sémiotique, c'est penser l'évolution des médias en tant que cohabitation²⁶ entre médias parce qu'on ne peut analyser les caractéristiques d'une technologie de la communication sans savoir par rapport à quoi elle se positionne dans l'évolution de l'échange.

26. WOLTON D., *Informers n'est pas communiquer*, Paris, CNRS Éditions, 2009.

27 avril 2018

ANNE RAUNER

INFORMER LES VIVANTS POUR SAUVER LES MORTS.
PREMIÈRES ESQUISSES DU SYSTÈME DOCUMENTAIRE
DE LA COMMÉMORATION DES DÉFUNTS À LA FIN
DU MOYEN ÂGE (DIOCÈSE DE STRASBOURG)

Anne Rauner est doctorante à l'Université de Strasbourg (EA-3400 ARCHE) et à l'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg¹. En 2017-2018, elle a été ATER d'histoire médiévale et moderne à l'Université de Haute-Alsace.

La quête du salut est au cœur du christianisme depuis ses origines, mais les ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles voient émerger une nouvelle conception de l'au-delà qui influe fortement sur les pratiques religieuses. La tarification des peines, développée dans les manuels de confession, est étendue à l'au-delà ; le jugement individuel de l'âme au moment du décès prend de l'importance tandis que le jugement dernier, moment du jugement collectif, s'éloigne toujours davantage. Apparaît aussi une nouvelle géographie de l'au-delà. Jusqu'alors, l'âme des défunts, qui n'est ni assez pure pour accéder au paradis ni assez pécheresse pour être envoyée en enfer, reposait dans un lieu mal défini et sans nom en attendant le jugement dernier. Les ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles lui attribuent un lieu : le purgatoire. Les âmes y font pénitence aussi longtemps que nécessaire avant d'accéder à la vision béatifique. Le purgatoire fait ainsi naître un nouvel espoir chez les fidèles : celui d'échapper définitivement à l'enfer². Dieu conserve toutefois son libre-arbitre et les hommes ne sont pas en

1. Thèse intitulée « Ce que les morts doivent à l'écrit. Documents nécrologiques et système documentaire de la commémoration des morts à la fin du Moyen Âge (diocèse de Strasbourg) » et préparée sous la direction de Benoît-Michel Tock (EA-3400 ARCHE, Université de Strasbourg) et Jürgen Dendorfer (Albert-Ludwigs-Universität Freiburg).

2. LE GOFF J., *La Naissance du Purgatoire*, Paris, Gallimard, 1981, p. 410-416.

mesure de définir avec exactitude le temps d'expiation nécessaire pour ouvrir les portes du paradis. La crainte grandit de rester enfermé au purgatoire jusqu'à la fin des temps et le paradis semble de plus en plus lointain³. Avec frénésie, les chrétiens de la fin du Moyen Âge mettent tout en œuvre pour réduire autant que possible leur temps de pénitence : ils achètent des indulgences, participent à des pèlerinages, tentent d'accomplir les œuvres de miséricorde, etc. Mais ils ont surtout recours aux suffrages pour les morts⁴.

La commémoration des défunts et ses écrits dans l'Occident médiéval

L'Église chrétienne a en effet institué la prière des vivants pour les morts dès la fin de l'Antiquité : la réversibilité des mérites contribue au salut des défunts mais aussi des vivants. La commémoration des défunts est ainsi intégrée dans la liturgie chrétienne et prise en charge par le clergé. Lors de chaque messe, la consécration eucharistique est suivie par le *Memento* qui commémore le vaste groupe des ancêtres anonymes. Dès le Haut Moyen Âge, dans les monastères bénédictins, puis dans les chapitres séculiers, on prend l'habitude de prier pour le salut d'individus dont le nom est prononcé lors de l'office du chapitre. Seuls quelques défunts bénéficient alors de cette prière : les membres de la communauté ou de la confraternité ainsi que les bienfaiteurs des établissements religieux (le plus souvent des membres de l'aristocratie)⁵. Cette commémoration liturgique

3. CHIFFOLEAU J., « Quantifier l'inquantifiable. Temps purgatoire et désenchantement du monde (vers 1270 - vers 1520) », in CUCHET G., *Le Purgatoire. Fortune historique et historiographique d'un dogme*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 37-71, ici p. 39, p. 44-45 et p. 67.

4. Prières des vivants et de l'Église pour le salut des âmes du purgatoire.

5. À propos de la commémoration des défunts avant le XIII^e siècle, voir entre autres : ALTHOFF G., *Adels- und Königs-familien im Spiegel ihrer Memorialüberlieferung. Studien zum Totengedenken der Billunger und Ottonen*, Munich, Wilhelm Finck Verlag, 1984 ; GEUENICH D., LUDWIG U., *Libri Vitae. Gebetsgedenken in der Gesellschaft des Frühen Mittelalters*, Cologne/Weimar/Vienne, Böhlau, 2015 ; SICARD D., *La liturgie de la mort dans l'Église latine des origines à la réforme carolingienne*, Münster, Aschendorff, 1978 ; TREFFORT C., *L'Église carolingienne et la mort. Christianisme, rites funéraires et pratiques commémoratives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996 ; TREFFORT C., *Mémoires carolingiennes. L'épithaphe entre célébration mémorielle, genre littéraire et manifeste politique (milieu VIII^e-début XI^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège, XI^e-XIII^e siècle)*, Paris, Beauchesne, 1997 ; SCHMID K., WOLLASCH J., *Memoria. Der geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenks im Mittelalter*, Munich, Wilhelm Finck Verlag, 1984 ; WOLLASCH J., *Mönchtum des Mittelalters*

est parfois complétée par la commémoration épigraphique qui ne nécessite pas la médiation d'un clerc : des inscriptions gravées sur les pierres de l'église ou du cloître incitent les passants à prier pour le défunt⁶. Les pratiques commémoratives furent bouleversées lorsque la crainte du purgatoire grandit. Le nombre d'inscriptions et de messes pour le salut des âmes explose. La commémoration personnalisée des défunts se diffuse jusque dans les couches modestes de la société et elle est prise en charge par de nouveaux acteurs, entre autres les ordres mendiants et les paroisses. Des messes sont désormais financées par le défunt qui a désigné dans son testament l'institution religieuse qui prierait pour lui. Il s'agit soit de messes anniversaires, célébrées tous les ans à la même date, soit de messes achetées à l'unité et souvent cumulées sur des temps plus ou moins longs. On recherche donc à la fois la régularité de la prière et l'accumulation des suffrages pour garantir son salut.

La commémoration liturgique a pour support écrit les documents nécrologiques où l'on consigne le nom des défunts pour lesquels les vivants doivent prier. Ces manuscrits prennent d'abord la forme de listes de personnes, puis, à partir de l'an mil, de calendriers perpétuels appelés nécrologes. À partir du ^{xiii}^e siècle, on ajoute aux noms les informations liturgiques et économiques liées aux messes anniversaires et le nécrologe devient obituaire. Parce que la bonne gestion des revenus de la fondation est indispensable à sa survie et à la perpétuation de la mémoire des défunts et parce que les demandes se sont multipliées, de nouveaux registres à but gestionnaire, les documents péri-obituaires, sont créés. Parmi eux, se trouvent des livres de distributions, des registres ou des cartulaires d'anniversaires, etc.⁷ L'apparition de ces nouveaux registres étend et complexifie le système documentaire de la commémoration des défunts. Les clercs sont par conséquent obligés de mettre en œuvre de nouvelles stratégies informatives et scripturaires pour faire circuler les informations avec la plus grande efficacité possible au sein

.....
zwischen Kirche und Welt, Munich, Wilhelm Finck Verlag, 1973.

6. DEBIAIS V., *Messages de pierre. La lecture des inscriptions dans la communication médiévale (xiii^e-xiv^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 304-309.

7. Les livres de distributions indiquent pour chaque jour et chaque fondation la somme ou le versement en nature que chaque chanoine présent lors de la célébration de la messe commémorative doit percevoir en guise de salaire ; il peut aussi indiquer les distributions aux pauvres qu'a demandées le fondateur. Les registres ou cartulaires d'anniversaires rassemblent les extraits essentiels de la charte de fondation, plus rarement la copie quasi complète de la charte (LEMAÎTRE J.-L., *Répertoire des documents nécrologiques*, vol. 1, Paris, Imprimerie nationale, 1980, p. 19-27).

du système documentaire. C'est en effet la condition *sine qua non* pour maintenir le lien fragile qui unit les vivants et les morts dans une même communauté anthropologique.

Le système documentaire du chapitre séculier de Saint-Thomas

On décompte 148 documents nécrologiques⁸, toutes catégories confondues, tenus entre le ^{xiii}e siècle et la fin des années 1520 dans le diocèse de Strasbourg. Parmi ces manuscrits, pas moins de 12, rédigés entre la fin du ^{xiv}e siècle et l'introduction de la Réformation à Strasbourg en 1524, proviennent du chapitre séculier Saint-Thomas de Strasbourg dont un volumineux fonds d'archives est par ailleurs conservé aux Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce corpus est par conséquent idéal pour saisir l'étendue possible du système documentaire⁹ de la commémoration des défunts à la fin du Moyen Âge et la circulation de l'information entre les différents écrits qui le composent.

Le chapitre séculier Saint-Thomas est fondé en 1031 et il est le deuxième chapitre de la ville après celui de la cathédrale¹⁰. Il contrôle la paroisse qui est incorporée au chapitre en 1406¹¹. Les chanoines célèbrent donc leurs propres offices et messes tandis qu'un curé est nommé pour célébrer les messes à destination des paroissiens. Le chapitre entretient des liens privilégiés avec les élites qui y font entrer leurs fils et qui font de la collégiale un haut lieu de la mémoire bourgeoise. C'est d'ailleurs pour cette raison que Saint-Thomas est l'une des rares communautés à ne pas connaître le déclin des messes anniversaires à partir de 1450¹². À

8. État du corpus au 14 avril 2018.

9. L'expression de système documentaire a été préférée à celle de chaîne documentaire (FRAENKEL B., « Enquêter sur les écrits dans l'organisation », in BORZEIX A., FRAENKEL B., *Langage et travail. Communication, cognition, action*, Paris, CNRS Édition, 2001, p. 231-261. ; CHASTANG P., *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier. Essai d'histoire sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 394-402) ou de réseau documentaire (BERTRAND P., *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (1250-1350)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 244-247). Sa neutralité évite tout présupposé dans une première description des liens entre les différents écrits.

10. SCHMITT C., *Histoire du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg pendant le Moyen Âge suivie d'un recueil de chartes*, Strasbourg, 1860, p. 15.

11. *Ibid.*, p. 150.

12. On constate en effet à partir de 1450 une diminution des donations et des fondations dans le diocèse de Strasbourg, diminution que Francis Rapp attribue à la méfiance grandissante

cette même époque, la majorité des chanoines a bénéficié d'une formation scolaire et universitaire poussée et a une grande culture de l'écrit, tant et si bien que le chapitre est aussi un centre culturel dans la ville. Aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles, le chapitre connaît malgré tout les mêmes difficultés que le reste de l'Église : absentéisme, manquements à la règle. Le doyen Nicolas Wurmser (1510-1524) mène des tentatives de réformes pour lesquelles il s'appuie sur l'écrit, y compris lorsqu'il s'agit de rappeler aux chanoines leurs devoirs envers les défunts et de répartir les revenus liés aux suffrages pour les morts¹³. Voilà qui explique que le système documentaire de la commémoration des défunts y soit particulièrement complexe et qu'il inclue davantage de textes liturgiques, administratifs et comptables, normatifs, épigraphiques qu'ailleurs. Or, tous ces écrits constituent une toile documentaire dense autour des documents nécrologiques.

L'obituaire du chapitre Saint-Thomas

Seul l'obituaire du ^{xv}^e siècle nous est parvenu pour le chapitre Saint-Thomas¹⁴. Le manuscrit est composé de 56 folios de parchemin. Son format, 315x220 mm, en fait un codex facilement maniable au quotidien. Le calendrier perpétuel se présente sous la forme d'un calendrier romain accompagné des lettres dominicales ainsi que des fêtes des saints ou des fêtes liturgiques. Pour chaque date à laquelle le chapitre devait célébrer un anniversaire, le scribe indiquait le nom du ou des défunts¹⁵, le rituel à mettre en œuvre, la fonction du clerc qui en était chargé et la somme perçue par les chanoines comme salaire. D'autres textes accompagnent le calendrier : des extraits des statuts canoniaux relatifs aux distributions et la liste de certaines fêtes religieuses qui nécessitaient une liturgie particulière.

.....
 envers le clergé et à la volonté d'une réforme de l'Église. RAPP F., *Réformes et réformations à Strasbourg. Église et société dans le diocèse de Strasbourg (1450-1525)*, Paris, Ophrys, 1974, p. 397-401.

13. SCHMITT C., *Histoire du chapitre de Saint-Thomas... op. cit.*, p. 184. Un rapide survol des fonds montre que de nombreux registres datent ou pourraient dater du décanat de Nicolas Wurmser (1510-1524) ; plusieurs livres de distributions du chapitre ont été réalisés à cette époque.

14. Archives de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (AVES), 1AST 184, Obituaire du chapitre Saint-Thomas, ^{xv}^e siècle.

15. Il s'agit surtout de membres du chapitre et des élites strasbourgeoises.

La paroisse Saint-Thomas possédait son propre obituaire, aujourd'hui disparu. Les comptes de la fabrique de 1505-1506 mentionnent en effet des messes anniversaires inscrites dans l'obituaire du pléban¹⁶. Ce dernier possède un obituaire au moins depuis le début du ^{xv}^e siècle puisque les comptes de la fabrique de 1417-1418 font référence à un obituaire sans préciser, il est vrai, de quel obituaire il s'agit¹⁷. La liturgie paroissiale est donc bien distincte de la liturgie canoniale, même lorsqu'il s'agit de la commémoration des défunts. Le contenu de l'obituaire du pléban est inconnu, mais on devine qu'y sont inscrits les nombreux paroissiens qui ne peuvent pas financer d'anniversaire chez les chanoines ainsi que quelques fondateurs plus prestigieux qui souhaitent bénéficier du cumul des suffrages. Il y avait donc deux obituaires et deux systèmes documentaires de la commémoration des défunts liés à l'église Saint-Thomas.

L'obituaire et la parole liturgique

Comme tout calendrier nécrologique, les obituaires sont le support de la liturgie et d'une parole, celle du prêtre qui prononce le nom du défunt lors de la messe, probablement après le prône¹⁸. Bien que nous ne sachions pas si le prêtre utilisait le manuscrit lors de l'office ou s'il existait des écrits éphémères qui lui indiquaient le nom du fondateur de l'anniversaire, une information présente dans le manuscrit était transférée vers un texte oral. La parole sacerdotale n'a cependant pas pour seule fonction la communication d'une information à l'assistance ; elle a une vraie dimension performative, active le souvenir du défunt et le rend présent par la simple évocation de son nom. À Saint-Thomas, il faut distinguer les deux paroles sacerdotales, celle du prêtre qui officie pour les chanoines dans le chœur et celle du pléban qui célèbre l'anniversaire pour les paroissiens. Or, le pléban joue aussi un rôle dans certains anniversaires inscrits dans l'obituaire canonial. À partir de 1511, il doit par exemple célébrer le 22 janvier une messe des morts (précédée de vigiles) pour Nicolas Roeder¹⁹ et se rendre sur sa tombe comme les

16. AVES, 1 AST 832/10, fol. 10v, Registre de comptes de la paroisse Saint-Thomas, 1505-1506. Le pléban est le curé d'une paroisse nommé par un chapitre.

17. AVES, 1 AST 818/25, fol. 6r, Registre de comptes de la paroisse Saint-Thomas, 1417-1418.

18. C'est *a priori* l'usage dans le diocèse puisque diverses sources signalent que le prêtre se tient sur la chaire quand il prononce le nom des défunts. Voir entre autres : AVES, 1 AST 185, fol. 109r et fol. 109v, Livre de distributions du chapitre Saint-Thomas, 1502 et AVES, VI 177, fol. 42r, Obituaire de la paroisse de Wasselonne, 1486.

19. On ne sait pas grand-chose de Nicolas Roeder, mort en 1510, si ce n'est qu'il appartient

chanoines ; il a aussi pour obligation de veiller à ce qu'une seconde messe soit dite à l'autel de la Vierge²⁰. Il est donc fort probable que le nom de Nicolas Roeder ait été inscrit dans l'obituaire paroissial, et pas seulement dans l'obituaire canonial. On peut ainsi envisager une interconnexion entre les deux manuscrits puisqu'ils fonctionnent l'un avec l'autre et que leurs fonctions sont complémentaires²¹. Plus important encore, les deux paroles sacerdotales entrent en résonance l'une avec l'autre et participent donc à la logique de cumul des prières indispensables au salut.

Une autre parole performative se joint à celle du prêtre : celle des chanoines présents ou des fidèles qui prient pour le défunt en entendant le nom du défunt. Nicolas Roeder a par exemple demandé à ce que l'on entonne le *Requiem aeternam* lors des vigiles après chaque psaume et qu'il y ait « des prières et des chants » sur sa tombe²². Cette parole des fidèles est essentielle : elle permet l'addition des prières, renforce l'efficacité spirituelle de la parole sacerdotale et met concrètement en œuvre la solidarité des vivants et des morts.

Ces deux paroles sont cependant des paroles guidées, définies par avance puisqu'elles s'inscrivent dans un rite bien établi dont les manuscrits liturgiques sont le support. C'est pourquoi chacun des obituaires est interconnecté aux manuscrits liturgiques de son institution (chapitre ou paroisse). Bien que dans les ouvrages conservés dans le fonds de Saint-Thomas il n'y ait pas de renvoi explicite de l'obituaire au manuscrit liturgique et inversement, les deux types de documents sont inévitablement utilisés ensemble, au même moment, afin que le rituel soit valide et donc efficace pour le salut des âmes.

.....
à la corporation strasbourgeoise du Miroir et qu'il a fait fortune grâce au commerce. Il fit réaliser deux monuments funéraires : un transi qui se trouve encore dans la collégiale Saint-Thomas et un Mont des Oliviers, placé dans le cimetière de Saint-Thomas au Moyen Âge et aujourd'hui visible dans la cathédrale de Strasbourg (FUCHS M., « Roeder Nicolaus », in *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, vol. 32, p. 3256).

20. AVES, 1 AST 184, fol. 3v, Obituaire du chapitre Saint-Thomas, xv^e siècle et AVES, 1 AST 185, fol. 109, Livre de distributions du chapitre Saint-Thomas, 1502.

21. Paul Bertrand qui a forgé le concept d'interconnexion documentaire l'utilise pour désigner des « données [...] [qui] renvoient l'une à l'autre » (BERTRAND P., *Les écritures ordinaires... op. cit.*, p. 245). Il paraît cependant opportun d'élargir le concept aux documents qui fonctionnent l'un avec l'autre sans que le renvoi soit explicite.

22. AVES, 1 AST 185, fol. 109r et fol. 109v, Livre de distributions du chapitre Saint-Thomas, 1502.

Des écrits diplomatiques au service du salut des âmes

L'obituaire n'est cependant pas le point source du système documentaire. Au commencement est une parole, celle du donateur, du fondateur ou celle de ses héritiers qui demandent à l'officialité ou au Magistrat de rédiger une charte *pro remedio animae* [pour le salut de l'âme], une charte de fondation et/ou un testament : la parole donne naissance à un écrit juridique (lui aussi performatif) et les informations orales sont transférées sur un support écrit. De nombreux testaments et chartes sont ainsi conservés dans le fonds du chapitre. Erbo de Kageneck a, par exemple, fondé un anniversaire pour lui-même et pour les siens en 1293²³.

Une partie des décisions du défunt est copiée dans l'obituaire des chanoines et dans les livres de distributions, probablement aussi vers l'obituaire paroissial (quand une messe doit être célébrée par le curé). On note les informations essentielles dans la notice anniversaire et, si besoin est, on copie les extraits de l'acte juridique à la fin du codex pour que le clerc accède aux détails du rituel exigé par le fondateur. Le scribe inscrit ainsi à la date du 22 janvier qu'il faut chanter les vigiles, une messe des morts et une messe simultanée sur l'autel de la Vierge pour Nicolas Roeder, puis se rendre sur sa tombe²⁴. L'extrait du testament copié à la fin du livre de distributions précise, quant à lui, tous les détails du rituel : les personnes qui doivent être présentes, les modalités de la visite sur la tombe, les sommes versées aux chanoines et à leurs vicaires, au pléban et à ses vicaires, etc.²⁵

Les documents nécrologiques ne cessent cependant de renvoyer le lecteur au document originel, celui dont la valeur juridique ne peut pas être contestée : le testament. Les occurrences de l'expression *ex legato* sont fréquentes dans l'obituaire et dans les livres de distributions de Saint-Thomas²⁶. Le testament de

23. AVES, 5 AST 119, Testament d'Erbo de Kageneck, 1293. Erbo de Kageneck était chanoine et chanter du chapitre Saint-Thomas de Strasbourg.

24. AVES, 1 AST 184, fol. 3v, Obituaire du chapitre Saint-Thomas, xv^e siècle.

25. AVES, 1 AST 185, fol. 109, Livre de distributions du chapitre Saint-Thomas, 1502. Ces extraits du testament ne concernent que la liturgie commémorative mise en œuvre à Saint-Thomas. Un deuxième extrait se trouve dans le livre de distributions du Grand Hôpital de Strasbourg et précise les modalités de l'anniversaire de Nicolas Roeder célébré dans la chapelle de l'hôpital (AVES, 1 AH 585, fol. 120r).

26. Par exemple : « *Ex legato Nicolai Kyller prebendarii* » [Extrait du testament de Nicolaus Kyller, prébendier], AVES, 1 AST 184, Obituaire du chapitre Saint-Thomas, xv^e siècle.

l'ancien doyen du chapitre Johannes Hell²⁷, dont la fondation est particulièrement importante, est systématiquement mentionné dans les marges et le scripteur utilise les lettres rubriquées (inscrites à l'encre rouge) pour attirer l'œil du lecteur²⁸. Il existe donc une véritable interconnexion entre actes juridiques et documents nécrologiques qui permet au chapitre de réaffirmer ses droits et à chaque chanoine de recevoir son dû.

Les informations économiques liées à la fondation et contenues dans le testament sont parfois transférées dans un cartulaire, un rentier ou un censier. Le chapitre de Saint-Thomas dispose par exemple à la fin du ^{xiv}^e siècle et au début du ^{xv}^e siècle de deux registres des anniversaires qui se succèdent dans le temps. Leur organisation témoigne d'un véritable souci de gestion efficace de l'information. Les données indispensables au prélèvement des revenus sont classées selon des critères différents au sein du même *codex*. Le registre le plus ancien contient ainsi une liste de rentes d'abord classées selon le lieu de perception des sommes, puis selon le calendrier, enfin selon le nom des fondateurs. Dans chaque rubrique, le scribe adopte l'ordre alphabétique. Ces registres d'anniversaires ne font toutefois jamais de référence explicite à l'obituaire : le document source est le testament ou la charte de fondation et non le calendrier nécrologique.²⁹

*Donner au chanoine ce qui doit revenir
au chanoine : les livres de distributions*

Le chapitre enregistre par ailleurs dans son livre de distributions la somme ou la quantité de céréales à laquelle chaque chanoine a droit lorsqu'il a participé à la messe des morts. Le livre de distributions est donc un ouvrage spécifique au chapitre et n'existe pas dans la paroisse.

On recense sept livres de distributions dans les archives de Saint-Thomas, tous rédigés dans le premier tiers du ^{xvi}^e siècle. Deux d'entre eux ont été rédigés en

27. Johannes Hell fut chanoine du chapitre Saint-Thomas de Strasbourg, écolâtre à partir de 1453, doyen à partir de 1467. Il mourut en 1502 (SCHMIDT C., *Histoire du chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg pendant le Moyen Âge suivie d'un recueil de chartes*, Strasbourg, C. F. Schmitt, 1860, p. 272 ; AVES, 1 AST 185, fol. 105).

28. Entre autres : AVES, 1 AST 185, fol. 12r, Livre de distributions du chapitre Saint-Thomas, 1502.

29. AVES, 2 AST 62/1, Registre des anniversaires du chapitre Saint-Thomas, fin ^{xiv}^e siècle et 2 AST 62/2, Registre des anniversaires du chapitre Saint-Thomas, fin ^{xiv}^e-début ^{xv}^e siècle.

1502³⁰, un troisième en 1512³¹, un autre en 1521³². Ces registres sont datés par le scribe qui les rédige et les complète. Quatre manuscrits sont des copies (parfois réactualisées) de celui de 1502³³. Afin de faciliter le paiement de ce qui est dû aux uns et aux autres, tous ces manuscrits sont organisés selon la logique du calendrier perpétuel comme l'obituaire, tant et si bien qu'il est parfois difficile de les dissocier, surtout lorsque les choix matériels et graphiques opérés par le scripteur sont proches. Comme l'obituaire, les deux registres de 1502 se caractérisent en effet par l'emploi du parchemin, par la qualité de la réalisation de la reliure et de la mise en page, par l'emploi d'une écriture livresque et non cursive. Leurs notices ressemblent par ailleurs beaucoup à celles de l'obituaire et la présence d'écritures plurielles sur la page témoigne de mises à jour régulières. Les cinq autres livres de distributions sont des registres de papier, moins soignés. Surtout, le texte de deux d'entre eux est complètement figé et constitue un récapitulatif des distributions pour une année particulière³⁴. Ces différents livres de distributions appartiennent par conséquent à deux catégories différentes de documents. Les deux volumes de 1502 semblent être des écrits de référence qui construisent la mémoire archivistique de la communauté, tandis que les autres registres relèvent des écritures ordinaires et étaient utilisés dans la gestion quotidienne des biens canoniaux. C'est d'ailleurs ce qui pourrait expliquer leur grand nombre : chaque acteur dispose de son registre et contribue, par le suivi financier de la fondation, au maintien de la mémoire du défunt et donc à son salut.

Quelle place ces livres de distributions occupent-ils dans le système documentaire ? Les informations qui y sont inscrites proviennent vraisemblablement de la charte de fondation ou du testament, mais on ne peut totalement exclure l'hypothèse d'une copie à partir de l'obituaire : il y a transfert d'informations d'un écrit à l'autre. Les divers livres de distributions sont en revanche interconnectés : les mises à jour de tous les manuscrits sont faites au même moment par la même main.

30. AVES, 1 AST 185, Livre de distributions du chapitre, 1502 ; AVES, 1 AST 186, Livre de distributions du chapitre, 1502.

31. AVES, 1 AST 189, Livre de distributions du chapitre Saint-Thomas, 1512.

32. AVES, 1 AST 190, Livre de distributions du chapitre Saint-Thomas, 1521.

33. Document de référence : AVES, 1 AST 185, Livre de distributions du chapitre, 1502. Copies : AVES, 1 AST 186, 1 AST 188, 1 AST 189, 1 AST 190, Livres de distributions du chapitre, premiers tiers du xvi^e siècle.

34. Les manuscrits ne sont toutefois pas datés.

L'obituaire et les registres de comptes

La commémoration des défunts génère des recettes et des dépenses qui sont enregistrées dans des registres de comptes. La comptabilité du chapitre Saint-Thomas s'avère particulièrement complexe : chaque dignitaire du chapitre tient ses propres registres depuis au moins la fin du ^{xiv}^e siècle. Il n'y a pas de comptes spécifiques aux anniversaires, mais chaque acteur de la commémoration enregistre la perception de revenus ou le paiement de certaines sommes : le chapitre dans son ensemble, mais aussi le *distributor chori* chargé de verser le salaire des chanoines présents à la messe, le responsable de l'annone (donc de l'approvisionnement du chapitre), le portier et la paroisse. Dans chacun de ces cahiers de comptes, sont mentionnés des anniversaires dans les recettes (revenus des rentes) et les dépenses (achat de cire, paiement des chanoines, etc.)³⁵.

Tous ces registres sont liés aux autres documents de la commémoration des défunts. Les comptes canoniaux sont interconnectés aux livres de distributions, les comptes paroissiaux à l'obituaire paroissial. Ce phénomène est surtout visible dans les registres de comptes puisqu'on renvoie régulièrement le lecteur à l'obituaire. Les comptes de l'annone de 1420 signalent ainsi : « *Item dedi viii s. in octavia Corporis Christi do man dez selbûch leite* » [De même, j'ai donné 8 sous le jour de l'octave de la fête du *Corpus Christi*, comme on l'a inscrit dans l'obituaire]³⁶. Le pléban indique dans ses comptes de 1521-1522 les dépenses pour des messes *ex libro vite* [mentionnées dans l'obituaire]³⁷. Ces liens forts entre des documents de nature si différente montrent à la fois l'importance grandissante du financement de la fondation dans la conservation de la mémoire et la diffusion de nouvelles normes comptables qui incitent à justifier les lignes de compte.

Statuts capitulaires et coutumes

D'autres documents appartiennent au système documentaire parce qu'ils conditionnent la rédaction et l'utilisation des documents nécrologiques, sans qu'il y ait transfert d'informations ou renvoi d'un ouvrage à l'autre. Les statuts de la

35. Les premiers registres de comptes du chapitre datent de 1376 ; il y a ensuite assez peu de lacunes dans la série jusqu'au moins 1530. AVES, 1 AST 813 à 1 AST 834 et 2 AST 63 à 2 AST 113.

36. AVES, 1 AST 819/20, fol. 6v., Registre de comptes de l'annone, 1420.

37. AVES, 1 AST 833/5, fol. 4r., Registre de comptes du pléban, 1521-1522.

communauté précisent en effet le rôle de chacun et *a minima* suggèrent le rôle des différents chanoines dans la commémoration des défunts.

On ne peut qu'être surpris des multiples copies des statuts réalisées par les chanoines de Saint-Thomas aux ^{xv}^e-^{xvi}^e siècles, sur un temps relativement court. Ces textes normatifs rappellent en particulier les droits, mais surtout les obligations des chanoines et notamment la présence aux offices, y compris à la messe des morts. Il est donc probable que différents chanoines en possèdent un exemplaire³⁸. Ces copies s'inscrivent en fait dans un contexte de réforme religieuse et visent à réduire les manquements et abus au sein du chapitre³⁹. Des extraits des règlements ou des statuts sont par ailleurs copiés dans l'obituaire et les livres de distributions, en particulier ceux qui évoquent la répartition des distributions et la présence obligatoire des chanoines aux différents offices. Réformer la communauté canoniale et lui rappeler ses devoirs, notamment envers les morts dont elle a accepté de prendre la mémoire en charge, est fondamental pour la survie du chapitre, mais aussi pour le salut des défunts. La présence de tous les chanoines est indispensable pour cumuler autant que possible les prières et pour permettre aux âmes des trépassés d'accéder à la vision béatifique.

L'obituaire et les inscriptions funéraires

Cette description du système documentaire serait incomplète sans les inscriptions funéraires. On trouve en effet dans la collégiale Saint-Thomas de nombreuses inscriptions tumulaires et obituaires (détachées de la tombe) qui ne représentent qu'une petite proportion des écrits présents sur les murs et le sol de l'édifice médiéval. Ces inscriptions qui identifient le défunt par son nom, son titre et/ou son statut et la date de son décès se terminent parfois par un appel à la prière. L'épithaphe de Jacob Twinger dit de Königshofen⁴⁰ se clôt ainsi par

38. Aucun des cinq manuscrits médiévaux n'est daté. Plusieurs indices laissent toutefois penser que leur rédaction s'est étalée entre la fin du ^{xiv}^e siècle et le premier tiers du ^{xvi}^e siècle.

39. Nicolas Wurmser, doyen et instigateur de la réforme à Saint-Thomas a en effet mené une campagne d'achat et de renouvellement massif des manuscrits du chapitre, que ce soit les manuscrits liturgiques ou administratifs. AVES, 1 AST 832, 1 AST 833 et 1 AST 192.

40. Jacob Twinger dit de Königshofen (1346-1420), chanoine du chapitre Saint-Thomas, fut l'administrateur, le bibliothécaire et l'archiviste de la communauté (RICHARD O., « Histoire de Strasbourg, histoire pour Strasbourg. Sur la chronique allemande de Jacob Twinger von Königshofen », *Revue d'Alsace*, 127 (2001), p. 219-237, ici p. 219-220).

la formule *Orate pro eo* [Priez pour lui], tout comme l'inscription tumulaire de Johannes de Rinstette⁴¹. Le passant qui voit l'inscription est appelé à prier pour le salut du défunt. Ces écrits sur la pierre sont donc le support d'une autre forme de commémoration, la commémoration épigraphique. À chaque fois que le célébrant évoque le défunt pendant la messe, un effet de résonance opère entre l'inscription et la parole sacerdotale. L'efficacité de la prière du prêtre, des chanoines et des fidèles s'en trouve augmentée.

À partir du ^{xiv}e siècle et surtout du ^{xv}e siècle, les sépultures sont intégrées dans la liturgie commémorative : le défunt peut en effet avoir demandé que le célébrant et les autres clercs se rendent sur sa tombe pour y allumer un ou plusieurs cierges et y prier. Ces visites sur la tombe sont cependant réservées à une élite de défunts : seuls les chanoines et les riches patriciens disposent d'un lieu d'inhumation qui leur est clairement attribué. Afin d'identifier aisément les tombes, chacune d'elles se voit attribuer une combinaison de deux lettres ou d'une lettre et d'une étoile dans la première moitié du ^{xv}e siècle. L'épithaphe de Jacob Twinger signale ainsi que l'homme a été inhumé dans la tombe *IA* tandis qu'un grand *ND*, placé de part et d'autre de l'effigie, identifie la plate-tombe de Johannes von Rinstette. Ces combinaisons de signes sont par ailleurs reportées dans l'obituaire dans la notice consacrée aux défunts afin que le prêtre associe d'emblée le défunt et son lieu d'inhumation. Au début du ^{xvi}e siècle, le scribe crée un nouvel outil de gestion de l'information. Il place à la fin des livres de distributions de 1502 une table de correspondance qui associe chaque combinaison graphique à un espace précis de l'église ou du cloître et permet ainsi au prêtre de se repérer plus aisément dans les espaces ecclésiaux et funéraires⁴². Les visites sur la tombe génèrent enfin la rédaction d'un registre des tombes à illuminer d'un ou plusieurs cierges à l'issue de la messe des morts. Le seul exemplaire qui nous soit parvenu, celui de l'année 1514, est destiné au pléban pour qu'il sache sur quelles tombes se rendre en procession⁴³. S'agit-il d'un *unicum* ou de l'ultime survivant d'une série de registres ? Il est impossible de le savoir. L'existence de ces nouveaux écrits ne se comprend pas en-dehors du lien avec l'obituaire. Grâce au transfert de la combinaison de

41. Strasbourg, collégiale Saint-Thomas, transept Nord, épithaphe de Jacob Twinger de Königshofen (mort en 1420) et plate-tombe de Johannes de Rinstette (mort en 1418). Johannes de Rinstette fut chanoine et doyen de Saint-Thomas.

42. AVES, 1 AST 185, fol. 99-100, Livre de distributions du chapitre Saint-Thomas, 1502 et 1 AST 186, fol. 98-99, Livre de distributions du chapitre Saint-Thomas, 1502.

43. AVES, 6 AST 42/37, fol. 11., Registre paroissial des tombes visitées, 1514.

signes graphiques de l'obituaire ou du livre de distributions de 1502 vers la tombe, s'opère une interconnexion entre l'inscription tumulaire et le calendrier nécrologique, entre le calendrier nécrologique et la table de correspondance, entre l'obituaire paroissial et le registre des tombes à visiter.

Conclusion

Les jeux de transfert d'informations d'un écrit à l'autre, l'interconnexion entre les différents registres et supports d'écriture tissent autour du défunt un système documentaire dont l'origine est la parole du fondateur et dont le cœur est la prière des vivants. L'effet de résonance entre la parole du prêtre et les prières des fidèles pendant la messe ou devant une inscription donne son efficacité à la commémoration des défunts et renouvelle sans cesse le lien entre vivants et morts. C'est d'ailleurs là que s'établit le contact entre le système documentaire canonial et le système documentaire paroissial à la collégiale Saint-Thomas de Strasbourg. Tous les autres documents générés par les fondations d'anniversaires répondent à des contraintes de transmission et de conservation de l'information ou de gestion financière et administrative. Ils sont par conséquent spécifiques au chapitre ou à la paroisse. Leur prolifération à partir du ^{xv}^e siècle témoigne de l'importance prise par les aspects financiers de la commémoration des défunts à la fin du Moyen Âge. Une bonne gestion administrative des anniversaires est en effet de plus en plus essentielle pour la survie de la fondation dans le temps, mais aussi pour garantir le cumul des suffrages grâce à la présence en nombre suffisant des clercs. De la réforme administrative et financière du chapitre Saint-Thomas dépend aussi le salut des âmes dont il a la charge.

18 mai 2018

SILVIA FLAMINIO

« STOP THE DAM AND SAVE THE RIVER ». LES BARRAGES
ENTRE DISCOURS ET REPRÉSENTATIONS (1945-2014)

Silvia Flaminio est doctorante en géographie à l'ENS de Lyon. Elle travaille sous la direction d'Hervé Piégay (directeur de recherche CNRS) et d'Yves-François Le Lay (maître de conférences en géographie). Depuis septembre 2017, elle est ATER en géographie à l'Université de Haute-Alsace et membre associé du CRÉSAT.

En ce début de ^{xxi}^e siècle, les barrages hydrauliques, entendus comme des infrastructures de plusieurs mètres de haut faisant obstacle à l'écoulement de l'eau, font l'objet de représentations et de discours contradictoires. Les projets d'ouvrages sont source de controverses et de conflits dans les pays riches comme dans les pays dits « en développement ». Le mouvement « Sauvons l'Irrawaddy », fondé à la fin des années 2000 au Myanmar pour s'opposer au barrage Myitsone, dénonce aussi bien le déplacement de plus de 10 000 habitants que les conséquences du barrage pour la biodiversité, notamment le risque de voir disparaître le dauphin de l'Irrawaddy (*Orcaella brevirostris*). Par ailleurs, aux États-Unis¹, depuis les années 1990, et plus récemment en France², des projets d'effacement d'ouvrages transversaux, de seuils mais aussi de grands barrages se multiplient pour restaurer la continuité écologique et favoriser le retour d'espèces disparues ou en déclin. Toutefois, en raison de la valeur patrimoniale de ces ouvrages d'art, les opérations de démantèlement et de restauration peuvent aussi être source de

1. POFF N.L., HART D.D., « How Dams Vary and Why It Matters for the Emerging Science of Dam Removal », *BioScience*, 52 (2002/8), p. 659-668.

2. GERMAINE M.-A., LESPEZ L., « Le démantèlement des barrages de la Sélune (Manche). Des réseaux d'acteurs au projet de territoire ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 5 (2014/3) [En ligne : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10525>].

tensions³. Enfin, un certain « ré-enchantement »⁴ se dessine à l'égard des barrages en lien avec la promotion de l'hydroélectricité comme énergie « verte »⁵. Ce discours complexe, marqué par des contradictions et des antagonismes, contraste avec celui du début du xx^e siècle et des Trente Glorieuses. Selon de nombreux auteurs, les barrages ont longtemps été conçus comme des « symboles nationaux »⁶. Le xx^e siècle est en large partie marqué par une « idéologie des barrages »⁷, c'est-à-dire par un ensemble de discours qui présentent les barrages comme des facteurs de progrès. En effet, les barrages ont été promus comme des *hydro fix*⁸, c'est-à-dire des « solutions hydrauliques », pour des États en crise.

Malgré ces constats, peu de travaux se sont consacrés à l'évolution des représentations des barrages, pourtant sources de bouleversements spatiaux et territoriaux : déplacement de population, ennoiment de vallées, destruction (et parfois re-construction) de villages, villes ou monuments, etc. À l'exception de l'étude de Donald Jackson⁹, la majeure partie des recherches portent sur des études de cas. Celles-ci se limitent à un pas de temps qui est celui du projet de barrage, de sa construction et de ses lendemains, et à une échelle spatiale réduite, celle du site¹⁰.

3. LEJON A.G., RENÖFÄLT B.M., NILSSON C., « Conflicts associated with dam removal in Sweden », *Ecology and Society*, 14 (2009/2), p. 4 ; GERMAINE M.-A., LESPEZ L., *Le démantèlement des barrages de la Sélune... op. cit.* ; FOX C.A., MAGILLIGAN F.J., SNEDDON C.S., « "You kill the dam, you are killing a part of me" : Dam removal and the environmental politics of river restoration », *Geoforum*, 70 (2016), p. 93-104.

4. FLAMINIO S., « Ruptures spatio-temporelles dans les représentations médiatiques des barrages (1945-2014) », *L'Espace géographique*, 45 (2016/2), p. 157-167.

5. BLANC N., BONIN S., *Grands barrages et habitants : Les risques sociaux du développement*, Quae, Paris, 2008.

6. *Ibid.* p. 5.

7. MCCULLY P., *Silenced Rivers: The Ecology and Politics of Large Dams*, Zed Books, London / New York, 2001.

8. SWYNGEDOUW E., *Liquid Power – Contested Hydro-Modernities in Twentieth-Century Spain*, MIT Press, Cambridge (Massachusetts), 2015.

9. JACKSON D.C., *Pastoral and Monumental: Dams, Postcards, and the American Landscape*, University of Pittsburgh Press, Pittsburg, 2013.

10. BRAVARD J.-P., « Barrage et continuité sédimentaire. Regards sur une histoire récente », *15 Rivers*, Lyon, 2015.

Dans le cadre de ma thèse¹¹, je m'intéresse aux discours et représentations des barrages à différentes échelles spatio-temporelles. Je cherche à retracer et expliquer l'évolution des représentations et discours liés aux barrages depuis 1945, date à partir de laquelle la construction de barrages s'accélère à l'échelle mondiale. Pour une géographe qui étudie les cours d'eau dans leurs dimensions socio-spatiales, il s'agit de voir comment les discontinuités spatio-temporelles qui s'observent dans les représentations et discours liés aux barrages traduisent des changements paradigmatiques dans l'aménagement et la gestion de l'eau¹², des cours d'eau plus spécifiquement. Ma thèse a donc une composante diachronique importante. Elle pourrait être qualifiée de « géohistorique » ; l'approche géohistorique « interrog[e] des périodisations en les localisant géographiquement », elle « identif[i]e, relativis[e], conceptualis[e] des découpages spatio-temporels »¹³.

Dans cette contribution, je m'attacherai avant tout à présenter le cadre conceptuel et méthodologique de l'étude. Je présente quelques premiers résultats pour notamment donner à voir les données construites et soulever des questions auxquelles le manuscrit de thèse fournira des éléments de réponse.

Emprunts conceptuels : représentations, discours, conflits et controverses

Deux fils rouges guident cette thèse : d'un côté les représentations et les discours liés aux barrages, de l'autre les controverses et conflits avant, pendant et après le lancement d'un projet d'ouvrage ou la construction d'un barrage.

« Les représentations », un outil conceptuel vintage ?

La notion de représentation fait l'objet d'une littérature importante en géographie sociale et culturelle anglophone comme francophone. Pour les géographes, les représentations sont des « actes de pensée » mais aussi des « artefacts langagiers, iconiques »¹⁴. L'intérêt de la géographie pour les représentations se développe dans les années 1970 en réaction à la « nouvelle géographie » qui repose

11. Thèse en géographie débutée en 2014 et dirigée par Hervé Piégay et Yves-François Le Lay.

12. GLEICK P.H., « A Look at Twenty-first Century Water Resources Development », *Water International*, 25 (2000/1), p. 127-138.

13. LÉVY J., LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 2013.

14. *Ibid.*, p. 14

sur la rationalité du choix des individus¹⁵. Les courants « behaviouristes » et plus encore « humanistes » invitent la géographie à être plus réflexive, plus critique et à considérer les réalités sociales et spatiales comme étant bien plus qu'un donné. Avec la « nouvelle géographie culturelle », l'étude des représentations s'inscrit aussi dans l'exploration des relations de pouvoir comme le suggèrent les travaux de James Duncan¹⁶ sur les représentations de l'Afrique du XIX^e siècle et la construction d'un paysage de l'« Autre ».

Depuis le début des années 2000, plusieurs travaux se sont spécifiquement centrés sur la question des représentations de la nature, de l'environnement, et même sur les représentations de l'eau. John Gold et George Revill¹⁷ proposent d'étudier des représentations pour comprendre les relations entre les sociétés et l'environnement, et notamment les relations de pouvoir car les représentations de l'environnement sont souvent utilisées pour légitimer des projets sociaux, politiques et même moraux. L'environnement (ou la « nature »¹⁸) est hybride : c'est la construction sociale de la réalité bio-physique¹⁹. Comme le laisse entendre le terme « hybride », les travaux sur les représentations de l'environnement ont pleinement intégré, dans la lignée des recherches de Bruno Latour²⁰, une réflexion sur la production, la construction historique et philosophique d'une opposition entre nature et société²¹.

15. CLAVAL P., « La géographie et la perception de l'espace », *Espace géographique*, 3 (1974/3), p. 179-187.

16. DUNCAN J., « Sites of representation. Place, time and discourse of the Other », in DUNCAN J., LEY D. (dir.), *Place / Culture / Representation*, Routledge, London, 1993, p. 39-56.

17. GOLD J.R., REVILL G., *Representing the Environment*, Routledge, London / New York, 2004.

18. Selon les auteurs, les notions de « nature » et d'« environnement » sont plus ou moins synonymes. Les géographes francophones (en particulier) ont jusqu'à très récemment évité d'utiliser la notion de « nature », un terme « piégé » (voir ARNOULD P. et GLON E. « Wilderness, usages et perceptions de la nature en Amérique du Nord », *Annales de géographie*, 649 (2006), p. 227-238) car celui-ci rappelle les dichotomies « nature » / « culture » et « nature » / « société » et ce faisant contribue à les reproduire. Plus récemment, la notion de « nature » a été remise au goût du jour notamment par le géographe N. Castree qui invite à étudier les différents « sens » de la nature et leur production par les sociétés (voir CASTREE N., *Making Sense of Nature. Representation, politics and democracy*, Routledge, London, 2014).

19. *Ibid.*, p. 18.

20. LATOUR B., *Nous n'avons jamais été modernes*, La Découverte, Paris, 2005.

21. Pour B. Latour, la modernité a eu pour effet de représenter la nature et la culture comme deux entités séparées alors que les objets qui nous entourent sont « hybrides », à la fois « naturels » et « sociaux ».

Discours et political ecology, ou pourquoi suivre une « mode »²² ?

La question des représentations de la nature est de plus en plus abordée dans le champ de la *political ecology*²³. La *political ecology* met en lien la question des changements environnementaux et des relations de pouvoir. Ce courant s'est construit en lien avec l'économie politique marxiste. Son succès s'explique par l'envie croissante de certains chercheurs en environnement d'intégrer des questions politiques à leurs travaux, voire de dénoncer des injustices environnementales. L'intérêt grandissant pour les discours sur l'environnement a contribué à un élargissement de la *political ecology*. Une branche « post-structuraliste »²⁴ de la *political ecology* s'est développée à partir des années 1990 autour des travaux d'Arturo Escobar²⁵. Dans la lignée de Marteen Hajer²⁶, le discours peut être entendu comme : « an ensemble of ideas, concepts, categorisations that are produced, reproduced, and transformed in a particular set or practices and through which meaning is given to physical and social realities »²⁷. Il s'agit alors, pour les tenants de la *political ecology*, de comprendre les jeux de pouvoir à partir de

22. KULL C.A., BATTERBURY S., « L'environnement dans les géographies anglophone et française : émergence, transformations et circulations de la political ecology », in BLANC G., DEMEULENAERE É., FEUERHAHN W. (dir.), *Humanités environnementales*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2017, p. 117-138.

23. Dans la littérature scientifique francophone, le terme « political ecology » est conservé en anglais pour éviter la confusion avec le courant politique que constitue l'écologie politique en France.

24. Comme le rappellent GAUTIER D., BENJAMINSEN T.A., « Introduction à la political ecology », in ID., *Environnement, discours et pouvoir*, Paris, Éditions Quae, 2012, p. 5-20 : « L'utilisation du terme post-structuraliste reste essentiellement le fait d'universitaires et d'éditeurs nord-américains qui se revendiquent de la pensée d'universitaires européens. Mais la nature exacte du post-structuralisme et sa reconnaissance comme courant philosophique à part entière font toujours l'objet de controverses. [...] Le post-structuralisme considère le signifiant et le signifié comme deux composantes inséparables, bien que non unifiées. Quant à elle, la culture est inséparable du savoir. Elle accorde autant d'importance à la manière dont la connaissance a été produite qu'à la connaissance en elle-même » (*Ibid.*, p. 11).

25. ESCOBAR A., « Constructing nature. Elements for a post-structuralist political ecology », *Futures*, 28 (1996/4), p. 325-343.

26. HAJER M.A., *The Politics of Environmental Discourse: Ecological Modernization and the Policy Process*, Clarendon Press, Oxford, 1995, p. 44.

27. Trad. : Un ensemble d'idées, de concepts, de catégorisations qui sont produits, reproduits et transformés au travers d'un agencement de pratiques et par lequel un sens est donné aux réalités physiques et sociales.

discours, d'identifier, par exemple, des discours dominants à des échelles locales ou même globales.

« Conflits » et « controverses » pour penser des dichotomies représentationnelles et discursives des barrages

La coexistence dans un espace et à un moment donné de représentations et de discours peut être une source de conflits ou de controverses²⁸. Depuis une quinzaine d'années, les géographes mènent une réflexion de plus en plus poussée sur la notion de « conflit »²⁹. Dans la lignée d'André Torre, « on appellera conflit toute tension qui se transforme en affrontement déclaré, qui passe par l'engagement d'une ou plusieurs des parties en présence. On dira alors qu'une tension entre parties prenantes désigne une opposition sans engagement des protagonistes, alors qu'un conflit prend naissance avec l'engagement de l'une des parties »³⁰. Le recours à la notion de « controverse », moins utilisée en géographie qu'en sociologie³¹, me permet d'insister sur les « séquences de discussion et d'affrontement entre des points de vue divergents sur un sujet »³² qui caractérisent les antagonismes sociaux liés aux barrages que j'étudie.

Si les deux premiers tiers du xx^e siècle voient la multiplication de barrages à l'échelle mondiale, dès les années 1930, les conséquences négatives de certains barrages ont pu être mises en avant par divers acteurs et être sources de

28. CHARLIER B., *La défense de l'environnement: entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974*, thèse de doctorat en géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1999.

29. Les conflits sont abordés depuis les années 1970 par la géographie anglophone et francophone, notamment par la géopolitique (SUBRA P., *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris, Armand Colin, 2014). Les réflexions plus théoriques sur les situations d'antagonismes sont en revanche plus récentes.

30. TORRE A., MELOT R., BOSSUET L. et al., « Comment évaluer et mesurer la conflictualité liée aux usages de l'espace ? Eléments de méthode et de repérage », *VertigO*, 10 (2010/1), p. 5.

31. D'ALESSANDRO-SCARPARI C., RÉMY É., NOVEMBER V., « L'"espace" d'une controverse », *EspacesTemps – Revue électronique des sciences humaines et sociales*, 2004 [En ligne : <https://www.espacestems.net/articles/espace-controverse/>].

32. LASCOUMES P., « Controverse », in *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, Paris, 2010, p. 172-179.

tensions³³. Au sujet de la France, Jean-Paul Bravard³⁴ note que le barrage de Marèges en Dordogne fait l'objet d'une opposition dans les années 1930 par le Touring Club de France qui craignait que cet ouvrage ne freine le développement de la pratique du canoë. Le débat autour du barrage O'Shaughnessy en Californie (vallée du Hetch Hetchy) dans les années 1910 est considéré comme l'un des premiers conflits anti-barrage ; celui-ci était avant tout motivé par la volonté de protéger un parc national³⁵. C'est surtout à partir des années 1960, et presque uniquement aux États-Unis à en croire la littérature scientifique existante, que les barrages deviennent l'objet de grandes mobilisations environnementales³⁶. Le mouvement international d'opposition aux barrages émergerait dans les années 1980-1990³⁷ ; la création de la *World Commission on Dams* en 1997 par la Banque mondiale est souvent mise en parallèle avec l'existence d'une controverse ou, pour le moins, d'un débat international sur les impacts des barrages³⁸.

Croiser des matériaux dans une perspective longitudinale

Comme la plupart des thèses, ce travail procède d'une « triangulation » puisqu'elle convoque divers matériaux et méthodes³⁹. Les médias constituent des outils efficaces pour « appréhender les trajectoires d'un système socio-spatial et notamment ses bifurcations »⁴⁰. La presse quotidienne, plus que la presse magazine ou d'autres médias, offre un « signal continu » et permet de suivre

33. BILLINGTON D.P., JACKSON D.C., MELOSI M.V., *The History of Large Federal Dams: Planning, Design and Construction*, Government Printing Office, Washington, 2005.

34. BRAVARD J.-P., « Les grands aménagements hydrauliques face à l'opinion publique : Esquisse d'une comparaison historique entre les États-Unis et la France », in *Actes des 9e Entretiens du centre Jacques Cartier*, Québec, 1997, p. 281-293.

35. RIGHTER R.W., *The battle over Hetch Hetchy: America's most controversial dam and the birth of modern environmentalism*, Oxford University Press, Oxford, 2005.

36. BILLINGTON D.P. et al., *The History of Large Federal Dams... op. cit.*

37. MCCULLY P., *Silenced Rivers... op. cit.*

38. SCUDDER T., *The Future of Large Dams: Dealing with Social, Environmental, Institutional and Political costs*, Earthscan, London, 2006.

39. GREGORY D. et al., *The Dictionary of Human Geography*, Wiley-Blackwell, London, 2009.

40. COMBY E., LE LAY Y.-F., « Raconter la crise : les extrêmes hydrologiques au prisme de la presse locale (Drôme) », *VertigO*, Hors-série 10, 2011 [En ligne : <http://journals.openedition.org/vertigo/11359>].

finement ces trajectoires⁴¹. Les entretiens permettent d'explorer en profondeur les représentations de groupes sociaux et d'individus⁴². Ceux réalisés pour ma thèse ont par ailleurs une composante mémorielle importante et empruntent en partie à l'« histoire orale »⁴³. Le recours à ces sources pour la réalisation d'études longitudinales, ou « géohistoriques », a notamment été creusé dans la thèse de Florie Giacona sur le risque d'avalanche dans les Vosges⁴⁴.

La construction d'un corpus d'articles du Monde (1945-2014)

La presse et les médias plus généralement sont de plus en plus utilisés par les géographes. Alors qu'elle était autrefois considérée avec suspicion⁴⁵, des numéros spéciaux de revues françaises de géographie sont aujourd'hui consacrés à la presse⁴⁶; plusieurs thèses récentes en font leur matériau principal⁴⁷. Les médias et la presse présentent des biais; ils reproduisent des idéologies⁴⁸, dramatisent les événements⁴⁹, relaient les points de vue de leurs propriétaires ou du lectorat⁵⁰,

41. COMBY É., *Pour qui l'eau ? Les contrastes spatio-temporels des discours sur le Rhône (France) et le Sacramento (Etats-Unis)*, thèse de doctorat en géographie, Université Jean Moulin-Lyon 3, 2015.

42. BERTHIER N., « Les techniques d'enquête en sciences sociales », *Méthodes et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin, 2006.

43. GEORGE K., STRATFORD E., « Oral history and human geography », in *Qualitative Research Methods in Human Geography*, Oxford, Oxford University Press, 2010, p. 139-151.

44. GIACONA F., *Géohistoire du risque d'avalanche dans le Massif vosgien... op. cit.*

45. LE LAY Y.-F., RIVIÈRE-HONEGGER A., « Expliquer l'inondation : la presse quotidienne régionale dans les Alpes et leur piedmont (1882-2005) », *Géocarrefour*, 84 (2009/4), p. 259-270.

46. BEAUGUITTE L., GRASLAND C., SEVERO M., « Espaces géographiques et représentations médiatiques », *L'Espace géographique*, 45 (2016/1), p. 1-4.

47. LABINAL G., *La géographie des médias : une analyse iconologique et textuelle des magazines*, thèse de doctorat en géographie, Université Paris Panthéon-Sorbonne, 2009; BRENNETOT A., *Géoéthique du territoire : le débat public territorial à travers la presse magazine d'opinion en France*, thèse de doctorat en géographie, Université de Rouen, 2009; COMBY E., *Pour qui l'eau ? ... op. cit.*

48. WAITT G., « Media Representation of Forestry and Soil Issues in the Australian Urban Press, 1990-1991 », *Australian Geographical Studies*, 33 (1995/2), p. 299-307.

49. MONTREDON J., « Des journaux contre une "catastrophe" : la crue du Guil, juin 1957 dans le Queyras », in GRANET-ABISSET A.-M., FAVIER R. (dir.), *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité*, Grenoble, CNRS MSH-Alpes, 2005, p. 115-128.

50. HAYWARD R., OSBORNE B.S., « The British Colonist and the Immigration to Toronto of 1847:

réalisent des choix au nom de ce qu'ils estiment être *newsworthy*, c'est-à-dire digne d'être transmis⁵¹. Toutefois, malgré leurs biais, ils constituent des sources intéressantes. Les articles de presse peuvent permettre une meilleure compréhension, et la reconstitution de phénomènes physiques une reconstitution riche en représentations environnementales⁵². Selon certains auteurs⁵³, la géographie physique gagnerait à se saisir du matériau qu'est la presse pour avoir une approche plus réflexive, car c'est en grande partie au travers de la presse que la société se forge des connaissances sur l'environnement⁵⁴. Parce qu'elle fournit un espace de débats à une diversité d'acteurs et remplit une fonction d'*agora*⁵⁵, la presse permet de mieux comprendre la formation de problèmes sociaux en lien avec des questions environnementales⁵⁶. Enfin, les discours médiatiques jouent un rôle dans la définition d'un programme d'action (*agenda setting*) et peuvent être proactifs en termes de politiques environnementales⁵⁷.

Toutefois, la majeure part des travaux étudiant la médiatisation de questions environnementales porte sur des moments de crise ou de controverse⁵⁸. Anders Hansen⁵⁹ appelle à réaliser davantage d'études sur les discours médiatiques dans une perspective longitudinale. Cette thèse vise à répondre en partie à cet appel, en questionnant l'évolution de la médiatisation de l'objet barrage sur une période de soixante-dix ans.

.....
A Content Analysis Approach to Newspaper Research in Historical Geography », *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, 17 (1973/4), p. 391-402.

51. WAITT G., *Media Representation of Forestry and Soil Issues... op. cit.*

52. GREGORY K.J., WILLIAMS R.F., « Physical Geography from the Newspaper », *Geography*, 66 (1981/1), p. 42-52.

53. *Ibid.*

54. CASTREE N., *Making Sense of Nature. Representation, politics and democracy*, Routledge, 2014.

55. LE LAY Y.-F., RIVIÈRE-HONEGGER A., *Expliquer l'inondation ... op. cit.*

56. COMBY E., *Pour qui l'eau ... op. cit.*

57. DE LOË R.C., « Dam the news: Newspapers and the Oldman River Dam project in Alberta », *Journal of Environmental Management*, 55 (1999/4), p. 219-237.

58. HANSEN A., « News coverage of the environment: a longitudinal perspective », in HANSEN A., COX R. (dir.), *The Routledge Handbook of Environment and Communication*, Malden/ Oxford / Carlton, Routledge, 2015, p. 209-220.

59. *Ibid.*

Dans ma thèse, j'utilise une source particulière pour étudier les discours et représentations des barrages dans une perspective longitudinale : le journal quotidien français *Le Monde*. Ce journal, par le biais de son site internet, est actuellement le seul média français qui permet de faire des requêtes et d'obtenir des résultats, sous forme textuelle, sur un objet précis et sur une période aussi longue (de 1944 à nos jours). Il s'agit du deuxième quotidien national (après *Le Figaro*), avec un tirage moyen de 284 738 exemplaires par jour en 2017⁶⁰. Alors même que la presse quotidienne française connaît une crise depuis plus de quinze ans, *Le Monde* conserve sa réputation de journal de référence, notamment en raison de sa qualité journalistique et de sa relative indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques⁶¹. Enfin, parce qu'il accorde une place importante aux actualités internationales⁶², il s'agit d'une des sources médiatiques les plus à même de compter des articles sur des barrages étrangers.

La construction d'un corpus de presse d'articles du *Monde* s'est faite à partir du site lemonde.fr (pour 1945 à 1986) et de la base de données Europresse (pour 1987 à 2014), accessible en général depuis des bibliothèques municipales ou universitaires⁶³. Dans ces deux moteurs de recherche, des requêtes ont été formulées au vu du très grand nombre de résultats pour la requête du seul mot « barrage » et pour éviter les occurrences non-pertinentes du mot barrage (telles que « barrage routier » ou « barrage hippique »). Au total, 1 319 articles publiés dans *Le Monde* entre 1945 et décembre 2014 ont été recueillis. Cette combinaison de requêtes n'a certainement pas permis de collecter l'ensemble des articles sur des barrages hydrauliques. Un travail complémentaire est en cours pour évaluer les spécificités du corpus construit (qui doit être considéré comme un échantillon) au regard de l'ensemble des articles disponibles.

60. Organisme de référence dans l'expertise du dénombrement des médias imprimés et numériques (OJD), 2018.

61. EVENO P., *Histoire du journal « Le Monde » 1944-2004*, Paris, Albin Michel, 2004.

62. *Ibid.*

63. Le recours à deux bases de données différentes s'explique par le fait que les résultats des requêtes sont plus faciles à exporter depuis Europresse que depuis lemonde.fr. En 2014-2015, lorsque le corpus a été construit, le site Europresse ne comptait pas encore dans sa base de données les articles du *Monde* antérieurs à 1987.

La construction de trois corpus d'entretiens

En parallèle du travail sur *Le Monde*, des campagnes d'entretiens⁶⁴ ont été réalisées pour travailler à des échelles plus fines et explorer de manière plus approfondie la production discursive. La réalisation d'entretiens est considérée en géographie comme une méthode parmi les plus efficaces pour s'intéresser aux expériences ou aux attitudes d'individus et de groupes sociaux⁶⁵ ; elle est particulièrement utile pour saisir des processus sociaux complexes et marqués par des contradictions⁶⁶, comme les conflits et controverses.

Les deux premières campagnes d'entretiens⁶⁷ visaient à questionner les années 1980 comme un moment de rupture dans la trajectoire discursive des barrages à partir de l'étude de barrages avortés. Le recours à des « études de cas multiples » est une pratique de plus en plus commune en géographie pour consolider ses schémas explicatifs⁶⁸. Même s'il ne s'agit pas de proposer une comparaison à proprement parler, les deux projets choisis l'ont été pour les points communs qu'ils présentaient dans le déroulement de la controverse et pour les différences qu'ils présentent en termes de construction mémorielle. Le barrage de Loyettes (Fig. 1) porté par la Compagnie nationale du Rhône (CNR) en France (région Rhône-Alpes, entre les départements de l'Isère et de l'Ain) et le barrage Gordon-below-Franklin (Fig. 2) prévu par la Hydro-Electric Commission (HEC) de Tasmanie en Australie (plus spécifiquement dans le Sud-Ouest de la Tasmanie), figurent parmi les premiers

64. Le travail sur la controverse de Loyettes a bénéficié du soutien du LabEx DRIIHM et de l'OHM Vallée du Rhône dans le cadre du programme de recherche « Disrupt ». Le travail sur la rivière d'Ain a bénéficié du soutien du projet « Rivière d'Ain » co-financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et d'EDF.

65. GREGORY D. et al., *The Dictionary of Human Geography... op. cit.*

66. *Ibid.*

67. Ces deux campagnes d'entretiens ont été réalisées en France (dans la région Rhône-Alpes autour du projet de Loyettes) et en Australie (en Tasmanie en lien avec le projet Gordon-below-Franklin) entre 2015 et 2016. Elles portaient sur l'histoire des projets de barrages et de leur abandon selon les personnes enquêtées, sur les jeux d'acteurs ainsi que sur la mémoire des controverses que les projets (et leur abandon) ont suscité. Une troisième campagne d'entretiens a été réalisée sur les conflits et controverses actuelles autour de la gestion des barrages de la rivière d'Ain, mais l'analyse de celle-ci étant moins avancée, elle n'est détaillée ici. Les entretiens réalisés dans le cadre de ces trois campagnes ont tous été enregistrés et transcrits.

68. BAXTER J., « Case studies in qualitative research », in HAY I. (dir.), *Qualitative research methods in human geography*, Oxford, Oxford University Press, 2016, p. 81-98.

projets de barrages à avoir été abandonnés à l'échelle internationale. Dans les deux cas, leur abandon s'explique par la mobilisation d'environnementalistes et par la protection des sites menacés, protection orchestrée par des représentants de l'État. La mobilisation et la postérité de ces deux controverses sont toutefois différentes. Dans le cas de Loyettes, peu d'acteurs semblent avoir été impliqués dans le conflit. Si les événements ont été décrits dans deux articles scientifiques⁶⁹, ceux-ci ont été rédigés pendant la controverse, et avant donc la décision d'abandon du projet de barrage. Dans le cas du projet Gordon-below-Franklin, la mobilisation anti-barrage a impliqué plusieurs milliers de personnes, la controverse a fait l'objet de nombreuses unes dans l'ensemble des journaux australiens⁷⁰ ; le projet a même été débattu dans les pages de la revue scientifique internationale *Nature*⁷¹. Il s'agissait de recueillir les témoignages de militants anti-barrages mais aussi de militants pro-barrages, d'acteurs politiques, d'ingénieurs, de représentants de l'État et de scientifiques. Au total, 17 entretiens ont été réalisés sur le barrage de Loyettes et 49 ont été réalisés sur le projet Gordon-below-Franklin.



Fig. 1 : Le projet de Loyettes en 1980⁷²

69. BRAVARD J.-P., « Le barrage de Loyettes, nature ou énergie de pointe ? », *Revue de Géographie de Lyon*, 57 (1982/3), p. 287-290 ; MICHELOT J.-L., « Les conflits pour l'aménagement de l'espace au confluent Ain-Rhône », *Annales de Géographie*, 99, 555 (1990), p. 513-530.

70. HUTCHINS B., LESTER L., « Environmental protest and tap-dancing with the media in the information age », *Media, Culture & Society*, 28 (2006/3), p. 433-451.

71. KIERNAN K., JONES R., RANSON D., « New evidence from Fraser Cave for glacial age man in south-west Tasmania », *Nature*, 301, 5895 (1983), p. 28-32.

72. Archives nationales, 19880002/12, Plan établi par la CNR présent dans un dossier du conseiller du Premier ministre.

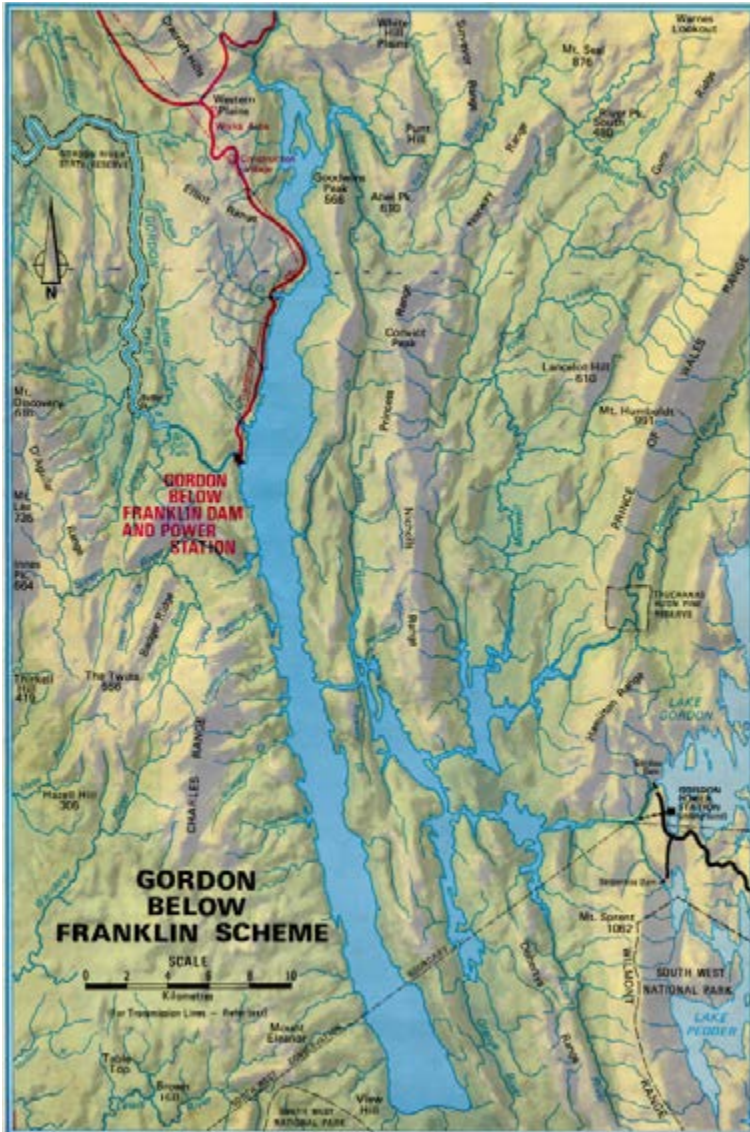


Fig. 2 : Le projet Gordon-below-Franklin en 1979⁷³

73. Wilderness Society, The Hydro-Electric Commission Tasmania, *Report on the Gordon River Power Development Stage Two. Appendix V, Draft Environmental Statement.*

Un travail en archives pour comprendre les discours et représentations passées

Afin de mieux saisir la chronologie des conflits et controverses des années 1980, ainsi que les discours tenus à l'époque, des recherches en archives ont été effectuées. Ce travail a été plus important pour Loyettes – Archives de la commune d'Anthon, Archives départementales du Rhône⁷⁴, Archives nationales⁷⁵, Archives de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna) – que pour le projet Gordon-below-Franklin – Archives de la *Wilderness Society*⁷⁶ – puisque ce dernier a davantage été documenté par la littérature.

Des méthodes d'analyse qualitatives et quantitatives

L'analyse associe aussi deux approches, une approche qualitative – lecture exhaustive des textes et lecture aidée par des logiciels d'analyse des données textuelles – et une approche quantitative – analyse de contenu et analyse des données textuelles⁷⁷. L'analyse de contenu et l'analyse des données textuelles ont été plus poussées pour le corpus d'articles de presse en raison du nombre important de textes recueillis (n=1319).

L'analyse de contenu du corpus de presse s'est appuyée sur le remplissage d'une table de métadonnées contenant des variables très simples sur les articles (titre, date, auteur, éventuellement rubrique) et sur le barrage évoqué par l'article (si l'article portait exclusivement sur un ouvrage), le cours d'eau, le bassin versant ou le pays où l'ouvrage ou les ouvrages mentionnés se situaient. La mention d'un antagonisme, d'un désaccord au sein de l'article, ainsi que le positionnement⁷⁸

74. Archives départementales du Rhône, 3959 W 1184 et 3959 W 1185.

75. Archives nationales, 19950527/1 - 19950527/4, 19990168/1 - 19990168/3, 19880002/12, 20060638/144 - 20060638/148, 20080058/15.

76. Les archives de la *Wilderness Society* ne contenaient pas uniquement des documents produits par cette association environnementaliste mais aussi de nombreux rapports scientifiques et les rapports réalisés par la *Hydro-Electric Commission* présentant le projet de barrage et son étude d'impact. Le dépouillement réalisé a donc permis de recueillir des documents produits par les opposants au barrage et par les aménageurs.

77. Pour une présentation plus approfondie des méthodes d'analyse des données textuelles et de leurs usages en géographie voir FLAMINIO S., *Ruptures spatio-temporelles dans les représentations médiatiques des barrages (1945-2014)*... op. cit. ou COMBY E., *Pour qui l'eau ?* ... op. cit.

78. Selon une typologie définie par DE LOË R.C., *Dam the news*... op. cit.

de l'article – c'est-à-dire son opinion au sujet du barrage – ont aussi été renseignés pour chaque texte dans cette table. Une fois ces métadonnées renseignées, le corpus d'articles et la table de métadonnées ont été importés dans les logiciels d'analyse des données textuelles Iramuteq⁷⁹ et TXM⁸⁰.

Les corpus d'entretiens n'ont pas fait l'objet d'une analyse de contenu. Toutefois, pour chaque campagne d'entretiens, une table de métadonnées a été renseignée. Les seules variables y figurant sont des catégories relatives au type d'acteurs ou à des entités géographiques. Ces trois corpus ont aussi été importés dans TXM et Iramuteq en vue d'une analyse des données textuelles.

Les premiers résultats

Les premiers résultats ici présentés s'appuient essentiellement sur le corpus d'articles du *Monde* et visent à mettre en valeur les spécificités ainsi que les biais de ce journal dans la médiatisation des barrages.

Quel types de barrages Le Monde médiatise-t-il ?

À comparer les barrages existants⁸¹ et les barrages médiatisés par *Le Monde*, ce dernier semble avant tout relayer des informations sur les très grands barrages. Alors qu'en moyenne les barrages existants mesurent 18 mètres de haut, les barrages médiatisés par *Le Monde* s'élèvent en moyenne à 70 mètres. Les dimensions, en particulier la hauteur des barrages, sont rappelées dans les années 1950 comme dans les années 2010 : « Ce barrage [le barrage de Chastang, sur la Dordogne], du type "poids-voûte" a 85 mètres de hauteur »⁸² ; « Le barrage de Maji [en Chine] doit

79. RATINAUD P., DÉJEAN S., « IRaMuTeQ : implémentation de la méthode ALCESTE d'analyse de texte dans un logiciel libre », *Modélisation Appliquée aux Sciences Humaines et Sociales MASHS*, 2009, p. 8-9.

80. HEIDEN S., MAGUÉ J.-P., PINCEMIN B., « TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie-conception et développement », in *Statistical Analysis of Textual Data- Proceedings of 10th International Conference / Journées d'Analyse statistique des Données Textuelles*, 2010, p. 1021-1032.

81. Cette comparaison s'appuie sur le Registre mondial des grands barrages, établi par la *International Commission on Large Dams* (<http://www.icold-cigb.net/>) et qui comprend des informations sur plus 50 000 barrages existants dans le monde. Ce registre a été consulté en 2017.

82. *Le Monde*, 30 juin 1952.

atteindre 300 m de hauteur »⁸³. Deuxièmement, le journal *Le Monde* a tendance à privilégier les barrages hydroélectriques vis-à-vis des ouvrages remplissant d'autres fonctions (irrigation ou approvisionnement en eau). Alors que moins d'un quart des barrages à l'échelle internationale produisent de l'électricité, plus des deux tiers des articles du *Monde* portent sur des barrages hydroélectriques. Les ouvrages hydroélectriques sont donc sur-médiatisés par *Le Monde*, et cela aux dépens d'autres ouvrages. Le tropisme du journal pour les ouvrages hydroélectriques pourrait s'expliquer par le fait que ceux-ci sont en moyenne plus hauts que les barrages remplissant d'autres fonctions, mais aussi, en partie, par le caractère franco-centré de la source et du corpus. En effet, sur les 1 319 articles du corpus, 551 portent sur des barrages français (soit environ 41 % des articles) et la majeure part des ouvrages français sont au moins en partie hydroélectriques. À ces deux éléments d'explication peuvent s'en greffer d'autres. Denis Varaschin⁸⁴ montre comment jusqu'en 1960, en France, l'hydroélectricité est au fondement de la politique énergétique française ; promue comme la solution à un « handicap énergétique », elle constitue un « mythe ». Les barrages hydroélectriques consistent alors un sujet intéressant pour un journal comme *Le Monde*, qui à ses débuts « ne cess[e] [...] de chanter la modernisation industrielle »⁸⁵.

Vers une périodisation de la médiatisation des barrages du Monde ?

Croiser l'évolution du nombre d'articles publiés chaque année sur des barrages (Fig. 3), des principales thématiques (ou « mondes lexicaux ») du corpus d'articles de presse (Fig. 4) et du nombre d'articles par pays (Fig. 5) permet d'esquisser une périodisation et de mettre en avant quelques discontinuités spatio-temporelles.

La figure 3 permet d'observer une médiatisation par « pics » qui correspondent souvent à des controverses (comme en 1952, Tignes ; en 1990, la Loire ; ou encore en 2014, Sivens) ou à des catastrophes (comme en 1959, Malpasset ; en 1963, Vajont) mais qui sont parfois plus difficiles à expliquer (en 1982, les barrages de quinze bassins versants différents font l'objet d'articles). La figure 3a permet d'observer un long « pic » dans la médiatisation pendant les années 1970 et jusqu'au début des années 1980 ; après 1985, la question des barrages semble être plutôt

83. *Ibid.*, 3 juillet 2013.

84. VARASCHIN D., « Légendes d'un siècle : cent ans de politique hydroélectrique française », *Annales des mines*, 1998, p. 27-33.

85. THIBAUJ., « *Le Monde*, 1944-1996 : Histoire d'un journal, un journal dans l'histoire », Plon, Paris, 1996.

être sous-médiatisée. Mais la figure 3b montre que le pic des années 1970 et du début 1980 correspond au point culminant, à l'échelle internationale, dans la construction de barrages. Le déclin dans la médiatisation des barrages après 1980 pourrait fait écho à la diminution drastique du nombre de barrages construits à l'échelle planétaire après cette date. Peut-on dès lors véritablement parler d'une sous-médiatisation des barrages par *Le Monde* après les années 1980 ?

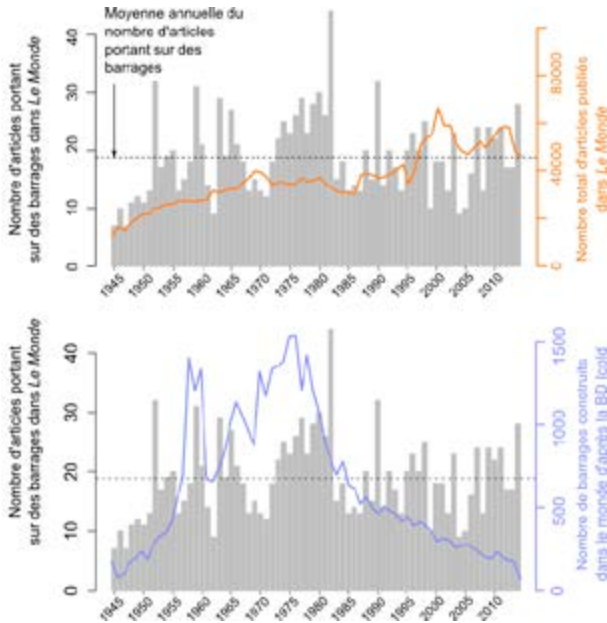


Fig. 3 : Continuités et ruptures dans le nombre d'articles du *Monde* consacrés aux barrages (1945-2014)⁸⁶

La figure 4 montre, sur la base d'une analyse lexicométrique, une évolution diachronique des thématiques sur-représentées dans les articles du *Monde*. Entre

86. Sur les deux graphiques, les barres représentent, par année, le nombre d'articles portant sur des barrages, publiés dans *Le Monde* et présents dans le corpus. En haut, la courbe orange représente le nombre total d'articles publiés chaque année dans *Le Monde* d'après le moteur de recherche lemonde.fr. Trois années (2001, 2002 et 2006) ont montré une valeur aberrante et sont donc représentées ici par une moyenne (la moyenne de 2000 et de 2003 pour 2001 et 2002, la moyenne de 2005 et de 2007 pour 2006). En bas, la courbe bleue représente le nombre d'ouvrages terminés chaque année, à l'échelle mondiale, d'après la base de données Icolid.

1945 et le début des années 1970, trois mondes lexicaux sont sur-représentés dans le corpus : le barrage décrit comme un objet technique, la question de l'énergie et la problématique industrielle et économique. Ces thématiques rappellent un discours productiviste, prométhéen, sur l'aménagement de l'environnement. Dans les années 1970 et jusqu'à la fin des années 1980 – ce qui correspondait à l'« âge d'or » du barrage dans *Le Monde* à en croire le nombre d'articles publiés (Fig. 3) –, peu de thématiques sont fortement sur-représentées ; il est donc délicat d'identifier un discours dominant pour cette période mais possible de supposer qu'il s'agit d'un moment caractérisé par la co-existence de plusieurs discours. Après les années 1990, il semblerait que les sociétés soient davantage représentées dans les articles du *Monde* : les mondes lexicaux de l'« habiter » et des droits des peuples autochtones deviennent sur-représentés. Par ailleurs, le milieu aquatique et sa caractérisation gagnent aussi en importance. Un discours sur l'environnement dans toute sa complexité semble donc se déployer.

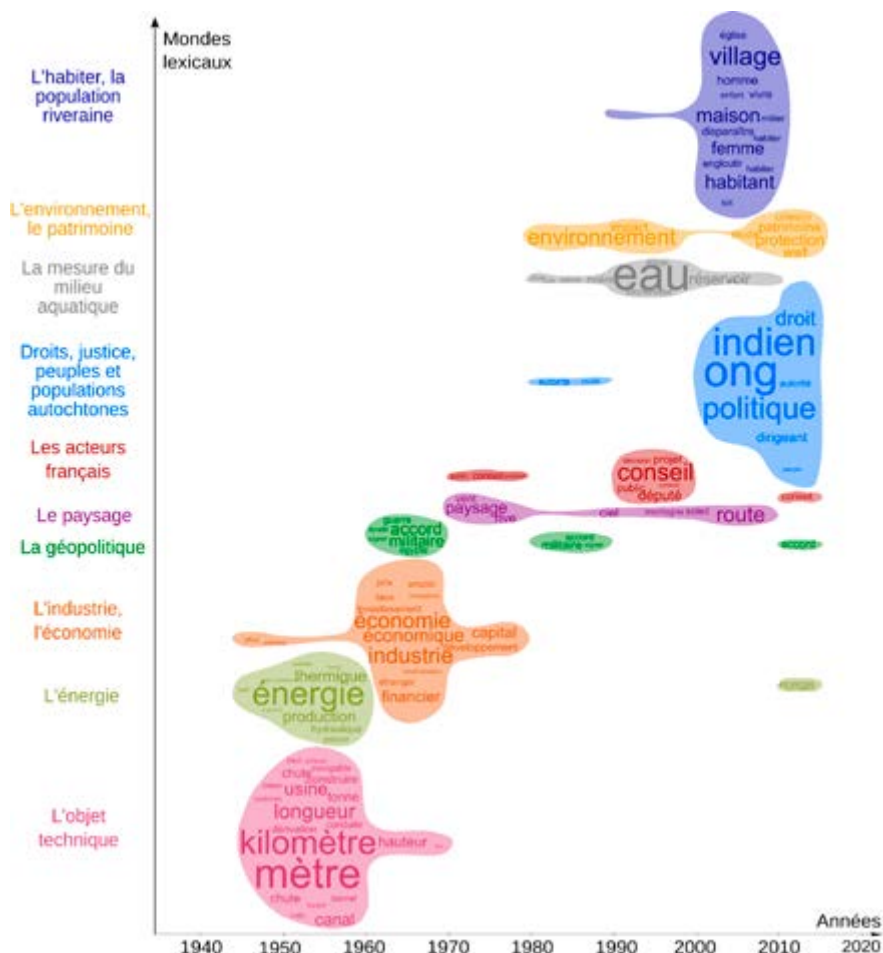


Fig. 4 : Sur-représentations thématiques et lexicales entre 1945 et 2014⁸⁷

87. Cette figure reprend les résultats d'une classification descendante hiérarchique (CDH) réalisée avec le logiciel Iramuteq selon la méthode Reinert. Chaque bulle de couleur correspond à un « monde lexical », c'est-à-dire à un ensemble thématique et lexical identifié par le logiciel à partir du corpus d'articles divisé en « segments de textes ». Le logiciel permet aussi de mesurer un lien de corrélation entre un « monde lexical » et des métadonnées avec l'indice du Chiz, et donc d'identifier des sur-représentations lexicales et thématiques. La hauteur des bulles est proportionnelle au score de Chiz de la modalité « décennie » et permet donc de voir à quel point certaines thématiques sont sur-représentées selon les décennies.

La figure 5, à travers une série de cartes qui reprend la périodisation esquissée ci-dessus (Fig. 4 et 5), permet de voir l'évolution de l'intérêt du journal pour les barrages en fonction de deux variables spatiales : les sites de barrages et les pays. Pendant la première période identifiée, *Le Monde* s'intéresse surtout aux ouvrages métropolitains et notamment aux ouvrages alpins. Les Alpes offrent, selon les articles de cette période, des sites idéaux pour le projet hydroélectrique français ; Roselend est décrit comme « une cuvette glaciaire que tout prédisposait à devenir un réservoir hydro-électrique important »⁸⁸. Le journal s'intéresse aussi à des projets de barrages dans les colonies, protectorats et anciens mandats français. Plusieurs articles évoquent une crise de la production d'aluminium en France qui pourrait être résolue par un déplacement de la production vers le continent africain : « Il n'est plus possible de développer sensiblement la production française d'électricité hydraulique à bas prix. [...] Ces kilowatts existent – en puissance – en Afrique »⁸⁹. Les barrages peuvent donc être médiatisés comme des *spatial fix*⁹⁰ aux crises métropolitaines. La Russie, ou plutôt l'URSS alors, fascine les journalistes français de cette période. Le barrage de Dnieprogues, sur le Dniepr (aujourd'hui en Ukraine), mis en service au début des années 1930, est admiré dans de nombreux articles. Cet ouvrage est même convoqué pour promouvoir le projet de Serre-Ponçon, sur la Durance : « Ce que la Russie soviétique a fait sur le Dniéper, [...], la France n'osera-t-elle pas le faire chez elle, sur la Durance ? »⁹¹.

Au cours de la seconde période identifiée, *Le Monde* maintient son intérêt pour les anciennes colonies françaises en Afrique. Mais le journal s'intéresse aussi à l'Amérique du Sud où la France participe à plusieurs projets de barrages. Le regard du journal se tourne aussi davantage vers l'Amérique du Nord – des articles suivent avec intérêt les projets québécois de la Grande et du Manicouagan – et vers l'Asie, notamment vers la Chine, où l'échec de certains projets soviétiques permet au journal d'insister sur le déclin de l'URSS. Le barrage de Sanmenxia, sur le Fleuve Jaune, est notamment décrit comme « l'un des échecs les plus spectaculaires de l'assistance technique soviétique »⁹².

88. *Le Monde*, 10 août 1961.

89. *Ibid.*, 19 décembre 1955.

90. HARVEY D., « Globalization and the spatial fix », *Geographische Revue*, 2 (2001/3), p. 23-31.

91. *Le Monde*, 19 mai 1954.

92. *Ibid.*, 11 août 1975.

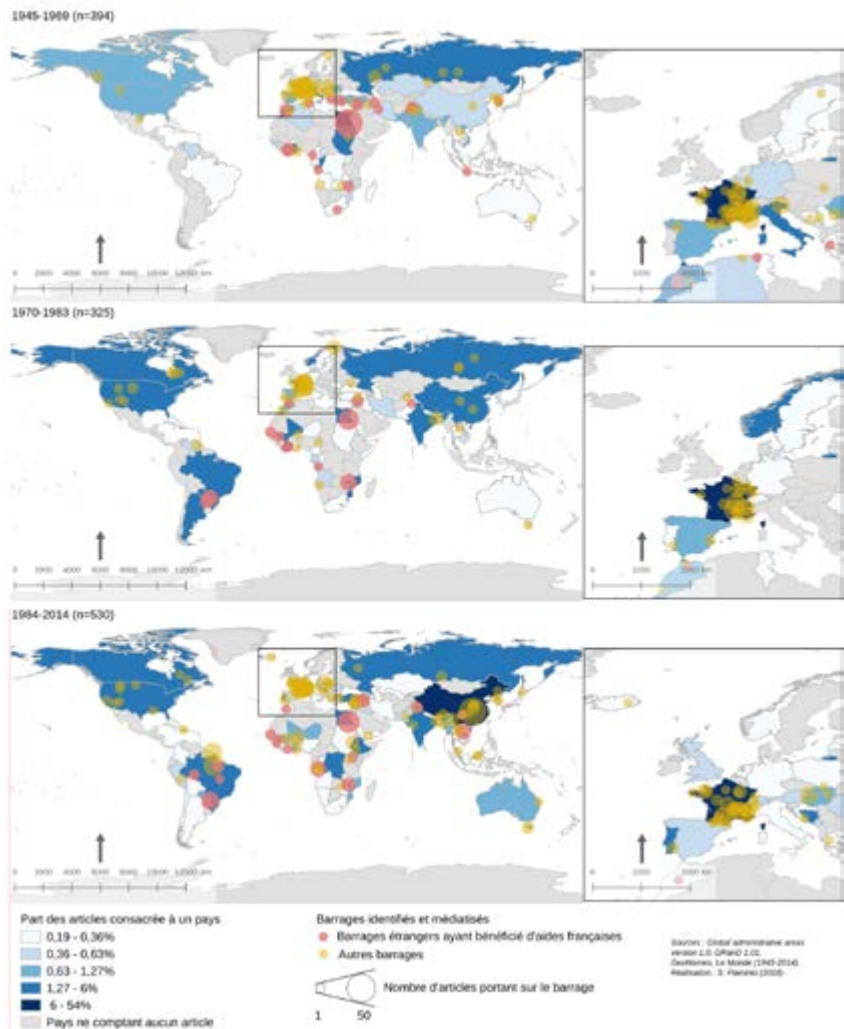


Fig. 5 : Variations spatiales et temporelles de la médiatisation des barrages par *Le Monde* entre 1945 et 1969, 1970 et 1983 et 1984 et 2014⁹³

93. Cette figure s'intéresse aux 1 249 articles portant sur des pays précis ainsi qu'aux articles portant sur 285 barrages (qui ont pu être identifiés dans le corpus et géoréférencés). En aplat est représenté le ratio entre le nombre d'articles par pays (par période) et le nombre total d'articles (par période). Les cercles proportionnels varient en fonction du nombre d'articles sur un ouvrage précis (pour chaque période). La couleur du cercle proportionnel est liée à la

La troisième période est marquée par un léger recul dans la part d'articles portant sur la France (33 % des articles pour la troisième période contre 51 % et 53 % pour les première et deuxième périodes) et une diversification des pays et ouvrages médiatisés. Le journal continue à médiatiser des projets au sein desquels l'État français ou des entreprises françaises participent ; mais le rôle des acteurs français dans la construction de barrages à l'étranger est plus régulièrement critiqué ou questionné ; il est parfois avancé comme une forme d'impérialisme. L'implication française dans le projet de Tucurui, au Brésil, fait même l'objet de commentaires sardoniques : « Douze turbines dans la première tranche, douze turbines à venir dans la seconde : "C'est un gros marché", avoue l'ingénieur français, confortablement installé dans sa villa climatisée, un œil sur le match de football retransmis par son poste de télévision »⁹⁴.

Si les questions environnementales et le milieu aquatique gagnent en importance à partir des années 1970 et plus encore après 1990, ces cartes montrent aussi des permanences. En effet, elles semblent indiquer que les barrages sont particulièrement *newsworthy* pour *Le Monde* lorsque des intérêts français, géopolitiques ou économiques sont en jeu. *Le Monde* est-il alors un vecteur et un reflet de l'« hydro-impérialisme »⁹⁵ français ?

Loyettes : discours du Monde vs. discours issus des entretiens et archives

Pour mieux évaluer les biais spécifiques au journal *Le Monde*, les résultats de l'analyse des articles du *Monde* sur Loyettes⁹⁶ (n=20) et ceux de l'analyse des entretiens et des archives (riches en coupures de presse extraites de la presse régionale et locale) ont été comparés. Premièrement, *Le Monde* situe la controverse de Loyettes dans un récit sur l'aménagement du territoire français pensé de plus en plus à l'échelle régionale. Un an après la publication du « rapport Pintat »⁹⁷

possible mention, dans les articles, d'une aide française (de l'État ou d'entreprises privées) dans un projet de barrage à l'étranger.

94. *Ibid.*, 12 novembre 1984.

95. PRITCHARD S. « From hydroimperialism to hydrocapitalism: "French" hydraulics in France, North Africa, and beyond », *Social Studies of Science*, 42 (2012/4), p. 591-615.

96. Une requête sur le mot « Loyettes » a été effectuée dans le moteur de recherche lemonde.fr pour recueillir l'ensemble des articles disponibles sur le barrage de Loyettes.

97. Il s'agit d'une référence au rapport du sénateur J.F. Pintat : *Rapport de la commission de la production d'électricité d'origine hydraulique et marémotrice*, 1976.

sur l'énergie hydraulique, le correspondant du *Monde* à Lyon souligne que « la CNR a été vivement encouragée à poursuivre les études de deux autres projets : Loyettes et Sault-Brenaz »⁹⁸. Si l'on s'attache aux acteurs qui sont interviewés par *Le Monde*, la controverse de Loyettes se résume à une opposition entre un groupe d'environnementalistes (la Frapna), soutenu par certains ministres de l'environnement et des scientifiques reconnus (Haroun Tazieff ou encore Philippe Lebreton qui était alors le vice-président de la Frapna), et la CNR, défendue par le ministre de l'industrie : « Loyettes ressemble à une bataille, ou plutôt à une guerre d'usure, opposant les défenseurs de la nature à l'établissement public [la CNR] »⁹⁹. D'autres acteurs sont ponctuellement évoqués comme les pêcheurs, les agriculteurs ou les acteurs régionaux et départements, mais ne sont pas appelés à témoigner dans les colonnes du quotidien national. *Le Progrès de Lyon* quant à lui, dès janvier 1982, interroge les associations locales d'opposition et les maires des différentes communes concernées par le projet de barrage. Deuxièmement, les articles du *Monde* contiennent des inexactitudes. En janvier 1982 par exemple, le journal affirme que « l'annonce du démarrage des deux projets n'a pas entraîné d'importantes levées de boucliers »¹⁰⁰ alors qu'à l'échelle régionale une opposition s'était constituée autour d'une association, la Codera (Coordination pour la Défense du fleuve Rhône et de la rivière d'Ain) le 19 décembre 1981. Troisièmement, la protection du site et l'abandon du projet de barrage ne semblent pas avoir été relayés par le journal ; ils sont évoqués et résumés en une phrase dans un article portant plus largement sur les espaces protégés de la région Rhône-Alpes. Le classement du site de Loyettes fait en revanche l'objet d'articles dans le *Progrès de Lyon* (8 décembre 1990) et *Lyon Matin* (8 décembre 1990). L'inauguration du site classé est au cœur d'un long reportage en juillet 1991 par *Le Dauphiné Libéré* qui décrit l'entente entre les acteurs locaux et les écologistes. L'exemple de Loyettes permet de voir qu'en raison de la portée nationale du journal, les récits du *Monde* simplifient le jeu d'acteurs ; pendant les années 1980, les opinions et voix des acteurs locaux, et en particulier des riverains, étaient peu relayées. Par ailleurs, le journal tend à fixer le récit de la controverse à une échelle donnée alors même que les situations d'antagonismes, notamment celles liées à l'eau, sont presque

98. *Le Monde*, 25 mai 1977.

99. *Ibid.*, 1^{er} août 1987.

100. *Ibid.*, 7 janvier 1982.

toujours pluriscales¹⁰¹. Il convient dès lors d'intégrer ces biais spécifiques à l'interprétation des résultats issus de l'analyse du corpus de presse.

Éléments de perspective

Les premiers résultats laissent voir à la fois des éléments relatifs à l'évolution des discours portés sur les barrages et des éléments liés aux spécificités et aux biais du journal *Le Monde*. Ils révèlent les limites d'un travail sur des questions environnementales et sur les milieux aquatiques à partir d'un journal quotidien généraliste. Toutefois, ils n'interdisent pas de mener une réflexion sur les liens entre les sociétés et la nature et sur la construction de l'environnement en tant qu'objet hybride, matériel et immatériel, physique et sensible. Pour ce faire, une analyse approfondie des thématiques, des acteurs, des controverses et conflits ainsi que de leurs évolutions narratives dans l'espace et dans le temps est en cours. Afin de compléter l'analyse des discours médiatiques sur les cours d'eau, l'analyse des entretiens doit aussi être réalisée.

101. SWYNGEDOUW E., « Scaled Geographies : Nature, Place, and the Politics of Scale », in SHEPPARD E., McMASTER R.B. (dir.), *Scale and Geographic Inquiry: Nature, Society, and Method*, Oxford, John Wiley & Sons, 2008, p. 129-153.

LEÇONS DE CLÔTURE

12 octobre 2017

PIERRE FLUCK

LA DERNIÈRE LEÇON : UN FIL ROUGE DES PROFONDEURS
DE LA TERRE À LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Né en 1947, Pierre Fluck a obtenu en 1971 un doctorat de 3^e cycle en géologie de la profondeur à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Attaché puis chargé de recherches au CNRS, il soutient en 1980 dans la même université un doctorat d'État sous le titre « Métamorphisme et magmatisme dans les Vosges moyennes d'Alsace. Contribution à l'histoire de la chaîne varisque ». Ses recherches s'orientent parallèlement dans le domaine de la métallogénie (il est membre dès 1977 de l'International Association for the Genesis of Ore Deposits). Paléographe germaniste, il poursuit des recherches en archives autour du thème de l'exploitation des ressources minérales. Détaché deux années auprès du Centre de Recherches Historiques de l'EHESS, il participe ensuite, en 1990, aux côtés de Philippe Fluzin, au démarrage de l'UPR « Paléométallurgie et Cultures » de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard. Il est nommé en 1992 professeur à l'Université de Haute-Alsace où il enseigne jusqu'en 2017 l'histoire et la philosophie des sciences et des techniques, l'archéologie et le patrimoine des mondes industriels, les relations entre culture, sciences et patrimoine. En 1994, il y rénove le CRÉSAT, alors appelé « Centre de Recherches sur les Sciences, les Arts et les Techniques », qu'il dirige 10 ans durant. En 2010, il est nommé membre de l'Institut Universitaire de France (membre d'honneur à partir de 2015). Il est également depuis 1987 membre de l'Académie des Sciences, Arts et Lettres d'Alsace, membre du CNU de 2012 à 2017, et depuis 2018 expert pour l'ICOMOS. Au 31 décembre 2017, il est l'auteur de 428 publications, dont plus de 20 ouvrages. Il a également tenu près de 300 conférences, piloté environ 250 sorties ou stages de terrain, et dirigé environ 35 opérations ou projets collectifs de recherche archéologique.

Cette « dernière leçon » du 12 octobre 2017 a été conçue comme une suite de sept « tableaux », choisis parmi mes thèmes de prédilection dans les différentes disciplines que j'ai rencontrées au cours de ma carrière de chercheur, puis d'enseignant-chercheur. Une sorte d'exposition, mais un « fil rouge » relie ces thèmes, que nous allons percevoir de plus en plus distinctement à mesure que nous avançons dans cet exposé.

Tableau 1. Au plus profond de la sapinière

Aux environs de Gérardmer¹, sur un plateau autrefois raboté par une mini-caillette glaciaire, à la lisière d'étendues de landes et de la sapinière, une croupe fait à peine saillie dans le paysage. Elle révèle des affleurements de péridotites. Ces roches ne font partie d'aucune des grandes catégories constitutives de la croûte terrestre : formations sédimentaires, éruptives ou métamorphiques. Une accumulation de petits globules centimétriques les criblent : ce sont d'anciens grenats transformés en kélyphite² ; mais le groupe des grenats englobe diverses espèces. Interrogés à la lumière des sondes, les globules en question se révèlent avoir une composition chimique de pyrope, un grenat magnésien qui exige, pour cristalliser, les conditions sévères qui règnent au-delà de 70 kilomètres de profondeur au dedans du globe. Et si ce tableau s'inscrit dans le thème de la géologie de la profondeur, il questionne en même temps le chercheur : comment écrire l'histoire de la Terre ? Cette étrange péridotite à grenats kélyphitisés est-elle une archive, au sens où l'entendent les archivistes ? Peut-elle avoir un âge ? La révolution des sciences de la Terre et l'avènement de la théorie de la « tectonique des plaques », en 1968, allait de pair avec une révélation : celle-ci apparut peu d'années après l'abandon d'un projet fou de la *Miscellaneous Society*, le *Mohole*, qui consistait à percer la croûte pour découvrir la composition du manteau... car ces péridotites sont d'authentiques fragments de ce manteau !³

1. Vosges, arr. Saint-Dié-des-Vosges.

2. Kélyphite : mélange de plusieurs espèces minérales, parmi lesquelles des minéraux qui cristallisent en fibres à disposition radiale.

3. FLUCK P., « Vue nouvelle sur la géologie des Vosges moyennes d'Alsace et son apport pour l'histoire de la chaîne varisque », *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Colmar*, 57 (1978/80), p. 3-76 [condensé vulgarisé de la thèse].

Tableau 2. La dissolution d'un petit monde

La scène se passe dans une prairie de versant, quelque part en Alsace. Appelée « la Fouchelle »⁴, l'endroit se positionne vers le fond d'une vallée vosgienne, à l'aplomb des rangées de maisons et d'usines d'une petite ville industrielle. En 2013, le propriétaire de ce terrain, Monsieur Obliger, fit une découverte étrange. S'étant enquis de rectifier le chemin d'accès à sa ferme, il remarqua la présence de tessons de poterie disséminés çà et là. Il prévint Jean-François Bouvier de l'Association Spéléologique pour l'Étude et la Protection des Anciennes Mines, qui pratiqua d'abord en ces lieux des petits grattages. Le « tessonnier » s'étend sur 310 mètres le long de ce chemin, qui s'étire paresseusement à courbe de niveau, au flanc d'une pente plutôt raide. Les années suivantes, les grattages firent la place à des sondages puis à des fouilles, qui ont trouvé leur ancrage dans le projet collectif de recherche « Mines et métallurgie cuivre/plomb/argent en Alsace des origines au ^{xvi}^e siècle ». Dès 2017, ces opérations intègrent à leur tour le projet Interreg franco-allemand *Regio mineralia* porté par l'Université de Haute-Alsace, entourée de 7 partenaires principaux⁵. Les fouilles ont mis au jour les bases d'une vingtaine de maisons. Chacune, fidèlement, se compose de deux pièces – une cuisine et la pièce à vivre – étalées sur 22 à 25 mètres-carrés. Un village à flanc de coteau, au sujet duquel les sources d'archives, pourtant pléthoriques en ces ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles, restent obstinément muettes. Une population, dont le souvenir s'est évanoui dans l'amnésie la plus absolue, vivait là. Des ruines englouties dans les matériaux de colluvionnement faits de terres et de cailloutis qui tapissent, égalisent et lissent les versants, ne laissant à aucune pierre de ces constructions la moindre chance d'émerger. Une dissolution complète dans le faciès paysager tout comme dans la mémoire collective. Une dégradation totale d'un pan de l'histoire qui avait rempli la vie de centaines d'individus.

Mais voilà que les acteurs des fouilles nous offrent comme sur un plateau des vestiges immobiliers et mobiliers, au travers de leur mise au jour progressive : de la matière première pour la construction du savoir. Il est dès lors intéressant de mettre en perspective la dégradation précitée et l'aggradation qu'apporte la démarche archéologique. Ces maisons se sont révélées groupées en bandes comportant chacune deux à six cellules d'habitation : six groupes au total le long du chemin conduisant à la ferme Obliger, mais il faut y rajouter au moins autant le

4. Un lieu-dit de la commune de Ste-Marie-aux-Mines, Haut-Rhin, arr. Colmar-Ribeauvillé.

5. Voir p. 283.

long d'un sentier qui s'en décroche en pente douce vers le bas. On peut estimer à une soixantaine le nombre de cellules d'habitation.

Qui donc vivait là ? La réponse nous est relatée par le « mobilier » prodigué par les fouilles. La plupart des maisons contiennent des morceaux de filons argentifères détachés des mines proches, ainsi que des résidus polymétalliques de fonderies. Les habitants étaient donc des mineurs et des fondeurs. Vivaient-ils seuls ? En tout point, ces logis ont livré des objets divers qui montrent que ces ouvriers résidaient en ces lieux en compagnie de leurs femmes et enfants, dans un bien-être sûr.

Des habitats répétitifs organisés dans le respect des règles d'un urbanisme normalisé, un peu à l'écart des lieux du travail, une organisation planifiée selon une conception coordonnée, un tel objet porte un nom : une cité ouvrière. Le scénario du même coup s'éclaire, en cette époque qualifiée par les historiens de « ruée vers l'argent » (1524) : des mineurs et ouvriers de fonderies, ces migrants perpétuels, affluent par centaines de Forêt-Noire, de Saxe ou du Tyrol, la rumeur les ayant informés qu'ils allaient trouver du travail en ce Val de Lièpvre qui nourrit des liens avec l'Autriche Antérieure. Ces ouvriers se font alors embaucher par des sociétés minières, des compagnies attentionnées puisqu'elles ont fait construire, à l'adresse de leur personnel et de leurs familles, des logements. Car, notons-le bien, on se projette 250 ans avant les premières cités ouvrières de la révolution industrielle en Angleterre.

Tableau 3. L'affaire Eisenthür

Ce tableau rapproche avec plus de pertinence que le précédent l'archéologie et l'histoire, au sens de science historique. Il nous invite à partager une émotion. Revêtant l'habit du chercheur dans la salle de lecture des Archives départementales (ou aux *Tiroler Landesarchiv* d'Innsbruck, dans lesquelles chaque année pour quelques jours je viens m'enfermer), nous découvrons en ce lieu des liasses de manuscrits ; nous défaisons, en retenant notre souffle, la ficelle qui ferme le premier dossier. Il s'y trouve même un plan de grand format daté de 1560. Les documents qui l'accompagnent nous éclairent sur un procès qui opposa deux sociétés minières rivales, Saint-Michel allié à la Porte de Fer d'un côté, la compagnie du Chêne de l'autre, qui revendiquaient la propriété d'un même filon d'argent. Imaginez la déconvenue des mineurs de la Porte de Fer

lorsqu'ils percèrent, le 27 avril 1560, dans le filon⁶ qui venait d'être vidé de sa substance par « ceux du Chêne » ! Le plan joint à l'épais dossier procure le détail des circonvolutions des différentes galeries souterraines, il venait à point lorsque nous, chercheurs, le découvrîmes en 1971. Il jetait une lumière inattendue sur un réseau « anonyme » de galeries, de puits et de chantiers dans le creux de la montagne, que les spéléologues venaient tout juste de découvrir quelques semaines auparavant. Leur topographie faite au lendemain de la « première » (le 10 octobre 1971) se révélait le calque quasi-exact du plan de 1560 ! Du même coup, ce milieu souterrain récemment révélé, un monde minéral de pierre, de froid et d'humidité, acquérait une signification, sortait de l'anonymat, s'éclairait, révélait l'esprit des acteurs qui, des années durant, sculptèrent cette montagne en négatif, leurs (rares) moments d'euphorie comme leurs désillusions. L'humain transparaissait dès lors totalement à travers la confrontation de l'explorateur et du lieu de ses découvertes, devenu théâtre des hommes. La conséquence de cette conjonction de l'histoire et de l'archéologie, outre la programmation, bien plus tard, d'une fouille d'archéologie souterraine et sa publication au titre des *Documents d'Archéologie Française*⁷, fut d'ouvrir ce réseau au public. Fleuron incontesté des mines d'argent de la Renaissance, le réseau Saint-Louis-Eisenthür⁸ (c'est ainsi qu'on le désigne aujourd'hui) a accueilli, depuis 1987, 160 000 personnes⁹ : le visiteur n'y est plus un touriste, il devient acteur, explorateur de l'espace et du temps. Le système Porte-de-fer-Le Chêne représente la quintessence de ce que l'on a appelé « l'école sainte-marienne » d'archéologie minière. À la différence de l'école allemande, très orientée, aux origines, vers le monde circum-méditerranéen antique et protohistorique, donc sans archives, sa spécificité réside dans une complémentarité harmonieuse entre trois approches, que l'on pourrait figurer comme les sommets d'un triangle équilatéral : les sources d'archives, le terrain, les sciences de la Terre. Le dernier apport offre une position d'originalité dans le paysage des programmes de l'archéologie ; en effet, l'exploration de l'aventure humaine en rapport avec les

6. La rigueur exigerait que nous remplacions « filon » par « lentille » ; en effet le remplissage des structures filoniennes par des minerais est presque toujours inégal et souvent assimilable à des colonnes ou « lentilles » aux contours irréguliers, qui se positionnent dans le plan vertical du filon.

7. ANCEL B., FLUCK P., *Une exploitation minière du xvi^e siècle dans les Vosges*, 1988 (Documents d'Archéologie Française, n° 16).

8. Haut-Rhin, arr. Colmar-Ribeauvillé, comm. Sainte-Marie-aux-Mines.

9. À l'initiative de l'Association Spéléologique pour l'Étude et la Protection des Anciennes Mines.

ressources minérales ne peut faire l'impasse de la gîtologie, la connaissance des corps minéralisés, elle-même tributaire des diverses sciences géologiques. Ce triangle, c'est la trilogie sciences de la terre / archéologie / histoire.

Dans la veine de cette frénésie de recherches, deux « sommets » dans la recherche émergèrent tout particulièrement. Dans le val de Villé¹⁰, un puits au jour équipé de sa machinerie hydraulique d'exhaure fit l'objet, en février 1992, d'une véritable « fouille verticale », une première en Europe. La confrontation avec des documents retrouvés aux *Tiroler Landesarchiv* d'Innsbruck conduisit à assimiler cet ouvrage, qui sortait de l'ordinaire, au puits de la mine « Haus Österreich », percé à partir de 1564¹¹. Le second sommet prolongeait plusieurs années de prospections stratégiques puis géophysiques. De 1994 à 1996 furent mis au jour au Bonhomme¹² – encore une « première » – les restes d'une fonderie d'argent des années 1560, pas celle de Monsieur tout-le-monde, mais une fonderie seigneuriale. En particulier, deux fours apparurent, enfoncés dans une puissante maçonnerie, ainsi que la fosse de la roue hydraulique. En ces lieux, la profusion inattendue des matériaux archéo-métallurgiques (un catalogue à la Prévert allant du minerai au métal, en passant par les oxydes de la coupellation, les matières premières intermédiaires et les déchets, et même les néoformations), en fait des cibles de choix pour un croisement des protocoles archéométriques, car, intelligemment interrogés, ces matériaux sont susceptibles de nous permettre de tendre vers une compréhension des processus physico-chimiques de la métallurgie. Mais autant l'humble chercheur se montre-t-il admiratif devant le savoir-faire de ces fondeurs, transmis de maître à élève au travers des générations, autant il se révèle que la compréhension de la transformation de la matière ne pouvait qu'échapper aux hommes de l'art. Il ne saurait en être autrement avant Lavoisier, tant il est vrai que ces processus se déclinent en termes d'oxydoréduction. Et si l'explication de la métallurgie ne se manifeste qu'à l'aube du XIX^e siècle, à une époque où les techniques évoluent, la conséquence est d'importance : nous n'observons que peu d'adéquation, dans l'histoire, entre le savoir-faire du métallurgiste et l'explication scientifique des phénomènes. Cette réconciliation représente un réel défi pour nos recherches, car il faut bien se dire que le bénéfice des acquis de la minéralogie et de la métallurgie modernes, certes un atout, représente en même temps un frein

10. Bas-Rhin, arr. Séléstat-Erstein.

11. FLUCK P., LATASSE F., CLERC P., « L'étude archéologique du puits de la mine "Haus Oesterreich" à Lalaye », *Annuaire Soc. Hist. Val de Villé*, 1993, p. 123-182.

12. Haut-Rhin, haute vallée de la Weiss.

conceptuel lorsqu'on explore les pistes de la pensée des anciens dont l'archéologie vient autoriser la rencontre¹³.

Un second champ de la réflexion participe davantage de l'épistémologie. L'état de conservation des fours du Bonhomme les a livrés sous une forme bien dégradée par rapport à ce que procure l'iconographie, comme les beaux dessins d'Heinrich Gross (1529), le peintre du duc de Lorraine. La mise en perspective du terrain et des sources graphiques exige du contemplateur un réel effort et invite à la réflexion sur la complémentarité des approches. Il est clair que le dessin n'est qu'une illusion, alors que la fouille des pierres ou des briques *in situ* procure un contact physique et organoleptique avec le réel, une confrontation, une prise directe, une réaction chimique entre la matière et l'acteur de la recherche qui change tout.

À ce stade de l'exposé de « la dernière leçon », j'ai engagé les auditeurs dans une réflexion sur les sciences qui ont en commun leur rapport avec le paramètre « temps ». Un thème que j'affectionnais de partager avec les élèves des lycées dans lesquels j'intervenais. La « manip » conduit à reporter le temps sur les graduations d'un décimètre, dans la cour de récréation. Ainsi, sur un ruban de 50 mètres, la formation de la planète Terre se produit à 46 mètres de distance du « zéro », c'est-à-dire du 12 octobre 2017. En pinçant le ruban aux graduations appropriées, les élèves y positionnent les apparitions des différentes ères géologiques, par exemple le Paléozoïque vers 5,40 mètres. Mais pour ce qui concerne les temps « historiques » pour la *Mitteleuropa*, on réalise qu'ils se situent dans l'intervalle de deux centièmes de millimètres (qui représentent 2 000 ans)... même pas l'épaisseur d'un biseau de lame de rasoir. Une échelle certes peu pertinente pour l'archéologue, qui exigera qu'elle soit démultipliée d'un facteur mille. Ainsi les premiers *Homo* apparaissent-ils vers 28 mètres, les peintures de Lascaux vers 18 centimètres, la conquête des Gaules par Jules César à 2 centimètres. Cette échelle n'étant toujours pas performante pour les historiens, nous la multiplions à nouveau par mille. Ainsi, la naissance du Christ se situe à 20 mètres et 18 centimètres, un agrandissement qui permet de situer les détails de l'histoire. En même temps, ces réflexions, qui amènent à relativiser le concept de temps, nous introduisent dans une épistémologie des sciences qui partagent ce facteur « temps ». Même si leurs outils paraissent dissemblables à première vue (le marteau du géologue, la

13. FLUCK P., « La métallurgie de l'argent à l'époque de la Renaissance. Recherches nouvelles », *VI^e Congrès Internat. d'Archéologie Médiévale « L'innovation technique au Moyen Âge »*, Dijon, 1996, Actes, Errance éd., 1998, p. 134-138.

truelle de l'archéologue et la rétine de l'historien), les démarches qui président à leur construction offrent d'étonnantes similitudes. Nous y reviendrons à propos de l'Anthropocène.

À ce stade de l'exposé, nous en reprenons le fil rouge. Qu'y avait-il avant le « boom » économique de la Renaissance ? Ce questionnement est l'objet de notre tableau 4.

Tableau 4. La révolution industrielle du Moyen Âge

Qu'est-ce que l'industrie ? Quelque part dans le Haut-Altenberg¹⁴, un quartier qui fit la cible de nos fouilles depuis 1985, nous avons mis en évidence, au moyen d'une armada de méthodes raffinées, un très discret canal d'altitude daté approximativement du milieu du ^{xiv}^e siècle. Le courant actionnait la roue d'exhaure monumentale d'un puits de mine et servait encore, à l'aval, à l'implantation d'une chaîne de lavage des minerais. Tout à fait en contrebas dans le creux de la vallée, la fonderie d'Echery fut dotée d'une roue à eau pour actionner les soufflets dès sa construction dans la seconde moitié du ^{xiii}^e siècle. De telles révolutions techniques exigent des ressources à la hauteur de l'enjeu. Des rares sources écrites au début du ^{xiv}^e siècle font état d'actionnaires investissant leur argent dans les mines¹⁵, elles corroborent des actions parallèles réalisées en Forêt-Noire dès la fin du ^{xiii}^e siècle. Cette transformation radicale du paysage des économies, qui très vite évolue d'une logique monastique ou seigneuriale en direction d'une mise en commun de capitaux, nous l'appelons une révolution industrielle. La révolution industrielle du Moyen Âge – qui se manifeste également dans le textile autour d'Augsbourg ou bien dans le sel de Franche-Comté –, fait l'objet de la partie axiale des préoccupations des chercheurs du projet Interreg *Regio mineralia*.

Aux fins de convaincre les plus sceptiques, je les invite à un partage autour de la définition même de l'industrie, c'est-à-dire de ce qui la sépare de la « non-industrie ». Nous utilisons à cet effet un tableau à deux colonnes qui recense les caractéristiques de l'artisanat d'un côté, de l'industrie de l'autre. Le diagnostic (de quel côté penche la balance Roberval !) est évidemment lié à l'algorithme qui associe l'ensemble des paramètres. Cette définition ainsi construite s'inscrit évidemment en faux vis-à-vis de la définition modelée par l'usage, la plus

14. Haut-Rhin, arr. Colmar-Ribeauvillé.

15. En particulier aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

couramment admise par les historiens. Forts de cette approche, nous ne pouvons que souscrire à une vision diachronique de l'industrie, qui se démarque de la vision très britannique de révolution industrielle au ^{xviii}^e siècle, et que met en lumière l'école mulhousienne d'archéologie industrielle¹⁶.

Tableau 5. Aux berges de l'Approuague. Le paradoxe

La pratique de l'industrie a laissé à la surface de la planète une profusion de traces, objets d'une discipline, l'archéologie industrielle. Parmi ces restes¹⁷, certains ont été, ou sont, élevés à la dignité d'appartenir au patrimoine, et c'est évidemment le cas des objets décrits dans nos tableaux 2 et 3. Ce tableau 5 nous introduit plus précisément dans la saga de l'emboîtement des énergies dans l'histoire, prélude obligé à la pertinence des réflexions sur la (les ?) transition(s) énergétique(s). Le domaine de l'industrie – le textile en particulier – se prête à merveille à l'analyse des énergies qui se succèdent ou se surimposent. L'apparition progressive de la vapeur en « doublure » d'une hydraulique qui avait atteint un premier degré de sophistication¹⁸ a marqué les paysages de l'industrie. Ces objets du thermique devenus rares représentent autant d'éléments à valeur patrimoniale. Mais sait-on que les plus beaux fleurons encore existants, dans le domaine des machines de Watt, emblèmes de la révolution industrielle, sont à rechercher au plus profond des forêts en zone équatoriale ? Étrange paradoxe ! Nos prospections nous ont en effet conduits – en compagnie d'étudiants de l'Université de Haute-Alsace – à une enquête sur la collection des « habitations » sucrières de Guyane, faites d'une « *pars rustica* » – si l'on peut hasarder cet anachronisme – et de l'usine à produire le sucre, animée dès les années 1820 de machines à vapeur. Le cas de l'habitation « la Garonne »¹⁹ est emblématique, sa machine prisonnière de son lacs de lianes porte encore la marque de son fabricant « Fawcett-Preston & Co, Liverpool ».

Nous venons d'ouvrir la porte d'une histoire des énergies, sans doute l'épine dorsale des considérations qui s'inscrivent dans les démarches de l'archéologie

16. FLUCK P., *Manuel d'archéologie industrielle*, Paris, Hermann éd., 2017.

17. Pas toujours des ruines, ou des friches. Bien souvent, le patrimoine industriel s'identifie à des lieux encore habités par la pratique de l'activité productive.

18. Elle reprendra son ascension tout au long du ^{xix}^e siècle à travers les progrès de la roue et l'invention des turbines.

19. Sur un affluent du bas Approuague.

des mondes industriels. À l'heure où la transition énergétique fait l'objet de tant de dissertations, de tant de débats politiques, de tant d'échanges entre économistes, nous ne saurions trop mettre en exergue la pertinence dont feraient preuve leurs acteurs s'ils invitaient à leur table l'archéologue du fait industriel. Seul peut-être, cet oublié saura apporter le recul d'une vision à la fois globale et diachronique des problématiques des énergies.

Et en même temps, la machine de l'habitation « la Garonne » nous conduit – comme nous y avaient invités les tableaux précédents – à préciser ce concept de patrimoine. De longues séquences de mes cours avaient abouti, à travers des *brainstormings* et des partages collectifs, à écrire et travailler la définition du vocable. Celle-ci fait intervenir les notions d'héritage, de préciosité, d'appropriation collective et, en position de corollaire, de devoir de conservation. Très vite est apparue la pertinence d'une « cartographie » du patrimoine, sorte de continent en forme de triangle équilatéral. Les sommets sont occupés par les patrimoines naturel, anthropogénique (patrimoine matériel fabriqué par l'homme) et immatériel. Une telle représentation²⁰ permet d'explorer les raffinements des variétés infinies de cet univers « patrimoine », de sa hiérarchie, de ses forces ou faiblesses, de ses emboîtements à la manière de poupées russes.

Tableau 6. La filature DMC de 1812, Mulhouse

Dans ce tableau, nous abordons l'attitude des sociétés à l'adresse du patrimoine, son acceptation (qu'on nomme patrimonialisation), son rejet, son oubli (qu'on pourrait désigner du terme un peu emprunté de dépatrimonialisation). Mulhouse, « la ville qui a épousé l'industrie », s'offre ainsi comme un laboratoire providentiel pour l'étude de ces postures sociétales. Vingt ans d'observation ont montré la difficile patrimonialisation de l'industrie, qui exige que s'entremette le chercheur ou tout au moins le médiateur, à l'égard d'un héritage mal connu et souvent mal aimé. L'arbre se juge à ses fruits, l'Alsace s'est débarrassée, ces trente dernières années, de 90 % de ce qui aurait pu constituer son patrimoine de l'industrie et consolider de ce fait la richesse de son avenir. Les étudiants du master MÉCADO, parcours Muséologie, de l'Université de Haute-Alsace ont enquêté

20. FLUCK P., « Vers une cartographie de l'héritage », in *L'héritage, Conférence Nationale des Académies des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, Institut de France, Akademos, 2017, p. 25-36 ; ID., « Le débordement patrimonial, ou la juste place du patrimoine », *Dialogues Mulhousiens*, 1 (2017), p. 9-25 [En ligne : <http://dialogues.hypotheses.org/>].

en 2010 sur la filature DMC de 1812. Les mots qui émergent de leurs travaux sont « trésor », « grandeur des lieux », « beauté architecturale », « témoignage incommensurable de l'âge d'or du textile », « une expérience unique »,... Ce que nous avons appelé « le Parthénon de la révolution industrielle » a été abattu en janvier 2014. Comment ne pas opposer à cette léthargie des décideurs alsaciens qui alimente ce naufrage patrimonial, les exemples de réussites qui fourmillent de par le monde en matière de reconversions et d'intelligence des territoires, en conjuguant l'économique, le social, le bon choix budgétaire et le développement durable ? Trois villes du textile ont été citées dans cette conférence, Łódź (la Manchester polonaise, étudiée par notre doctorante Pascale Nachez²¹), Norrköping (Suède) et Lowell (Massachusetts). L'avenir des territoires durables est au prix de la réappropriation de leur héritage.

Tableau 7. La planète fatiguée

L'héritage industriel nous est livré englobant sa fraction « passive » si encombrante à laquelle nous avons donné le nom d'anti-patrimoine²². Cette « face grise de l'industrie » quelquefois envahit des territoires entiers, qui éprouvent bien du mal à se dérober au regard du contemplateur. En ce domaine, l'archéologue apporte les clés essentielles d'analyse, qui reposent sur sa connaissance de l'histoire, ses compétences à comprendre et faire parler un document d'archives, à lire des vestiges quelquefois d'une grande ténuité, à interpréter les modifications paysagères aux différents tournants des temps, à interroger les subtilités d'une coupe stratigraphique et à mettre en œuvre des protocoles archéométriques. Dans cette conférence, nous avons procuré l'exemple des centaines de kilomètres carrés de résidus du district des mines de Rio Tinto (Andalousie)²³. Ce territoire représente un cas d'école, à commencer par les énormes plaies béantes que représentent les « ciels ouverts » axés sur les amas pyriteux ; des montagnes de « stériles » les bordent. Viennent ensuite les talus, glacis, sédiments véhiculés par l'eau, ruines d'usines, falaises artificielles d'une dimension qui s'inscrit dans la démesure...

21. Titre provisoire de la thèse : Un avenir pour le patrimoine industriel, trois Manchester.

22. FLUCK P, « Vers une cartographie de l'héritage », *op. cit.*

23. Très fortement exploité durant la Protohistoire puis par les Romains, en premier lieu pour les terres argentifères de surface (les *argentojarosites*). Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, la mine devient un temps le premier producteur mondial de cuivre. L'arrêt définitif survient en 1996.

Autant de strates, au sens géologique du terme, de cette Anthropocène, composées de déchets de fonderies, de résidus de la calcination des matières premières, de ceux du traitement chimique des produits de lixiviation, d'écoulements acides... Rajoutez-y les sols d'un vaste terroir gorgés de métaux lourds et rendus impropres à toute forme d'agriculture sans doute pour des centaines d'années... pour le grand bien de la finance anglaise des *XIX^e* et *XX^e* siècles ; mais tout cela s'est inscrit dans un temps éphémère au regard de l'histoire. Seule est durable la blessure de la Terre.

Cependant de telles cicatrices infligées par l'industrie à la surface de la planète suscitent un questionnement porteur d'émulation ; elles attirent aujourd'hui l'appétence de publics avides de comprendre. S'ils ne satisfont pas à des critères d'esthétique ou ne reflètent pas des épisodes glorieux de notre histoire, ces lieux par leur force moralisatrice n'en véhiculent pas moins la mémoire du travail des hommes et quelquefois les excès des sociétés dirigeantes, porteuses par là même de messages.

Au titre des conclusions, nous avons présenté un tableau de l'archéologie des mondes industriels dans ses rapports avec les disciplines qui la nourrissent, et celles qu'elle documente. En amont, cette orientation de la démarche archéologique s'ancre dans des spécialités bien mulhousiennes, comme l'intelligence du document d'archives, l'éclairage des musées ou encore les relations entre arts et industrie. Elle exige de même – et nous l'avons montré dans notre tableau 3 – les bases de la connaissance des ressources, au titre desquelles la gîtologie pour ce qui est des matières minérales, elle-même tributaire des autres géosciences. L'histoire des techniques, des économies et des sociétés lui est liée dans toute l'épaisseur de la matière. Cette archéologie éveille par ailleurs des problématiques en rapport avec l'énergie, tant dans son évolution, ses transitions (nous faisons volontiers usage du pluriel), ou encore à travers son éclairage sur les ressources qui véhiculent cette énergie (eau, combustibles fossiles, uranium...).

Ce volet des énergies inaugure le spectre des enjeux sociétaux dans lesquels l'archéologie des mondes industriels s'implique dès à présent. Elle déniche et identifie le fait patrimonial – charge à elle d'opérer l'alchimie de la patrimonialisation –, condition *sine qua non* pour ouvrir l'éventail des reconversions. Ce faisant, elle s'ouvre aux pratiques du développement durable et à l'intelligence des territoires dans un souci de pérennisation de leurs identités culturelles propres.

Parallèlement, le travail des chercheurs sur la « face grise de l'industrie » les conduit à se questionner sur la compréhension des modifications paysagères visibles ou cachées (les stigmates de l'Anthropocène), sur leurs causes, leurs mécanismes, leurs conséquences et leur portée. De toute évidence, il y a là matière à un nouveau métier.

Enfin, il importe de savoir apprécier l'apport de la démarche archéologique – ancrée à la fois dans les géosciences et dans les évolutions des économies dans l'épaisseur de l'axe des temps – à l'adresse de la lourde problématique de la raréfaction des ressources minérales, déjà esquissée, comme un avant-goût, à propos de la modeste « lentille » de minerai d'argent du Chêne, dans notre tableau 3. L'épuisement des métaux rares ne figure-t-il pas au premier rang des préoccupations sociétales ? Car si nous reportons sur une règle de 70 centimètres les temps de l'interaction de l'homme et du métal, depuis les premiers fours à réduire le cuivre quelque part dans les Balkans, il nous faut bien prendre conscience que nous avons entamé le dernier centimètre pour la plupart des métaux rares et communs !

Cette dernière leçon se voulait en réalité le cours inaugural de la « nouvelle série », car l'Université de Haute-Alsace se doit de conserver cette spécificité ; elle est la seule en France (et l'une des trois en Europe) à dispenser un enseignement qui développe les thématiques entrevues à travers cet exposé.

CONTRIBUTIONS

**BRICE MARTIN¹, CARINE HEITZ²,
JULIETTE TRAUTMANN³, CYRIL VINCENT⁴**

LES REPÈRES DE CRUES : RÉFLEXIONS GÉOHISTORIQUES
AUTOUR D'UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE
DE « CULTURE DU RISQUE » D'INONDATION

Si vous parcourez les petites rues commerçantes de la ville de Sommières dans le Gard, levez les yeux, vous y verrez des inondations ! Ou plutôt l'historique des inondations provoquées par les crues du Vidourle depuis un siècle (Fig. 1). Il en est ainsi dans de nombreuses communes en France et ailleurs dans le monde⁵ où les inondations, symbolisées par leur hauteur d'eau, sont transcrites sur les murs des zones sinistrées par des gravures, des peintures, des plaques en fonte, etc. Aux marques anciennes, de tailles et de formes variées, dont la mise en place était laissée à la seule discrétion des gestionnaires et des riverains désireux de garder une trace des événements survenus sur leurs territoires (Fig. 2, Fig. 3), se substituent désormais en France des symboles normés, réglementés et rendus obligatoires par le législateur⁶ (Fig. 1). Il s'agit maintenant d'uniformiser la représentation spatiale d'un risque sur les territoires en allant au-delà d'une simple

1. Université de Haute-Alsace, CRÉSAT.

2. Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, GESTE.

3. Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

4. Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

5. Voir p. 200n.

6. Loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, dite loi Bachelot, article L563-3 : « Dans les zones exposées au risque d'inondations, le maire, avec l'assistance des services de l'État compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialisent, entretiennent et protègent ces repères ».

trace sur un mur ou un pont. L'objectif est de développer une réelle connaissance des inondations et d'entretenir la mémoire des événements remarquables, via un symbole connu et reconnu sur tous les territoires et par tous les citoyens. Cette démarche apparaît de plus en plus importante pour le législateur : dans un contexte de mobilités croissantes et de perte de liens avec le territoire et son histoire, les connaissances citoyennes de l'aléa et du risque tendent à disparaître. Cela augmente la vulnérabilité des populations et, après des inondations, l'absence d'information préalable, de transmission et de partage des savoirs sur les risques sont les principales critiques faites aux gestionnaires des territoires sinistrés. Ainsi, pour conserver, améliorer, partager la connaissance des inondations, la loi Bachelot du 30 juillet 2003 a imposé la pose de repères de crues aux maires des communes exposées aux risques d'inondation, avec pour obligation de « matérialiser, entretenir et protéger » ces repères. La plate-forme nationale collaborative des sites et repères de crues, mise en place en 2016 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, désigne le repère de crues comme « un élément de la culture du risque »⁷. La culture du risque est une notion qui fait débat⁸ et certains préfèrent considérer les repères de crues comme des éléments favorisant la connaissance et la conscience du risque, notamment dans le cadre de l'information préventive⁹. Le but de cet article n'est pas de discuter de la définition de la culture du risque ni de ce qu'elle englobe¹⁰, mais des repères de crues, dans le contexte particulier de l'Alsace.

7. Plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues : <https://www.reperes-decrues.developpement-durable.gouv.fr/reperes-de-crues>

8. BLESUIS J.-C., « Discours sur la culture du risque, entre approches négative et positive. Vers une éducation aux risques ? », *Géographie et cultures*, 88 (2013), p. 249-265.

9. CEPRI : <https://cepri.net/information-preventive.html>

10. Par exemple, à Sommières, l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) du Vidourle inclut dans son action en faveur de la « culture du risque », la sensibilisation des scolaires et la pose de repères de crues.



Fig. 1 : Les repères de crues du Vidourle dans la commune de Sommières¹¹



Fig. 2 : Quelques exemples de la diversité de repères de crues en France

11. Le niveau le plus élevé correspond à l'inondation de 2002.



Fig. 3 : Quelques exemples de la diversité de repères de crues en Allemagne

Les repères de crues en Alsace

Dans des milliers de communes françaises, on peut donc observer ces symboles, désormais unifiés (Fig. 1), sur les murs des maisons, les piles de ponts, le matériel urbain, parfois sur les arbres, dans les grandes villes (Avignon, Lyon, Paris, etc.) comme dans les petits villages. Partout, sauf en Alsace, malgré le caractère théoriquement obligatoire de cette mesure¹².

Plusieurs éléments d'explication peuvent être avancés. Tout d'abord, du fait des guerres successives, de nombreux ponts ou habitats sur lesquels des repères de crues avaient été posés ont été détruits (tout particulièrement dans le Haut-Rhin). L'Alsace, de plus, n'a pas connu d'inondations extrêmes depuis plusieurs décennies, ni même d'événements spatialement étendus. En effet, les dernières

12. Cette obligation concerne les communes dotées d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation). Le premier PPRI approuvé en Alsace (bassin de la Largue) date de 1998 et, à l'heure actuelle, plus de 300 communes alsaciennes concernées par un PPRI devraient avoir posé des repères de crues.

inondations à caractère régional datent de février 1990 et d'avril/mai 1983, celles du Rhin remontent à plus d'un siècle, et les centres historiques de Strasbourg ou Mulhouse n'ont plus été inondés depuis la fin du XIX^e siècle. Dans le Bas-Rhin, même si les repères de crues sont un peu plus nombreux, ils ont été largement oubliés. Du côté des pouvoirs publics, le besoin de conserver la mémoire et la connaissance des événements importants en les inscrivant dans le paysage, ne semble plus s'y être manifesté depuis les inondations de décembre 1947 ou de janvier 1955. Ce département a été, jusqu'à une époque récente, l'un des plus en retard en ce qui concerne la prise en compte des risques d'inondation, illustrant à l'excès l'inefficacité et l'ambiguïté de la prise en charge par l'État du « travail de mémoire des catastrophes à la place des habitants » après la guerre¹³.

Cette situation semble néanmoins évoluer. Depuis 2016, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin sont dans l'obligation de contribuer à la plate-forme nationale collaborative des repères de crues¹⁴ et des collectivités se sont mises à œuvrer pour la connaissance du risque, notamment dans le cadre des PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations). Le dispositif PAPI doit définir les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre afin de réduire les conséquences dommageables des inondations. Dans ces programmes, 7 axes directeurs sont définis pour atteindre ces objectifs. L'un de ces axes consiste en « l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque » qui se traduit, entre autres actions, par la pose obligatoire de repères de crues. Mais les communes (qui ont la responsabilité de la pose de ces repères) sont « souvent désemparées sur le mode opératoire »¹⁵. Cela explique en partie l'échec, notamment en Alsace, de l'obligation légale de pose de repères de crues dans les communes dotées d'un PPRI, d'autant plus qu'il peut s'agir de « signaux un peu trop gênants [...] face à la volonté des élus de construire à tout prix »¹⁶. Et, dans les territoires, nombreux sont ceux qui

13. « Inondations, on a fait disparaître le souvenir des catastrophes », *Slate.fr*, 3 juin 2016 [En ligne : <http://www.slate.fr/story/119015/inondations-disparaitre-souvenir-catastrophes>].

14. Plateforme nationale collaborative des sites et repères de crues : <https://www.reperes-decrues.developpement-durable.gouv.fr>

15. EPTBOISE-AISNE, « Zoom sur... l'aide à la pose de repères de crue », 30 mars 2018 [En ligne : <https://www.oise-aisne.net/2018/03/30/l-aide-%C3%A0-la-pose-de-rep%C3%A8res-de-crues/>].

16. « On ne pouvait pas construire tant qu'on maintenait des repères de crue. Maintenir cette mémoire visuelle, c'était selon eux contribuer à empêcher le développement urbain » (« Inondations, on a fait disparaître le souvenir des catastrophes », *Slate.fr*, 3 juin 2016 [En

pensent « qu'un tel témoignage peut faire fortement baisser le prix d'un bien immobilier »¹⁷. Concernant la pose de repères de crues, les PAPI viennent en quelque sorte au secours de la loi Bachelot. Or, au début de la mise en place de ces programmes, les investissements en faveur de l'axe « amélioration de la connaissance et de la conscience du risque » étaient assez limités¹⁸. Cela a conduit le législateur à imposer des objectifs plus élevés en matière de « développement de la culture du risque »¹⁹ aux candidats à l'obtention de financements dans le cadre des PAPI²⁰. Mais bien souvent, la pose de repères de crues est réalisée de manière « mécanique », parce qu'il faut répondre aux objectifs réglementaires, sans recul sur la portée territoriale et les conséquences de cette pose et sans réelle réflexion scientifique sur l'objet en lui-même²¹.

C'est dans ce contexte que se sont développés les PAPI en Alsace, sous le pilotage du Syndicat des eaux et de l'assainissement (SDEA) Alsace-Moselle²² (Fig.4), avec des ambitions élevées en matière « d'amélioration des connaissances et de la conscience des risques », notamment à travers la pose de repères de crues. Or, en Alsace, cette opération se révèle particulièrement complexe car elle implique

ligne : <http://www.slate.fr/story/119015/inondations-disparaitre-souvenir-catastrophes>)).

17. DEVILLAIRE B., *La complainte des inondés*, Cheminements, 2009.

18. Au profit des travaux d'infrastructures, comme la construction de digues (VINET F., *Le risque inondation. Diagnostic et gestion*, Lavoisier, Paris, 2010).

19. CEPRI, « les PAPI », 2018 [En ligne : <http://www.cepri.net/les-papi.html>].

20. Cela concerne les PAPI de 2^e génération (2011-2017), succédant aux PAPI de 1^{re} génération (2003-2009). Le cahier des charges des PAPI de 3^e génération est applicable depuis le 1^{er} janvier 2018 (CEPRI, *ibid.*).

21. Les repères de crues restent encore peu étudiés en France, alors que les publications ont été plus nombreuses en Grande-Bretagne (McEWEN L. et al., « Sustainable flood memories, lay knowledges and the development of community resilience to future flood risk », *Transactions of the Institute of British Geographers*, 42 (2016/1), p. 14-28 ; GARDE-HANSEN J. et al., « Sustainable flood memory: Remembering as resilience », *Memory Studies*, 10 (2016/4), p. 384-405), ou en Europe Centrale (PEKAROVA P. et al., « Historic flood marks and flood frequency analysis of the Danube River at Bratislava, Slovakia », *J. Hydrol. Hydromech.*, 61 (2013), p. 326-333 ; MUNZAR J. et al., « Historical floods in Central Europe and their documentation by means of floodmarks and other epigraphical monuments », *Moravian Geogr. Reports*, 14 (2006/3), p. 26-44).

22. Il s'agit des PAPI Zorn Amont, Zorn Aval et Landgraben, PAPI Giessen-Liepvrette et du PAPI de l'ill bas-rhinoise.

au préalable un important travail de recherche sur le terrain²³ et dans les archives pour retrouver des repères anciens et oubliés le long des cours d'eau et de déboucher, dans les archives, les documents relatifs à des mesures de hauteur d'eau, et les inventaires réalisés pendant les périodes d'annexions allemandes des ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles ou par des administrations contemporaines. Ces recherches sont notamment réalisées au CRÉSAT dans le cadre d'un partenariat avec le SDEA Alsace-Moselle.



Fig. 4 : Localisation des bassins-versants alsaciens concernés par un PAPI piloté par le SDEA d'Alsace-Moselle²⁴

23. Il est possible de suivre ces « découvertes » de repères de crues oubliés sur la page Facebook de l'Observatoire Régional des Risques d'Inondation (www.orrion.fr) : <https://www.facebook.com/orrionalsace/>

24. Il s'agit des bassins de la Zorn, du Giessen-Liepvrette, de l'Ill aval et de la Sarre.

Les repères de crues : objets géohistoriques par excellence

Si les chercheurs du CRÉSAT s'intéressent aux repères de crues, c'est parce qu'ils constituent un objet géohistorique²⁵ par excellence²⁶, en premier lieu en ce qu'ils permettent d'inscrire la dynamique des crues dans un continuum spatial et temporel et d'effectuer des comparaisons entre les événements remarquables, qui apparaissent donc sous forme de « chronologie hiérarchisée ». Dans le Fossé Rhénan, on peut suivre la succession des crues du Rhin depuis le xvii^e siècle à Bâle, ou celles du Main depuis le xiv^e siècle à Francfort-sur-le Main. Pour le Rhin, on constate, grâce à ces repères de crues positionnés sur un site unique, l'importance des crues de 1480, 1651, 1801, 1852, 1876, 1881, etc.²⁷, bien plus « hautes » que celle de 1999 qui est l'événement majeur du xx^e siècle, ce qui nous indique indirectement qu'un changement significatif de la dynamique du Rhin est intervenu après les années 1880²⁸.

De plus, les repères de crues constituent un élément essentiel de conservation de la mémoire des inondations, de partage et de transmission des événements passés. Les repères de crues portent une dimension identitaire et patrimoniale²⁹ : ils témoignent, d'une part, de l'histoire potentiellement douloureuse et propre à chaque territoire et, d'autre part, d'une forme de résilience. En effet, la chronologie des crues peut être confrontée à la continuité voire à la croissance de la présence humaine à proximité du cours d'eau. Malgré des inondations parfois dévastatrices, les activités anthropiques ont continué à se développer, voire à

25. Au sens d'un sujet d'étude dont l'analyse se prête à et relève d'une approche spatiale et temporelle conjointe, où le regard diachronique sert à éclairer les enjeux géographiques actuels et futurs.

26. MARTIN B., GLASER R., EDELBLUTTE C. et al., « Concepts, méthodes et opérationnalité en géohistoire des risques, à travers l'exemple de la géohistoire des inondations dans le Fossé Rhénan », *Actes du colloque international Géohistoire de l'environnement et des paysages, Toulouse, 12-14 octobre 2016*, Éditions du CNRS, 2018 (à paraître).

27. HIMMELSBACH I., GLASER R., SCHOENBEIN J., RIEMANN D., MARTIN B., « Reconstruction of flood events based on documentary data and transnational flood risk analysis of the Upper Rhine and its French and German tributaries since AD 1480 », *Hydrol. Earth Syst. Sci.*, 19 (2015), p. 1-16.

28. WETTER O., PFISTER C. et al., « The largest floods in the High Rhine basin since 1268 assessed from documentary and instrumental evidence », *Hydrological Sciences Journal*, 56:5 (2011), p.733-758 [En ligne : <https://doi.org/10.1080/02626667.2011.583613>].

29. MARTIN B., EDELBLUTTE C., GIACONA F. et al., « La valeur patrimoniale des inondations, un enjeu pour la culture du risqué dans le Fossé Rhénan ? », *La crue, l'inondation, un patrimoine ? / Flood as Heritage*, 2018 (à paraître).

conquérir des zones potentiellement inondables, une situation liée à l'absence ou à l'insuffisance de réglementation contraignante, à la trop grande confiance accordée aux ouvrages de protection et, plus globalement, à l'absence de « culture du risque »³⁰. Les cas de Mulhouse et Strasbourg sont à ce titre exemplaires³¹ : au XIX^e siècle, à Mulhouse, le développement industriel et urbain dans le lit majeur de l'Ill a été rapide et massif, dès lors que ce secteur a été protégé des inondations par la construction du canal de décharge de l'Ill. De même, à Strasbourg, la croissance urbaine et industrielle des quartiers sud s'est effectuée dans un glaciaire inondable à fonction défensive³², mais régulièrement inondé par les crues de l'Ill. La vulnérabilité de ce secteur a été totalement transformée avec la mise en service en 1891 du canal de décharge de l'Ill, à Erstein, capable d'évacuer 90 % des eaux de crue directement vers le Rhin. À noter que ces deux canaux avaient été notoirement sous-dimensionnés au départ. Leur « efficacité » actuelle est le résultat de nombreux recalibrages destinés à augmenter leur capacité après que l'occurrence de crues importantes a affiché leurs limites.

Les repères de crues ont donc une valeur pédagogique concernant les extrêmes hydrologiques. Ils peuvent ainsi constituer un élément très important de légitimation des politiques de prévention et notamment de la prescription de Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) dans un territoire³³. Les repères de crues permettent ainsi de re-territorialiser le risque, de favoriser son appropriation et son acceptation par les acteurs locaux, à travers l'inscription territoriale sur le temps long du principe de « vivre avec » les inondations³⁴. Cette importance des repères de crues dans la mise en place d'une « culture du risque » apparaît aujourd'hui nettement à travers la constitution, à l'échelle nationale,

30. DUPONT N., *Approche pluridisciplinaire des perceptions des inondations sur le bassin de la Vilaine* [rapport de recherche], Université de Rennes 2, 2007.

31. MARTIN B., GIACONA F., FURST B. et al., « La variabilité spatio-temporelle des inondations dans le Fossé Rhénan à la lumière de l'évolution de la vulnérabilité », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 17 (2017/1) [En ligne : DOI : 10.4000/vertigo.18488].

32. Le barrage Vauban avait pour vocation d'entraver le cours de l'Ill et de protéger Strasbourg au sud en provoquant l'inondation du lit majeur.

33. Depuis 2016, ils sont ainsi utilisés pour illustrer la réalité du risque d'inondation dans le cadre de la présentation au public des Plans de Prévention des Risques d'Inondation du Bas-Rhin.

34. BLESIOUS J.-C., « Discours sur la culture du risque... » *op.cit.*

de la plate-forme nationale collaborative des repères de crues, à condition qu'ils existent et soient connus, ce qui constitue un double défi en Alsace.

Éléments d'analyse géohistorique des repères de crues

Hierarchiser les crues à partir des repères de crues : un exercice délicat

Pour autant, les repères de crues, notamment lorsqu'ils s'inscrivent dans une chronologie longue, nécessitent d'être analysés sur un plan géohistorique en répondant au principal problème que sont les discontinuités (qualitatives et quantitatives) de l'information sur les risques, archivée ou disponible. Ces discontinuités vont être d'autant plus importantes que la période est longue³⁵. En géohistoire des risques, au-delà de la discontinuité des sources, il faut aussi tenir compte des discontinuités relatives à l'aléa, aux enjeux, à la vulnérabilité ainsi qu'aux perceptions et aux représentations qui vont peser sur la quantité et la qualité de l'information relative aux inondations qui va être présente dans les sources³⁶. Sans s'attarder sur la qualité du report du pic de crue³⁷, il est aisé d'admettre que pour un même facteur déclenchant climatique, la situation du bassin versant en amont va conditionner la hauteur d'eau, selon que les zones d'expansion des crues ont été conservées ou réduites, que des travaux ont modifié la dynamique de la rivière, qu'ils ont été efficaces ou non, etc.

Prenons par exemple la chronologie hiérarchisée des crues telle qu'elle apparaît sur le plus remarquable des repères de crues subsistant en Alsace (Fig. 5), dans la forêt du Neuland au sud de Colmar. Pour la Lauch et la Vieille Thur, en amont de la ville de Colmar, les événements les plus remarquables semblent être ceux de mars 1876 et janvier 1920³⁸, deux crues aujourd'hui totalement oubliées.

35. MARTIN B., HOLLEVILLE N., FOURNIER M., et al., « Les événements extrêmes dans le fossé rhénan entre 1480 et 2012. Quels apports pour la prévention des inondations ? », *La Houille Blanche*, 2 (2015), p. 82-93 ; GIACONA F., ECKERT N., MARTIN B., « A 240-year history of avalanche risk in the Vosges Mountains based on non-conventional (re)sources », *Natural Hazards and Earth System Sciences*, 17 (2017), p. 887-904.

36. GIACONA F., ECKERT N., MARTIN B., « La construction du risque au prisme territorial : dans l'ombre de l'archétype alpin, les avalanches oubliées de moyenne montagne », *Natures Sciences Sociétés*, 25 (2017), p. 148-162 ; MARTIN B., GLASER R., EDELBLUTTE C. et al., « Concepts, méthodes et opérationnalité en géohistoire des risques... », *op. cit.*

37. Est-ce qu'il a été observé au maximum de la crue ? Avant ou après ? Est-ce construit sur une observation directe ou sur l'interprétation de laisses de crue ?

38. MARTIN B., GIACONA F., FURST B. et al., « La variabilité spatio-temporelle des inondations... »,

Ces deux inondations particulièrement graves en termes de dommages ont été occultées dans la mémoire collective par la plus importante crue du Rhin au cours des 3 derniers siècles (juin 1876) et par l'inondation probablement la plus importante du ^{xx}^e siècle en Alsace, celle de fin décembre 1919³⁹, située au niveau de la crue de janvier 1910, qui est présentée, dans la notice des PPRI du Haut-Rhin, comme la crue de référence et la dernière de cette importance.

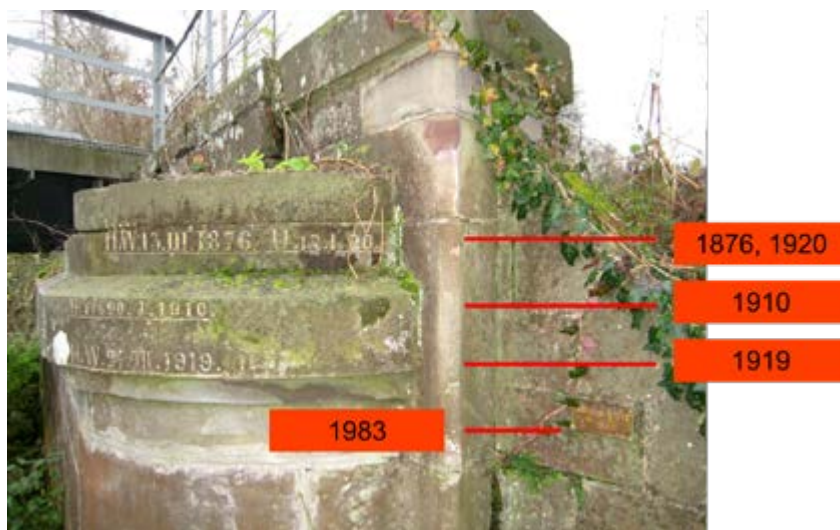


Fig. 5 : Repères de crues implantés sur la pile de rive droite (amont) du pont de chemin de fer au-dessus du Canal des Neuf Moulins (Vieille Thur), dans la forêt du Neuland au sud de Colmar

Bien entendu, ces repères de crues doivent être contextualisés⁴⁰ pour tenter de faire apparaître la « vraie » hiérarchisation des crues, au-delà des simples hauteurs d'eau. Ainsi, à conditions climatiques équivalentes, plus les travaux d'endiguement du cours d'eau vont être importants dans le bassin en amont, plus le pic de crue va être prononcé en aval. L'onde de crue va en effet se propager plus vite entre des berges endiguées et, comme ces dernières suppriment les possibilités

.....
op. cit.

39. Les deux événements extrêmes des 24-25 décembre 1919 et 12-13 janvier 1920 se sont succédé à deux semaines d'intervalle.

40. MARTIN B., GLASER R., EDELBLUTTE C. et al., « Concepts, méthodes et opérationnalité en géohistoire des risques... », *op. cit.*

d'étalement du cours d'eau en crue (sauf rupture de digue, bien entendu), les volumes transférés vers l'aval vont sensiblement augmenter⁴¹. Par exemple, après 1876, l'administration allemande a procédé à d'importants travaux de correction et d'endiguement des cours d'eau du Fossé Rhénan, comme il est possible de le voir à Mulhouse, Fribourg-en-Brisgau et Strasbourg⁴². Le développement des usines textiles dans les vallées vosgiennes a considérablement renforcé cette tendance à l'endiguement afin de protéger ces zones économiques importantes et ce surtout dans les dernières décennies du XIX^e siècle. En mars 1876, des territoires entiers ont été inondés, alors qu'ils ne l'ont plus été depuis : non seulement les travaux de correction dans le haut bassin et leurs répercussions en aval étaient moindres, mais, en plus, les zones d'expansion des crues étaient bien plus importantes avant d'être grignotées par l'urbanisation. Les hauteurs d'eau indiquées sur ce repère de crues (Fig. 5) minimisent vraisemblablement l'importance de la crue de mars 1876 dans la hiérarchie locale.

Il en est de même pour l'inondation de 1919. En effet, des travaux de correction ont été effectués par l'administration allemande après les inondations de 1910⁴³. On pourrait donc penser que 1919 et ensuite 1920 sont, au contraire de 1876, maximisées/surévaluées dans la hiérarchie. Or, dans les bassins de la Thur et de la Lauch, les bombardements français et allemands ont provoqué de tels dommages aux digues que des débordements ont été recensés dans des secteurs épargnés en 1910. Il est à considérer que, bien qu'inférieures à la crue de 1876, celles de 1919 et 1920 sont sans doute supérieures à celle de 1910. Et pour les vallées de la Thur et de la Lauch, la crue de janvier 1920 est peut-être la plus importante depuis celle d'octobre 1778⁴⁴. Or, c'est paradoxalement l'événement le moins bien connu et le moins documenté des 150 dernières années.

41. VINET F., *Le risque inondation.... op. cit.* ; VINET F., *Inondations*, Istes Éditions, 2018. Ce sont par exemple des problèmes qui concernent le Rhin en aval d'Offendorf au nord de Strasbourg, l'Ill dans sa partie bas-rhinoise, la Zorn vers Weyersheim en aval de Brumath, Sausheim et Illzach en aval du canal de décharge de l'Ill à Mulhouse, etc.

42. MARTIN B., GACCONA F., FURST B. et al., « La variabilité spatio-temporelle des inondations... », op. cit.

43. HIMMELSBACH I., *Erfahrung – Mentalität – Management Hochwasser und Hochwasserschutz an den Nicht schiffbaren Flüssen im Ober – Elsass und am Oberrhein (1480 – 2007)*, thèse de doctorat de géographie, Université de Freiburg, 2013 [En ligne : <http://www.freidok.uni-freiburg.de/volltexte/8969/>].

44. Événement caractérisé par la destruction d'une partie des remparts et de l'hôtel de ville de Thann, et par le « plus haut » repère de crue des berges de l'Ill à Strasbourg.

Bien évidemment, les données climatiques pourraient permettre de renforcer cette analyse ; malheureusement, elles demeurent très lacunaires pour cette période. On ne sait rien des précipitations de mars 1876 dans le massif des Vosges. Celles de janvier 1910 et décembre 1919 sont assez comparables en termes de maxima journaliers (entre 185 et 192mm⁴⁵), l'épaisseur de neige au sol était globalement identique (entre 50 et 60 centimètres à 1 000 mètres d'altitude) et la fonte a été rapide, mais la réponse aux précipitations a été sans doute plus brutale en 1919, à cause des dommages de guerre⁴⁶.

L'ensemble de ces analyses nécessiterait de pouvoir être confronté à d'autres repères de crues en Alsace ; malheureusement, ceux-ci sont rares, notamment pour mars 1876 et janvier 1920. On sait cependant, grâce aux archives, que ces deux épisodes ont été très dévastateurs, mais spatialement limités au secteur sud du Fossé Rhénan. En revanche, en décembre 1919 comme en janvier 1910, tous les cours d'eau alsaciens et badois ont connu une crue exceptionnelle⁴⁷ et l'on retrouve quelques repères de crues (1910, 1919) dans le département du Bas-Rhin, particulièrement dans la vallée de la Zorn et de la Zinsel (Saverne, Dossenheim, Steinbourg, Wilwisheim, Schwindratzheim, Brumath, Weyersheim), ainsi que dans la vallée de la Bruche et à Strasbourg.

Pour cette dernière ville, l'approche géohistorique offre un éclairage très intéressant à l'analyse comparative des repères de crues et à la hiérarchisation des événements. En effet, Strasbourg se trouve à la confluence de deux cours d'eau, la Bruche et l'Ill. Les repères de crues en amont de Strasbourg sur ces deux cours d'eau montrent une même hiérarchie : la crue la plus extrême s'est produite en décembre 1919 et figure, en termes de hauteur d'eau, largement au-dessus de celles de 1882, 1896, 1910, 1947, 1983 (Fig. 6). Dans le centre de Strasbourg ne subsiste malheureusement presque plus aucun repère de 1919. Dans le cadre de

45. Il s'agit des plus importantes précipitations journalières pour l'Alsace depuis le début des mesures météorologiques.

46. La forêt a été totalement détruite dans une grande partie du haut bassin de la Thur et de la Lauch, notamment sur les crêtes vosgiennes (MARTIN B., HOLLEVILLE N., FOURNIER M. et al., « Les événements extrêmes dans le fossé rhénan... » *op.cit.*) et les archives de l'époque témoignent de la rapidité de la fonte des neiges.

47. Notamment la Kinzig dans le Pays de Bade.

la démarche historico-progressive conduite durant le programme TRANSRISK, des hauteurs d'eau ont été reconstituées à partir de photographies anciennes⁴⁸ et apparaissent paradoxalement très inférieures à celles de 1882. Plus encore, un extrait des *Dernières Nouvelles d'Alsace* de 1948 positionne cette hauteur d'eau un bon mètre en dessous du repère de crue de 1882 (Fig. 6). Compte tenu de l'importance de la crue de 1919 par rapport à celle de 1882 en amont de Strasbourg, ces deux informations, en apparence illogiques, sont-elles fausses ? En réalité non, car l'explication nous est fournie par la chronologie des travaux d'aménagement des cours d'eau en amont de Strasbourg (Fig. 6). En 1891, est construit à Erstein un canal de décharge des eaux de l'Ill, qui évacue 90 % des eaux de crue directement dans le Rhin (soit environ 500 m³/s à l'époque). En 1882, Strasbourg a été inondée par les crues conjointes de l'Ill et de la Bruche. En 1919, la ville n'a eu à subir que la crue de la Bruche, soit un débit aux alentours de 350-400 m³/s contre sans doute 800-900 m³/s en 1882, ce qui conforte les informations issues des archives et relatives aux hauteurs d'eau.

Les repères de crues, un marqueur territorial aléatoire, dépendant de choix humains

Le deuxième élément important à prendre en compte dans l'analyse géohistorique des repères de crues concerne la dimension humaine et sociétale de cette information. La présence de ces marqueurs territoriaux reposait⁴⁹ sur la volonté individuelle (repères posés par des particuliers sur leurs propres bâtiments) ou collective (repères posés par une administration sur des ouvrages d'art ou des bâtiments) de conserver et matérialiser cette information, et de donner ainsi à la crue une dimension patrimoniale⁵⁰. Mais, en fonction de quels critères ? À partir de quels seuils ? À quels emplacements ? Avec quelle couverture territoriale ? Selon quels objectifs réglementaires ? Ces questionnements soulèvent la relativité de l'information donnée dans le temps et dans l'espace, d'autant plus que l'on travaille sur le temps long et que les logiques gouvernant la pose des repères de crues varient selon les époques et les territoires.

48. MARTIN B., HOLLEVILLE N., FOURNIER M. et *al.*, « Les évènements extrêmes dans le fossé rhénan... », *op. cit.*

49. C'est à présent une obligation pour les territoires dotés d'un PPRI (loi « Bachelot » de 2003).

50. MARTIN B., EDELBLUTTE C., GIACONA F. et *al.*, « La valeur patrimoniale des inondations... », *op. cit.*

À ces limites se rajoutent celles liées à la conservation et la valorisation des repères de crues dans des sociétés qui ne valorisent pas toujours les événements catastrophiques passés. Dans certains cas, les repères de crues disparaissent⁵¹ parce qu'ils sont volontairement détruits⁵², ou faute d'entretien et de volonté de préservation, parce que leur signification n'est plus comprise et que leur utilité s'efface au fur et à mesure que les inondations deviennent moins fréquentes (Fig. 7).

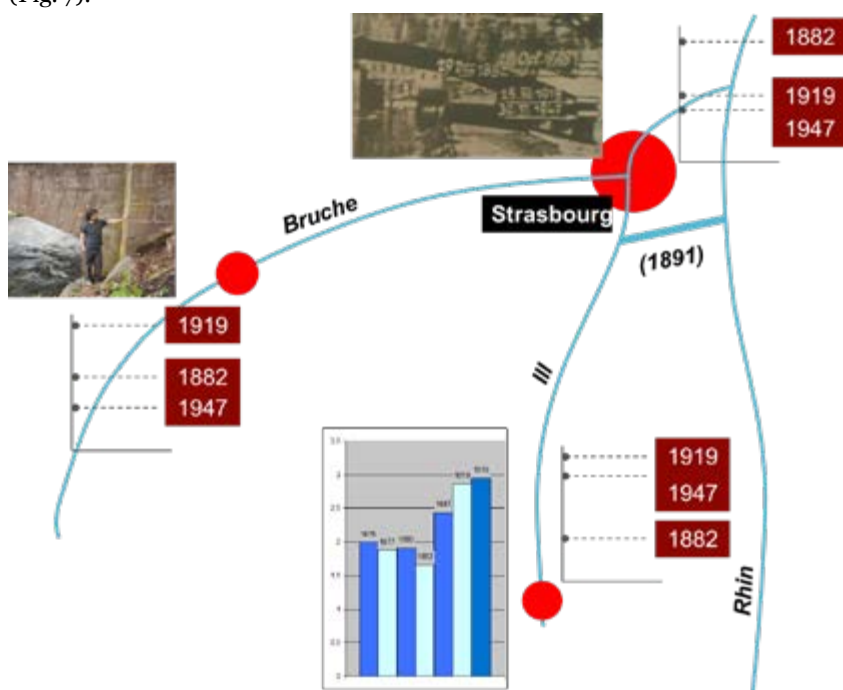


Fig. 6 : Comparaison des hauteurs d'eau et des repères de crues à Strasbourg (III) et, en amont, sur les deux cours d'eau qui se rejoignent à Strasbourg (III, Bruche)⁵³

51. GAZELLE F., MARONNA K., « Conservation et disparition des repères de crue – Exemple des repères apposés après la crue de 1930 en Lot et Garonne et dans le sud du Tarn », *Physio-géo*, 3 (2009), p. 21-33.

52. Les repères de crues peuvent être perçus comme une information potentiellement dévalorisante pour un bien ou un patrimoine, ou être associés à un traumatisme qu'on veut oublier.

53. Photographie du haut : *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 16 janvier 1948. Photographie de gauche : repères de crues au pont de Russ sur la Bruche.

L'Alsace constitue un exemple particulièrement intéressant en ce qui concerne ces dynamiques. Les repères de crues y sont plutôt rares et méconnus, les raisons sont nombreuses :

- L'Alsace est une terre de conflits. Entre 1870 et 1945, elle a été le théâtre des trois conflits entre la France et l'Allemagne. Les ponts ont été souvent détruits, or ils étaient les supports prioritaires des repères de crues. Ce sont dans les secteurs où les combats ont été les plus acharnés lors de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale que les repères sont les plus rares. Il est, de ce point de vue, assez significatif de noter que le seul repère de crues ancien encore présent, dans la région de Thann, se trouve protégé à l'intérieur d'une église⁵⁴.
- Les photographies anciennes ou cartes postales relatives aux inondations ou aux repères de crues sont très peu nombreuses ou ignorées et beaucoup d'archives ont été perdues, détruites, oubliées, que ce soit en raison des conflits ou plus simplement des déménagements des administrations. Celles qui subsistent, rédigées souvent en écriture gothique, perdues dans la masse peu accessible de la série AL des Archives départementales⁵⁵, sont totalement méconnues, même s'il subsiste des bribes de l'inventaire régional exhaustif des repères de crues établi par l'administration allemande en 1943.

La diminution de la fréquence des inondations, voire leur disparition depuis la fin du XIX^e siècle (rives du Rhin, villes de Strasbourg et de Mulhouse), a rendu ces marqueurs territoriaux invisibles ou illisibles, notamment parce que les principales inondations se sont produites pendant l'annexion allemande.

- Les repères de crues sont ainsi marqués d'un mystérieux H.W. (« *Hochwasser* » ; Fig. 5 et 6), littéralement « hautes eaux » en allemand), dont la signification n'est pas forcément évidente pour un non germanophone.
- Les repères de crues ne font l'objet d'aucune protection à caractère patrimonial, sauf lorsqu'ils sont associés à un bâtiment remarquable, auquel cas ils

54. Église de Vieux-Thann.

55. Aux Archives départementales du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, cette série concerne les documents administratifs produits après l'annexion de ces trois départements par l'Allemagne en 1870. S'y trouvent donc les informations couvrant les périodes 1870-1918 et 1940-1945.



Fig. 7 : Altération et dégradation
des repères de crues⁵⁷

Faute de sensibilisation et de politique en ce sens et, surtout, de connaissances des obligations légales en la matière, aucun repère de crues n'a été posé depuis plus de 50 ans, en dehors d'une opération très ponctuelle réalisée par le Génie rural du Haut-Rhin en 1983. Aucune commune soumise à un PPRI en Alsace n'a, à ce jour, posé le moindre repère de crue, par méconnaissance, désintérêt, voire par méfiance. Et, quand les collectivités territoriales s'y résolvent, elles sous-estiment souvent la difficulté et la complexité de la tâche⁵⁸. Ainsi, elles sont parfois ignorantes des changements qui ont affecté les nivellements entre la période

56. On a pu ainsi retrouver des repères de crues à Woerdt, à Wissembourg, etc. grâce à l'inventaire des monuments historiques.

57. À gauche, un repère de crues sur une pile du pont sur la Zorn à Wilwisheim (crue de janvier 1910), tronqué par la pose d'un tablier en béton. À droite, les repères de crues situés Quai Finkwiller à Strasbourg (crues de l'ill d'octobre 1778 et décembre 1882), où le grès se dégrade très rapidement.

58. MARTIN B., HOLLEVILLE N., FOURNIER M. et al., « Les événements extrêmes dans le fossé rhénan... » *op. cit.*

allemande et la période française. On retrouve dans les archives, à défaut de repères de crues, des hauteurs d'eau nivelées par l'administration allemande lors de la plupart des grandes crues s'étant produites entre 1870 et 1920. Cela pourrait permettre de placer de nombreux repères de crues mais les rares collectivités qui ont essayé ont préféré suspendre l'opération à cause de cette difficulté technique. En effet, si l'on ne sait pas que ces nivellements ont été effectués en fonction d'une altitude 0 en Mer du Nord et non en rade de Marseille, la confrontation des hauteurs d'eau de l'époque avec les hauteurs contemporaines donne des résultats aberrants, incompréhensibles, voire contreproductifs : sans conversion, les hauteurs de crues « allemandes » sont sous-estimées d'une cinquantaine de centimètres.

La conséquence de tout ceci est illustrée par la cartographie de la localisation des repères de crues dans le Fossé Rhénan et les enquêtes sur la mémoire des inondations effectuées dans le cadre du programme TRANSRISK :

- Les repères de crues sont très nombreux et globalement bien connus de la population du côté allemand alors qu'ils correspondent majoritairement à des événements antérieurs aux grands travaux de correction (avant la fin du XIX^e siècle) ;
- Les repères sont rares et méconnus en Alsace alors qu'ils correspondent souvent à des événements plus récents.

Or, pendant la période d'annexion (1870-1918), l'administration allemande a procédé avec le même soin à la pose systématique de repères de crues en Alsace et dans le pays de Bade. Ils ont malheureusement presque tous disparu coté alsacien. Le meilleur exemple nous est donné par les inondations de mars 1896, très graves en termes de dommages des deux côtés du Rhin, mais pour lesquelles il ne reste qu'un seul repère de crue connu en Alsace, dans la vallée de la Bruche, contre plus d'une cinquantaine en Pays de Bade^{59 60}.

59. HIMMELSBACH I., *Erfahrung – Mentalität... op. cit.*

60. MARTIN B., HOLLEVILLE N., FOURNIER M. et al., « Les événements extrêmes dans le fossé rhénan... » *op. cit.*

La géohistoire des repères de crues au service de la prévention du risque d'inondation

La question des repères de crues illustre parfaitement ce que la géohistoire peut apporter à la recherche-action, particulièrement en ce qui concerne la prévention des inondations. La constitution de la plate-forme nationale participative des repères de crues relève en effet d'une complexité certaine dès lors que l'on veut y ajouter les données alsaciennes. Le travail de terrain de repérage et d'identification est alors essentiel, à l'appui des documents d'archives qui restent lacunaires et difficiles à retrouver. Mais, compte tenu de la disparition de nombreux repères, l'essentiel des informations va provenir des documents d'archives qui mentionnent les repères disparus⁶¹, des photographies et descriptions figurant dans les archives ou la presse, voire des images de l'INA⁶² (Fig. 8). Par exemple, les inondations de 1852 ont fait l'objet d'une vaste campagne de pose de repères de crues dans la région strasbourgeoise. Si le document les listant a pu être retrouvé aux Archives départementales du Bas-Rhin⁶³ par Florie Giacona (Fig. 9), aucun des ponts ou des bâtiments-support n'existe encore à l'heure actuelle. Le seul repère qui subsiste toujours est méconnu mais soigneusement entretenu par un particulier sur le mur de sa maison à La Wantzenau, commune du nord de l'agglomération strasbourgeoise (Fig. 10).

Néanmoins, dans le cadre du programme TRANSRISK, une centaine de repères de crues ont d'ores et déjà été retrouvés ou créés, couvrant la période 1673-2004. Des repères de crues de février 1990 (avec panneaux explicatifs) vont être posés dans des entreprises volontaires de la vallée de la Lauch, dans le cadre du programme Interreg Clim'ability et l'Eurométropole de Strasbourg réfléchit à la pose de repères sur les rives de l'Ill à proximité du centre-ville. Cette démarche intéresse les structures porteuses de PAPI notamment le SDEA Alsace-Moselle, qui bénéficie des recherches géohistoriques pour poser des repères de crues dans les bassins du Giessen, de la Liepvrette, de la Zorn et bientôt de l'Ill bas-rhinois et de la Sarre (Fig. 4). La collaboration porte autant sur l'apport d'informations

61. Démarche incluant la recherche du référentiel relatif au nivellement lorsque celui-ci existe.

62. HOLLEVILLE N., MARTIN B., « Les territoires à risques d'inondations : l'apport des photographies et archives audiovisuelles à la reconstitution d'une mémoire du risque en Alsace », *Actes des journées d'étude Identités citoyennes, Mulhouse, 4 décembre 2010*, 2018 (à paraître).

63. Archives départementales du Bas-Rhin, 111 AL 26.

sur les hauteurs d'eau que sur le choix des visuels et des sites d'implantation (Fig. 8), voire sur les limites inhérentes à ce type d'information. En effet, sur le temps long, à conditions climatiques équivalentes, les facteurs qui conditionnent les crues et les hauteurs d'eau sont soumises à de telles variations spatiales et temporelles, qu'il est assez superflu, voire ridicule, de ne vouloir repositionner que des repères disposant d'une précision centimétrique. Hormis à travers une démarche géohistorique complexe de contextualisation⁶⁴, la hauteur d'eau ancienne est une donnée dont l'utilisation actuelle est sujette à caution⁶⁵. Par contre, sa valeur informative, pédagogique, dans le cadre de la construction d'une « culture du risque », est essentielle pour rappeler la vulnérabilité d'un territoire (mais aussi sa résilience et les solidarités multiscales qui se mettent en œuvre pendant et après une catastrophe), notamment face à des événements extrêmes et de fréquence rare⁶⁶.

Conclusion

L'Alsace et surtout le Bas-Rhin se sont lancés dans une opération de redécouverte et de revalorisation des marqueurs territoriaux que constituent les repères de crues. Après avoir été à la traine en matière de développement de la connaissance du risque, ce département pourrait bien devenir exemplaire dans sa stratégie d'information et de communication sur les inondations. En effet, les acteurs du SDEA Alsace-Moselle notamment se sont rapidement interrogés sur les limites d'une implantation non réfléchie des repères de crues, répondant au seul respect des directives ministérielles. En effet, hormis la relative rareté des inondations dommageables en Alsace, la région se trouve confrontée à un autre problème : on n'est pas à Sommières et, contrairement au terrible Vidourle capable d'atteindre les premiers étages des habitations (Fig. 1), les inondations provoquées par les cours d'eau alsaciens dépassent rarement quelques dizaines de centimètres dans les zones urbanisées. Et pourtant, en 1983 comme en 1990, les inondations ont fait plusieurs morts en Alsace et causé des dizaines de millions de

64. MARTIN B., GLASER R., EDELBLUTTE C. et al., « Concepts, méthodes et opérationnalité en géohistoire des risques... », *op. cit.*

65. *Ibid.*

66. MARTIN B., EDELBLUTTE C., GIACONA F. et al., « La valeur patrimoniale des inondations... », *op. cit.* ; McEWEN L. et al., « Sustainable flood memories... », *op. cit.* ; GARDE-HANSEN J. et al., « Sustainable flood memory... », *op. cit.*

SDEA

ID BR 1

PROGRAMME DE POSE DE REPERES DE CRUE PAPI Zorn aval

LA ZORN

Nom du site Avenue de Strasbourg
Brumath

Identifiant(s) repère(s) BR 1



Nombre sites sur le ban communal	
Nombre repères ban communal	
Nombre repère sur site	1
Commune : BRUMATH Code INSEE : 67170 Localisation : maisons 42-47, avenue de Strasbourg Coordonnées du site : X Y Cadastre : N° section : N° parcelle : Propriété : privée ?	



Photo du site de repère de crue



crues du 10 février 1970 (INA)

Fig. 8 : Exemple de fiche technique réalisée par le SDEA et le CRÉSAT, destinée à permettre la pose d'un repère de crues dans le bassin de la Zorn (ici à Brumath)⁶⁸

68. Le repère sera établi à partir d'une image issue d'un extrait de journal télévisé de 1970 à Brumath (en bas à droite) et provenant des archives de l'INA. Les lieux filmés sont rarement localisés de manière précise, ce qui demande une très grande connaissance du terrain pour pouvoir être utilisés.



Fig. 9 : Carte d'extension des inondations de 1855 et 1852⁶⁹ au sud de Strasbourg et relevés des hauteurs d'eau (de 1852 et 1855) pour un repère de crues sur un poteau à l'entrée du jardin de l'auberge de la Montagne Verte

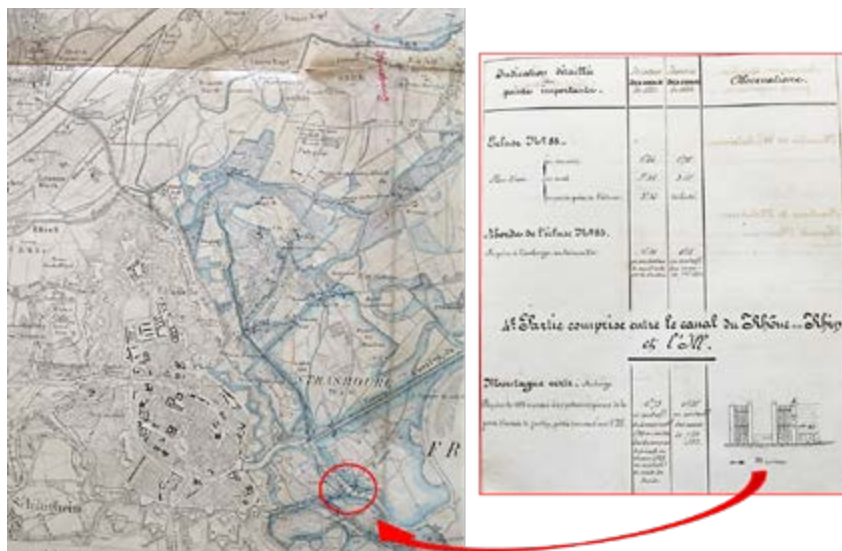


Fig. 10 : Remarquable repère de crues de 1852 situé le long de l'Ill, chez un particulier à la Wantzenau, au nord de Strasbourg

69. Fond de carte : Cours du Rhin, 1/20.000^e, 1853.

francs de dégâts. Comment donc rendre visibles des repères de crues qui, souvent, sont au ras du sol ? Et comment éviter que le message d'un événement extrême d'une « faible » hauteur ne soit contreproductif et le risque de crue banalisé ? Toutes ces questions font l'objet d'une intense réflexion relevant de l'intelligence territoriale au sens où il s'agit de rendre le territoire et ses acteurs plus résilients (mieux informés, plus solidaires, plus autonomes⁶⁷). Les chercheurs du CRÉSAT sont associés à cette réflexion autour d'actions innovantes de communication, d'information et d'éducation qui verront le jour dès la fin 2018.

67. Y compris dans les territoires concernés, non pas par le débordement des grands cours d'eau, mais par des inondations dues au ruissellement en cas d'orage. Ces phénomènes se caractérisent par des coulées d'eau boueuse, très localisées, mais aux coûts économiques très élevés du fait de leur répétition chaque année.

POSITIONS DE THÈSE

BENJAMIN FURST

LA MONARCHIE ET L'ENVIRONNEMENT EN ALSACE ET AU CANADA
SOUS L'ANCIEN RÉGIME. L'EAU, POLITIQUES ET REPRÉSENTATIONS

Benjamin Furst a soutenu à Mulhouse, le 20 juin 2017, sa thèse de doctorat en histoire moderne, réalisée en co-tutelle à l'Université de Haute-Alsace et à l'Université de Montréal. Le jury se composait de : Pr. Michèle Dagenais (Université de Montréal), Pr. Catherine Desbarats (Université McGill), rapporteur, Pr. Dominique Deslandres (Université de Montréal), co-directrice de thèse, Pr. Stéphane Durand (Université d'Avignon), rapporteur, Pr. Isabelle Laboulais (Université de Strasbourg), présidente du jury, et Pr. Alain J. Lemaître (Université de Haute-Alsace), co-directeur de thèse.

En France, le ^{xvii}^e siècle est marqué par deux phénomènes qui concourent à modifier les rapports entre l'État et le territoire. Le premier est l'expansion des frontières du royaume, motivée par des considérations politiques et stratégiques en métropole, doublées d'un intérêt économique outre-mer. Le second est la participation grandissante de l'État dans les projets d'aménagement hydrauliques, tels que la création de nouvelles voies navigables et l'assèchement des marais. Ce mouvement de mise en valeur du réseau hydrographique vise à répondre aux besoins de la monarchie française à l'échelle du royaume, c'est-à-dire garantir sa puissance en développant son économie et en protégeant son territoire. Partant de ce constat, et à partir des exemples du Canada et de l'Alsace, cette thèse interroge le rôle des questions environnementales dans les moyens d'appropriation par la monarchie française des territoires qu'elle agrège au royaume en Europe et outre-Atlantique. En d'autres termes, en quoi les cours d'eau, les atouts qu'ils représentent et les contraintes qu'ils imposent, participent-ils à l'intégration de ces territoires ?

Pour comprendre les différents objectifs qui motivent l'action publique, et éclairer à la fois les discours et les actions qu'ils suscitent de la part des différents

niveaux du pouvoir royal, une attention particulière a été portée aux sources produites par le gouvernement de la monarchie et ses relais. La multiplicité des enjeux et des mesures liés aux cours d'eau sous l'Ancien Régime se répercute sur la diversité des documents et de leurs auteurs : les textes normatifs, mais également de nombreuses autres sources administratives (mémoires, cartes, devis et états financiers) ainsi qu'une correspondance constante entre les différents organes centraux et provinciaux permettent de saisir les politiques et les représentations du pouvoir royal. La thèse entend ainsi enrichir la réflexion sur le développement de la monarchie administrative sous l'Ancien Régime en prêtant une attention particulière aux modalités d'appropriation du territoire qui s'appuient sur le réseau hydrographique.

Une histoire environnementale de la monarchie

Pour ce faire, cette thèse intègre dans sa réflexion l'environnement, compris comme l'ensemble des relations entre les hommes et le milieu physique dans un contexte de co-construction permanente et réciproque. Elle met ainsi à profit les apports récents de l'histoire environnementale qui a renouvelé les études sur les interactions hommes-milieu en reconnaissant à ce dernier une part active dans les processus historiques¹. Au sein de ces études environnementales, l'eau fait figure d'objet privilégié. Récemment, le concept d'hydro-histoire, qui envisage la gestion de l'eau au-delà des simples questions techniques pour interroger « la façon dont s'organisent les rapports sociaux autour de l'eau »², analyse les modalités d'appropriation du territoire à la lumière des interactions entre les pouvoirs publics, les populations et le milieu. Conjuguée à l'histoire comparée, cette hydro-histoire permet d'identifier la diversité et les points communs des efforts mis en œuvre par la monarchie pour s'approprier et administrer les territoires qui composent le royaume à travers la gestion des cours d'eau, tout en dépassant la traditionnelle dichotomie entre provinces métropolitaines et colonies ultramarines. En considérant les modalités de la gestion de l'eau dans leur diversité, elle révèle les mécanismes politiques et sociaux à l'œuvre, mécanismes qui dépendent des contraintes matérielles et techniques, mais aussi des représentations et des usages, tant de la

1. NASH R., « American Environmental History: A New Teaching Frontier », *Pacific Historical Review*, 41/3 (1972), p. 362-372.

2. FOURNIER P., « Les leçons d'une hydro-histoire : quelques pistes de réflexion », *Siècles. Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »*, 42 (2015), p. 9.

monarchie que des populations riveraines. Elle permet de mesurer et d'expliquer le décalage entre les principes généraux qui régissent la politique du gouvernement de la monarchie et les mesures permettant leur application sur le terrain, dans un contexte d'agrégation de nouveaux territoires au royaume.

L'expansion de l'espace français aux ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles

Le rattachement de l'Alsace au royaume de France à partir de 1648 d'une part, la reprise en main et le développement du Canada après 1663 d'autre part s'inscrivent dans un processus global d'expansion de l'espace français en métropole et outre-mer amorcé dès le début du ^{xvii}e siècle, mais particulièrement actif durant le règne personnel de Louis XIV. Ces territoires agrégés sont le résultat d'une politique visant à garantir la sécurité et la puissance commerciale et militaire du royaume. Dans les étapes qui ont jalonné l'évolution de ces territoires, leur définition et l'affirmation de la souveraineté française face aux autres puissances, les cours d'eau occupent une place inégale. En Alsace, le statut particulier du Rhin, qui devient de fait un espace frontière entre la France et le Saint-Empire, est pris en compte dès le traité de Münster (1648) qui garantit la liberté d'usage et de circulation. Cette clause continue de figurer dans tous les traités qui évoquent la frontière entre l'Alsace et l'Empire aux ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles, même si elle ne s'applique en fait que très partiellement. Pour autant, le Rhin n'est jamais défini explicitement comme la limite entre la France et l'Empire, demeurant un espace frontière de fait, conséquence des ultimes échanges territoriaux entre les deux puissances lors du traité de Ryswick (1697). Il en va de même le long de la frontière nord de la province, où la question des bailliages contestés demeure en suspens tout au long de la période. Au Canada, en dépit du rôle prédominant des rivières dans la pénétration du territoire, les tractations diplomatiques entre Français, Amérindiens et Anglais n'impliquent pas de dispositions propres aux cours d'eau. Même lorsque les territoires coloniaux français et anglais sont au contact l'un de l'autre, ils sont séparés par une frontière floue plutôt que par une limite linéaire. Cependant, quels que soient les liens entre les cours d'eau et le tracé de la frontière, l'intégration de l'Alsace et du Canada au royaume de France ne passe pas uniquement par une définition plus ou moins précise de leurs limites.

Un personnel administratif au service de la connaissance du territoire

Cette intégration ne constitue en effet qu'une étape de l'appropriation d'un territoire. L'affirmation de la souveraineté royale implique également de l'administrer, nécessitant l'instauration d'un personnel spécifique et une connaissance fine du milieu comme des populations. Ainsi, l'expansion de l'espace français s'est accompagnée de la mise en place, par le pouvoir royal, d'hommes et d'institutions destinés à administrer sur place les nouveaux territoires, à y défendre les intérêts du roi et à relayer son autorité et celle de l'État auprès des populations qui y vivent. En Alsace comme au Canada, qu'ils détiennent ou non un pouvoir décisionnel sur les questions environnementales, ces administrateurs sont les principaux producteurs de descriptions de ces nouveaux territoires et de leurs enjeux. S'ajoutant aux récits d'observateurs de passage, ils participent à la constitution d'un savoir administratif complété par les cartes. En effet, l'administration des colonies ou des provinces nécessite d'avoir accès à des descriptions précises du territoire pour pallier la méconnaissance ou l'éloignement. La constitution d'un savoir administratif et sa diffusion sont donc essentielles. Les synthèses générales sur la colonie ou la province informent sur l'état du territoire, son organisation et ses enjeux. Elles intègrent toujours, mais avec des degrés de précision divers, le milieu physique et notamment le réseau hydrographique. La mise en regard de ces documents permet d'observer l'appropriation progressive du territoire et surtout du milieu naturel : au Canada comme en Alsace, les descriptions des rivières au XVIII^e siècle sont plus précises et plus complètes qu'au XVII^e siècle, comme en témoigne le nombre grandissant d'hydronymes mentionnés et de cours d'eau dépeints.

À travers cette description, les grands axes de développement du territoire se dessinent, analogues de part et d'autre de l'Atlantique. Les rivières sont porteuses d'enjeux économiques, d'une part : comme voies de communication, elles sont indispensables au commerce, mais elles présentent également d'autres défis, notamment à travers les crues requérant des solutions techniques pour s'en prémunir. Elles sont aussi le support d'une économie locale qui profite de leurs ressources halieutiques et hydrauliques. Elles présentent des enjeux militaires d'autre part : le cours d'eau peut constituer une barrière, une frontière et nécessiter des fortifications dont il sert de support ; en tant qu'axe de circulation, il est un moyen d'aller faire la guerre. Il suscite ainsi une intervention matérielle,

mais surtout une action administrative, qui se traduit par l'établissement d'une réglementation des usages et la mise en œuvre de mesures, parfois coercitives.

Une politique générale : l'Ordonnance sur le fait des Eaux et Forêts

Au niveau central, l'établissement de cette réglementation participe d'un long processus d'élaboration d'un droit de l'eau qui remonte au Moyen Âge et qui traduit le rôle de plus en plus important de la monarchie dans l'administration et la gestion des rivières. À ce titre, l'*Ordonnance sur le fait des Eaux et Forêts* (1669), en particulier les articles déclarant le rattachement des rivières navigables au domaine de la Couronne, marque un paroxysme dans la réglementation fluviale sous l'Ancien Régime. S'inscrivant dans une dynamique de rationalisation de nombreux domaines juridiques, la portée générale et l'ambition d'exhaustivité de l'ordonnance auraient pu en faire un texte fixant dans la durée l'administration forestière et fluviale. Dans les faits, son application est inégale à la fois dans le temps et dans l'espace.

En Alsace comme au Canada, l'ordonnance a en effet peu de conséquences sur la gestion des rivières. En Nouvelle-France, à l'absence complète d'administration des Eaux et Forêts s'ajoutent un apparent vide juridique quant à l'application de l'ordonnance – faute de promulgation – et le pragmatisme du pouvoir royal qui concède volontiers les droits de pêche aux seigneurs sans instaurer aucune mesure de conservation. En Alsace, la création tardive des maîtrises (1694) et la réduction rapide de leur ressort aux seules forêts royales (1700) nuisent également à la portée du texte. Le très faible nombre de mentions de questions liées à l'eau dans les archives confirme qu'il s'agit, dans la province, d'une ordonnance essentiellement forestière. Cette primauté de la forêt et la nécessité de composer avec les modes d'organisation politique et économique locaux – le régime seigneurial au Canada, les privilèges des seigneurs et communautés en Alsace – limitent le rôle de l'ordonnance dont la seule mesure réellement significative est l'appropriation par l'État des rivières navigables et flottables. Ailleurs, les compromis et adaptations, auxquels le pouvoir royal consent, limitent l'efficacité de l'administration instaurée par le texte, et par extension, l'emprise effective sur le territoire qu'elle aurait permis.

Les enjeux stratégiques du réseau hydrographique

Il faut donc se tourner vers les autres agents du pouvoir royal, et notamment les militaires, pour trouver une trace de l'ingérence effective de la monarchie dans la gestion des cours d'eau d'Alsace et du Canada. L'hydrographie rhénane et laurentienne pose en effet des enjeux géostratégiques rapidement identifiés : certains cours d'eau constituent des voies de passage ou de circulation dont les caractéristiques facilitent l'accès des ennemis au territoire français. Face à cette menace, les administrateurs et les militaires français apportent une réponse similaire dans les deux espaces, consistant à verrouiller ces accès et à contrôler la circulation.

La temporalité diffère cependant. Au Canada, elle s'étend sur le temps long du Régime français, le réseau défensif se développant à mesure de l'évolution du contexte diplomatique avec les Iroquois et les Anglais. Au ^{xvii}^e siècle, il s'agit de barrer la route aux Iroquois en érigeant des forts de bois capables de résister aux raids le long de la rivière Richelieu et du haut Saint-Laurent. Au ^{xviii}^e siècle, un nouveau réseau de fortifications se construit progressivement pour faire face aux prétentions territoriales des Anglais, les dernières places étant créées dans l'urgence en 1758-1759. L'emplacement et l'architecture des forts s'adaptent aux armes de siège européennes et à la situation géopolitique franco-anglaise, expliquant l'importante fortification de la région du lac Champlain, zone de contact des deux colonies, et l'attention particulière accordée à Québec, que menacent des attaques par la mer. En Alsace, les nécessités conjointes de contrôler les accès à la province et de garantir le passage des armées françaises vers l'Empire conditionnent largement la politique militaire et l'implantation des fortifications sur le temps court du dernier quart du ^{xvii}^e siècle, quand l'Alsace est un enjeu et un théâtre d'opérations des guerres avec l'Empire. Dans ce contexte, le Rhin et la frontière nord constituent des zones sensibles. Trois places créées *ex nihilo* – Huningue, Fort-Louis et Neuf-Brisach – doivent garantir la mainmise de la France sur le passage du fleuve. La prise de Strasbourg (1681), les lignes fortifiées et les redoutes du Rhin répondent aux mêmes impératifs.

De part et d'autre de l'Atlantique, la politique royale de fortification atteste d'une appropriation du territoire à deux niveaux. Sur le plan des représentations, elle témoigne d'une connaissance précise et d'une compréhension du milieu, des dynamiques environnementales et de leurs enjeux pour la protection de la province ou de la colonie. Elle met ainsi en lumière l'approche pragmatique

des ingénieurs, des militaires et des administrateurs, capables de s'adapter aux contraintes et aux opportunités qu'offrent la topographie et l'hydrographie. Sur le plan matériel, cette politique permet à l'État d'affirmer sa souveraineté face à des puissances concurrentes grâce à des infrastructures militaires dont la forme et la fonction visent à garantir la possession territoriale.

Pratiques et aménagements militaires des cours d'eau

À cette première forme de prise en compte de l'environnement dans les stratégies militaires vient s'ajouter une seconde, caractérisée par des interactions directes avec l'eau elle-même comme support de pratiques défensives ou offensives, qui se manifestent de manière différente au Canada et en Alsace. Dans la province, les moyens consentis par la monarchie permettent d'aménager l'hydrographie pour répondre aux besoins stratégiques : dès la fin du ^{xvii}^e siècle, ingénieurs et administrateurs érigent des lignes fortifiées qui s'appuient sur les cours d'eau de Basse-Alsace, installent des systèmes d'inondations défensives, font creuser des canaux destinés à acheminer les matériaux, les munitions et les troupes nécessaires à la création et au soutien des places. La politique militaire française marque ainsi durablement le territoire en modifiant à la fois le paysage et les dynamiques de certains cours d'eau. Dans la colonie, la faiblesse des moyens humains, financiers et matériels limite drastiquement les possibilités d'aménagement des cours d'eau et oblige le pouvoir royal à modifier ses pratiques pour pouvoir utiliser le réseau hydrographique. La navigation, essentielle aux entreprises militaires contre les Iroquois et, dans une moindre mesure, contre les Anglais, tire surtout parti de la manœuvrabilité et de la légèreté des canots d'écorce amérindiens. Les Français sont ainsi poussés à adapter leur manière de faire la guerre aux caractéristiques physiques du milieu, mais aussi à emprunter les usages autochtones facilitant cette adaptation.

Les dissemblances entre l'Alsace et le Canada le montrent toutefois, la politique de fortification n'est uniforme ni dans le temps ni dans l'espace. Des différences de milieu, d'enjeux et de moyens justifient les contrastes entre la colonie et la province. Le statut des territoires et l'éloignement de la Nouvelle-France expliquent l'implication plus marquée du pouvoir royal en Alsace, encore renforcée par le rôle des ingénieurs militaires qui, sous la supervision de Vauban, y sont particulièrement actifs. Les moyens humains et financiers à disposition des agents de la monarchie et la participation directe du pouvoir central à l'élaboration de

la politique défensive de la province expliquent la capacité à y réaliser des aménagements hydrauliques importants, quand la distance, l'absence de fonds et la rareté de la main-d'œuvre militaire et civile compliquent la concrétisation de tels travaux en Nouvelle-France. Le décalage est aussi marqué entre la conception des projets et leur réalisation : les ingénieurs et les administrateurs doivent régulièrement consentir à adapter leurs entreprises au contexte, quitte à renoncer à des aménagements trop onéreux ou trop ambitieux.

Quoi qu'il en soit, l'aménagement militaire de l'environnement hydrique porte ses fruits : l'intégrité du territoire est maintenue bien après la fin de l'Ancien Régime en Alsace, et jusqu'à l'attaque massive des Anglais en 1759 au Canada. Au-delà de cet objectif, les conséquences pour les populations sont également importantes : forteresses, redoutes et canaux rendent visible et pesante l'action du pouvoir royal dans la province en modifiant son paysage et en affirmant la souveraineté de la France. Les politiques militaires ont ainsi des conséquences sur le gouvernement des populations, qui peuvent être mobilisées pour des opérations ou subissent indirectement les conséquences des aménagements. Cette dimension est d'ailleurs mise à profit dans la réflexion des ingénieurs militaires. Les enjeux stratégiques qui président aux travaux hydrauliques sont, si possible, doublés d'un objectif économique avec la même conséquence en Alsace et au Canada : ce dernier se concrétise rarement. Toutefois, les fonctions civiles que peuvent revêtir des canaux ou des forts dans l'esprit des administrateurs et des ingénieurs attestent de la relation étroite entre les deux garants de la puissance du royaume : la sécurité du territoire en temps de guerre, son développement économique en période de paix.

Le pouvoir royal et la navigation civile

En dépit de l'échec relatif de la valorisation des canaux militaires, ceux-ci s'inscrivent dans une politique économique visant à multiplier les voies navigables, et plus largement à soutenir et encadrer la navigation civile. Le mercantilisme colbertien, qui compte sur le développement de la puissance économique du royaume à travers le contrôle du commerce extérieur et la stimulation des échanges intérieurs, incite en effet le pouvoir royal à s'intéresser à l'hydrographie comme support de la circulation marquant une nouvelle étape de l'appropriation de l'environnement.

Dans les deux territoires, le développement du réseau navigable, la facilitation de la mobilité sur les voies existantes et le contrôle de la circulation sont autant d'objectifs communs imposés par les caractéristiques des rivières et du milieu en général. Les mesures effectives adoptées par le pouvoir royal et ses représentants peuvent toutefois diverger. Les projets d'extension des voies navigables par la création ou l'aménagement de cours d'eau sont ainsi plus nombreux en Alsace qu'au Canada, où la navigabilité du Saint-Laurent et le faible développement de la colonie les rendent inutiles ou irréalisables. Dans chacun des territoires, deux contrastes se dessinent. Le premier est lié au fait que la plupart des efforts sont consacrés au Rhin et au Saint-Laurent, où confluent les échanges économiques : la cartographie et la formation de pilotes au Canada, la défense des intérêts des bateliers français en Alsace et, dans les deux territoires, le contrôle des échanges pour limiter la contrebande. Le second contraste est celui qui existe entre un territoire idéalisé et la réalité matérielle. De fait, en matière de soutien à la navigation, le pouvoir royal n'a pas les moyens de son ambition, puisque les mesures les plus coûteuses, celles qui permettraient l'extension du réseau navigable, sont toutes abandonnées à divers stades. Si les projets existent bel et bien et produisent d'ailleurs une représentation du territoire qui se transmet entre administrateurs successifs, ils se heurtent systématiquement aux réalités environnementales et aux difficultés politiques, économiques ou techniques qui en découlent. Ces obstacles conduisent toujours le pouvoir royal à renoncer aux ouvrages envisagés.

Dans tous les cas, l'implication de l'État dans les questions de circulation fluviale lui permet de s'imposer comme acteur légitime de la gestion des rivières. Malgré des résultats limités, les populations et les pouvoirs locaux prennent d'ailleurs rapidement conscience de ce fait, en sollicitant parfois le roi et ses représentants pour défendre leurs intérêts ou soutenir leurs entreprises.

Encadrement et aménagements locaux

Un tel constat est d'autant plus visible dans la gestion des cours d'eau au niveau local. En défendant les intérêts des riverains, en soutenant la mise en valeur du réseau hydrographique, en s'impliquant dans la résolution des conflits d'usage ou encore en mobilisant hommes et ressources à l'échelle de la province pour réaliser des aménagements de grande ampleur, mais indispensables à la conservation des rivières, la monarchie contribue à transformer les enjeux de la gestion des cours d'eau, quel que soit le degré de son implication.

Les formes de l'appui de la monarchie aux activités économiques – la pêche et les moulins à eau – et de l'encadrement des pratiques et des aménagements des cours d'eau en Alsace et au Canada divergent. Dans la colonie laurentienne, la nécessité de développer et de valoriser le territoire incite le pouvoir royal à encourager les entreprises commerciales, mais le faible nombre d'habitants et d'aménagements limite la fréquence des interventions de l'administration pour réguler les pratiques et conserver les cours d'eau. En Alsace, à l'inverse, la densité du peuplement et la quantité d'infrastructures hydrauliques rendent inutile une politique de grande ampleur pour développer l'économie des cours d'eau. En revanche, la forte pression des populations sur l'hydrographie justifie l'ingérence de l'État dans l'arbitrage des contentieux et la supervision des aménagements, que ce soit pour garantir ses propres intérêts, la coexistence d'usages contradictoires ou la protection contre les inondations. Ces décalages sont le résultat d'une adaptation aux enjeux et aux contraintes du milieu, mais aussi de compromis et de collaborations avec les populations locales, dont le rapport à l'environnement est conditionné par des pratiques et des représentations parfois incompatibles avec celles de la monarchie. Malgré ces adaptations, l'intervention du pouvoir royal et de ses représentants se renforce tout au long du XVIII^e siècle et permet un changement d'échelle de la gouvernance des cours d'eau. Ainsi, les questions qui, auparavant, étaient gérées au niveau local et prenaient uniquement en compte l'intérêt des riverains sont désormais traitées dans une perspective plus large, celle de l'intérêt de la province ou de la colonie, et donc du royaume. Administrée par l'État, l'hydrographie est ainsi pensée comme enjeu du développement du territoire au-delà et en dépit d'usages contradictoires et des compromis indispensables. De fait, lorsque les agents du pouvoir royal justifient leur action, ils le font au nom de « l'utilité publique » ou du « bien général ».

Conclusion

La gestion des réseaux hydrographiques se révèle ainsi comme outil de gouvernement des populations autant que de mise en valeur de l'espace pour garantir les intérêts, et donc la puissance du royaume. Par ses fonctions judiciaires, administratives et techniques, et par sa capacité à mobiliser des compétences, des hommes et des ressources au service de l'administration et de l'aménagement de l'hydrographie, le pouvoir royal s'impose comme acteur incontournable de la gestion des cours, et par extension, il affirme son autorité sur le territoire et sur les populations. L'analyse des sources produites par et pour l'État a permis

d'apprécier la disparité des mesures et des discours que les cours d'eau suscitent. Le processus de centralisation politique et administrative mis en avant par l'historiographie de l'État d'Ancien Régime se trouve ainsi nuancé grâce à l'hydro-histoire comparée. Cette dernière confirme que, d'une part, les objectifs politiques, économiques et militaires du pouvoir central répondent à des logiques parfois incompatibles entre elles. D'autre part, les accommodements juridiques et administratifs consentis pour tenir compte des populations et des autorités locales se doublent d'une adaptation à l'environnement qui impose des choix et des compromis. En cela, l'une des idées maîtresses de l'histoire environnementale, à savoir le processus de co-construction des relations hommes-milieu, se révèle pertinente dans la mesure où elle invite à considérer les reconfigurations constantes des diverses interactions entre les sociétés et leur territoire. L'intégration du Canada et de l'Alsace au royaume de France a ainsi permis d'étudier les conséquences de l'arrivée d'un nouvel acteur, l'État, dans ce processus de co-construction, conduisant à de nouvelles interactions issues de besoins et d'objectifs plus ou moins compatibles avec l'environnement hydrique.

La thèse met donc en lumière l'importance de l'environnement dans les mécanismes d'appropriation du territoire, capitale dans le cas d'espaces récemment rattachés au royaume de France. Le gouvernement de la monarchie participe à l'affirmation de l'État comme acteur de la gestion des cours d'eau. Elle montre toutefois que ce sont surtout les représentants du pouvoir royal dans la province et dans la colonie qui contribuent le plus à légitimer l'action de la monarchie et à asseoir l'autorité du roi par l'encadrement des pratiques et des aménagements des cours d'eau. Les populations ne sont pas pour autant privées de leur capacité d'action. Celle-ci se retrouve simplement subordonnée à l'approbation d'un nouveau niveau d'autorité, celle du roi ou de ses représentants, qui s'érige en garant de l'intérêt général. Conjuguée à l'histoire environnementale, l'approche comparée révèle également le caractère protéiforme de l'action du pouvoir royal et permet de distinguer les accommodements locaux de ce qui relève d'une politique menée à l'échelle du royaume. Elle dévoile ainsi le décalage entre l'environnement perçu, sur lequel se fondent les politiques générales et les grands projets d'aménagement envisagés par les administrateurs et les ingénieurs, nourris par les descriptions des mémoires et les théories économiques et architecturales, et l'environnement réel, où les caractéristiques de chaque milieu et les intérêts parfois contradictoires des différents acteurs viennent contrarier les desseins de la monarchie. Cette dichotomie perdure pendant toute la période à l'étude. Elle se révèle dans

le contraste entre la rhétorique des administrateurs qui continuent de proposer une hydrographie idéale, aménagée ou aménageable pour répondre à tous les besoins militaires et économiques du royaume, et leur action qui compose avec les impératifs matériels, techniques, géopolitiques et environnementaux pour ménager les intérêts locaux tout en garantissant la pérennité de la souveraineté française sur les territoires dont ils ont la charge.

ACTIVITÉS ET PROJETS

1. Colloques et journées d'étude

17 mars 2017 | Journée d'étude

OLIVIER THÉVENIN, CARSTEN WILHELM, TIMOTHÉE EUVRARD
ÉCONOMIE DES MÉDIAS NUMÉRIQUES

Pourrions-nous aujourd'hui étudier les médias, et plus globalement les industries créatives, sans étudier le numérique ? L'environnement numérique actuel – gravitant autour du web – est fondamentalement un environnement médiatique, se positionnant depuis une vingtaine d'années comme le point de convergence par lequel les médias, et avec eux les pratiques culturelles et informationnelles, se réinventent. Il est investi par des acteurs variés aux objectifs distincts : entreprises, parties civiles, tout autant que pouvoirs publics. Ses composantes technologique, économique et réglementaire ne cessent de se définir. Cette construction permanente d'un écosystème numérique multimodal s'accompagne assurément de transformations conséquentes dans les usages culturels et médiatiques des populations, soulevant en simultanée des questions d'ordre économique, éthique, et juridique dont il convient de s'emparer.

Alors que les consommateurs-usagers de la culture développent de nouveaux usages, les entreprises réinventent leurs modèles d'affaires, repensent la création de valeur, son partage, sa protection. Économie des plateformes, usage des données personnelles, propriété intellectuelle d'une part ; comportements contributifs, nouvelles pratiques de sociabilité ou encore notoriété artistique de l'autre, sont autant de thématiques que cette journée d'étude s'est proposée d'aborder. En combinant les approches de l'économie numérique, des Sciences de l'Information et de la Communication et de la sociologie de la culture, cette journée d'étude a rendu compte d'un état du monde médiatico-numérique dans lequel nous vivons, et de la manière singulière dont la culture et ses usagers s'y insèrent.

Alain Rallet (Université Paris-Sud) et Fabrice Rochelandet (Université Sorbonne Nouvelle) ont ainsi présenté les enjeux économiques et sociétaux des

données personnelles à l'ère numérique. Fabrice Rochelandet a ensuite illustré l'influence du numérique sur les nouveaux modèles économiques dans le secteur culturel (*crowdfunding*). Olivier Thévenin (Université Sorbonne Nouvelle) et Sabine Bosler (Université de Haute-Alsace) se sont intéressés à la consommation et la réception des séries en ligne.

24 mars 2017 | Journée d'étude

MICHÈLE ARCHAMBAULT, SABINE BOSLER, CARSTEN WILHELM
 L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS AU PRISME INTERNATIONAL¹

En raison de la médiatisation grandissante de nos sociétés et de la « révolution numérique » traversant nos frontières politiques et sociales, tout en en créant d'autres, l'éducation aux médias est un concept profondément international et fondamental pour comprendre les enjeux éducatifs. La nécessité de former les citoyens à l'usage des médias et le besoin de développer un esprit critique face aux industries de l'information et à leurs dérives (*filter bubble*, théories conspirationnistes, *fake news*) ont contribué à faire de l'éducation aux médias, parallèlement aux questions de régulation des marchés et écosystèmes médiatiques, un enjeu éducatif important et reconnu comme tel dans de nombreux endroits du monde, et ce dès le début du xx^e siècle avec l'émergence du média film (Schorb, 1995).

L'importance de l'éducation aux médias est reconnue au niveau supra-national ; l'Union Européenne et l'UNESCO ont développé des recommandations en ce sens, encourageant les États membres à se structurer et à se saisir de la question pour permettre à chacun de s'exprimer et de créer des contenus médiatiques afin de participer à la société et ainsi d'atteindre un plus haut niveau d'inclusion (Unesco, 2013).

La capacité à savoir se servir des outils de communication et des outils de travail bureautiques étant devenue un pré-requis fondamental pour l'accès au marché du travail, l'acquisition de ces compétences est également devenue nécessaire, menant progressivement les systèmes éducatifs à s'adapter en intégrant des

1. Le CRÉSAT a souhaité se saisir de ces questions suite à la journée d'étude qui avait été consacrée, en 2015, aux médias éducatifs, en collaboration avec le département des sciences de l'information et de la communication et l'ESPE et avec le concours du Master MEEF professeur documentaliste.

modules de formations aux TUIC (Technologies usuelles d'information et de la communication) et de l'EMI (Éducation aux médias et à l'information).

Malgré ce cadrage, les missions attribuées à l'éducation aux médias varient d'une société à l'autre. Elle peut ainsi exister en tant qu'enseignement transversal, comme discipline à part entière, ou encore être laissée à la liberté des enseignants. Au fond, nous souhaitons savoir ce que la comparaison et l'échange d'expériences au niveau international peut nous apporter pour non pas simplement œuvrer dans le sens des compétences d'usage mais plutôt dans celui de l'autonomie et des libertés individuelles et culturelles.

Lors de cette journée, Laurence Corroy (Université Sorbonne Nouvelle) a introduit les spécificités françaises dans une perspective comparative, les pré-supposés de l'éducation aux médias ayant été pensés différemment en Amérique du Nord et du Sud. Des communications sur le système suisse et allemand par Florence Quinche (Haute école pédagogique Lausanne) et Markus Raith (Pädagogische Hochschule Freiburg) ont enrichi ce panorama et ont mené à une table ronde sur ce sujet. La deuxième partie de cette journée d'étude a été l'occasion de nous interroger sur la mise en place de l'éducation aux médias, ses contradictions et ses aspects pratiques. Brigitte Simmonot (Université de Lorraine) est passée de la théorie au terrain avec une communication sur les paradoxes de l'application de l'éducation aux médias et à l'information en France ; ensuite, Sabine Bosler (Université de Haute-Alsace) a présenté l'éducation aux médias dans l'enseignement agricole et ses pratiques méconnues. Lors de la table ronde finale, la contribution de Stefanie Woessner du centre média Baden-Württemberg (Landesmediumzentrum Baden-Württemberg) a été l'occasion d'en apprendre davantage sur la manière dont l'éducation aux médias se déploie dans ce Land, selon quelles modalités et avec quelles attentes.

7 avril 2017 | Journée d'étude

FABIEN BONNET, MARC JAHJAH

IDENTITÉS NUMÉRIQUES : AU-DELÀ DU FORMATAGE ?

Cette journée a fait suite aux travaux du CRÉSAT autour de l'interprétation des données (Projets Traces 2013), des méthodes digitales (JE 2015¹), de la mémoire (JE 2016²), du projet CUMEN³ (2016-2017), et à son programme de recherche pluriannuel interdisciplinaire et interculturel sur l'usage des médias numériques.

Dans *Les Fabriques de soi. Identité et industrie sur le web*⁴, Gustavo Gomez-Mejia met en évidence le formatage partiel de nos identités sur le web contemporain. Certes, toute identité est toujours médiée par un dispositif de communication (par exemple une carte d'identité) qui lui donne une forme spécifique (identité civile : âge, sexe, ville, etc.) et la standardise. Mais certains dispositifs – les « réseaux sociaux » sur le web – semblent porter ce processus à son paroxysme en l'industrialisant. En effet, l'usager passe nécessairement par des contraintes éditoriales et techniques (les cadres d'écriture : logiciel, mise en page, formats des statuts, typographie, etc.) pour se dire, partager un article ou exprimer un sentiment (bouton « like »). Autrement dit, le dispositif prend en charge chacun de ses gestes, de ses affects et de ses actions. On peut ainsi légitimement douter de la possibilité d'expressions propres, malgré la tendance de ces espaces à fournir des éléments de personnalisation et à produire des discours sur la créativité

-
1. WILHELM C., « Méthodes digitales », *Les Actes du CRÉSAT*, 13 (2016), p. 145-146.
 2. JAHJAH M., WILHELM C., EUVRARD T., « Mémoire.num : entre collecte et oubli, enjeux sociétaux et professionnels », *Les Actes du CRÉSAT*, 14 (2017), p. 133-139.
 3. WILHELM C., « Le projet CUMEN – Cultures des médias / numériques – Étude internationale, transfrontalière et interculturelle », *Les Actes du CRÉSAT*, 14 (2017), p. 185-188.
 4. GOMEZ-MEJIA G., *Les Fabriques de Soi ? Identité et Industrie sur le web*, Paris, M&F, 2016.

et l'autonomie des usagers. Ces derniers apparaissent alors plutôt comme les promoteurs de ces dispositifs dont ils incorporent les logiques marchandes et marketing pour valoriser leurs partenaires industriels.

Ce constat critique est indéniable, salulaire et fondamental. Il a représenté le point de départ de la réflexion dont cette journée d'étude est issue. Mais peut-on envisager sa mise en relation étroite avec d'autres approches ? L'évolution récente des travaux consacrés à la question des identités numériques ne permet-elle pas son élargissement ? Nous ne souhaitons pas célébrer une énième fois les « ruses » des usagers, capables de détourner les contraintes des dispositifs en bricolant des tactiques de résistance – cette dialectique post-certienne est encore utile, même si elle a conduit à un « usage extrêmement répétitif »⁵. La journée d'étude « Identités numériques : au-delà du formatage ? » a permis d'interroger la possibilité de penser l'identité telle qu'elle prend (notamment) forme sur les écrans avec toute la complexité qu'implique cette médiation. Quelles sont les formes expressives observables au sein et aux alentours des espaces industriels et standardisés ? Comment penser conjointement l'ensemble des espaces, des supports (en ligne, hors ligne) et des postures qui servent à la production de nos « fragments de personnalité »⁶ ? Quelles méthodologies déployer pour saisir la matérialité de nos identités ?

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

10h30 – Mot de bienvenue et présentation de la journée

10h45 – Gustavo Gomez-Mejia (Université François Rabelais/PRIM), « Des identités industrialisées ? Formatages et écritures préfabriquées sur le Web “social” »

11h30 – Fanny Georges (Université Sorbonne Nouvelle/CIM), « Pratiques identitaires des militants indépendantistes touaregs dans les réseaux sociaux numériques »

12h15-14h – Déjeuner

5. JEANNERET Y., *Critique de la trivialité*, Paris, Éditions Non Standard, 2014, p. 378.

6. DOUEIHI M., « L'identité à l'ère des *Digital Humanities* », in FOURMENTRAUX J.-P. (dir.), *Identités numériques. Expressions et traçabilité*, Paris, CNRS Éditions, p. 38.

14h – Laurence Allard (Université Sorbonne Nouvelle/IRCAV), « Quand dire c'est être. Le mobile comme média de la voix intérieure »

14h45 – Jean-Claude Domenget (Université de Franche-Comté/ELLIADD), « Métiers de la communication. Vers des identités professionnelles numériques ? »

15h45 – Emmanuel Kessous (Université de Nice Sophia-Antipolis/GREDEG), « Formatage, singularités et économie de l'attention »

16h30 – Conclusion

13 novembre 2017 | Journée d'étude

ODILE KAMMERER, MARIANNE COUDRY, BENJAMIN FURST

CLIO EN CARTES 5 : CARTOGRAPHIER LA
FRONTIÈRE HIER ET AUJOURD'HUI

Pour sa cinquième édition, Clio en cartes souhaitait s'intéresser à la thématique des représentations cartographiques des frontières. Objets géographiques et historiques, ces dernières ont des incidences sur l'organisation des espaces et des sociétés et intègrent différentes dimensions (politique, symbolique et matérielle) qui peuvent être, au choix, ignorées ou au contraire prises en compte lors du processus d'élaboration des cartes.

L'objectif de la journée était de s'interroger sur les modalités de représentation des frontières et, plus largement, des phénomènes frontaliers à différentes périodes, d'autant plus que ceux-ci connaissent de profondes transformations : dévaluation de certaines frontières dans le cadre du processus de construction européenne, transfert de fonctions vers des frontières-nœuds (aéroports, ports), militarisation et édification de murs, etc. La matinée a ainsi été consacrée à la manière dont les chercheurs peuvent représenter, à l'aide de l'outil cartographique, ces territoires-frontières de l'Antiquité à l'époque moderne, avant que le terme de « frontière » ne devienne synonyme d'une limite linéaire. Dans l'après-midi, les communications portaient sur le rôle de la cartographie dans le processus de définition de la frontière depuis la fin de l'époque moderne puisque, porteuses d'un message politique, résultats de choix, les cartes fixent sur le papier des représentations de l'espace parfois contradictoires.

**Bernard Reitel, Professeur de géographie,
Université d'Artois, EA-2468 Discontinuités**

Introduction à la journée d'étude

Après avoir passé en revue les définitions possibles de la frontière dans ses dimensions juridique, politique et sociale – limite de souveraineté, moyen de perception de la proximité et de la distance avec un espace voisin, facteur de construction d'une identité et son rôle dans les processus de territorialisation d'un espace politique –, Bernard Reitel a développé deux points.

Le premier porte sur la carte comme outil de représentation de la frontière : elle est un révélateur de stratégies de pouvoir politique, et également technique (le rôle des ingénieurs cartographes), mais elle permet aussi de percevoir des frontières qui ne sont pas linéaires, par exemple dans l'Europe actuelle les espaces transfrontaliers polymorphes, les points de passage. Une question se pose particulièrement pour les époques anciennes : est-il possible de cartographier des frontières à partir de documents qui ne sont pas des cartes ?

Le second point concerne le rôle de la frontière comme objet changeant, donc source d'innovation dans le monde contemporain, tiraillé entre la vision libérale d'un monde sans frontières et l'impératif de sécurité territoriale depuis 2001, entre besoin de circulation et besoin de contrôle. Quels sont les effets de ce nouveau contexte sur la cartographie de la frontière ? Est-elle même possible ? La carte a-t-elle encore une utilité ?

**Léonard Dauphant, Maître de conférences en histoire
médiévale, Université de Lorraine, EA-3945 CRULH**

Chercher la France en cartographiant ses frontières (XI^e-XVI^e siècles)

L'ambition de cette enquête d'historien est de confronter les frontières que construit le pouvoir politique – non pas des lignes à la fonction séparante mais des lieux de mémoire dans la conscience politique – et celles que perçoit la population, en montrant les différences entre deux grandes périodes.

La période XI^e-XIII^e siècles voit coexister des lieux de confins politiques, ceux où se rencontrent (en marche) les rois de France et les souverains voisins, ponctuels et discontinus, et des « lieux communs de la France » (moutarde de Dijon, usuriers de Metz, etc.) qui sont des constructions culturelles définissant une

France d'oïl centrée sur le Bassin Parisien et dans l'ignorance complète de la France du Sud.

La période ^{xiv}^e-^{xvi}^e siècles, qui voit l'émergence du pouvoir capétien, se caractérise par l'apparition d'un faisceau de limites de pouvoir : la justice d'appel au souverain par exemple saute par-dessus la justice princière ou seigneuriale. Mais une cartographie de la frontière dans le Nord montre un enchevêtrement de limites politiques, judiciaires, fiscales, linguistiques, qui interroge sur la nature de la frontière étatique qui se met en place, et sur les moyens que doit trouver l'historien pour cartographier la naissance de la France comme État.

La discussion a porté sur les lieux de seuil matérialisés par des repères (arbres, rochers) sur lesquels se sont développés des légendes réactualisées à certains moments, et constituant une mémoire populaire de la frontière

**Paul Fermon, Docteur en histoire, UMR-7298 LA3M
Aix-en-Provence**

*Cartographie des frontières et construction territoriale
des principautés : le cas du Dauphiné médiéval*

Avant l'essor au ^{xvi}^e siècle de la cartographie des « ingénieurs du roi », est apparue une cartographie qui participait activement à la construction de territoires, par exemple ceux de principautés qui avaient besoin d'y affirmer leur autorité. Le Dauphiné, qui est devenu province française en 1349, et qui a bénéficié de la diffusion d'un appareil étatique très efficace, est dans ce cas : une abondance de cartes ont été produites dans les années 1422-1447, le plus souvent dans un but fiscal, parfois pour clarifier les limites avec les États souverains voisins. L'étude de quatre dossiers, comportant notes et cartes ou croquis, révèle chez leurs auteurs, de grands serviteurs du Dauphin, l'activité remarquable d'un notaire et d'un procureur, conseillers du prince. Leur travail en dynamique, suite à des contestations ou à des conflits, témoigne d'une compréhension très accomplie de la capacité d'une carte à véhiculer l'information.

La discussion a porté sur le vocabulaire désignant ces documents ; sur les sources d'information utilisées lors des enquêtes – les coutumes (la « notoriété publique »), c'est-à-dire la mémoire des lieux, qui se fixe à ce moment-là, et les bornes – ; sur la prise en compte des éléments naturels (cours de l'Isère) dans l'élaboration des frontières.

**Airton Pollini, Maître de conférences en histoire grecque,
Université de Haute-Alsace, UMR-7044 Archimède**

*Polygones, lignes et points : de la cartographie des
frontières des cités grecques antiques*

Cartographier des frontières entre les territoires des cités antiques est particulièrement complexe, tant par la rareté des sources à notre disposition que par la polysémie de cette notion, qui recouvre tantôt une délimitation nette entre deux territoires, tantôt une zone floue de confins et d'extrémités, tantôt une zone intermédiaire entre deux territoires.

Plusieurs cas d'étude montrent cette difficulté : Sybaris, Métaponte et Posidonia, cités coloniales établies en Italie du Sud, où l'implantation des nécropoles, des sanctuaires et des habitats, où se manifestent les contacts avec la population indigène, montre une frontière poreuse et impossible à cartographier par ligne ou par points, ou même en recourant à des modèles modernes en décalage avec les réalités antiques.

La discussion a porté sur la visite de la frontière (les forteresses comme avant-postes) et le rôle des sanctuaires, lien ou frontière.

**Éva Collet, Doctorante en histoire médiévale, Université de Paris
Panthéon-Sorbonne, UMR-8167 Orient et Méditerranée**

*Cartographier une frontière médiévale en terre d'Islam
(nord du Bilad-al-Sam)*

L'objectif de la communication était de comprendre comment les géographes arabes médiévaux concevaient la frontière en analysant les façons dont ils la représentaient : ni par des lignes ni par des surfaces, conformément au paradigme habituel de la frontière (bien qu'ils distinguent les frontières internes et externes) mais par le ressenti du voyageur, par des noms de lieux, ou des lignes calligraphiées, ou pas du tout, c'est-à-dire que ce sont leurs textes qu'il faut interroger et pas seulement leurs cartes.

Il faut noter que leur perception de l'espace par l'historiographie est réticulaire, et que les lieux où se manifestent les limites de souveraineté sont hétérogènes et discontinus : fleuves, défilés militaires, marchés où se perçoivent les taxes, ports, lieux où sont demandés des sauf-conduits, ou des repères très immatériels comme le seuil juridique perçu par le voyageur lui permettant de déroger

aux règles culturelles. La question est alors : peut-on donner une représentation cartographique de ces éléments ?

La discussion sur ces quatre communications a fait ressortir plusieurs points :

1. Les perceptions de la frontière aux époques anciennes ne sont pas univoques : coexistent la ligne-limite, le point sur l'itinéraire, la zone de contact floue. En découle la difficulté à les cartographier avec les moyens traditionnels. En outre, les différentes manières de voir l'espace s'accumulent sans se détruire : il y a évolution mais aussi héritage.
2. Le poids du discours d'État sur nos façons de penser les frontières du passé : depuis l'époque moderne, il a rendu inaudibles d'autres perceptions de la frontière que la frontière politique et militaire, qui existaient auparavant, et qui resurgissent maintenant.
3. La nécessité de s'interroger sur la co-construction de la frontière avec le voisin, qui peut être très différente selon les situations historiques et les lieux (Afrique coloniale, articulation royaumes/réseaux, comme la Hanse, dans l'Europe moderne).

Grégoire Binois, Doctorant en histoire moderne, Université de Paris Panthéon-Sorbonne, UMR-8066 IHMC

La cartographie des frontières et l'unification des pratiques géographiques à la veille de la Révolution

Le projet de cartographie des frontières du royaume que lance la monarchie dans les années 1775-1786 a eu pour effet de forcer les différents corps d'ingénieurs cartographes qui avaient leurs traditions spécifiques – ingénieurs civils de Cassini, ingénieurs militaires (notamment ceux du Génie et les ingénieurs géographes spécialisés dans la cartographie) – à collaborer et à adapter leurs pratiques. Il en a résulté une co-production des techniques et des normes afin de produire des œuvres homogènes, et l'émergence d'une pratique professionnelle unifiée qui a succédé au cloisonnement des différentes cultures cartographiques.

**Benoît Vaillot, Doctorant en histoire contemporaine,
Institut Universitaire Européen**

Le « liseré vert » : cartographier la frontière franco-allemande (1870-1877)

Dès septembre 1870, l’affichage des buts allemands quant aux territoires à annexer est clair, et la cartographie de la nouvelle frontière franco-allemande résultant de la défaite française a comme spécificité d’avoir été réalisée en pleine guerre : elle affichait les limites de l’espace alsacien et lorrain revendiqué, et servit de bases aux négociations de paix. Elle a donc été un instrument de construction de la frontière politique.

Après sa reconnaissance par le traité de Francfort, une commission de délimitation associant ingénieurs géographes français et allemands a procédé à la démarcation sur le terrain, entre 1871 et 1877, au contact de la population. Cette mise en œuvre a donné lieu à l’utilisation d’abondantes cartes à petite échelle, cartographiant la position des bornes sur des segments, réassemblés ensuite par chaque état-major pour produire une carte globale.

La discussion a porté sur les cartes d’état-major dont disposaient Français et Allemands au cours des négociations, plus à jour du côté allemand, et sur la focalisation des négociations sur des zones symboliques comme le territoire de Belfort.

**Cyril Robelin, Doctorant en histoire, Université
de Liège, Unité de recherche « Traverses »**

*Cartographier la frontière de l’indivis : l’exemple du territoire
neutre de Moresnet (aujourd’hui La Calamine)*

Ce petit territoire de 3,5 km², né d’une erreur dans la rédaction du Traité de Vienne qui l’attribua à la fois aux Pays-Bas et à la Prusse, et qui fut déclaré neutre l’année suivante par accord entre les deux puissances désireuses l’une et l’autre d’exploiter ses mines de zinc, avant que le Traité de Versailles le rétrocède à la Belgique, est un cas d’école pour la cartographie.

D’une part, il posait un problème de représentation : un point, puis un espace, puis une vraie cartographie de ses limites après son bornage en 1819. Ensuite, le vécu de cet espace fut très particulier : sur le plan idéologique, on y voit comment le paradigme de l’État-nation l’a façonné, avec un retour aux lois napoléoniennes et au franc germinal, puis une oscillation entre l’adoption de ses symboles (drapeau, monnaie, timbres-postes) et une ambition supra-nationale (esperanto).

Nicolas Verdier, Directeur de recherche au CNRS, UMR-8504 Géographie-cités, directeur d'études à l'EHESS

Réflexions conclusives

1. Faut-il dessiner ou ne pas dessiner les frontières anciennes, construire maintenant une carte pour interpréter des discours passés non cartographiques (L. Dauphant) ou s'en tenir à celles faites autrefois, même si elles ont leurs faiblesses (P. Fermon) ? En d'autres termes, notre concept actuel de frontière est-il pertinent pour le passé ? Quelles étaient les représentations des contemporains ? Comment traduire graphiquement un univers mental ?
2. Les interactions mutuelles entre cartes et frontières : la carte peut être performative, façonner la décision (« liseré vert », Dauphiné), ou simplement être utile au prince. Elle est aussi une rhétorique du pouvoir et de la territorialisation, elle illustre une politique spatialisée. À partir de quelle époque arrive-t-on à penser une zone comme un espace de pouvoir avec ses limites ? Des pratiques précèdent la cartographie : la liste, le tableau. Et à l'avenir les SIG changeront-ils la conception de la frontière ?
3. Ligne, zone, ou point ? Les différentes façons de représenter une frontière sous-entendent des façons de la penser (par exemple, la zone militaire inconstructible).
4. L'impact du choix de l'échelle : quand on en change, on se pose d'autres questions, on identifie la frontière de manière différente.
5. Être attentif au vocabulaire : limite et frontière sont deux choses différentes. La limite est un tracé sans épaisseur, alors que la frontière a d'abord été un front, avec une grande épaisseur ; la limite suppose un accord lié à la fabrication de la carte, la frontière une discussion, une tension entre des acteurs.
6. La sémiologie graphique est aussi un choix de sens : lignes, aplats, couleurs, épaisseur du trait, tireté, etc. présupposent une certaine conception de la frontière et une relation au texte. La frontière peut exister dans le texte sans être sur la carte mais pas l'inverse.

30 novembre 2017 | Journée d'étude

LUDOVIC LALOUX

TECHNIQUES, STRATÉGIES ET ALIMENTATION
POUR TEMPS DE GUERRE

À l'issue de la bataille de Marengo (1800), Dunand, cuisinier de Napoléon Bonaparte, sert à ce dernier une sauce inédite, fruit des circonstances de l'heure, qui rehausse un plat de poulet et d'écrevisses. Par-delà l'anecdote qui témoigne d'une recette aux aspects techniques qui relèvent plutôt de l'utilisation de ressources disponibles sous la main, l'alimentation en période de guerre ou en prévision de celle-ci s'avère souvent difficile, à la fois pour les populations civiles et les combattants, aussi bien sur le plan nutritionnel qu'en raison des restrictions du volume de denrées disponibles. Sur le plan technique, comment est-il possible d'apporter des améliorations pour donner à manger correctement au plus grand nombre de personnes alors que les conditions du moment constituent autant d'entraves ? Lors des conflits contemporains, voient le jour des initiatives techniques novatrices ou de nature à s'inspirer de pratiques anciennes afin d'augmenter les volumes de productions agricoles ou d'adapter des recettes face à la pénurie et aux restrictions, de veiller à un conditionnement plus particulièrement adapté à la conservation des produits et des mets et, enfin, de mettre en place les transports les plus adéquats pour permettre de nourrir au mieux le plus grand nombre de personnes tout en garantissant la sécurité de la chaîne alimentaire. Ces perspectives relèvent bien souvent d'une véritable stratégie mise en œuvre, voire d'une politique organisationnelle, pour subvenir aux besoins alimentaires des populations. Cela ne signifie pas pour autant que les résultats s'avèrent nécessairement à la hauteur des espérances.

Afin d'éclairer ces différents points, Gersende Piernas (Archives nationales du monde du travail), Hugues Marquis (Université de Poitiers), Arnaud Péters (Centre d'histoire des sciences et des techniques de l'Université de Liège) et Ludovic Laloux (Université de Bordeaux) organisèrent, sous l'égide du CRÉSAT, une journée d'étude à l'Université de Haute-Alsace (Campus Fonderie), le 30 novembre 2017, sur le thème « Techniques, stratégies et alimentation pour temps de guerre ». Ce sujet s'inscrit dans une perspective séculaire et tient compte de variantes dans les approches, tant à propos des interactions ou non entre des stratégies définies que pour les techniques mises en œuvre afin de se préparer à des conflits ou à des guerres au sens large du terme, c'est-à-dire aussi bien sur le plan militaire que pour d'après rivalités commerciales qui, dans l'un ou l'autre cas, peuvent se révéler fatales pour tel ou tel protagoniste négligeant son système de protection.

Maître de conférences habilité à diriger des recherches en histoire moderne à l'Université de Nancy et membre du Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire (CRULH), Bruno Maes a abordé le sujet « Guerre contre les maladies et conditionnement des médicaments par les apothicaires sous l'Ancien Régime ». Il mit en exergue que, à la fin du Moyen Âge, la préparation des médicaments relève essentiellement des femmes qui sont responsables de la santé de leur famille. Avec la Renaissance, la diffusion des livres imprimés et le goût pour l'Antiquité, se développe la corporation des apothicaires. Ils prennent une partie de leur grade dans les Universités qui se multiplient et gravitent dans un monde masculin. La préparation des remèdes s'opère grâce aux recettes anciennes, auxquelles il faut ajouter les drogues venues d'Amérique latine.

Docteur en histoire et professeur agrégé à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) – Université de Poitiers, Hugues Marquis s'est attaché au sujet suivant : « Le pain de munition, “nerf de la guerre” des armées françaises (1588-1814) ». Son analyse a montré que, base de l'alimentation du soldat, le « pain de munition » évolue dans sa composition en fonction de critères de nutrition, de conservation et de disponibilité de la matière première. De fait, cet aliment nécessite un savoir-faire technique répondant aux exigences de qualité et de quantité pour la production et le conditionnement. Aux ^{XVII^e} et ^{XVIII^e} siècles, la question du ravitaillement en pain des armées en campagne devient l'objet d'une multitude de textes réglementaires et d'ouvrages savants qui tentent de répondre à ces exigences.

Maître de conférences habilité à diriger des recherches en histoire contemporaine à l'Université de Bordeaux et membre du CRÉSAT, Ludovic Laloux a porté son objet d'étude sur « La bataille du sucre ou la défaite méconnue de Napoléon 1^{er} : l'échec d'une planification technico-administrative ». L'opération de communication politique développée par le pouvoir impérial tend à occulter, d'une part, les appuis déterminants des rois de Prusse au XVIII^e siècle pour produire du sucre à partir de la betterave mais aussi, d'autre part, la recherche de l'extraction du sucre présent dans le raisin qui, bien qu'encouragée par Parmentier, se révèle infructueuse car le sirop obtenu ne peut parvenir à la phase de cristallisation. De plus, jusqu'en 1810, l'Empereur estime que, malgré le blocus britannique lancé en 1806, la France ne manque pas de sucre. Enfin, la production saccharifère à partir de la betterave à sucre demeure très en deçà des objectifs assignés par Napoléon 1^{er} en 1811 et 1812 : le manque de graines, la mise en culture tardive d'une plante aux exigences méconnues et le trop petit nombre de fabriques de sucre installées figurent au rang des explications du désastre. Toutefois, le pouvoir politique multiplie les artifices pour transformer en réussite une implacable défaite qui demeure souvent, aujourd'hui encore, méconnue.

Par ailleurs, chercheur au Centre d'histoire des sciences et des techniques (CHST) de l'Université de Liège, Arnaud Péters a présenté « La question de l'alimentation des mineurs dans les charbonnages liégeois durant la Première Guerre mondiale ». Durant l'occupation allemande, les charbonnages échappent à l'anéantissement organisé qui touche la plupart des usines du bassin liégeois. Au nom des besoins en charbon, les houillères conservent en effet une part significative de leur production et de leur population ouvrière. Cette contribution appréhende les enjeux liés à l'alimentation des ouvriers dans un contexte de pénurie. Parmi les réponses apportées à l'affaiblissement dramatique des mineurs, le développement de « secours extraordinaires de guerre » doit être souligné. Sur les carreaux de mine, des distributions de pain et de soupe s'organisent et deviennent l'objet de négociations permanentes entre mineurs, patrons et occupants. Le caractère saccadé de la production de charbon s'explique notamment par les « grèves alimentaires » et illustre la cristallisation des tensions autour de la question alimentaire.

De son côté, Luis Angel Bernardo y Garcia, chef de travaux aux Archives générales du royaume de Belgique, a traité le thème « Stocks de sécurité, conserves portugaises et "politique d'abondance" : trois aspects singuliers de la politique alimentaire de la Belgique en temps de guerre et de sortie de guerre (1939-1948) ». À

propos de ce pays qui connaît entre 1914 et 1948 près de 16 années de privations et de disette, il a souligné, pour cette période, cinq crises alimentaires marquées par la chute brutale, voire la quasi disparition, de ses approvisionnements extérieurs vitaux. Pourtant, au cours des deux occupations, la population échappe à la famine en dépit du blocus britannique et des déprédations allemandes. Lors des deux sorties de guerre, la Belgique parvient à relancer rapidement sa production industrielle et ses exportations. Ces « miracles » ne peuvent être compris qu'en confrontant ces crises alimentaires dont la puissance publique, les élites dirigeantes, le monde agricole et le mouvement ouvrier ont su tirer les enseignements.

Chargé de communication à l'Académie des sciences, Gaël Moullec a présenté une communication intitulée : « Les documents réglementaires organisant la répartition alimentaire dans les camps de prisonniers en Union soviétique (1939-1956) ». Plus de quatre millions d'officiers et de soldats de l'Axe ont été faits prisonniers entre 1939 et 1945. L'écriture de l'histoire de ces prisonniers de guerre détenus en Union soviétique au cours de la Seconde Guerre mondiale repose déjà sur d'importantes recherches. Cependant, Gaël Moullec souligne qu'elles n'ont toutefois commencé à être conduites en Russie que depuis la seconde moitié des années 1990. Cette histoire demeure l'objet d'importants débats politiques en Russie comme en Allemagne. L'attention que porte le pouvoir soviétique à l'alimentation de ces prisonniers dépend de divers paramètres : la situation militaire ; le nombre total de prisonniers et le rythme de leur afflux ; la situation alimentaire dans l'ensemble du pays ; la nécessité de veiller à la relative bonne santé d'une main-d'œuvre indispensable à la reconstruction du pays ; et, enfin, les risques de plainte de la part des pays d'origine des prisonniers au moment de leur retour alors que ces pays appartiennent désormais au camp du socialisme, notamment l'Allemagne de l'Est, la Hongrie ou encore la Roumanie.

Enfin, maître de conférences en géographie à l'Université de Paris-Sorbonne, Vincent Moriniaux a donné une communication sur « Les interdits religieux dans les rations militaires : rations halal et casher dans les armées française et américaine, étude comparée ». D'une part, son intervention a souligné la difficulté de recueillir des informations et de consulter des sources sur un sujet assez sensible dans le contexte d'une actualité internationale parfois brûlante. D'autre part, il a abordé également la question des marchés et des enjeux financiers qui leur sont liés. Enfin, à propos de son objet d'étude, il a analysé les approches

très différentes d'un pays à l'autre en raison de la diversité des mentalités et des réalités historiques.

Cette journée d'étude n'a pu aborder tous les aspects du sujet. Elle n'en constitue pas moins un jalon pour comprendre que le fait de négliger la prise en compte des liens entre techniques, stratégies et alimentation conduit à handicaper un système de défense à l'approche d'un conflit ou au cours d'une guerre. La préparation des actes de cette rencontre scientifique invite à envisager la poursuite des travaux qui pourraient orienter davantage la réflexion au cœur des guerres.

11 décembre 2017 | Journée d'étude

FABIEN BONNET

COMMUNICATION EN ORGANISATION – QUEL PÉRIMÈTRE
ET QUEL STATUT POUR UNE FONCTION HYBRIDE ?

Cette journée d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet BQR « Innovation transfrontalière et fonction communication » et plus globalement dans la continuité des travaux menés au sein du CRÉSAT autour des usages numériques. Le projet BQR « Innovation transfrontalière et fonction communication », porté par le CRÉSAT, vise à questionner le rôle, effectif ou potentiel, de la fonction communication dans des organisations engagées dans une démarche de développement, que celui-ci passe par une volonté d'innover, ou par celle de s'insérer dans de nouveaux territoires à l'échelle internationale. La prise en compte des usages numériques par les professionnels de la communication, en tant que marqueurs de leurs conceptions de la relation envers des acteurs internes et externes, a représenté un point de départ pour cette journée d'échanges entre chercheurs et professionnels.

En 2013, au sein du premier numéro des Cahiers du RESIPROC¹, Dany Baillargeon, Vincent Brulois, Catherine Coyette, Marc D. David, François Lambotte et Valérie Lépine proposaient un retour détaillé sur les « Figures et les dynamiques » de la professionnalisation des communicants. Sur la base d'une étude menée auprès d'associations professionnelles de communicants en France et au Canada, il s'agissait alors de questionner la « figure » du communicant telle qu'elle apparaît dans les discours managériaux. Les auteurs interrogeaient à la fois la fonction et l'identité de ces professionnels, notamment à travers l'idée qu'ils peuvent se faire de leur(s) métier(s) (« l'éthos du professionnel »), à travers

1. BAILLARGEON D., BRULOIS V., COYETTE C., DAVIS M. D., LAMBOTTE F., LÉPINE V., « Figures et dynamiques de la professionnalisation des communicateurs », *Cahiers de RESIPROC*, 1 (2013), p. 12-32.

la manière dont ils revendiquent ou non une spécialisation pour se légitimer (« la praxis de légitimation ») et enfin à travers les « artefacts », c'est-à-dire les dispositifs dont la mobilisation témoignerait de leur professionnalisme. Sur la base de cette étude, les auteurs mettaient notamment en évidence une tension entre, d'une part, un discours valorisant un idéal de prise de recul stratégique et, d'autre part, une tendance à la mise en avant d'un professionnel « couteau suisse » dont la réactivité et l'adaptabilité seraient les compétences centrales.

Pendant les presque cinq ans qui nous séparent de cette recherche, les pratiques des professionnels de la communication ont continué à évoluer dans un environnement marqué notamment par le développement des outils et des canaux numériques. Cette journée d'étude proposait de faire le point sur les continuités et les évolutions concernant à la fois le périmètre d'action et le statut des communicants en organisation. Elle a rassemblé sur le Campus Fonderie chercheurs, praticiens et étudiants issus de différentes spécialités autour d'un questionnement central décliné en différentes interrogations circonstanciées. Que pouvons-nous dire aujourd'hui du positionnement de ces professionnels face à la notion de stratégie, notamment à travers leurs pratiques et leurs discours ? Peut-elle encore être assimilée à un symbole de légitimité pour ces professionnels quand la fonction marketing en revendique aussi la responsabilité² ? L'urgence de la réaction et la nécessité de la production médiatique ont-elles pris le dessus sur toute velléité d'anticipation dans les structures dédiées à la communication ? Si le marketing s'est fait « relationnel » et « RH », qu'en est-il des prérogatives de la communication interne ? Plus globalement, comment la fonction communication s'inscrit-elle aujourd'hui dans le temps long, notamment quand l'un de ses objectifs est celui d'un développement de l'organisation ou d'une offre porteuse de sens et de plus-value, laquelle demeure un vecteur d'affichage et de positionnement pour un certain nombre de structures ? En quoi et comment cette fonction tente-t-elle d'intégrer et/ou de s'approprier mais aussi de répondre à des enjeux et des missions envers lesquels elle se trouve mobilisée tardivement et même en aval des projets de changement ? Qu'en est-il alors du devenir professionnel et symbolique d'un communicant dont on se plaît à dire qu'il représente une forme avancée d'hybridation et d'« agilité » requise et mise en avant par des organisations en mal de réponse face à la complexification de leurs activités ?

2. DE SWAAN ARONS M., VAN DEN DRIEST F., WEED K., « L'ultime machine marketing », *Harvard Business Review France*, 7 (2015), p. 37-46.

Cette journée d'étude s'est articulée autour de cinq tables rondes thématiques. La première d'entre elles a vu Valérie Lépine, maître de conférences à l'Université Grenoble Alpes (laboratoire GRESEC, EA-608), intervenir en tant que co-fondatrice du réseau RESIPROC pour rappeler et situer les travaux de ce réseau de recherche, lesquels ont servi de point de départ à cette journée. Noël Jantet, consultant et formateur en communication digitale, a pu pour sa part proposer un point sur les tendances évoquées par les professionnels en termes de « digitalisation ».

La deuxième table ronde de la journée a été ouverte par Françoise Simon, professeur à la Faculté de Marketing et d'Agrosciences de l'Université de Haute-Alsace, qui a insisté sur le regard porté par les chercheurs et praticiens en marketing sur une communication conçue comme un levier essentiel dans le cadre de stratégies de captation et de rétention de clients en lien avec des stratégies de marque. Fabien Bonnet, maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace et coordinateur de cette journée, est ensuite intervenu pour insister sur la possibilité d'appréhender la fonction communication à la croisée des questions d'efficacité opérationnelle à court terme et de construction identitaire sur le long terme. La place et le rôle de cette fonction gagneraient donc à être appréhendés en termes à la fois économiques et culturels, sensibles et symboliques.

Dominique Bessières, maître de conférences à l'Université de Rennes-2 (laboratoire PREFICS, EA-7469) et membre du conseil d'administration de Communication publique, association pour la communication des institutions publiques, a ensuite introduit une table ronde dédiée au champ de la communication publique. Insistant sur le processus d'institutionnalisation de cette fonction dans des organisations porteuses de spécificités à la fois juridiques, organisationnelles, techniques et culturelles, il a pu mettre l'accent sur l'actualité des pratiques notamment dans les domaines de la communication numérique et des relations presse. Sabine Frantz d'Ours, responsable de la communication et des ressources de l'Agence culturelle Grand Est, a quant à elle précisé le périmètre de la fonction communication dans le secteur culturel public, insistant sur les convergences avec le secteur privé et ses pratiques de valorisation, mais aussi et surtout sur la fonction de passeur qui serait celle de ces professionnels.

La quatrième table ronde thématique était consacrée à la fonction communication interne et a été lancée par une intervention de Vincent Brulois, maître

de conférences à l'Université de Paris-13 (LabSIC, EA-1803). Il a notamment pu insister sur l'ancrage de cette fonction dans la réalité économique, sociale et culturelle de l'organisation. Le communicant interne serait donc un « marginal sécant », un médiateur en charge d'interpréter la complexité organisationnelle. François Cozzo, responsable Communication du site Butachimie de Chalampé (68), a ensuite évoqué les conditions nécessaires à la légitimité de cette fonction communication interne dans l'accompagnement de projets.

Enfin la cinquième et dernière table ronde était dédiée au positionnement de la notion de compétence en communication. Valérie Lépine, déjà intervenue en introduction de cette journée, a ici questionné la nature et l'ampleur des évolutions de compétences induites par l'introduction de nouveaux outils numériques dans les pratiques de communication. Si certaines évolutions sont évidemment observables, l'enjeu était ici de dépasser les discours généralistes pour envisager l'hypothèse d'un numérique devenu compétence clé du communicant, ou celle d'un renouvellement de génération chez les communicants. Les travaux évoqués à cette occasion tendent à montrer la dimension tactique d'une bonne maîtrise des outils numériques, sans que les compétences stratégiques ne s'en trouvent spécifiquement remises en cause. Un certain nombre de compétences de production liées au numérique s'ajouteraient cependant aux signes d'un professionnalisme du communicant. Enfin, au-delà d'une évolution qui ne serait que technique, l'introduction du numérique serait présentée par un nombre important de communicants comme un levier dans le cadre du passage d'une communication descendante à une « conversation » avec les publics, consacrant le renforcement de la notion et des pratiques de relations publiques. Feiza Sabour, chef de projet web au sein de l'agence strasbourgeoise Adipso, est enfin intervenue pour questionner le rôle du chef de projet dans les structures dédiées à la communication. Celui-ci ne prendrait le rôle du communicant qu'à condition d'être en mesure de comprendre et de coordonner les différents métiers impliqués, qu'il s'agisse de métiers liés à la production médiatique ou d'autres compétences « métiers ».

Chacune de ces tables rondes a donné lieu à de riches échanges avec la salle, échanges qui ont pu se poursuivre à la suite de l'événement et dont le contenu sera prochainement l'objet d'une publication dans les *Cahiers de la SFSIC*.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

10h – Accueil des participants

10h30 – Fabien Bonnet (Université de Haute Alsace / CRÉSAT), Mot de bienvenue et introduction de la journée

10h45 – Table ronde « Communication et numérique »

- « 5 ans après – Retour sur les travaux de RESIPROC », Valérie Lépine (Université Grenoble Alpes / GRESEC)
- « Point d'étape sur la digitalisation de la fonction communication », Noël Jantet (Idealweb)

11h30 – Table ronde « Marketing et communication – Quels professionnels pour quelle relation aux publics ? »

- « La fonction Communication incarnée par le marketing : bilan des pratiques et nouveaux enjeux », Françoise Simon (Université de Haute Alsace / CREGO)
- « Positionnement éditorial et branding – Entre efficacité opérationnelle et ambition culturelle », Fabien Bonnet (Université de Haute-Alsace / CRÉSAT)

12h15 – Table ronde « Communication publique – Quelles convergences et quels écarts avec la sphère marchande ? »

- « Évolutions de la communication publique – Entre ancrage historique et problématique des usages numériques », Dominique Bessières (Université de Rennes-2 / PREFICS)
- « Communication d'une institution culturelle : permanences et évolutions à l'ère numérique », Sabine Frantz d'Ours (Agence culturelle Grand Est)

13h-14h30 – Pause repas

14h30 – Table ronde « Communication interne – Quel statut dans l'organisation ? »

- « Communication interne – Quel ancrage dans l'organisation ? », Vincent Brulois (Université Paris-13, LabSIC)
- « Quelle légitimité pour la communication interne dans l'entreprise ? », François Cozzo (Butachimie)

15h15 – Table ronde « Communication et compétences – Quelles compétences pour une fonction hybride ? »

- « Comment définir les compétences du communicant ? », Valérie Lépine (Université Grenoble Alpes / GRESEC)
- « Le chef de projet est-il un communicant ? », Feiza Sabour (Adipso)

16h-16h15 – Conclusion

2. Activités et recherches en cours

PIERRE FLUCK**VOYAGE D'ÉTUDE SUR LE THÈME DU PATRIMOINE
INDUSTRIEL DU CHARBON ET DE L'ACIER**

Dans le cadre du module « Lecture et interprétation des paysages et des sites du patrimoine industriel », les traditionnels séjours d'étude des étudiants de première année du master MÉCADOC, parcours Muséologie, invitaient les étudiants à se positionner dans l'attitude du chercheur. Sur des sites aussi divers que la coutellerie de Thiers, les hauts-fourneaux du val d'Aubois, le textile de la haute vallée de Munster, les usines de Wasselonne, la faïencerie de Niderviller ou encore les verreries-cristalleries de Vallérysthal ou de Meisenthal, les étudiants rencontraient les acteurs locaux, se questionnaient sur la signification de ces lieux, leur appliquaient la méthode d'étude apprise aux fins d'en extraire de l'inédit ; et en s'appuyant sur ces acquis, ils dégagnaient au besoin des pistes, ou des idées, de valorisation patrimoniale.

Pour des raisons diverses, une autre orientation s'est profilée à partir de 2016 : le voyage d'étude. Celui-ci n'a cependant rien d'une visite guidée, il convie l'étudiant à développer son esprit critique, sa réflexion, sa capacité d'analyse et de synthèse. Ainsi, pour 2017, la thématique choisie a été celle du charbon et de l'acier, à travers la visite de quatre sites emblématiques de Lorraine, de Sarre et du Luxembourg les 6 et 7 avril 2017. Si ces 4 cibles ont bien fait l'objet de politiques patrimoniales, une problématique commune se dessinait : quelles ont pu être les attitudes des acteurs de ces différents territoires à l'égard d'un héritage industriel lourd et donc difficile à gérer, dans les deux secteurs qui marquèrent tant le développement industriel du ^{xx}e siècle : le charbon et l'acier ? Passées les premières impressions ou pics émotionnels, on a tenté de restituer les paysages industriels à travers le prisme plutôt ténu des vestiges qui avaient résisté à l'effacement post-désindustrialisation : un défi aux yeux de nos contemplateurs. Analyser les réussites tout à fait diverses dans la gestion de ces « cadeaux » patrimoniaux, portées par trois pays frontaliers aux mentalités différentes, aux moyens décalés

et aux choix spécifiques nécessitait de prendre plus de hauteur, une démarche qui fut proposée *in fine* aux étudiants.

Une forme d'industrie, deux matériaux (le charbon d'une part, le fer et l'acier de l'autre), trois pays, quatre sites, quatre logiques : une mine de charbon en Lorraine et l'acharnement des « anciens » du lieu à continuer de le faire vivre (le carreau *Wendel*), une batterie de hauts-fourneaux classée au patrimoine de l'UNESCO (*Völklinger Hütte*), une autre batterie de hauts-fourneaux qui a servi de noyau à la « cristallisation d'une ville universitaire » (Belval), enfin pour le quatrième site (Uckange) un haut-fourneau orphelin de son contexte et qui a vécu les tribulations liées à l'apparente incompatibilité des intérêts économiques, sécuritaires et patrimoniaux. Nous passerons en revue les trois premiers, en y intégrant des passages extraits des rapports produits par les étudiants de la formation (comme celui de Candice Felder qui a pris l'initiative d'alterner les « impressions », les notices techniques sous la forme d'une page de carnet à spirale, enfin les panoramas historiques des entreprises en question). Nous ne produirons pas la présentation encyclopédique des différents sites¹, ni l'histoire et les enjeux de leur mise en valeur ; on trouvera sur le réseau suffisamment d'informations, et deux de ces lieux avaient fait l'objet de la sortie du CRÉSAT des 12 et 13 juin 2010.

Aventuriers des temps modernes, c'est avec cette impression que nous avons pris la route pour les mines et hauts-fourneaux. Reporters photo d'un monde oublié sous les ronces, tel le château de la Belle au Bois dormant. Un monde qui néanmoins inspire de plus en plus d'artistes, s'ouvrant aux nombreux curieux qui veulent en savoir plus sur ces géants de fer présents dans leur paysage. (Candice Felder)

Le carreau *Wendel* (Petite Rosselle, Lorraine)

Le lieu héberge en fait deux carreaux miniers voisins, deux sièges d'extraction. Le premier, en arrivant sur le site, offre au regard le chevalement en fer du puits *Vuillemin*, le plus ancien de France en son genre, classé monument historique. Une plaque y énumère les morts de la terrible catastrophe du 15 mars 1907. À côté, le siège *Wendel* barre l'horizon de ses bâtiments dominés par les trois chevalements *Wendel* – le dernier puits ferme en 1991 –, ce qui fait de cet ensemble le plus épargné dans la grande cohorte des mines françaises de charbon, avec la

1. Voir en particulier pour cela FLUCK P., *Manuel d'Archéologie industrielle*, notamment p. 209, 399, 389 et 412.

fosse Arenberg (Nord). L'architecture *Bauhaus* du lavoir de 1929 n'est d'ailleurs pas sans rappeler celle de la *Zeche Zollverein* dans la Ruhr, classée au patrimoine de l'UNESCO. S'appuyant sur un puissant mouvement associatif, Roger Jourdan, directeur général des houillères du bassin de Lorraine, prit la décision de faire perdurer le site. Un CCSTI (Centre de culture scientifique, technique et industrielle) s'en empare dès 1985 alors que la mine produit encore ; une structure muséale (Musée de France) y démarre en 2012.

Arrivée dans le paysage lorrain, sous les nuages gris, mélancolie rouilleuse.

Contraste orangé et gris, symétrie contrainte par les affres du temps.

Rythme de lignes des chevalements Wendel, squelettes de fer, dentelle industrielle sur fond de coton souillé.

Jeux d'enfants, d'équilibristes funambules sur les vestiges mouillés des anciens passages de chariots.

Exploration sous la tentation de l'interdit, aventuriers archéologues, lisant les traces laissés par les visages anciennement noircis.

Recueillement devant le souvenir écrit d'une tragédie.

Mère Nature partout y reprend ses droits, entre moteurs et verre brisé, là où elle fut autrefois tant exploitée pour ses quelques bijoux noirs ébène.

Sentiment de solitude et de calme là où autrefois s'agitait une véritable fourmilière au son du métal grinçant. (Candice Felder)

Les hauts-fourneaux de la *Völklinger Hütte* (Sarre)

À 16 km seulement du carreau *Wendel*, mais de l'autre côté de la frontière, la batterie de six hauts-fourneaux et ses 250 mètres d'emprise surgit dans Völklingen comme une apparition d'extra-terrestre. Le couple Bernd et Hilla Becher, les photographes mythiques des lieux industriels, y avaient trouvé leur miel. Un objet historique (1883 à 1903) d'ailleurs précocement inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (1994), reflétant par là le culte qu'ont les Allemands pour la *Industriekultur* et les *technische Denkmäler*. Hors des lieux annexes – comme la halle des soufflantes – qui hébergent à présent des expositions venues enserrer les machines restées in-situ, les hauts-fourneaux sont livrés à la découverte à travers passerelles aériennes et dentelle d'escaliers.

Insecte géant, mille-pattes de fer et de rouille surplombant le paysage de ses longues pattes, tel les mères arachnides françaises.

Vertigineuses couleurs de cuivre ambré, arc-en-ciel industriel, formant lignes et courbes multicolores.

Animal étrange, carcasse désertique aux mille intestins.

Nous déambulâmes en toi comme des atomes étrangers à ton système.

Odeur familière d'une aventure paternelle, je me laisse border par ce délicat souvenir olfactif...

Mes sens tanguent sur tes hauteurs. Féroce bête tu m'enivres de toutes tes formes et de tous tes secrets. Robot organique en sommeil, ogre attendant son réveil... (Candice Felder)

La visite de ce lieu est une fabuleuse aventure... une architecture détonante qui la première nous a arraché les mots de la bouche... L'impression d'atterrir dans le Londres du xix^e siècle en pleine révolution industrielle. (Aurélié Lécuyer)

« Wahou » a été probablement ma première réaction devant cet énorme site industriel. Et ce mot est resté le temps de la visite.

Presque contradictoirement, le lieu est propice à l'émerveillement devant l'enchevêtrement de tuyaux, de rails, d'escaliers... qui se passent dessus dessous. On imagine facilement un parc d'attractions thématique où il y aurait un manège qui nous emmènerait explorer le site !

Je me suis aussi demandée quel architecte a pu imaginer ces tuyauteries si proches les unes des autres. C'est très impressionnant, on y sent une prouesse technique où il n'y a de place qu'au fonctionnel et non à l'apparat. Chaque élément contribue au bon fonctionnement de l'ensemble. Parfois on pourrait se dire que c'est une machine qui peut instantanément se réveiller et se mettre en marche – un peu comme le Château ambulant – ; les sites industriels ont parfois un côté science-fiction. (Marina Di Vagno)



Fig. 1 : Völkinger Hütte



Fig. 2 : Völklingen, au sommet
des grands fourneaux

La « Cité des Sciences » de Belval (Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg)

Il s'agit d'une batterie de deux hauts-fourneaux géants du second ^{xx}e siècle (complétés d'un troisième mais dont seule l'infrastructure est conservée). Comment conserver, et reconverter, un objet aussi colossal ? Le cas de Belval s'inscrit dans le tiroir des « reconversions de l'extrême » ! Monument de la démesure, le site s'est entouré à partir des années 2000 d'une « ville nouvelle », composée d'une université (créée en 2003), elle-même emboîtée dans un écrin de fonctions résidentielles, commerciales, culturelles et administratives. Le monument culturel en constitue le centre, l'attraction, le faire-valoir. Il est aussi un enjeu sociétal car il reflète l'histoire économique du Grand-Duché.

L'arrivée sur le site est comme l'ouverture d'une pochette surprise, on se demande sur quoi on va tomber et le résultat est au-delà de nos espérances. (Aurélie Lécuyer)

Roi endormi sous ta lourde couronne, ta passion s'est éteinte.

Ton feu reste encore palpable.

De tes yeux et de ta bouche aujourd'hui mollassonne, l'on imagine encore que tu puisses y faire jaillir une lumière éclatante, celle de ton feu intérieur, et que celle-ci puisse se répandre sous nos pieds.

Fils de Vulcain, la mélancolie t'a laissé ainsi figé dans l'attente d'une nouvelle braise.

Métropolis moderne, tu as su bâtir à partir des dernières cendres de ton roi.

Fourmis travaillant sans cesse afin de construire un habitat qui te semble convenable et qui attirera d'autres colonies. Tu as créé un véritable microcosme, issu d'une utopie folle. (Candice Felder)

Cette « ville » impressionne par ses bâtiments d'une part, ensemble éclectique mais cohérent, mais aussi par la domination de ses deux hauts-fourneaux qui, malgré cette abondance de contemporanéité, restent mis en valeur et orchestrent le développement de l'espace urbain. J'ai été stupéfaite par tant de précautions et d'attentions portées aux moindres éléments du site et par toute la démarche culturelle qui découle de ce patrimoine industriel...

Ce que j'apprécie beaucoup, et que l'on retrouve dans le lieu d'accueil (la Massenoire), c'est cet ancrage que l'on ressent... c'est une véritable pensée historique construite et visible, sensible. Tout autour, les rues sont quadrillées, les bâtiments rivalisent d'inventivité architecturale ! Il y a un côté hors du temps à Belval, une expérience quelque peu unique. (Marina Di Vagno)



Fig. 3 : Belval, étage inférieure
du haut-fourneau A

À la clé de cette visite, nous sommes posés la question de savoir pourquoi Esch-Belval est unique. Le lieu bénéficie d'une chance inouïe : la conjonction de trois facteurs. Le déterminisme géologique en représente le premier : nous nous situons dans la terminaison septentrionale du bassin ferrière « lorrain ». Le second est le rendez-vous de l'Histoire : l'exploitation des derniers hauts-fourneaux venue à son terme, la soufflante dévastatrice des friches industrielles n'a pas eu le temps de dérouler son action. Le troisième réside dans la volonté politique affichée par l'État de se doter d'une université, chercheuse d'une « implantation ». Une juste temporalité de l'histoire entre l'affirmation d'un besoin et le questionnement autour d'un héritage dont on a su percevoir qu'il serait un enjeu sociétal. Une conjonction qui n'a pu se produire nulle part ailleurs.

Deux outsiders, les deux incompris de notre siècle, l'art contemporain et l'industrie... Ils sont les nouveaux cabinets de curiosité, l'industrie formant les nouveaux cadres baroques, l'art contemporain ses nouveaux bijoux, adieu le marbre et les grands maîtres, l'heure est à la brique et au réveil des sens ! (Candice Felder)

Ces trois lieux chargés de sens, auxquels se rajoute le haut-fourneau d'Uckange qui connut un destin aux bifurcations inattendues, voilà un éventail de choix pour

éduquer à la lecture et à l'interprétation des paysages industriels, pour saisir l'attitude des sociétés à l'égard d'un héritage quelquefois dérangeant, enfin pour analyser les retombées de défis qui paraissaient inscrits dans l'utopie... et un excellent matériau pour la formation de nos étudiants aux grands enjeux patrimoniaux.

Remerciements. Les étudiants du Master MÉCADOC, parcours Muséologie, remercient le Service de l'action culturelle de l'Université de Haute-Alsace et la Faculté des Sciences Économiques, Sociales et Juridiques pour leur aide financière.



Fig. 4 : Du haut-fourneau A,
vue sur le haut-fourneau B

JOSEPH GAUTIER, PIERRE FLUCK, BERNARD BOHLY

MINES ET MÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON-FERREUX
 EN ALSACE DU HAUT MOYEN ÂGE AU XVII^e SIÈCLE
 (PROJET COLLECTIF DE RECHERCHE)

Le Projet Collectif de Recherche « Mines et métallurgie des métaux non-ferreux en Alsace du haut Moyen Âge au XVII^e siècle » regroupe différentes actions (prospections, sondages et fouilles) qui s'inscrivent dans une volonté de comprendre l'évolution des savoir-faire et de l'organisation socio-économique de la production d'argent, de cuivre et de plomb sur une période de neuf siècles. En 2017, les opérations ont été poursuivies sur deux secteurs : au nord des Vosges moldanubiennes, le massif de l'Altenberg, à Sainte-Marie-aux-Mines, a fait l'objet de plusieurs opérations dirigées par Joseph Gauthier (carreau *Sainte-Barbe* ; mine *Giro*), Pierre Fluck (cité ouvrière de Fouchelle) et Patrick Clerc (mine *Patris*). Ces opérations ont été accompagnées de prospections géophysiques menées par Nicolas Florsch. Sur la bordure méridionale des Vosges, Bernard Bohly a poursuivi ses opérations sur la haute vallée de la Doller, en se concentrant sur les secteurs de Sewen (mine *Knapphütte* ; mine *Leimkritter*) et de Wegscheid (mine *Reichenberg*). La phase extractive est donc à l'honneur avec quatre chantiers souterrains. Au-delà de l'étude des techniques d'abattage et des dynamiques d'exploitation, c'est elle qui est la plus à même de poser les bases de la chrono-géographie des exploitations. Le carreau *Sainte-Barbe* aborde les étapes de traitement du minerai et d'équipement des mineurs pour les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, et le site de Fouchelle constitue un terrain d'étude exceptionnel des conditions de vie des mineurs aux XVI^e-XVII^e siècles.

Situées à quelques dizaines de mètres l'une de l'autre, les mines *Patris* et *Giro* exploitent deux branches proches du faisceau filonien de l'Altenberg (galère argentifère majoritaire, présence de cuivre gris). Dans la mine *Patris*, la fouille

a concerné la galerie d'allongement du travers-bancs¹, après passage du filon. Le front de taille final, atypique, témoigne des efforts des mineurs, probablement au ^x^e siècle, pour faire face à des bancs de roche plus dure que les gneiss variés, majoritaires sur ce secteur. Sur le filon, la galerie a été fouillée jusqu'à un puits qui constitue le premier ouvrage pouvant être directement lié à l'extraction de minerai. Sa fouille débutera en 2018. Le phasage chronologique de la mine a un peu évolué. L'essentiel des travaux paraît toujours avoir été réalisé dans la première moitié du ^x^e siècle, séquence renseignée par l'analyse dendrochronologique d'une planchette en place, et cohérente avec les carbone 14 effectués sur des scories mises au jour sur le carreau de la mine. La fréquentation de la mine au ^{xvi}^e siècle, déjà connue grâce à la datation par carbone 14 d'un petit foyer en 2016, est confirmée par la datation dendrochronologique de poteaux de soutènement trouvés en place au croisement avec le filon. Malgré cela, cette fréquentation moderne ne semble pas avoir eu de suite conséquente en matière d'extraction à l'époque moderne. Dans la mine *Giro*, des travaux ont été réalisés au niveau 0 et au niveau -20 m. En bout de travers-bancs au niveau d'entrée, un puits remontant à la surface sur une hauteur de 12 m a été décombré. Sa large section (1x2 m) écarte l'hypothèse d'un puits d'aérage, sans apporter aucune alternative satisfaisante. Une centaine de bois ont été mis au jour à sa base, dont environ la moitié est ouvragée. Montants et barreaux d'échelle se distinguent et pourront peut-être procurer une première datation par dendrochronologie. Au niveau -20 m, une partie de la galerie sur filon a été fouillée. Y ont été prélevés les raccords métalliques d'un tuyau en bois dont ne subsistent que des filaments ligneux épars (fig. 1). Ce mobilier est à l'étude, partant sur l'hypothèse d'un système d'aérage forcé destiné à alimenter en air les parties profondes de la mine. L'exploration des espaces concernés a permis de réévaluer l'ampleur du réseau, avec un chantier d'extraction descendant jusqu'au niveau -60 m. La topographie du réseau laisse également entrevoir une connexion possible avec une mine voisine dont une partie a été datée du haut Moyen Âge dans les années 1980.

1. Galerie creusée à travers les bancs de roche en direction du gîte.



Fig. 1 : Sainte-Marie-aux-Mines. Mine Giro. Niveau -20 m, galerie nord. Raccord métallique de tuyau ayant servi à l'exhaure ou à l'aérage par ventilation forcée, ^{xv}^e-^{xvi}^e siècles

À Sewen, secteur de la *Knapphütte*, deux ouvrages, qui présentaient des caractéristiques analogues à ceux observés à *Enzengesick* et datés de la fin du Moyen Âge, ont été étudiés. On y note l'usage d'une technique particulière de percement : le travail au feu, après préparation à la pointerolle, par une longue saignée destinée à répartir la chaleur. La date obtenue (abattage : automne-hiver 1605-1606) situe avec surprise cet ouvrage peu avant les débuts de l'utilisation de la poudre. Cette ultime étape d'abattage manuel vient donc compléter les résultats des années précédentes et permet progressivement une bonne connaissance de l'évolution des techniques de percement dans la région. Un important mobilier ligneux a été mis au jour, dont une gouttière monoxyle et une auge destinées à l'exhaure, ainsi qu'un manche de couteau composite (fig. 2).



Fig. 2 : Sewen. Mine Knapphütte inférieure.
Manche de couteau ouvragé

À Wegscheid, le fort potentiel de la mine *Reichenberg* présenté l'an dernier² n'a été qu'abordé, en raison d'importants travaux de sécurisation du porche. Sur ce site bien renseigné par les archives, deux époques d'exploitation sont connues pour le ^{xvi}^e siècle avec un abandon en 1525 et une reprise en 1568. Sur la rive droite du Soultzbach, le boisage de tête du puits *Notre-Dame* a procuré une fourchette de datation comprise entre 1451 et 1500, ancrant solidement l'exploitation de ce filon dans la seconde moitié du ^{xv}^e siècle. Dans la mine, un exemple de travail au coin a pu être relevé dans un chantier d'extraction surmontant un puits, sans qu'il soit possible de le rattacher à l'une ou l'autre des périodes d'exploitation. Sur le carreau, une forge minière a été décapée, révélant un ensemble complexe de murs actuellement en cours d'interprétation.

Un autre carreau minier est en cours de fouille, à Sainte-Marie-aux-Mines, sur le site *Sainte-Barbe*. Suite à une prospection magnétique (2015) et à des sondages (2016), une zone de fouille extensive a été ouverte dans l'espoir de dégager les vestiges d'une fonderie des ^x^e- ^{xii}^e siècles attestée par des niveaux de scories fayalitiques mises au jour dans une tranchée en 2012. Les premiers

2. *Les Actes du CRESAT*, 14 (2017), p. 173-180.

niveaux dégagés correspondent à la phase d'activité du ^{xvi}^e siècle, avec un grand bâtiment de 5 m par 9 m de côtés comprenant dans l'un de ses angles un foyer de forge. Les niveaux d'occupation ont été dégagés et seront fouillés au cours de la campagne 2018. Une carte électrique a été dressée sur la partie ouest du carreau, révélant la présence d'autres structures bâties probablement en lien avec l'activité minière. Sur la pente de la halde de la même mine, une tranchée profonde a percé les niveaux d'installation de l'atelier minéralurgique du ^{xv}^e siècle fouillé entre 2013 et 2016. Elle permet, sans atteindre la base des couches de halde, d'avoir un aperçu de l'important travail de nivellement qui a précédé l'installation de la plateforme au ^{xv}^e siècle. Ce choix d'implantation interroge toujours. Des indices tendant à l'expliquer seront peut-être découverts au cours de la fouille du plateau de la halde qui a commencé cette année.

Enfin, la dimension sociale de l'activité minière est explorée sur le site du village ouvrier de la Fouchelle à Sainte-Marie-aux-Mines. La campagne 2017 a vu l'achèvement de la fouille de la partie méridionale de la « rue haute ». Le groupe de maisons F2A comprend deux habitats agencés de manière classique avec deux pièces, cuisine et *Stube*, soit un plan de base identique à celui des maisons déjà fouillées. Ils se distinguent néanmoins par des pièces annexes, aménagées en fonction des opportunités du terrain, qui rendent ces logements plus spacieux que la normale. Une étude pétrographique des matériaux de construction a mis en évidence la très grande diversité des pierres utilisées. Les trois-quarts environ sont issus du creusement de la plate-forme. Le quart restant est d'origines plus éloignées, charrié par l'eau depuis différents sommets plus ou moins proches et certainement récolté à quelques centaines de mètres du site. Un gros bloc de kératophyre de la vallée de la Bruche pose question quant à son acheminement. L'occupation de ces habitats date comme pour l'ensemble du village des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles. Un abondant mobilier domestique a été mis au jour, parmi lequel de nombreux carreaux de poêle aux motifs classiques et des taques de cheminée en fonte. Ces dernières figurent des motifs bibliques et étaient probablement intégrées à la structure des poêles. Des éléments mobiliers en lien avec le travail des fonderies attestent de la présence en ces lieux de familles d'ouvriers possiblement logés par les concessions minières dans ce qu'il convient d'appeler une cité ouvrière.

Depuis l'extraction jusqu'à l'aménagement de l'habitat ouvrier, ce sont différents aspects de la société minière que les opérations de ce PCR renseignent. L'approche

environnementale connaît une pause sur le plan écotoxicologique, entre la fin des travaux menés par le laboratoire Chrono-environnement (UMR 6249) et ceux, tout juste débutés, du LIEC (UMR 7360) sur les milieux aquatiques (dans le cadre du projet *Regio mineralia*³). Une approche innovante, l'analyse par spectrométrie proche infra-rouge (SPIR), a néanmoins été menée sur les paléosols fossilisés sous les haldes. Un test a été effectué sur celle de la mine *Patris*, dont les résultats préalables sont encourageants. La prairie que l'on connaît de nos jours n'existait pas au temps de l'ouverture de la mine. Cet ensemble de travaux pluridisciplinaires réalisés sur des sites à fort potentiel s'intègre parfaitement dans la dimension transfrontalière du projet Interreg en cours. Les échanges réguliers avec les collègues allemands à l'occasion de workshops communs ont permis de multiplier les éléments de comparaison, notamment dans les domaines minier et minéralurgique. Si aucune opération de type fouille programmée n'existe à l'heure actuelle en Forêt Noire sur des sites miniers, la mise en commun des connaissances de part et d'autres du Rhin constitue le préalable au montage de projets de ce type. Le PCR « Mines et métallurgie des métaux non-ferreux en Alsace du haut Moyen Âge au xvi^e siècle » favorise donc plus que jamais le développement d'une recherche pluridisciplinaire à l'échelle du Rhin Supérieur.

Le PCR « Mines et métallurgie des métaux non-ferreux en Alsace du haut Moyen Âge au xvi^e siècle » est majoritairement financé par le Service Régional de l'Archéologie Alsace, le FEDER *via* le programme Interreg V Rhin supérieur (projet *Regio mineralia*). Il est porté sur les plans administratif et logistique par l'Association Spéléologique pour l'Étude et la Protection des Anciennes Mines (ASEPAM) à Sainte-Marie-aux-Mines et le groupe archéologique « les Trolls » à Soultz. Outre les responsables d'opérations, plusieurs chercheurs concourent aux différentes études menées. La prospection géophysique est dirigée par Nicolas Florsch (UMMISCO, UMI-209), l'étude micromorphologique assurée par Anne Gebhardt (INRAP-LIEC, UMR-7360), l'étude paléo-environnementale (SPIR) par Damien Ertlen (LIVE, UMR-7362) et les observations pétrographiques conduites par Estelle Camizuli (EDYTEM, UMR-5204). La céramique de poêle fait l'objet de la thèse de Delphine Bauer (CRÉSAT, EA-3436). Jean-François Bouvier (ASEPAM) et Daniel Rudler (Maison de la Géologie) contribuent à la direction de secteurs et à la rédaction des rapports.

3. Voir p. 283.

JOSEPH GAUTHIER, PIERRE FLUCK**REGIO MINERALIA (PROJET INTERREG) : BILAN À MI PARCOURS**

Le projet Interreg « *Regio mineralia*. Aux origines de la culture industrielle dans le Rhin Supérieur » a atteint la moitié de sa durée. Les dix-huit mois écoulés ont permis de mettre en place un réseau efficace d'échanges entre les partenaires engagés. Pour rappel, l'Université de Haute-Alsace pilote ce projet qui regroupe des laboratoires universitaires et des structures associatives des deux côtés du Rhin (Universités de Fribourg-en-Brisgau, Strasbourg, Bourgogne-Franche-Comté et de Lorraine, Landesamt für Denkmalpflege Baden-Württemberg, Maison de la Géologie à Sentheim, Association Spéléologique pour l'Étude et la Protection des Anciennes Mines à Sainte-Marie-aux-Mines), auxquels s'ajoutent une douzaine de partenaires associés. Les contacts ont connu deux moments forts, l'un à Mulhouse/Wegscheid en novembre 2016, l'autre à Freiburg/Waldkirch en mai 2017¹. Ces deux journées d'étude ont permis aux partenaires de présenter l'avancement de leurs travaux, tout en échangeant librement au cours de visites de sites pressentis pour faire partie du réseau touristique de mines associatives qui doit être mis en place au début de l'année 2019.

Le matériau de base du projet est livré par la recherche en histoire et archéologie minière. En Bade-Wurtemberg, un important travail de récolement des collections de mobilier découvert lors de prospections pédestres dans les années 1990 est en cours. En Alsace, les fouilles archéologiques menées dans le cadre du Projet Collectif de Recherches « Mines et métallurgies des métaux non-ferreux du haut Moyen Âge au ^{xvii}^e siècle » ont concerné plusieurs sites (mines, ateliers, habitats) à Sainte-Marie-aux-Mines et dans la vallée de la Doller². Des campagnes de prélèvements en environnements miniers et aquatiques ont également eu lieu des deux côtés du Rhin, afin de caractériser l'impact environnemental des

1. Voir également *Les Actes du CRESAT*, 14 (2017), p. 169-172.

2. Voir p. 277.

anciennes activités minières. Une base de données commune a été structurée afin de regrouper les résultats de ces différents travaux.

Sur le plan du développement touristique, les partenaires principaux ont défini les fondements de ce qui sera un réseau de tourisme minier associatif de qualité. L'exposition commune à tous les sites prévue dans le projet a été remplacée par une brochure, support plus à même de toucher un large public et pouvant être diffusé là où l'espace d'accueil de certains sites ne permettrait pas le déploiement d'une exposition. Cette brochure devrait être publiée durant la saison 2018. L'exposition finale du projet est, elle, bien engagée. Elle aura lieu à Sainte-Marie-aux-Mines et à Waldkirch au printemps-été 2019. Sur le terrain, le site minier de Wegscheid, en cours d'étude, a fait l'objet d'une première ouverture au public lors de l'été 2017. Le site doit recevoir certains aménagements complémentaires avant de rouvrir cette fois définitivement mi-2018. À Sainte-Marie-aux-Mines, le projet d'Observatoire des Ressources Minérales prend forme. Re-nommé « L'Aventure des Mines », ce lieu destiné à accueillir tant les spécialistes que le grand public se situe au rez-de-chaussée du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) du Val d'Argent. Point de départ des visites de mines, il proposera, à terme, une exposition et une bibliothèque spécialisée en géologie, minéralogie, archéologie minière et archéologie industrielle. Enfin, deux ateliers pédagogiques d'initiation à la géologie et à la minéralogie ont été réalisés à destination des publics enfants et jeunes adultes.

La seconde moitié du projet a débuté par une nouvelle rencontre de tous les acteurs, cette fois à Sainte-Marie-aux-Mines, les 12 et 13 avril 2018. Sur ce même site, l'aménagement de « L'Aventure des Mines » doit suivre son cours et l'exposition devrait ouvrir partiellement en juin 2018. Une personne chargée de la mise en place de la bibliothèque sera recrutée pour un an à partir du 1^{er} juillet 2018. Un four expérimental destiné à proposer des démonstrations de fonte de minerai au grand public sera acquis courant 2018. À Mulhouse, une équipe travaille à la réalisation de supports pédagogiques pour les élèves et professeurs ; une autre, en lien étroit avec le Landesamt für Denkmalpflege Baden-Württemberg, fait avancer le projet d'exposition finale. Plusieurs publications sont en préparation alors que les investigations archéologiques se poursuivent. Nous pouvons enfin saluer l'arrivée du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord en tant que nouveau partenaire associé.

La culture industrielle du Rhin Supérieur a été marquée par plus d'un millénaire d'activité minière qui a regroupé Vosges et Forêt Noire en un territoire cohérent. Les vestiges de l'exploitation des ressources minérales sont nombreux, bien qu'encore assez mal connus. Parmi ceux-ci, de véritables perles monumentales méritent qu'on leur donne une réelle visibilité. L'association de la recherche scientifique et du bénévolat associatif, tonifiée par les actions de ce projet Interreg, connaît ici un nouveau départ qui renforcera à terme la dynamique touristique dans le Rhin Supérieur.

ALAIN J. LEMAITRE

MODÈLES POLITIQUES, TRANSFERTS, ÉCHANGES

Ce programme de recherche, en trois volets, sous la direction d'Alain J. Lemaître, professeur d'histoire moderne à l'Université de Haute-Alsace, est mené en collaboration avec l'Université de Fribourg-en-Brisgau, le Frankreich-Zentrum de cette université et le Centre de compétences interculturelles NovaTris de l'Université de Haute-Alsace.

Thématique

« La vie en société résulte d'un contrat social, c'est-à-dire un accord de volonté qui engage des individus, par nature indépendants, libres et égaux, qui forment un ensemble politique – la nation – et acceptent de se soumettre au pouvoir collectif. Ce pouvoir ne doit léser aucun de ses membres ». Voilà comment Rousseau définit l'esprit et la lettre du contrat social en 1762.

Quelques siècles plus tard, si cette affirmation de principe est toujours pertinente, la France comme nation et comme société semble se désintégrer dans une crise dont elle ne connaît pas encore la fin tandis que, dans ce qui s'apparente à un destin, le « modèle allemand » revient en contrepoint.

En miroir de la crise française actuelle et d'un « modèle allemand » qu'il convient d'apprécier, le projet en cours s'interroge sur les phénomènes de construction/déconstruction des communautés politiques, la structuration des sociétés et les formes politiques d'intégration. Il fait une place à la fois aux idées sociales, aux valeurs et aux institutions. Il propose un recul historique pour mieux comprendre cette situation et entend dépasser le modèle de l'État national. Enfin, il fait le point sur des recherches historiques menées conjointement en France et en Allemagne relatives aux formes étatiques et aux processus de domination économique ou politique dans les espaces français et germanique.

Trois grandes directions peuvent être privilégiées :

1. L'attention se porte d'abord sur l'affaiblissement, sinon la décadence de l'État national comme forme politique, la perte des repères politiques et les principes de séparation du politique et du religieux.

2. Elle prend en compte les contraintes liées à la mondialisation des échanges économiques qui ont deux effets sur les processus analysés :

- la concentration de la vie politique des démocraties sur la production de richesses et leur répartition aux dépens de tout projet politique ;
- le rôle de l'État-providence transformant une part accrue de la population en producteurs-consommateurs, en prestataires-bénéficiaires de services sociaux actifs dans des cadres essentiellement corporatistes plutôt qu'en citoyens, l'individu et ses intérêts personnels l'emportant sur la place et le rôle du citoyen, ses idéaux, et ses devoirs civiques ou ses ambitions scientifiques.

3. Enfin, il analyse le moment où s'exacerbe une contradiction entre l'intégration objective des hommes dans un espace européen sinon mondial, et leur habitus social (sentiment d'identité collective, participation politique, rituels...) qui s'exprime quotidiennement dans un territoire, par définition plus limité, et où l'État nation est posé, à tort ou à raison, en cadre de référence.

Manifestations et publications

Ce projet s'est traduit par une journée d'étude les 29 et 30 avril 2016 à Mulhouse, consacrée à « La participation politique dans les villes du Rhin supérieur à la fin du Moyen Âge »¹ et dont les actes ont été publiés en décembre 2017 sous la direction d'Olivier Richard et Gabriel Zellinger².

Le second volet se compose d'une série de conférences données à Fribourg-en-Brigau en avril et mai 2017 et consacrées à « La France en crise ». Dans ce cadre, sont intervenus successivement :

1. Voir *Les Actes du CRESAT*, 14 (2017), p. 103-106.

2. RICHARD O., ZELLINGER G. (dir.), *Politische Partizipation in spätmittelalterlichen Städten am Oberrhein / La participation politique dans les villes du Rhin supérieur à la fin du Moyen Âge*, Berlin, Erich Schmidt Verlag, 2017.

- **26 avril** : Alain J. Lemaître (Université de Haute-Alsace), « La France et le repli identitaire : le mythe d’une identité nationale »
- **4 mai** : Dominique Rousseau (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne), « De la démocratie électorale à la démocratie constitutionnelle »
- **11 mai** : Maïtena Armagnague-Roucher (Université Paris Lumières), « La France et l’Allemagne et leur jeunesse d’ascendance étrangère : le cas de l’immigration turque »
- **18 mai** : Sylvain Crépon (Université de Tours), « L’ancrage du Front national dans le champ politique cause ou conséquence de la crise en France »
- **1^{er} juin** : Simon Hupfel (Université de Haute-Alsace), « Le discours politique de la crise en France et le “modèle allemand” »

Cette série de conférences sera éditée à Tübingen en décembre 2018.

Le troisième volet sera mené en 2019 hors de l’Université de Haute-Alsace ; ce colloque sera consacré à « Citoyenneté, république, démocratie ».

CARSTEN WILHELM

CULTURE DES MÉDIAS NUMÉRIQUES (CUMEN)

Le projet CUMEN (Cultures des médias numériques) a contribué, depuis 2015, à structurer les recherches de l'ancien axe de recherche « Communication, Technologies et Cultures »¹ et de l'actuel pôle « Culture.s et médias : milieux de communication, dispositifs, usages » du CRÉSAT. Soutenu par le centre de compétences transfrontalières NovaTris, ce projet a pu agréger des chercheurs du CRÉSAT, d'autres laboratoires de l'Université de Haute-Alsace ainsi que des collègues français et d'universités partenaires à l'international autour des objectifs suivants :

- Tester et parfaire un appareil méthodologique pour l'étude des usages dans un paysage médiatique et numérique en pleine évolution ;
- Développer des projets de recherche et de publication autour des thématiques saillantes identifiées lors des enquêtes ;
- Créer un réseau international de chercheurs partageant les outils méthodologiques, communiquant et publiant ensemble ;
- Lier enseignement et recherche tout en impliquant fortement les étudiants dans ces travaux.

Le projet a d'ores et déjà engendré des résultats encourageants. Une importante base de données (qualitative et quantitative) des pratiques d'usage des médias numériques (France, Allemagne, Suisse, États-Unis) a notamment pu être constituée. La gestion et l'exploitation de cette base s'appuient sur l'ingénierie au sein du laboratoire. Le projet permet également de renforcer les liens formation-recherche à travers la participation active des étudiants du Master Information-Communication à l'analyse des données, à la conduite des enquêtes,

1. *Les Actes du CRÉSAT*, 14 (2017), p. 185-188.

à l'élaboration de cahiers des charges pour les outils d'enquête. Les étudiants d'UHA 4.0² réalisent l'outil en ligne.

Le projet a permis la mobilité des chercheurs participant afin de créer ou de maintenir les réseaux qui contribuent au projet et de concrétiser plusieurs workshops à Mulhouse et à l'étranger. Le Campus Fonderie a également accueilli plusieurs journées d'étude internationales. Les travaux des membres du réseau ont pu être valorisés lors de congrès internationaux et ont ainsi contribué au rayonnement du CRÉSAT à travers de nombreuses publications et communications, par exemple lors du congrès de l'association internationale de communication (ICA) à Prague en mai 2018.

L'année 2017-2018 a été une année de maturation du projet. Ainsi, le projet a réalisé ses objectifs principaux. Un travail méthodologique a été mené en profondeur et de manière collaborative, sur ce que disent et ne disent pas les données d'usage des médias, sur les différentes méthodes pour les analyser qualitativement et quantitativement. Ce travail a permis la construction d'un outillage scientifique avec l'apport de tous (chercheurs, contractuels, étudiants). Sur de nombreux autres plans, le projet a également été un succès, notamment en ce qui concerne la place active des étudiants dans le processus. Il a permis l'établissement d'un réseau international de taille croissante et la valorisation à l'international du projet, et en conséquence de NovaTris, de l'Université de Haute-Alsace et du laboratoire. Il a engendré une réflexion sur la protection des données des sondés, inspirant un projet annexe sur l'éthique de la recherche à l'ère numérique en collaboration avec la société française des sciences de l'information et de la communication (SFSIC). Un excellent travail a été mené notamment par les contractuels du CRÉSAT qui ont contribué à ce projet. Sabine Bosler, avant même le début de sa thèse, en tant qu'ingénieur d'études contractuel, a commencé le codage et l'analyse des données et Timothée Euvsard a permis au projet d'avancer sur le plan de l'organisation des données et de la méthodologie d'analyse. Sabine Bosler a développé son projet de recherche autour d'un objet en lien étroit avec les préoccupations de CUMEN : la culture numérique des jeunes dans le contexte franco-allemand et l'éducation aux médias. Sophie Ruch a, quant à elle, pris le relais dans l'appui au projet au sein du CRÉSAT en juin 2018 et

2. Il s'agit d'un parcours diplômant fondé sur la pédagogie de projets et la validation de compétences, labellisé Grande École du numérique en 2016.

démarrera sa thèse en septembre 2018 sur la communication transfrontalière des politiques culturelles.

Une production particulière a marqué l'année passée pour CUMEN. L'équipe du projet a en effet pu mener une méta-analyse comparant 62 études, sondages et rapports sur l'usage des médias et particulièrement du numérique dans plusieurs pays d'Europe (France, Allemagne, Suisse) et aux États-Unis, ainsi que des observations agrégées d'Eurostat. L'étude inclut des sources liées à une variété d'acteurs, privés et publics, dont des instituts nationaux de statistiques. Nous avons ainsi pu dégager, d'une part, des similitudes dans la construction des enquêtes et des thématiques, comme celle de l'intérêt pour l'équipement et les usages chez le jeune public. D'autre part, nous avons pu déceler des orientations caractéristiques pour chaque pays sondé comme l'attention portée aux pratiques culturelles, à la vie privée, ou encore à des effets qualifiés de « psychologiques ». Cette étude nous a permis de mieux comprendre la nature des acteurs des enquêtes, de leurs politiques et méthodes. Elle interroge l'émergence d'un espace public transnational, voire d'un espace public européen. Elle met également en lumière les liens entre les acteurs professionnels du secteur des médias numériques et les usages et pratiques. Cette méta-étude confirme les résultats des medialogs et particulièrement des *focus groups* interculturels quant à la place des axiologies d'usage dans des sociétés sondées. Elle a fait l'objet d'une publication dans la revue *Les Enjeux de l'information et de la communication*³.

Perspectives – Recherches en cours et contrats

Observant le changement de l'usage à travers le temps, nous avons pu mettre en lumière des questionnements qui se cachent derrière un usage à l'apparence homogène et connecter ce phénomène aux discours d'accompagnement et aux orientations culturelles parfois sédimentées, aux axiologies qui se dégagent et qui permettent d'interroger la place et l'importance de l'accès à la culture, la gestion des données personnelles et leur protection (*privacy*) ou encore la régulation parentale des médias numériques pour en citer quelques exemples.

3. BOSLER S., WILHELM C., « La politique des études d'usage : acteurs-thèmes-méthodes : Une méta-étude internationale des usages numériques des jeunes », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 19/3A (2017), p. 73-86 [En ligne : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2017-supplementB/o6-Bosler-Wilhelm/>].

Étendu jusqu'en mai 2019 par un nouveau financement NovaTris après bilan, le projet va permettre aux chercheurs impliqués de construire et renforcer leurs collaborations au-delà de la fin du projet en mai 2019. Le réseau de partenaires a été élargi et de nouvelles thématiques font émerger des projets scientifiques, par exemple la constitution d'un groupe de travail international autour des questions culturelles des données personnelles ainsi que la coordination d'un numéro de la *Revue française des sciences de l'information et de la communication* (RFSIC) autour du sujet des médias dans le processus de migration⁴. En ce qui concerne le périmètre de l'étude, une intégration de données issues des pays du Sud semble maintenant fondamentale. Des contacts avec nos collègues sénégalais permettront au projet de s'élargir en ce sens. Le transfrontalier dans la région EUCOR reste cependant très important pour notre projet. Le Campus européen représente un enjeu fondamental, tout en gardant une orientation interdisciplinaire pour ce projet.

Journées d'études internationales récentes du projet⁵

– **17 mars 2017, Mulhouse : « Économie des médias numériques »**

Voir p. 237.

– **24 mars 2017, Mulhouse : « L'Éducation aux médias au prisme international »**

Voir p. 239.

– **7 avril 2017, Mulhouse : « Identités numériques – au-delà du formatage »**

Voir p. 241.

– **17 juin 2017, Fribourg-en-Brisgau : « Langues – migration – intégration »**

Coord. : Rolf Kailuweit, Carsten Wilhelm.

4. Appel à contribution *Special Issue : Migrants and migration studies in Information and communication Sciences*: <https://journals.openedition.org/rfsic/3769>.

5. Dans la majorité des cas, les enregistrements et comptes rendus ont été préparés par les étudiants en Sciences de l'Information et de la Communication de la Fonderie.

Les migrants, la migration et leur relation aux médias étaient au cœur des travaux de cette journée d'étude, deuxième édition après celle de 2016⁶. Katharina Brizic (Albert-Ludwigs-Universität Freiburg) a exposé des biographies d'individus issus du Moyen-Orient en Autriche et en Allemagne tandis que Asmaa Azizi (CELSA Paris Sorbonne) et Claire Scopsi (CNAM) ont présenté des « Éléments d'épistémologie pour l'analyse des sites web de migrants en diaspora ».

Le plurilinguisme comme résultat des contacts culturels et des déplacements et comme condition à l'intégration a inspiré des interventions de Chloé Göb-Faucompré (Pädagogische Hochschule Freiburg) sur l'importance de sensibiliser les futurs enseignants au plurilinguisme des élèves issus de l'immigration. Le travail d'identité de personnes plurilingues était au cœur de l'intervention de Greta Komur et Isabel Repiso (Université de Haute-Alsace). Les étudiants du Master 2 Communication et édition numérique (Université de Haute-Alsace) et de Romanistik (Albert-Ludwigs-Universität Freiburg) ont pu présenter leurs projets d'enquête et de recherche.

– 8-9 décembre 2017, Düsseldorf : « Langue(s) et Culture des Médias Numériques »

Coord. : Rolf Kailuweit, Carsten Wilhelm.

Dans la suite de la journée d'étude « mémoire.num » du 13 décembre 2016⁷, le thème de la mémoire a été approfondi à travers la problématique du deuil numérique. Myriam Cremer (Heinrich-Heine-Universität Düsseldorf), a présenté un travail de thèse en cours sur les formes numériques de deuil et de mémoire intitulé « “Plus ici mais toujours là” – Le mémorial numérique des victimes du 13 novembre ». Dans le même champ thématique, Patrick Nehls (Université de Bonn) a analysé les mises en images du deuil sur les réseaux sociaux d'images : « Sharing grief and mourning on Instagram. Digital patterns of family memories ».

L'approche culturelle et interculturelle de l'usage des médias numériques, autre pilier du projet, a été présente à travers le prisme de l'amitié et de la *privacy*, notion culturellement complexe. L'amitié a été au cœur de l'intervention de Mareike Schröter et Kathrin Thalweiser (Albert-Ludwig-Universität Freiburg), consacrée à une enquête sur l'amitié et son maintien en prenant l'exemple de Facebook et en comparant les attitudes et représentations ainsi que les réseaux

6. *Les Actes du CRESAT*, 14 (2017), p. 107-110.

7. *Ibid.*, p. 133-140.

d'amitiés d'individus français et allemands. Asmaa Azizi (CELSA, Paris Sorbonne) et Claire Scopsi (CNAM) prolongeaient le thème de l'amitié en s'intéressant aux blogueurs politiques de la diaspora marocaine : les « couscousistes-tajinistes ». La *privacy* et l'identité en ligne étaient le sujet de l'intervention de Carsten Wilhelm (Université de Haute-Alsace) intitulée « Liens numériques, *privacy* et données personnelles – une approche (inter)culturelle » et de Thilo von Pape (Universität Hohenheim/Université de Bourgogne Franche-Comté) « 'What really matters is what you like not what you are like.' Self-positioning through cultural capital in the social web ». Fabien Bonnet (Université de Haute-Alsace) a, de son côté, transposé le questionnement de l'identité numérique dans le champ de la relation à des organisations : « Proximité et numérique. Les stratégies de relation client entre effet d'aubaine et aporie ».

Les aspects méthodologiques, essentiels au sein du projet CUMEN, ont fait l'objet d'une intervention de Liane Rothenberger (Technische Universität Ilmenau) « The measurement of media usage: qualitative vs. quantitative approaches and the question of reliability », ainsi que de Sabine Bosler (Université de Haute-Alsace) sur « Les représentations des médias numériques de jeunes français et allemands : une approche qualitative », travail issu de sa thèse en cours. Ces deux interventions ont été complétées par celle des étudiants du Master 2 Communication et édition numérique (Université de Haute-Alsace) et de Romanistik (Heinrich-Heine-Universität Düsseldorf), qui présentaient leurs « enquêtes sur les usages sociaux des médias numériques ».

Un colloque de clôture du projet est prévu du 5 au 7 décembre 2018 à la Fonderie.

Publications récentes du projet

BOSLER S., WILHELM C., « La politique des études d'usage : acteurs-thèmes-méthodes : Une méta-étude internationale des usages numériques des jeunes », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 19/3A (2017), p. 73-86 [En ligne : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2017-supplementB/06-Bosler-Wilhelm/>].

Communications récentes du projet

BOSLER S., WILHELM C., « Attitudes toward social media privacy in France and Germany » – 68th Annual Conference of the Interactional Communication Association, Prague, 27 mai 2018, Panel « Searching for the Cheshire Cat: Comparative perspectives on the cultural dimensions of internet and social media privacy ».

DOMENGET J.-C., WILHELM C., « Recent French perspectives on temporalities in media and communication research » – Colloque international « The Mediatization of Time: New perspectives on media, data and temporality », Université de Brême, 7-8 décembre 2017.

WILHELM C., « Internet Studies and French studies of use – Minitel, media-cultures and digital methods as social objects » – 67th Annual Conference of the Interactional Communication Association, San Diego, 25-29 mai 2017, Panel « What objects do to Communication? Towards a theory of communicating objects ».

WILHELM C., « Liens numériques, *Privacy* et données personnelles – une approche (inter-)culturelle » – Colloque international « Langue(s) et Culture des Médias Numériques », Heinrich-Heine Universität Düsseldorf, 13-14 décembre 2017.

3. Nos chercheurs ont
publié en 2016 et 2017

MICHÈLE ARCHAMBAULT

- *Apprendre dans un monde virtuel*, 2016 [Ressource de formation estampillée UOH] [En ligne : http://espe-formation.unistra.fr/webdocs/mv/co/sequence.html#segment_PZ2SY1BoHwcOoCszEmV86g1].

FABIEN BONNET

- « Téléconseillers et *community managers* : quelles professionalités pour la médiation entreprise-publics à l'heure du numérique ? », *Communiquer*, 19 (2017), p. 113-123 [En ligne : <http://communiquer.revues.org/2232>].
- « Quelle relation formation-emploi pour les communicants ? Les savoirs en communication à l'épreuve des représentations des parties prenantes de la formation », *Communication et organisation*, 50 (2017), p. 245-254 [En ligne : <http://communicationorganisation.revues.org/5448>].
- Compte rendu de « S. Averbek-Lietz, M. Meyen, *Kommunikationswissenschaft im internationalen Vergleich – Transnationale Perspektiven*, Wiesbaden, Springer VS », *Questions de communication*, PNU – Éditions universitaires de Lorraine, 2017.
- Compte rendu de « H. Bonin, *Banque et identité commerciale : la Société Générale, 1864-2014*, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 2014 », *Business History Review*, 90 (2016), p. 75-177.

RÉGIS BOULAT

- *Les trames de l'histoire : entreprises, territoires, consommations, institutions. Mélanges en l'honneur de Jean-Claude Daumas*, Besançon, PUFC, 2017, 660 p. (en coll. avec J.-P. Barrière, A. Chatriot, P. Lamard, J.-M. Minovez).
- « “Reconnais-le dans toutes tes voies, il aplanira les sentiers”. Les chemins protestants de Jacques Henry Gros (1911-2011) », *Annuaire historique de Mulhouse*, 28 (2017), p. 47-58.
- « Jacques Henry Gros, le dernier grand patron alsacien », in BARRIÈRE J.-P., BOULAT R. et al. (dir.), *Les trames de l'histoire : entreprises, territoires, consommations, institutions. Mélanges en l'honneur de Jean-Claude Daumas*, Besançon, PUFC, 2017, p. 171-182.

- « Un siècle d'innovation chez les fabricants français de matériel de sports d'hiver », in VIGNAL B., BOUTROY E., REYNIER V. (dir.), *Une montagne d'innovations. Quelles dynamiques pour le secteur des sports outdoor ?*, Grenoble, PUG, 2017, p. 93-103.
- « Quand les usines de matériels de sports d'hiver réinvestissent le territoire alpin », *POUR. La Revue du Groupe Ruralités, éducation et politiques*, 229 (2016/1), p. 281-288.
- « Jean Fourastié, "un professeur pur" ? », *Cahiers d'histoire du Cnam*, 6 (2016), p. 17-33.

BENOÎT BRUANT

- « Dépoussiérer la muséographie de la guerre en évitant la "dysneylandisation" de la mémoire, une question d'éthique », in GRANDHOMME J.N. (dir.), *Exposer la guerre dans une région de l'entre-deux, Cent cinquante ans de conflit franco-allemand (1792 1945)*, dossier de : *Annales de l'Est*, 66 (2016), p. 203-214.
- « Pierre Probst », in *Allgemeines Künstlerlexikon* [En ligne].

MYRIAM CHOPIN-PAGOTTO

- *Théâtralisation de l'espace urbain*, Paris, Éditions Orizons, 2017 (en coll. avec F. d'Antonio).

CAMILLE DESENCLOS

- « Transposer pour mieux transporter : le chiffrage dans les correspondances diplomatiques du premier XVII^e siècle », in BRU T., LA FOREST D'ARMAILLÉ S. de (dir.), *Matière à écrire. Les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, P.U.V., 2017, p. 125-143.
- « Vers une histoire politique de l'information : de la politique étrangère française aux modalités de l'écriture diplomatique de la première modernité », *Les Actes du CRESAT*, 14 (2017), p. 9-30.
- *Les Actes du CRESAT*, 14 (2017), 223 p.
- Compte rendu de « G. Huber-Rebenich (dir.), *Jacques Bongars (1554-1612) : Gelehrter und Diplomat im Zeitalter des Konfessionalismus*, Tübingen,

Mohr Siebeck, 2015 », *Francia-Recensio* (2017/1) [En ligne : http://www.perspectivia.net/publikationen/francia/francia-recensio/2017-1/fn/huber-rebenich_desenclos].

– « Early modern correspondences : a new challenge for digital scholarly editions », in DRISCOLL M., PIERAZZO E. (dir.), *Digital Scholarly Editing: Theory, Practice and Future Perspectives*, OpenEdition Books, 2016, p. 183-200 [En ligne : <http://www.openbookpublishers.com/product/483/digital-scholarly-editing--theories-and-practices>].

– « Au-delà de toute diplomatie : la constitution de réseaux parallèles protestants et érudits entre France et Empire au début du XVII^e siècle », *Revue d'histoire du protestantisme*, 1 (2016/4), p. 531-553.

KARIN DIETRICH-CHÉNEL

– *Communication et compétences interculturelles*, Saarbrücken, Université franco-allemande, 2016 (en coll. avec G. Gwenn Hiller, C. Vatter, F. Duchêne-Lacroix, L. Charrier, H.-J. Lüsebrink, A.-M. Pailhès, C. Wagner).

– « Cursus intégré : ein Beitrag zur Europäisierung der Lehrerbildung », *Romanische Studien*, 4 (2016), p. 171-180 [en ligne : <http://www.romanisches-tudien.de/index.php/rst/article/view/115/505>] (en coll. avec O. Mentz).

PIERRE FLUCK

– *Manuel d'archéologie industrielle*, Paris, éd. Hermann, 2017, 524 p.

– « Vers une cartographie de l'héritage », *Akadémos*, 2017, p. 25-36.

– « Le débordement patrimonial ou la juste place du patrimoine », in BALLOTTI A., BATTISTON R. (dir.), *Patrimoine(s)* [Journées Doctorales des Humanités 2017], dossier de *Dialogues Mulhousiens*, 1 (2017), p. 9-25 [En ligne : <http://dialogues.hypotheses.org/>].

– « Programme collectif de recherche "Mines et métallurgie des non-ferreux dans les Vosges d'Alsace, du Haut Moyen Âge au XVII^e siècle". Campagne 2016 », *Archéologie médiévale*, 47 (2017) (en coll. avec J. Gauthier, B. Bohly).

– « La transformation des paysages par l'industrie des métaux à travers l'Histoire », *Rencontres Transvogiennes*, 2 (2017), p. 5-33.

- « Mineralizing events in the Vosges massif : insights from the Mn-W Haut-Poirot deposit (NE France) », in *Proceedings of the 14th SGA Biennial Meeting*, 20-23 August 2017, Québec, p. 1519-1522.
- « Préface », in BÉRARD J., *Mémoires d'une lithothèque*, Soulz, Éditions du Patrimoine minier, 2017.
- « Past mining activities in the Vosges Mountains (eastern France) : Impact on vegetation and metal contamination over the past millenium », *The Holocene*, 26 (2016/8), p. 1-12 (en coll. avec A.-L. Mariet, F. Gimbert, J. Gauthier, C. Begeot, A.-V. Walter-Simonnet).
- « Programme collectif de recherche “Mines et métallurgie des non-ferreux dans les Vosges d’Alsace, du Haut Moyen Âge au xvii^e siècle”. Campagne 2015 », *Archéologie médiévale*, 46 (2016), p. 309-310 (en coll. avec J. Gauthier et B. Bohly).
- « Ils ont passé le Rhin. Ces peuples migrants qui ont fait l’Alsace », in DZIUB N. (dir.), *Les Voyageurs du Rhin*, Reims, Éditions et Presses Universitaires de Reims, 2016, p. 31-46.
- *Mines et métallurgie des métaux non-ferreux en Alsace du Haut Moyen Âge au xvii^e siècle* [rapport de projet collectif de recherche], 2016, 408 p. (en coll. avec J. Gauthier et B. Bohly).

BENJAMIN FURST

- « La variabilité spatio-temporelle des inondations dans le Fossé Rhénan à la lumière de l’évolution de la vulnérabilité », *Vertigo – La revue électronique en science de l’environnement*, 17 (2017/1) [En ligne : <http://vertigo.revues.org/18488>] (en coll. avec B. Martin, F. Giacona, C. Edelblutte, N. Holleville, L. With, C. Heitz, R. Glaser, I. Himmelsbach, J. Schonbein, A. Boesmeier).
- « A specific information sharing tool to (re)build a “flood risk culture” in the Rhine Graben (France – Germany) », *E3S Web Conf.*, 7 (2016), p. 1-8 (en coll. avec B. Martin, F. Giacona, C. Edelblutte, N. Holleville, M.-C. Vitoux, R. Glaser, I. Himmelsbach, J. Schönbein, C. Heitz, P. Wassmer, E. Haziza, L. Christiany).
- « Mulhouse et la “Suisse” d’après les parcours des criminels mulhousiens vers 1500 », *Annuaire Historique de Mulhouse*, 27 (2016), p. 81-92 (en coll. avec O. Richard).

JOSEPH GAUTHIER

- *Le carreau Sainte-Barbe. Massif de l'Altenberg, Sainte-Marie-aux-Mines (68)* [rapport de fouille archéologique programmée], 2017, 43 p.
- *La mine « Giro ». Sainte-Marie-aux-Mines (68)* [rapport de fouille archéologique programmée], 2017, 55 p. (en coll. avec P. Clerc, R. Colas, J. Grandemange).
- *Mines et métallurgie des métaux non-ferreux en Alsace du Haut Moyen Âge au ^{xviii} siècle* [rapport de Projet Collectif de Recherche], 2017, 326 p. (en coll. avec P. Fluck, B. Bohly).
- « De l'argent, du cuivre, du plomb et du fer ! Le pragmatisme industriel de Castel-Minier (^{xiii}^e-^{xvi}^e s.) », *La mémoire du Garbet*, 50 (2016), p. 16-23 (en coll. avec F. Téreygeol et J. Flament).
- « Past mining activities in the Vosges Mountains (eastern France) : Impact on vegetation and metal contamination over the past millenium », *The Holocene*, 26 (2016/8), p. 1225-1236 (en coll. avec A.-L. Mariet, F. Gimbert, C. Begeot, P. Fluck, A.-V. Walter-Simonnet).
- *Le carreau Sainte-Barbe. Massif de l'Altenberg, Sainte-Marie-aux-Mines (68)* [rapport d'opération archéologique], 2016, 86 p.
- *La mine « Giro ». Sainte-Marie-aux-Mines (68)* [rapport de sondage archéologique], 2016, 36 p.
- « Programme collectif de recherche "Mines et métallurgie des non-ferreux dans les Vosges d'Alsace, du Haut Moyen Âge au ^{xviii} siècle. Campagne 2015" », *Archéologie médiévale*, 46 (2016), p. 309-310 (en coll. avec P. Fluck et B. Bohly).
- *Mines et métallurgie des métaux non-ferreux en Alsace du haut Moyen Âge au ^{xviii} siècle* [rapport de projet collectif de recherche], 2016, 408 p. (en coll. avec P. Fluck, B. Bohly).

AZIZA GRIL-MARIOTTE

- « Adolphe Braun und die Tradition der Blumenbilder : die photographische Revolution im Kunstgewerbe », in POHLMANN U., MELLENTIN P. (dir.), *Adolphe Braun. Ein europäisches Photographie-Unternehmen und die Bildkünste im 19. Jahrhundert*, Schirmer/Mosel München and Münchner Stadtmuseum/Sammlung Fotographie, 2017, p. 30-55.

- « Mémoire et histoire : la construction d'un patrimoine de la Seconde Guerre mondiale », in BALLOTTI A., BATTISTON R. (dir.), *Patrimoine(s)* [Journées Doctorales des Humanités 2017], dossier de *Dialogues Mulhousiens*, 1 (2017), p. 91-101 [En ligne : <http://dialogues.hypotheses.org/>].
- « Dessiner pour les arts textiles : sources, documents et historiographie d'un métier dans la soie et la toile peinte (1760-1830) », *Les Actes du CRESAT*, 14 (2017), p. 45-62.
- « Un musée pour les Justes au Chambon-sur-Lignon, gestation et évolution du projet patrimonial et son appropriation par le public », *Causses & Cévennes*, 121 (2016/2), p. 382-386.
- « La représentation de l'architecture dans les arts industriels, une historicisation des décors (1800-1830) », *Livraisons d'Histoire de l'architecture*, 32 (2016), p. 65-88.
- « Christophe-Philippe Oberkampf (1738-1815) et l'industrie des toiles peintes en France : l'impact du protestantisme sur son parcours et la création », *Revue d'histoire du protestantisme*, 1 (2016/1), p. 207-227.

LUDOVIC LALOUX

- « Origines de l'enseignement électrotechnique en Belgique », in EFMERTOVA M., GRELON A. (dir.), *Des ingénieurs pour un monde nouveau – Histoire des enseignements électroniques (Europe, Amériques) XIX^e et XX^e siècle*, Bruxelles, Peter Lang, 2016, p. 285-293.

BRICE MARTIN

- « A 240-year history of avalanche risk in the Vosges Mountains based on non-conventional (re)sources », *Natural Hazards and Earth System Sciences*, 17 (2017), p. 887-904 [En ligne : <https://doi.org/10.5194/nhess-17-887-2017>] (en coll. avec F. Giacona, N. Eckert).
- « La variabilité spatio-temporelle des inondations dans le Fossé Rhénan à la lumière de l'évolution de la vulnérabilité », *Vertigo – La revue électronique en science de l'environnement*, 17 (2017/1) [en ligne : <http://vertigo.revues.org/18488>] (en coll. avec F. Giacona, B. Furst, C. Edelblutte, N. Holleville, L. With, C. Heitz, R. Glaser, I. Himmelsbach, J. Schonbein, A. Boesmeier).

- « La construction du risque au prisme territorial : dans l'ombre de l'arché-type alpin, les avalanches oubliées de moyenne montagne », *Natures Sciences Sociétés*, 25 (2017), p. 148-162 [En ligne : <https://doi.org/10.1051/nss/2017025>] (en coll. avec F. Giacona, N. Eckert).
- « Les discours médiatiques favorisent-ils l'émergence du risque d'avalanche en moyenne montagne. L'exemple du Massif vosgien : entre ignorance et minimisation », *Revue de géographie alpine*, 105 (2017/4). [En ligne : <http://journals.openedition.org/rga/3814>] (en coll. avec F. Giacona, N. Eckert).
- « Paléo-dynamique fluviale holocène dans le compartiment sud occidental du Fossé Rhénan (France) », *Revue Archéologique de l'Est*, 2017, p. 15-32 (en coll. avec L. Schmitt, J. Houssier et al.).
- « A specific information sharing tool to (re)build a "flood risk culture" in the Rhine Graben (France – Germany) », *E3S Web Conf.*, 7 (2016), p. 1-8 (en coll. avec F. Giacona, B. Furst, C. Edelblutte, N. Holleville, M.-C. Vitoux, R. Glaser, I. Himmelsbach, J. Schönbein, C. Heitz, P. Wassmer, E. Haziza, L. Christiany).

RENAUD MELTZ

- « Pierre Laval socialiste minoritaire et la remise en cause de l'Union sacrée », in BLED J.-P., DESCHODT J.-P., *De Tannenberg à Verdun la guerre totale*, Paris, SPM, 2017, p. 111-122.

PAUL-PHILIPPE MEYER

- « Aloyse Braun (1890-1947), compositeur », in *Alsace, terre de musique et de musiciens*, Fédération des sociétés de musique d'Alsace, 2017, vol. 2, p. 6-9.
- « À propos de la Société philharmonique de Munster », in *Alsace, terre de musique et de musiciens*, Fédération des sociétés de musique d'Alsace, 2017, vol. 2, p. 36-40.
- « Jules Hardt, un acteur de l'activité chorale mulhousienne », *Annuaire historique de Mulhouse*, 28 (2017), p. 127-129.
- « Georges Spetz, collectionneur », in *Néo-gothique, fascination et réinterprétation du Moyen âge en Alsace (1880-1930)* [Catalogue d'exposition BNU Strasbourg], 2017, p. 81-82.

CATHERINE ROTH

- « Les Saxons de Transylvanie entre Autriche et Allemagne, quelle germanité ? », in GRANDHOMME J.-N., 1866, *Une Querelle d'Allemands ? Perceptions croisées et mémoire(s) d'un moment clé de l'histoire européenne*, Bruxelles/Bern, Peter Lang, 2017, p. 127-140.
- « L'Église protestante, média invisible et Église-nation d'une minorité : le cas des Saxons de Transylvanie », in DOUYÈRE D. (coord.), *Le Religieux, le Sacré, le Symbolique et la Communication*, dossier de : *Cahiers de la SFISC*, 12 (2016), p. 200-205.
- « Médias culturels et interculturalité, regards croisés France-Allemagne », *Revue française des Sciences de l'information et de la communication*, 9 (2016) [En ligne : <https://rfsic.revues.org/2451>] (en coll. avec C. Wilhelm).

NICOLAS STOSKOPF

- « 1664 », *Les Actes du CRESAT*, 14 (2017), p. 31-42 (en coll. avec S. Gütermann).
- « Le XIX^e siècle des Hatt, brasseurs à Strasbourg », in BARRIÈRE J.-P., BOULAT R. et al. (dir.), *Les trames de l'histoire. Entreprises, territoires, consommations, institutions. Mélanges en l'honneur de Jean-Claude Daumas*, Besançon, Presses universitaires de Besançon, 2017, p. 81-91.
- « Arts industriels », « Banques », « Industrie », in RECHT R., RICHEL J.-C. (dir.), 1880-1930, *Dictionnaire culturel de Strasbourg*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2017, p. 57-58, p. 72-74 et p. 271-273.
- « Industrie : l'industrie en Alsace : l'évolution d'ensemble (XVIII^e siècle-1815) », in IGRSHEIM F. (dir.), *Dictionnaire historique des institutions de l'Alsace du Moyen Âge à 1815*, Strasbourg, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 10 (2017), p. 1129-1133.
- « Le CIC et ses relais provinciaux : des évolutions contrastées au cours de la Grande Guerre », in CARDONI F. (dir.), *Les banques françaises et la Grande Guerre*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2016, p. 107-127.

- « La Société industrielle de Mulhouse et le travail des enfants (1826-1870) », in FRABOULET D., MARGAIRAZ M., VERNUS P., *Réguler l'économie. L'apport des organisations patronales (Europe, XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, PUR, 2016, p. 27-36.
- « L'industrie alsacienne en 1914-1918 : entre régime militaire allemand et occupation française », in ECK J.-F., HEUCLIN J. (dir.), *Les bassins industriels des territoires occupés, 1914-1918. Des opérations militaires à la reconstruction*, Valenciennes, PUV, 2016, p. 287-300.
- « Ce que la Suisse doit à Mulhouse », *Annuaire historique de Mulhouse*, 27 (2016), p. 93-100.
- « Une réussite méconnue : le Comptoir d'escompte de Mulhouse (1848-1930) », *Annuaire historique de Mulhouse*, 27 (2016), p. 191-206.
- « Les protestants et l'industrialisation de l'Alsace », in *La Réforme, 500 ans après. Le protestantisme en Alsace*, hors-série de : *Les saisons d'Alsace*, 2016, p. 48-53.

CARSTEN WILHELM

- « La politique des études d'usage : une méta-analyse internationale des études sur les médias numériques », *Les Enjeux de l'Information et de la communication*, 18/3A (2017), p. 73-86 [En ligne : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2017-supplementB/06-Bosler-Wilhelm/>] (en coll. avec S. Bosler).
- « The French Context of Internet Studies : Sociability and digital practice », in AVERBECK-LIETZ S. (dir.), *Kommunikationswissenschaft im internationalen Vergleich : Transnationale Perspektiven*, Wiesbaden, Springer VS, 2017, p. 161-184 (en coll. avec O. Thévenin).
- « Un nécessaire questionnement éthique sur la recherche à l'ère des *Digital Studies* », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 10 (2017) [En ligne : <http://journals.openedition.org/rfsic/2668>] (en coll. avec J.C. Domenget).
- « Dans le halo des MOOC, la rationalité communicationnelle de la formation 2.0 », *Communication et Organisations*, 49 (2016), p. 87-100.

- « Médias culturels et Interculturalité : regards croisés France-Allemagne », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 9 (2016) [En ligne: <http://rfsic.revues.org/2451>] (en coll. avec C. Roth).
- « Les SIC face à l'impératif interculturel », *Les Cahiers de la SFSIC (Société française des Sciences de l'information et de la communication)*, 11 (2016), p. 101-107.

PUBLICATIONS DE NOS DOCTORANTS

SABINE BOSLER

- « La politique des études d'usage : une méta-analyse internationale des études sur les médias numériques », *Les Enjeux de l'Information et de la communication*, 18/3A (2017), p. 73-86. En ligne : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2017-supplementB/06-Bosler-Wilhelm/> (en coll. avec C. Wilhelm).

DAVID BOURGEOIS

- « Les mines d'argent du sud des Vosges sous l'administration de Charles le Téméraire », *Bulletin de la Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône*, 102 (2017), p. 60-70.
- « La fondation de la chapelle Sainte-Catherine de Florimont (1323) », *Bulletin de la société d'histoire Coeuvalte, Suarcine, Vendeline*, 10 (2016), p. 27-34.
- Notice « Chanoine Emile Poirot », in TRAMAUX M. (dir.), *Dictionnaire du Monde religieux dans la France contemporaine*, Paris, Éditions Beauchesne, 2016, t. 12, p. 601-602.

ARNAUD MOSCHENROSS

- « Plateformes cinéphiles et identité numérique : pour une redéfinition du rapport au temps du spectateur de cinéma. Le cas de Vodkaster », in BONACCORSI J., COLLET L., RAICHVARG D. (dir.), *Les temps des arts et des cultures* [Actes du 20^e Congrès de la Société Française des Sciences de l'Information et de la Communication (SFSIC), Metz, 8, 9, 10 juin 2016], Paris, L'Harmattan, 2017, p. 29-44.
- « Vodkaster, mutations d'un réseau social cinéophile », in AUBERT J.-P., TAILLIBERT C. (dir.), *L'économie de la cinéphilie contemporaine*, Cahier de : *Champs Visuels*, 14/15 (2017), p. 155-181 (en coll. avec O. Thévenin).

CÉCILE ROTH-MODANÈSE

- « Les pépinières Baumann de Bollwiller », *Saisons d'Alsace*, 72 (2017), p. 54-59.
- « Le jardin méconnu de la Neuenbourg », *Saisons d'Alsace*, 72 (2017), p. 93.

- « Le parc de la Marseillaise, œuvre d’Edouard André », *Saisons d’Alsace*, 72 (2017), p. 90-92.
- « La valorisation d’un patrimoine méconnu : les parcs et jardins », in BALLOTTI A., BATTISTON R. (dir.), *Patrimoine(s)* [Journées Doctorales des Humanités 2017], dossier de *Dialogues Mulhousiens*, 1 (2017), p. 177-182 [En ligne : <http://dialogues.hypotheses.org/>].
- *Théodore Deck, magicien des couleurs*, Strasbourg, Dernières nouvelles d’Alsace, 2016, 52 p. (en coll. avec F. Bischoff, B. Jacqué, J.-M. Schelcher).

SÉLECTION DE PUBLICATIONS DE NOS ASSOCIÉS

LAETITIA BRACCO

– « Un livre transmis et enrichi au fil des siècles : l’herbier annoté et illustré de Josué Risler, 1740 », « Lithographies colorisées sur les mutations du paysage industriel : panorama des manufactures du Haut-Rhin, par Jean Mieg et Godefroy Engelmann, 1822-1825 », « L’invention de l’impression en couleur : “Album chromolithographique” d’Engelmann père et fils, 1837 », « La première photographie du mont Blanc : daguerréotypes d’une expédition dans les Alpes, 1849 », « Naissance du “carré mulhousien”, modèle de logement ouvrier : photographie inédite de la cité ouvrière de Mulhouse, 1860 », « Les visages des dynasties d’entrepreneurs mulhousiens : portraits de membres de la Société Industrielle de Mulhouse, XIX^e siècle », in CASIN R., EICHENLAUB J.-L., LITSCHGI B. et al., *Trésors des bibliothèques et archives d’Alsace*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2017.

YVES FREY

- *De l’immigré au Chibani* [Catalogue d’exposition, Musée historique de Mulhouse], 2017, 80 p.
- *Chibanis*, Erstein, Le Long Bec, 2017, 56 p.
- « Discipliner et surveiller : le logement des travailleurs algériens de 1920 à 1980 », *Loger les travailleurs immigrés*, 2016 [Carnet de recherche] [En ligne : <http://jeti.hypotheses.org/326>].
- « Le FLN et la frontière en Alsace », in MULLER C. (dir.), *Alsace. Espace, Identité, Frontière*, Strasbourg, Éditions du Signe, 2016, p. 226-239.
- « Alsaciens et Lorrains en Algérie, 1871-1914 » in RUSCIO A., *Encyclopédie de la colonisation*, Paris, les Indes Savantes, 2016, t. 1, p. 132-136.

FLORIE GIACONA

- « A 240-year history of avalanche risk in the Vosges Mountains based on non-conventional (re)sources », *Natural Hazards and Earth System Sciences*, 17 (2017), p. 887-904 [En ligne : <https://doi.org/10.5194/nhess-17-887-2017>] (en coll. avec B. Martin et N. Eckert).

- « La variabilité spatio-temporelle des inondations dans le Fossé Rhénan à la lumière de l'évolution de la vulnérabilité », *VertigO – La revue électronique en science de l'environnement*, 17 (2017/1) [En ligne : <http://vertigo.revues.org/18488>] (en coll. avec B. Martin, B. Furst, C. Edelblutte, N. Holleville, L. With, C. Heitz, R. Glaser, I. Himmelsbach, J. Schonbein, A. Boesmeier).
- « La construction du risque au prisme territorial : dans l'ombre de l'archétype alpin, les avalanches oubliées de moyenne montagne », *Natures Sciences Sociétés*, 25 (2017/2), p. 148-162 [En ligne : <https://doi.org/10.1051/nss/2017025>] (en coll. avec B. Martin, N. Eckert).
- « Les extrêmes hydro-météorologiques à Mulhouse vus par Daniel Meyer à la fin du XVIII^e siècle », in METZGER A., DESARTHE J., REMY F., *Histoires de météo-philas*, Paris, Hermann, 2017, p. 83-100 (en coll. avec A. Metzger).
- « Les discours médiatiques favorisent-ils l'émergence du risque d'avalanche en moyenne montagne ? L'exemple du Massif vosgien : entre ignorance et minimisation », *Revue de géographie alpine*, 105 (2017/4) [En ligne : <http://journals.openedition.org/rga/3814>] (en coll. avec N. Eckert, B. Martin).
- « A specific information sharing tool to (re)build a "flood risk culture" in the Rhine Graben (France – Germany) », *E3S Web Conf.*, 7 (2016), p. 1-8 (en coll. avec B. Martin, B. Furst, C. Edelblutte, N. Holleville, M.-C. Vitoux, R. Glaser, I. Himmelsbach, J. Schönbein, C. Heitz, P. Wassmer, E. Haziza, L. Christiany).

PIERRE-CHRISTIAN GUIOLLARD

- « La carte postale, un support essentiel pour les historiens des techniques de la Belle Époque », *Cahiers de la Documentation*, 2 (2016), p. 33-45.

ISO HIMMELSBACH

- « A specific information sharing tool to (re)build a "flood risk culture" in the Rhine Graben (France – Germany) », *E3S Web Conf.*, 7 (2016), p. 1-8 (en coll. avec B. Martin, F. Giacona, B. Furst, C. Edelblutte, N. Holleville, M.-C. Vitoux, R. Glaser, J. Schönbein, C. Heitz, P. Wassmer, E. Haziza, L. Christiany).

BERNARD JACQUE

- « Un avatar de la tapisserie à la portée de tous : la vogue des imitations en papier peint de tapisseries dans les années 1870-1900 », in JACQUÉ B., VÉRON-DENISE D. (dir.), *Architecture et textile : aménager l'espace, rôle et symbolique des textiles dans les cultures nomades et sédentaires* [Actes des journées d'étude 2016 de l'Association française pour l'étude du textile (AFET)], Paris, SEPIA, 2017, p. 211-218.
- *Architecture et textile : aménager l'espace, rôle et symbolique des textiles dans les cultures nomades et sédentaires* [Actes des journées d'étude 2016 de l'Association française pour l'étude du textile (AFET)], Paris, SEPIA, 2017, 228 p. (en coll. avec D. Véron-Denise).
- « La maîtrise des eaux au XIX^e siècle », *Annuaire historique de Mulhouse*, 28 (2017), p. 157-164.
- Théodore Deck, magicien des couleurs, Strasbourg, Dernières nouvelles d'Alsace, 2016, 52 p. (en coll. avec F. Bischoff, C. Roth-Modanese, J.-M. Schelcher).
- « Turbulente Beziehungen – Paul Balin und seine Kollegen », in ARNOLD A. (dir.), *Schöner Schein, Luxustapeten des Historismus von Paul Balin* [catalogue d'exposition, Neue Galerie, Museumlandschaft Kassel, 29 avril - 24 août 2016], Werl, Hirmer Verlag, 2016, p. 75-85.
- « Außergewöhnlich hochpreisig – die Tapeten Paul Balins », in ARNOLD A. (dir.), *Schöner Schein, Luxustapeten des Historismus von Paul Balin* [catalogue d'exposition, Neue Galerie, Museumlandschaft Kassel, 29 avril - 24 août 2016], Werl, Hirmer Verlag, 2016, p. 86-91.
- « Des décors de luxe en papier peint pendant la Révolution française », in COQUERY N., EBELING J., PERRIN KHELISSA A., SÉNÉCHAL P. (dir.), *Luxe, arts décoratifs et innovation de la Révolution française au Premier Empire* [Actes du colloque « Les progrès de l'industrie perfectionnée »], Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2016, p. 103-116.

PHILIPPE JEHIN

- *Chroniques du pays welche*, Orbey, Société d'histoire du Val d'Orbey, 2017, 206 p.

- « L'Alsace au XVIII^e siècle, un environnement dégradé », in MULLER C., *Regards sur l'Alsace au XVIII^e siècle*, Strasbourg, Éditions du Signe, 2017, p. 14-33.
- « De l'exploration à l'exploitation : la forêt vosgienne au Moyen Âge », in KRAEMER C., KOCH J., *Vivre dans la montagne vosgienne au Moyen Âge* [Actes du colloque Gérardmer-Munster (2012)], Nancy, Éditions Universitaires de Lorraine, 2017, p. 83-103.
- « Zinzin ou la rocambolesque cavale d'un criminel vosgien dans les années 1920 », *Rencontres transvosgiennes*, 7 (2017), p. 147-157.
- « Incendie de forêt », in *Dictionnaire historique des institutions de l'Alsace du Moyen Âge à 1815*, 2017, t. 10, p. 1121-1124.
- « La pierre et la plume. Voyages d'un géologue dans le Val d'Orbey à la fin du XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire du canton de Lapoutroie-Val d'Orbey*, 36 (2017), p. 15-25.
- « Joseph Bertrand (1801-1884), un ardent missionnaire originaire de Fréland », *Bulletin de la Société d'histoire du canton de Lapoutroie-Val d'Orbey*, 36 (2017), p. 45-55.
- « Faire feu de tout bois : les incendies de forêt au début du XX^e siècle en Alsace », *Les Actes du CRESAT*, 13 (2016), p. 31-43.
- « Chasseurs et forestiers, deux mondes inconciliables ? Un regard historique sur leur complémentarité », *Histoire et tradition forestières*, 28 (2016) [4^e colloque HisTraFor, Velaine-en-Haye, septembre 2015], p. 11-15.
- « Au feu ! Les incendies de forêt dans le département des Vosges sous le Second Empire (1852-1870) », *Pays lorrain*, 4 (2016), p. 347-354.
- « La faune dans les Vosges du Nord de 1870 à 1918 », *Annales scientifiques de la Réserve de Biosphère transfrontalière des Vosges du Nord-Pfälzerwald*, 18 (2016), p. 114-125.
- « Le flottage du bois dans le pays de Saverne du XV^e au XVIII^e siècle », *Pays d'Alsace*, 255 (2016), p. 11-19.

ODILE KAMMERER

- *Atlas historique de l'Alsace* (dir.) [En ligne : <http://www.cartographie.histoire.uha.fr/atlas-historique-de-l-alsace>].
- *Vivre dans la montagne vosgienne au Moyen Âge*, Presses universitaires de Nancy, 2017, 342 p. (préface et coord.).
- « L'enjeu mulhousien pour Charles le Téméraire (1469-1477) », in DELSALLE P., DOCQUIER G. et al. (éd.), *Pour la singulière affection qu'avons a luy, Études bourguignonnes offertes à Jean-Marie Cauchies*, Brepols, Turnhout, 2017, p. 263-273.
- « La carte dans la fabrique de l'histoire », *Annuaire de la Société d'histoire et de géographie de Mulhouse*, 27 (2016), p. 213-220.

TÉVA MEYER

- « Comparer la réussite des conflits environnementaux en Allemagne et en France : une approche géopolitique », *Hérodote*, 165 (2017), p. 31-52.
- « Nucléaire et question climatique : construction et conséquences d'un discours géopolitique en France et en Suède », *Hérodote*, 165 (2017), p. 64-90.
- « La Suède et la coopération énergétique baltique : discours partisans et représentations concurrentes », *Revue Nordique*, 34 (2017), p. 58-60.
- « Du carbon lock-in au nuclear lock-in : les verrous spatiaux aux changements de politique nucléaire en Suède », *Développement durable et territoire*, 8 (2017) [En ligne : 10.4000/developpementdurable.11936].
- « Le nucléaire et le territoire : regards sur l'intégration spatiale des centrales en France », *Géoconfluences*, 2017 [En ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/nucleaire-territoires-france>].
- « Les politiques électronucléaires des partis d'extrême-droite en Europe : analyse d'un discours géopolitique », *Les Actes du CRESAT*, 14 (2017), p. 63-87.
- « L'énergie : enjeux de pouvoir suédois dans la région baltique », *Bulletin du Conseil québécois d'études géopolitiques*, 2 (2016/1), p. 13-19.
- « Aménager les territoires des énergies en Suède : rivalités de pouvoirs et limites d'un processus démocratique », *Revue Nordique*, 31 (2016), p. 95-108.

- « L'Énergiewende comme recomposition géographique en Allemagne » *Les Actes du CRESAT*, 13 (2016), p. 69-93.
- « L'énergie nucléaire : enjeux de pouvoir suédois dans la région baltique », in FILLER A., ESCACH N. (dir.), *Les États baltes et la Suède*, Bern, Peter Lang, 2016, p. 75-86.

OLIVIER MOESCHLER

- « La sociologie de l'art avec ou sans politique ? Critique et création dans le cinéma d'auteur », in GAUDEZ F. (dir.), *La création politique dans les arts*, Paris, L'Harmattan, p. 209-222.
- « Allers-retours. Les usages des *cultural studies* par la sociologie », *Sociétés en mouvement, sociologie en changement*, Dossier de : *Sociologies*, 2016 [En ligne : <http://sociologies.revues.org/5323>].
- *Pratiques culturelles et de loisirs en Suisse, 2014 : Premiers résultats*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2016 [DigiPub : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/pratiques-culturelles/frequentation-institutions.assetdetail.349945.html>] (en coll. avec A. Herzig).

PASCAL RAGGI

- « La désindustrialisation et les entreprises minières et sidérurgiques au Grand-Duché de Luxembourg et en Lorraine (années 1960-2006) », in KHARABA I., MIOCHE P. (dir.), *La désindustrialisation : une fatalité*, Besançon, Presses universitaires de France-Comté, 2017, p. 103-121.
- « L'histoire industrielle en France et en Lorraine : les mutations du discours sur l'industrie, la science et la technologie », *Le Pays Lorrain*, 98 (2017), p. 45-54 (en coll. avec D. Woronoff).
- « Les mineurs de fer de Lorraine de l'immigration à l'enracinement », in FELLER G.-F. (dir.), *Des mines et des hommes*, Longwy, Éditions Paroles de Lorrains, 2017, p. 112-135.
- « L'alimentation des mineurs de fond en France après 1945 », in BOUCHET T., GACON S., JARRIGE F., NÉRARD F.-X., VIGNA X., *La gamelle et l'outil. Manger*

au travail en France et en Europe de la fin du XVIII^e siècle à nos jours, Nancy, Arbre bleu éditions, 2016, p. 265-279.

– « Mineurs de fer : l'action syndicale et les grèves », in FELLER G.-J. (dir.), *110 ans de luttes sociales en Pays-Haut*, Longwy, Éditions Paroles de Lorrains, 2016, p. 143-157.

– « Les usines sidérurgiques de la Lorraine française pendant la Grande Guerre », in ECK J.-F., HEUCLIN J. (dir.), *Les bassins industriels des territoires occupés 1914-1918. Des opérations militaires à la reconstruction*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 2016, p. 267-285.

BERTRAND RISACHER

– « Les séquestres d'entreprises en Haute-Alsace pendant la Grande Guerre : quels objectifs ? », in JOLY H. (dir.), *Entreprises, entrepreneurs et travailleurs pendant la Grande Guerre*, Dossier de : *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 267 (2017/3), p. 43-58.

– « Amerika, Amerika », *Patrimoine Doller*, 27 (2017), p. 41-49.

– « Alsace-Afrique. La saga du groupe Schaeffer. 50 ans de développement industriel et humain », *Annuaire Historique de Mulhouse*, 27 (2016), p. 221-238.

– « S'exiler pour réussir... Itinéraire de Constant Zeller, de la vallée de la Doller à Ollwiller », *Patrimoine Doller*, 26 (2016), p. 44-58.

– « Petite histoire des numéros de maisons... », *Revue d'histoire des Amis de Soultz*, 93 (2016), p. 2-4.

ÉRIC TISSERAND

– « Espaces forestiers et développement industriel dans les Vosges au XIX^e siècle », *Le pays lorrain*, 97 (2016), p. 174-177.

DAVID TOURNIER

– « Salut par les œuvres et cohabitation confessionnelle. De l'initiative charitable individuelle à l'organisation ségrégée du contrôle des âmes (Mulhouse, 1798-1870) », in *Le salut par les œuvres ? Pratique religieuses et charitables*

des élites urbaines (France, XIII^e-XIX^e siècle), Dossier de : *Histoire, Économie & Société*, 3 (2016), p. 54-74.

MARIE-CLAIRE VITOUX

- FREY Y. (dir.), *De l'immigré au Chibani* [catalogue d'exposition], 2017, 80 p. [collaboration]
- FREY Y. (dir.), *Chibanis*, Éditions Le Long bec, 2017, 56 p. [collaboration]
- « L’Affaire Dreyfus, une affaire républicaine », *Bulletin de la société d'histoire de Rixheim*, 32 (2017), p. 65-78.
- « Eaux usées, eaux propres : les batailles mulhousiennes du XIX^e siècle », *Annuaire historique de Mulhouse*, 28 (2017), p. 165-175.
- « Chronique de l’Université », *Annuaire historique de Mulhouse*, 28 (2017), p. 213-215.
- « L’Alsace à l’épreuve du nazisme », *Les Cahiers de la Fondation de la Résistance*, 1 (2013-2016), p. 49-50.
- « Le logement ouvrier à Mulhouse », dossier documentaire commenté [En ligne : <http://www.pole-doc-fonderie.uha.fr/>].
- « Chronique de l’Université », *Annuaire historique de Mulhouse*, 27 (2016), p. 241-243.
- « Karl Roos à Mulhouse », *Annuaire historique de Mulhouse*, 27 (2016), p. 164-166.
- « L’œuvre de Sylvie Koechlin ou les mots de granit », *Annuaire historique de Mulhouse*, 27 (2016), p. 37-38.

LAURIANE WITH

- *La Lauch en colère. Inondations et préventions des risques*, Strasbourg, Société Savante d’Alsace, 2017, 279 p.
- « La variabilité spatio-temporelle des inondations dans le Fossé Rhénan à la lumière de l’évolution de la vulnérabilité », *Vertigo – La revue électronique en science de l’environnement*, 17 (2017/1) [En ligne : <http://vertigo.revues>.

[org/18488\]](https://doi.org/10.1016/j.ener.2018.05.088) (en coll. avec B. Martin, F. Giacona, B. Furst, C. Edelblutte, N. Holleville, C. Heitz, R. Glaser, I. Himmelsbach, J. Schonbein, A. Boesmeier).

4. Brèves

BRÈVES

Distinction

Nicolas Stoskopf, professeur émérite d'histoire contemporaine, s'est vu remettre le 17 novembre 2017 par Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'Université de Haute-Alsace, la croix de chevalier du Mérite national.

Soutenance d'habilitation à diriger les recherches

Pascal Raggi, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Lorraine et chercheur associé au CRÉSAT, a soutenu le 4 juillet 2017 à l'Université d'Aix-Marseille son habilitation à diriger les recherches en histoire contemporaine « La désindustrialisation de La Lorraine du fer (1963-2013) ». Le jury était composé de : Anne Dalmasso (Université de Grenoble-Alpes, présidente), Xavier Daumalin (Université d'Aix-Marseille, rapporteur), Jean-François Eck (Université Lille-III, rapporteur), Simon Edelblutte (Université de Lorraine, rapporteur), Steven High (Université Concordia, Montréal), Philippe Mioche (Université d'Aix-Marseille, garant). Le dossier comprenait :

- Un mémoire de synthèse : « Itinéraire ego-historique dans un bassin industriel en fin de vie », 72 pages ;
- Un mémoire inédit : « La fin de la centralité du travail minier et sidérurgique dans un ancien bastion industriel transfrontalier de l'Est de la France », 368 pages.
- Un recueil d'articles : « Jalons pour une histoire culturelle, politique, sociale et technique des hommes du fer ».

Exposition « De l'immigré au Chibani »

Le CRÉSAT porte depuis 2010 un projet au long cours, visant à redonner visibilité aux Chibanis, ces travailleurs immigrés venus du Maghreb qui passent leur retraite en France et qui sont appelés affectueusement « cheveux blancs ». En

partenariat étroit avec l'association Aléos, anciennement Cotrami, gestionnaire de foyers de travailleurs migrants dans le Haut-Rhin, et avec l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, un recueil des récits de vie a été réalisé auprès des Chibanis résidant dans les foyers du Haut-Rhin. Ces récits ont nourri le travail historique d'Yves Frey, aidé par Marie-Claire Vitoux et Barbara Culli en charge de la recherche iconographique.

L'exposition « De l'immigré au Chibani » se déploie en quatre parties thématiques. La première (« Avant la migration ») s'intéresse à la situation faite à la jeunesse dans les départements d'Algérie ; la seconde traite de « la migration » elle-même ; la troisième concerne « la vie en France » et la quatrième traite plus particulièrement des conditions de vie de ces hommes âgés restés en France pour leur retraite. Le catalogue de l'exposition, rédigé sous la direction d'Yves Frey, *De l'immigré au Chibani* (2017), reprend les textes des panneaux en les complétant par des encarts (sur le FLN, le Plan de Constantine, Messali Hadj, etc.). Par ailleurs, afin de permettre l'appropriation de cette « histoire française » par les jeunes générations, une bande dessinée a été réalisée, *Chibanis* (Éditions Le Long bec, 2017). En partant des textes de l'exposition, 25 auteurs graphistes se sont vus confier la mission d'illustrer, avec la sensibilité qui leur est propre, l'un des panneaux. Que leurs crayons aient emprunté le chemin d'une représentation réaliste ou humoristique, les auteurs ont ainsi librement représenté une facette du destin des Chibanis. Le produit de cette rencontre, entre l'histoire et bande-dessinée, est une œuvre originale, riche et didactique, qui s'adresse à un large public. L'exposition, d'abord présentée au Musée Historique de Mulhouse de mi-février à la mi-mai 2017, a commencé son itinérance. Elle a été accueillie à l'ISSM (Institut supérieur social de Mulhouse) dans la seconde quinzaine de septembre 2017, au CNFPT de Strasbourg début octobre 2017, à la Fabrique du Théâtre à Strasbourg dans le cadre des Semaines de l'égalité et de la lutte contre les discriminations de fin septembre à fin octobre 2017, à la médiathèque de la Meinau toujours à Strasbourg de la mi-octobre à la mi-novembre 2017 avant d'être installée au Conseil Départemental à Colmar dans la seconde quinzaine de novembre. Elle est d'ores et déjà planifiée en 2018 à Saint-Louis, Cernay et Reims.

Exposition « La gare centrale, symbole de la modernisation de l'espace mulhousien (1928-1939) »

En 2018, la SNCF a fêté ses 80 ans d'existence. Pour cela, un grand projet de collecte sur l'ensemble du territoire national, à l'image de la Grande Collecte mise en œuvre à l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale, a été mis en place avec pour ambitieux objectif de mobiliser un large public, du simple particulier à l'ancien ou actuel agent, autour de l'histoire du groupe. Mulhouse, en raison de son histoire industrielle et ferroviaire remarquable et de la présence au sein de son université de la plus ancienne formation en Archivistique, a été choisie par la SNCF pour être le premier guichet de collecte ouvert en France. Un lieu incontournable de la ville de Mulhouse, la Cité du Train, plus grand musée ferroviaire d'Europe, a donc accueilli un guichet de collecte le 17 et 18 mars 2018.

Pour appuyer ce projet, les étudiants du Master MÉCADOC, parcours Gestion des archives, ont élaboré, en parallèle, une exposition mettant en valeur le patrimoine ferroviaire mulhousien à travers les diverses étapes de la construction et mise en service de la nouvelle gare, de sa genèse au cours des années 1920 à sa prise en main par la SNCF en 1938. Structurée en 5 panneaux et trois vitrines, l'histoire de la construction de la gare puis de sa mise en service a été retracée à travers 35 documents d'archives, issus des fonds des Archives municipales de Mulhouse et de la BUSIM. Bénéficiant du label « Programme 80 ans SNCF » et présentée à la bibliothèque universitaire de la Fonderie du 17 mars au 17 avril 2018, elle a pour vocation d'être exposée ensuite dans d'autres espaces de l'Université de Haute-Alsace. Ses panneaux ainsi que les documents numérisés rejoindront par ailleurs le Pôle Documentaire de la Fonderie dans quelques mois.

L'ÉQUIPE DU CRESAT

LISTE DES MEMBRES DU CRESAT (AU 30 JUIN 2018)**Chercheurs titulaires**

- Michèle Archambault (PRCE)
- Fabien Bonnet (MCF)
- Régis Boulat (MCF)
- Benoît Bruant (MCF)
- Myriam Chopin (MCF)
- Gérard Cohen (MCF)
- Camille Desenclos (MCF)
- Pierre Fluck (PR émérite)
- Aziza Gril-Mariotte (MCF)
- Ludovic Laloux (MCF HDR)
- Alain J. Lemaitre (PR)
- Brice Martin (MCF)
- Renaud Meltz (PR)
- Paul-Philippe Meyer (PRAG)
- Eleni Mitropoulou (PR)
- Cécile Robin (MCF)
- Catherine Roth (MCF)
- Hocine Sadok (MCF)
- Jean-Louis Schott (PAST)
- Nicolas Stoskopf (PR émérite)
- Carsten Wilhelm (MCF)

BIATOSS

- Benjamin Furst (Ingénieur d'études contractuel, docteur en histoire)

Doctorants

- Delphine Bauer
- Adrien Biassin

- Sabine Bosler
- David Bourgeois
- François Magar
- Arnaud Moschenross
- Pascale Nachez
- Cécile Roth-Modanèse

Associés

- Laetitia Bracco (Conservateur des bibliothèques)
- Jean-Michel Chézeau (PR honoraire)
- Nicole Chézeau (MCF honoraire)
- Caroline Daviron (Conservateur des bibliothèques, responsable de la BU Fonderie)
- Karin Dietrich-Chenel (MCF honoraire)
- Irène Dietrich-Strobbe (Docteur en histoire)
- Jean-Philippe Droux (IE CNRS-Université de Strasbourg, ARCHIMEDE, docteur en géographie)
- Virginie Fiesinger (Directrice de la recherche, Université de Haute-Alsace, docteur en histoire des sciences et des techniques)
- Silvia Flaminio (ATER, Université de Haute-Alsace, doctorante en géographie)
- Yves Frey (PR agrégé honoraire, docteur en histoire)
- Emmanuel Garnier (Directeur de recherche CNRS-Université de Franche-Comté, Chrono-environnement)
- Joseph Gauthier (Post-doctorant au CRÉSAT, docteur en histoire)
- Florie Giacona (Post-doctorante à Irstea et à l'Université de Genève, docteur en histoire)
- Pierre-Christian Guiollard (Archiviste AREVA-Mines, docteur en histoire)
- Michel Hau (PR émérite, Université de Strasbourg)
- Jean-François Heimburger (Journaliste)
- Iso Himmelsbach (Chercheur, Université de Freiburg)
- Bernard Jacqué (MCF honoraire)
- Philippe Jehin (Professeur agrégé, docteur en histoire)
- Odile Kammerer (PR honoraire)
- Richard Keller (Conservateur du Musée de l'automobile)
- Jean-Marie Kuppel (Retraité de la fonction publique, docteur en histoire)

- Fleur Laronze (MCF HDR de droit privé, Université de Haute-Alsace)
- Nicolas Le Moigne (Professeur agrégé)
- Catherine Lourdel (Ingénieur d'études, SCD UHA)
- Teva Meyer (Post-doctorant à l'ENS Lyon, docteur en géographie)
- Éliane Michelon (Directrice des Archives municipales de Mulhouse)
- Olivier Moeschler (Chercheur, Université de Lausanne)
- Patrick Perrot (Retraité de Wärtsilä)
- Pascal Raggi (MCF HDR, Université de Lorraine)
- Anne Rauner (ATER, Université de Haute-Alsace, doctorante en histoire)
- Bernard Reitel (PR, Université d'Artois)
- Olivier Richard (PR, Université de Strasbourg)
- Bertrand Risacher (Professeur certifié, docteur en histoire)
- Éric Tisserand (Docteur en histoire)
- David Tournier (Docteur en histoire)
- Marie-Claire Vitoux (MCF honoraire)
- Lauriane With (Chargée de mission, docteur en histoire)

Correspondants :

- Dan Bernfeld (Eurocultures, coordination FORCOPAR)
- Isabelle Bernier (Docteur en histoire)
- Georges Bischoff (PR, Université de Strasbourg)
- Bernard Bohly (Archéologue, vice-président du programme P25)
- Emmanuelle Collas-Heddeland (Éditeur)
- Marianne Coudry (PR émérite)
- Annemarie David (Eurocultures, coordination FORCOPAR)
- Gracia Dorel-Ferré (IPR-IA honoraire)
- Thierry Fischer (Chargé d'études, ADAUHR)
- Philippe Fluzin (Directeur de recherche CNRS, Université de Technologie Belfort-Montbéliard)
- Frédéric Guthmann (Magistrat, Cour des comptes)
- Nicolas Holleville (Enseignant)
- Pierre Lamard (PR, Université de Technologie Belfort-Montbéliard)
- Isabelle Laboulais (PR, Université de Strasbourg)
- Henri Mellon (Directeur de l'Association De Dietrich)
- Bernhard Metz (Archiviste, Strasbourg)
- Airton Pollini (MCF, Université de Haute-Alsace)

- Maria-Teresa Schettino (PR, Université de Haute-Alsace)
- Franck Schwarz (Conservation régionale de l'inventaire)
- Pierre Vonau (PR agrégé honoraire)
- Gilles Wolfs (Chargé de cours, Université de Haute-Alsace, docteur en histoire)

Créé en 1984 et dirigé depuis 2018 par Renaud Meltz, le Centre de Recherche sur les Économies, les Sociétés, les Arts et les Techniques (CRESAT, EA-3436) est une équipe pluridisciplinaire regroupant historiens, géographes, historiens de l'art, spécialistes de l'information et de la communication,...

Ses chercheurs développent une activité scientifique variée, organisée autour de quatre pôles de recherche : Entreprises et patrimoines, Territoires intelligents, Culture.s et médias, Espaces publics et circulations internationales.

LES ACTES DU CRESAT

Ouvrage publié sous la direction de Camille Desenclos

ISSN 1766-4837

CRESAT ■ UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE

CRESAT

Université de Haute-Alsace

Campus Fonderie
16, rue de la Fonderie
68093 Mulhouse cedex

tél. 03 89 56 82 92
contact.cresat@uha.fr
www.cresat.uha.fr